

Prescription par délibération communautaire du :

23/03/22

Arrêt par délibérations communautaires du :

11/07/24 et du 12/11/2024

Approbation par délibération communautaire du :

10/07/2025



1.2 Rapport de présentation

Etat Initial de l'Environnement

TABLE DES MATIERES

Cadre physique	4
Synthèse et enjeux pour le cadre physique	24
Usages de l'eau	25
L'alimentation en eau potable	32
La qualité de la ressource en eau.....	36
Les usages industriels et agricoles	43
L'assainissement et la gestion des eaux pluviales	43
Synthèse et enjeux sur les usages de l'eau	45
Biodiversité et trame verte et bleue	47
Les zonages de protection et d'inventaires de biodiversité	47
Synthèse et enjeux	66
Les zones humides	66
Synthèse et enjeux	74
Les continuités écologiques.....	74
Synthèse sur les continuités écologiques	99
Synthèse et enjeux pour la biodiversité et la trame verte et bleue	100
Qualité de l'air et énergie	101
La qualité de l'air.....	107
L'énergie sur le territoire	118
Synthèse et enjeux pour la qualité de l'air et l'énergie.....	124
Risques naturels et technologiques	125
Les risques naturels	126
Les risques technologiques	135
Synthèse et enjeux pour les risques naturels et technologiques.....	138
Nuisances et pollutions	139
Les nuisances sonores.....	140
Les sites et sols pollués	142
Synthèse et enjeux pour les nuisances et les pollutions	153
Gestion des déchets.....	154
Synthèse et enjeux pour la gestion des déchets	158
ANNEXE : ETUDE ZONE HUMIDE	159

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

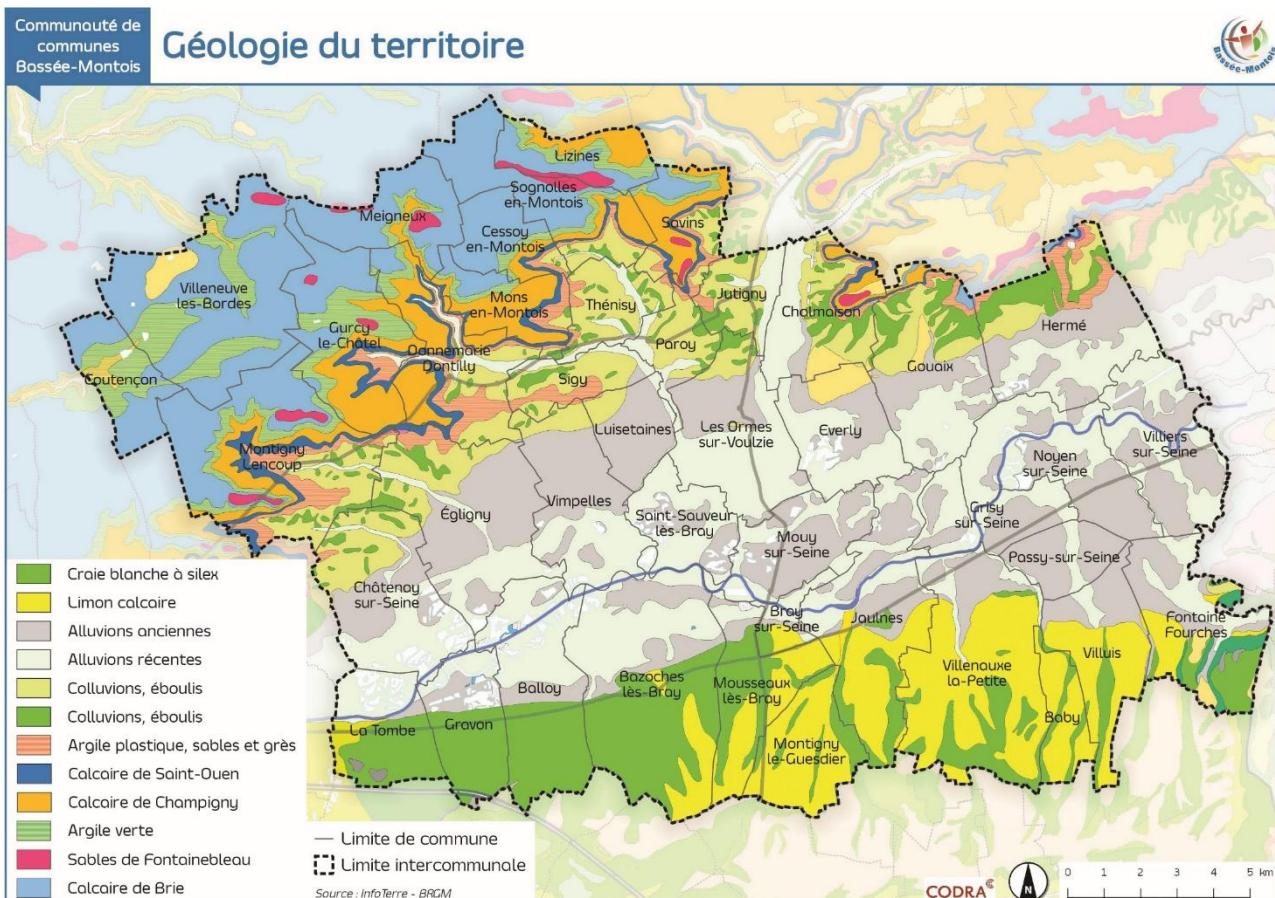
CADRE PHYSIQUE

LA GEOLOGIE ET LES EXPLOITATIONS DU SOUS-SOL

TROIS DOMAINES GEOLOGIQUES AUX CARACTERISTIQUES BIEN DIFFERENTES

Le territoire de la Bassée-Montois s'étend sur des terrains géologiques très différents qui peuvent être distingués selon trois secteurs :

- Au sud-est, c'est le domaine de la craie avec son paysage typique de petites collines sèches peu boisées ; ce secteur peut être rattaché au domaine géologique du Sénonais ;
- Au centre du territoire, le traversant du nord-est au sud-ouest, la vallée de la Seine, large de 3 à 4 kilomètres, couverte de prairies humides, de peuplerais, d'étangs formés par d'ancienne gravière et de celles toujours en exploitation. La nature des matériaux qui composent le lit majeur de la rivière et de ses affluents est essentiellement argilo-sableuse avec de fins graviers, elle est parfois limoneuse ;
- Au nord et au nord-ouest, le plateau calcaire de la Brie avec, à son pied, une récurrence de collines de craie formant le piémont de la falaise de l'Ile-de-France surplombant la vallée de la Seine d'une centaine de mètres.



UNE EXPLOITATION ANCIENNE ET IMPORTANTE DES MATERIAUX ALLUVIONNAIRES DANS LA BASSEE

Les sables et graviers anciens et modernes de la vallée de la Seine sont exploités depuis la fin de la seconde guerre mondiale pour les besoins de matériaux de construction et de travaux publics de l'Ile-de-France. Les alluvions constituent en effet des matières premières essentielles :

- Dans les bâtiments où ils constituent le matériau privilégié pour la fabrication des bétons hydrauliques : produits en béton préfabriqué, béton prêt à l'emploi, béton de chantier ;
- Dans les travaux publics où ils sont essentiellement utilisés, en Ile-de-France, pour la fabrication des ouvrages d'art.

La Seine-et-Marne représente ainsi 80,2% des nouvelles surfaces d'extraction autorisées en Ile-de-France, confirmant ainsi la part prédominante prise par ce département dans la production régionale de matériaux de carrières. 72,8 % de ces surfaces concernent l'extraction de matériaux alluvionnaires. Le secteur de la Bassée est concerné à lui seul par 53,1 % des surfaces autorisées. Ce bassin tient une place de plus en plus importante dans l'approvisionnement en granulats de l'Ile-de-France. Il concourt en effet aujourd'hui pour plus de 65 % à la production régionale de matériaux alluvionnaires. 73 % des surfaces consacrées à l'extraction des sables et graviers autorisées depuis 1990 en Île-de-France se concentrent sur ce secteur.

C'est pourquoi, malgré les forts enjeux environnementaux présents dans la Bassée (zones humides ; aire de reproduction, de chasse de repos de l'avifaune, aires d'alimentation en eau potable, etc.), les carrières alluvionnaires demeurent autorisées.

Liste des carrières autorisées en cours d'exploitation sur le territoire de la Bassée-Montois :

- Balloy : carrière de sables et graviers exploitée par GSM ;
- Balloy : carrière de sables et graviers exploitée par SABLES DE BRÉVANNES ;
- Bazoches-lès-bray : carrière de sables et graviers exploitée par A2C GRANULATS ;
- Gouaix : carrière de sables et graviers exploitée par SPM ;
- Grisy-sur-Seine, Jaulnes et Noyen-sur-Seine : carrière de sables et graviers exploitée par A2C GRANULATS ;
- Hermé : carrière de sables et graviers exploitée par SPM ;
- Hermé : carrière de sables et graviers exploitée par LAFARGE GRANULATS France ;
- La Tombe : carrière de sables et graviers exploitée par SABLIERE ET ENTREPRISE MORILLON CORVOL;
- La Tombe : carrière de sables et graviers exploitée par CHATENAY BETON MATERIAUX TRAVAUX PUBLICS ;
- Mouy-sur-Seine : deux carrières de sables et graviers exploitées par GRANULATS VICAT ;
- Noyen-sur-Seine : carrière de sables et graviers exploitée par A2C GRANULATS ;
- Les Ormes-sur-Voulzie : carrière de sables et graviers exploitée par A2C GRANULATS ;
- Villiers-sur-Seine : carrière de sables et graviers exploitée par CEMEX GRANULATS ;
- Vimpelles : carrière de sables et graviers exploitée par SABLES DE BRÉVANNES ;
- Villenauxe-la-Petite : carrière exploitée par A2C GRANULATS

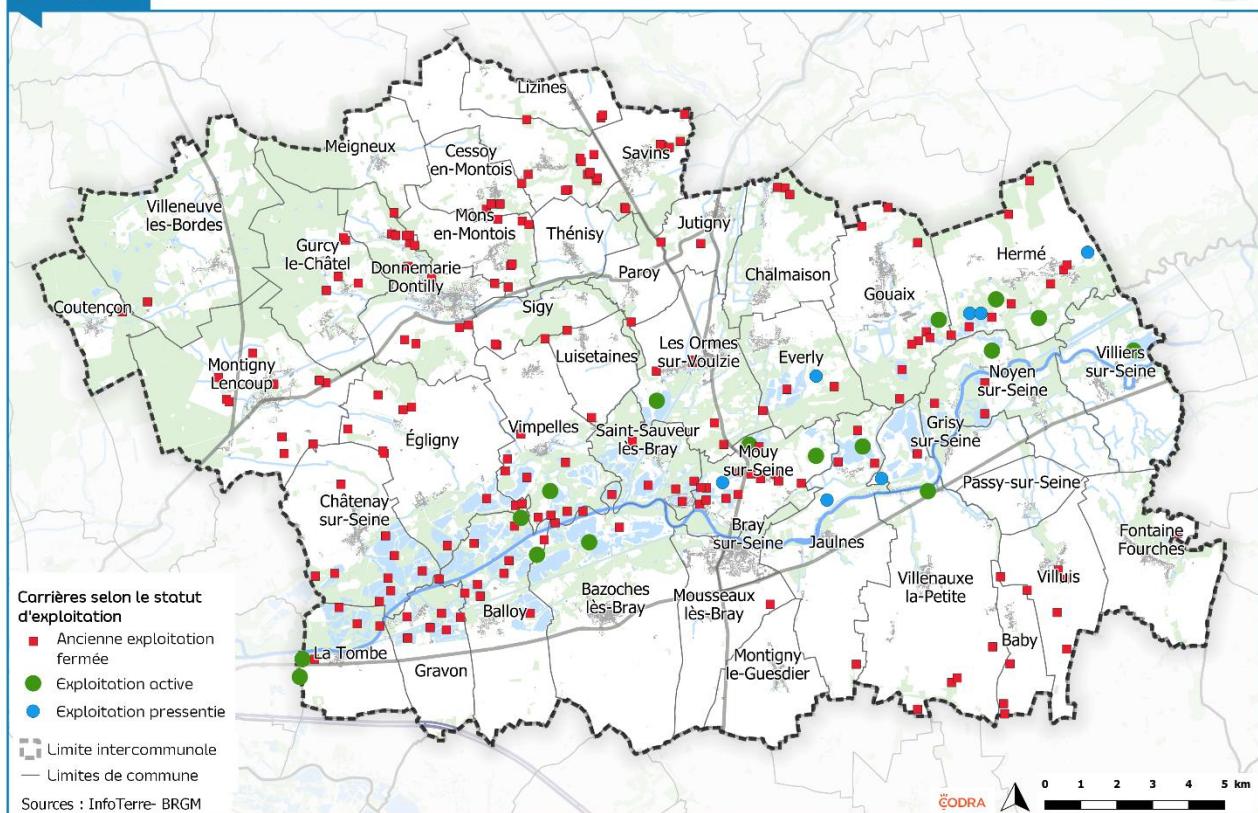
Plusieurs communes sont également concernées par le **périmètre de la zone spéciale de recherche et d'exploitation de carrières** définie par le décret du 11 avril 1969 dont la validité a été prolongée indéfiniment par la loi n°70-1 du 2 janvier 1970 : Balloy, Bazoches-lès-Bray, Bray-sur-Seine, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Everly, Gouaix, Gravon, Grisy-sur-Seine, Hermé, Jaulnes, Luisetaines, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie, Saint-Sauveur-lès-Bray, La Tombe, Villiers-sur-Seine, Vimpelles. À l'intérieur de ce périmètre, peuvent être accordés :

- Des autorisations de recherche, à défaut du consentement du propriétaire du sol,
- Des permis exclusifs de carrière, conférant à leur titulaire le droit d'exploiter la substance à l'exclusion de toute autre personne, y compris le propriétaire du sol.

Enfin, le reste du territoire intercommunal a également fait l'objet d'**exploitations anciennes aujourd'hui terminées** :

- Dans le Sénonais, dans le quart sud-est du territoire, deux types principaux de matériaux étaient exploités : l'argile pour la fabrication de briques dans des briqueteries qui cessèrent progressivement toute activité entre les deux guerres mondiales ; la craie blanche qui était employée pour l'amendement agricole et a fait l'objet de petites exploitations ouvertes au gré des besoins.
- Dans le Montois, il s'agissait également d'argile pour les mêmes usages, de calcaire pour l'empierrement des chemins ou comme pierre de taille, de sablières auxquelles il a rapidement été préféré les matériaux alluvionnaires de la vallée de la Seine, de marnes exploitées pour l'amendement agricole, et enfin la craie au travers d'exploitations artisanales pour le chaulage ou la recharge des chemins. Beaucoup de ces exploitations s'effectuaient par galeries le long de la falaise, ce qui donne lieu à l'existence de nombreuses cavités souterraines dans ce secteur du territoire.

Localisation des carrières actives, fermées ou pressenties



Les exploitants de ces carrières sont tenus de remettre en état les sites d'exploitation au plus tard 6 mois avant l'échéance de l'autorisation d'exploiter. Pour chaque site d'exploitation les modalités de remise en état sont définies dans les arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation. Concernant les 16 carrières en activité sur le territoire de la Bassée-Montois, 5 sites d'exploitation seront partiellement ou en totalité dédiés à une activité agricole. Au vu du caractère naturel et protégé de la Bassée, la majorité d'entre elles seront toutefois réaménagées en plans d'eau, en zones humides ou seront reboisées.

QUELQUES EXPLOITATIONS D'HYDROCARBURES

Le territoire est également concerné par l'exploitation de quelques puits de pétrole. On compte également quelques puits à proximité du territoire de la CCBM.

Liste des exploitations d'hydrocarbures autorisées sur le territoire de la Bassée-Montois :

- Concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de « BREMONDERIE » accordée à VERMILLION REP jusqu'au 5 novembre 2027 (communes de Coutençon, Montigny-Lencoup et Villeneuve-les-Bordes) ;
- Concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de « CHARMOTTES » accordée à TOREADOR ENERGY FRANCE jusqu'au 24 octobre 2038 (commune de Villeneuve-les-Bordes) ;
- Concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de « DONNEMARIE » accordée à VERMILLION REP jusqu'au 13 juin 2034 (communes de Cessoy-en-Montois, Donnemarie-Dontilly, Gurcy-le-Châtel, Meigneux, Mons-en-Montois, Sigy, Sognolles-en-Montois et Vimpelles) ;

LES ORIENTATIONS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

Le schéma Départemental des Carrières de Seine-et-Marne 2014-2020 a été approuvé par arrêté préfectoral du 7 mai 2014. Il dresse un certain nombre de constats :

- Ne pas aggraver le déséquilibre avec les régions voisines : L'étude prospective des besoins a montré qu'à l'horizon 2020 la demande en matériaux et notamment en granulats allait de façon très probable progresser, tendant à accentuer le contexte déficitaire structurel de la ressource en granulats. Aujourd'hui, le **taux de dépendance aux autres régions s'élève à 43 %**. Les régions qui exportent à destination de l'Ile-de-France commencent à leur tour à connaître une décroissance des gisements, notamment d'alluvionnaires.
- Assurer l'approvisionnement de la zone centrale et consolider l'utilisation de modes propres : Tout comme les plates-formes de recyclage qui sont menacées par la pression foncière, **l'avenir des capacités de réception - transformation embranchées fleuve ou rail est incertain**. Le déclin de ces infrastructures ne peut qu'entraîner une congestion plus grande du réseau routier central et une augmentation des nuisances pour l'environnement.
- Favoriser l'utilisation de la voie fluviale et le transport ferroviaire : A l'heure actuelle, le **transport de matériaux par voie fluviale** en Ile-de-France représente **29 % du trafic total de matériaux** et **75 % du trafic fluvial de marchandises**. Le transport de matériaux **par voie ferrée** est quant à lui moins développé (**environ 7 % du trafic** total par tous modes). La présence de voies navigables qui traversent la région et convergent vers l'agglomération centrale permet de limiter le coût environnemental et économique des approvisionnements de longue distance.

Les objectifs stratégiques et opérationnels du Schéma Départemental des Carrières de Seine-et-Marne 2014-2020 sont :

- **Objectif stratégique n°1** : ne pas augmenter le taux de dépendance des départements franciliens vis-à-vis des autres régions pour l'approvisionnement en granulats.
- **Objectif opérationnel 1** : préserver l'accessibilité à la ressource en matériaux naturels tout en définissant les zones dont la protection, compte tenu de la qualité et de la fragilité de l'environnement, doit être privilégiée ;
- **Objectif opérationnel 2** : préserver l'accessibilité à la ressource en matériaux alternatifs ;
- **Objectif opérationnel 2** : utiliser les matériaux de façon rationnelle ;
- **Objectif opérationnel 4** : Améliorer la connaissance des gisements franciliens de calcaire pour la production de granulats de qualité béton.
- **Objectif stratégique n°1 bis** : poursuivre la valorisation des ressources d'importance nationale.
- **Objectif opérationnel 1bis** : préserver l'accessibilité à la ressource en matériaux naturels tout en définissant les zones de protection compte-tenu de la qualité et de la fragilité de l'environnement.
- **Objectif stratégique n°2** : assurer l'approvisionnement de la région et de l'agglomération centrale.
- **Objectif opérationnel 5** : Préserver l'accessibilité en infrastructures de transport et aux installations de transformation des matériaux pour assurer l'approvisionnement de la région et de l'agglomération centrale.
- **Objectif opérationnel 6** : favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs.

LE RELIEF

Le relief du territoire intercommunal s'organise autour de la vallée de la Seine orientée du Nord-est au sud-ouest.

À l'extrême nord du territoire se situe la fin du plateau de la Brie. Ce plateau est situé à une altitude moyenne d'environ 150 mètres mais il s'abaisse doucement d'est en ouest. Son relief est peu marqué, seulement traversé par des vallées peu profondes. Sur le territoire de la Bassée-Montois, ce plateau est séparé en deux par la vallée de la Voulzie avec, à l'Est de celle-ci, la Brie de Provins, et à l'ouest, la Brie du Châtelet.

Faisant la transition entre les plateaux de la Brie du Châtelet, la Brie de Provins et la vallée de la Seine, le Montois se présente comme un relief de coteaux plus ou moins abrupts et régulièrement entaillés par les affluents en rive droite de la Seine (La Voulzie, l'Auxence, etc.) dont les vallées, souvent étroites, présente des pentes souvent plus fortes que celle des coteaux bordant la vallée de la Seine.

Le relief de la vallée de la Seine correspond au fond d'une vaste dépression alluviale extrêmement plat, favorisant le développement d'un réseau hydrographique dense : bras de Seine, méandres, plans d'eau, canal et exploitations de gravières.

Au sud de la vallée de la Seine s'étend enfin la plaine du Sénonais marquée par une relief collinaire de fonds de vallons et de buttes qui s'élève progressivement en direction du sud depuis la Seine (50 mètres d'altitude) jusqu'à la vallée sèche de Sergines (150 mètres d'altitude sur le rebord de la vallée), dans le département de l'Yonne.

LE CLIMAT

UN CLIMAT TEMPERE DE TYPE OCEANIQUE

La station météorologique la plus proche du territoire est celle de Donnemarie-Dontilly. Toutefois, sa mise en service récente (février 2020) ne permet pas d'obtenir une quantité de données satisfaisante. Les données utilisées sont donc celles recueillies par la station de Melun-Villaroche, lancée en 1947 et située à environ 24 km au nord-ouest du territoire. Selon les paramètres, les valeurs peuvent remonter plus ou moins loin dans le temps.

Comme pour l'ensemble du département de Seine-et-Marne, le climat est ici **tempéré de type atlantique** avec cependant une pluviosité légèrement plus marquée à l'est de Melun (Brie humide) et donc sur le territoire de La Bassée-Montois (700 mm de pluie/an contre 650 mm en moyenne dans le département et 600 mm en Ile-de-France).

En revanche, ces pluies sont rarement de forte intensité. En période chaude, les orages peuvent toutefois s'avérer très violents car les vastes plaines céréalières favorisent les conflits de masses d'air. Les mois les plus orageux sont juin, juillet et août mais des orages peuvent se produire en toute saison, même en hiver (une fois tous les 5 à 10 ans). Les orages d'hiver n'ont rien à voir avec les orages d'été car l'intensité des précipitations ainsi que l'activité électrique sont généralement beaucoup plus faibles.

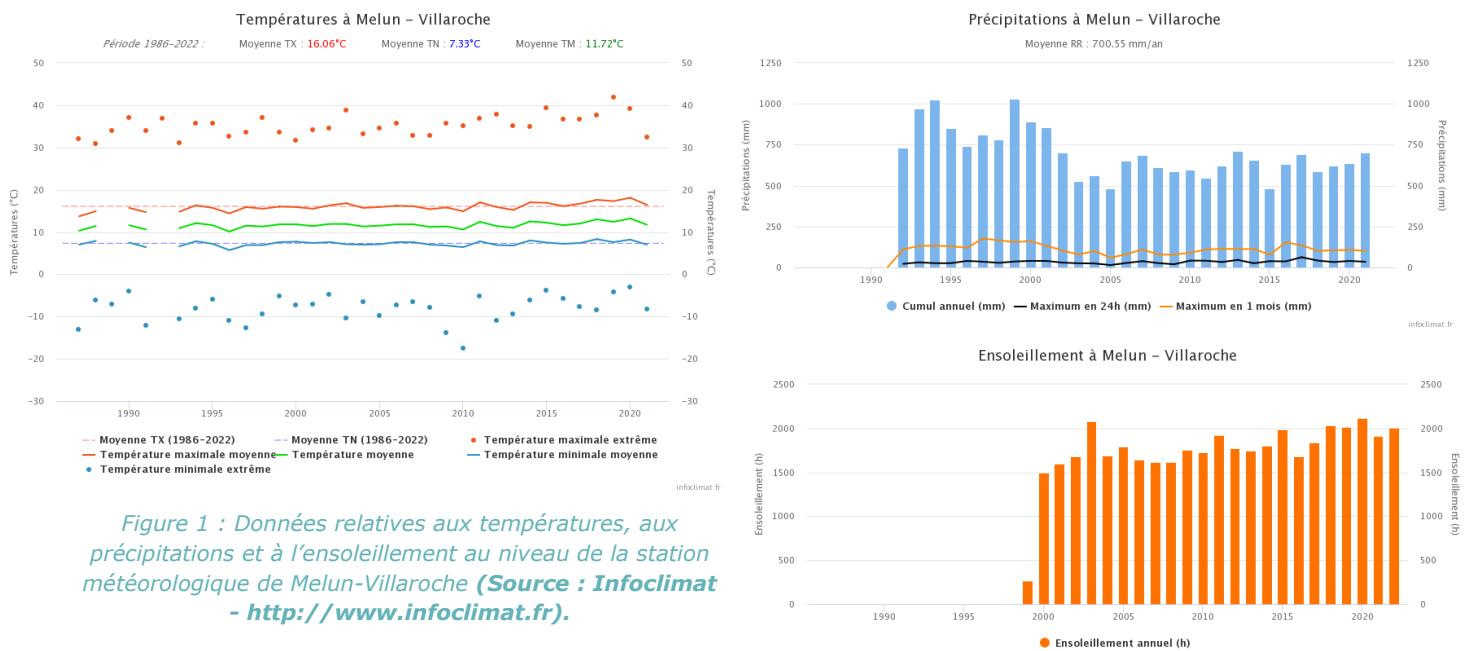
La Seine-et-Marne étant située en limite des influences continentales et océaniques, l'est du département reçoit en moyenne plus de précipitations neigeuses que les territoires situés plus à l'ouest, l'effet local du relief (plateaux situés à 150 mètres d'altitude) joue également un rôle important dans la persistance de la neige au sol.

Le brouillard est également fréquent, accentué par l'effet de vallée et la rivière Seine dans la Bassée, ou par le relief dans le Montois.

Si l'Ile-de-France n'est pas réputée pour être une région très venteuse, la quasi absence de reliefs et sa position assez proche des influences maritimes l'expose à un certain nombre de phénomènes violents. De fortes rafales de vent peuvent être observées en toutes saisons, notamment au passage de profondes dépressions sur les Iles-britanniques, la mer du nord et le Bénélux, entre le mois d'octobre et le mois de mars. Les orages peuvent également occasionner de puissantes rafales, notamment en saison chaude. Les vents dominants à Melun-Villaroche sont d'origine sud-ouest à sud-sud-ouest.

Le climat océanique est donc qualifié de « dégradé » sur cette partie du territoire car les hivers sont plus froids que sur la côte Atlantique tandis que les étés sont légèrement plus chauds. La température minimale moyenne (TN) à Melun-Villaroche est de 7,3 °C, la température maximale moyenne (TX) de 16,1 °C et la température moyenne de 11,7 °C. Sur la même période, la température maximale relevée à la station de Melun est de 41,9 °C (durant l'année 2019) et la température la plus faible est de -17,5 °C (durant l'année 2010).

Selon l'association Infoclimat (association loi 1901 déclarée d'intérêt général), l'ensoleillement moyen annuel à Melun sur la période 2000-2021 est de 1797,5 heures. On peut remarquer une augmentation globale sur les 20 dernières années, avec un cap des 2000 heures d'ensoleillement annuel franchi à plusieurs reprises (2003, 2018, 2019 et 2020).



LES SCENARIOS DE L'EVOLUTION DU CLIMAT A L'ECHELLE REGIONALE

Des simulations climatiques ont été menées par Météo France et le groupe de recherche du Centre National de Recherches Météorologiques (CNRM) afin d'évaluer quel serait le climat de la région Ile-de-France à court terme, à moyen terme et à long terme et les conséquences notables associées.

Les simulations de température et de précipitation se basent sur trois scénarios pour modéliser le « modèle Aladin » :

- Scénario avec une politique climatique visant à faire baisser les concentrations de CO₂ (RCP2.6) ;
- Scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂ (RCP4.5) ;
- Scénario sans politique climatique (RCP8.5).

Ainsi, plusieurs phénomènes apparaissent :

- Une hausse moyenne des températures



Figure XX : Projection des températures moyennes en Ile-de-France (source : CNRM, DRIAS – 2020)

La carte ci-dessus représente les hausses des températures en moyennes annuelles, simulées par un modèle climatique, à l'échelle de la région Ile-de-France. Les résultats sont représentés pour 3 scénarios d'évolutions socio-économiques sur 3 horizons de projection au cours du XXI^e siècle (la comparaison de référence étant la période de 1976 à 2005).

La hausse de température sera plus ou moins prononcée selon les scénarios et selon les actions réalisées en faveur de la protection de l'environnement, que ce soit au niveau local, national ou même mondial. Elle pourrait atteindre +4°C à échéance 2100, dans le cas du scénario sans politique climatique.

Il est donc primordial de préserver les espaces verts et d'encourager la végétalisation des surfaces bâties (toitures, façades) afin d'aider au rafraîchissement de l'air par évapotranspiration.

- Une baisse moyenne des précipitations



Projection des précipitations moyennes en Ile-de-France (source : CNRM, DRIAS - 2020)

La carte ci-dessus représente le cumul des précipitations totales, en moyennes journalières, simulées par un modèle climatique. Les résultats sont représentés pour 3 scénarios d'évolutions socio-économiques sur 3 horizons de projection au cours du XXI^{ème} siècle (la comparaison de référence étant la période de 1976 à 2005).

Si à court terme, les différents scénarios conduisent plutôt à une légère hausse des précipitations annuelles, sur le long terme celles-ci sont à la baisse (-23 mm de pluie par an, pour le scénario sans politique climatique). Avant tout, c'est la répartition des précipitations au cours de l'année qui menace d'être modifiée. Avec l'aggravation des phénomènes exceptionnels de type tempêtes ou fortes pluies, les précipitations risquent d'être davantage concentrées sur de courtes périodes, entraînant un ruissellement important des eaux pluviales, tandis que d'autres périodes seront plus sèches. Par ailleurs, la hausse des températures évoquée précédemment sera directement facteur de sécheresse.

LES EFFETS PREVISIBLES DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le climat de l'Ile-de-France, océanique venteux ou pluvieux, verra ses paramètres évoluer au cours du siècle actuel du fait des conséquences du changement climatique global. Les températures moyennes augmenteront ; en été, cette hausse sera particulièrement marquée avec un accroissement des jours chauds et très chauds. La période sèche estivale sera allongée et le nombre de sécheresses plus élevé. En hiver, il y aura moins de jours froids. Les précipitations annuelles diminueront. Cette baisse sera singulièrement perceptible en été et au début de l'automne. Quant aux précipitations hivernales, elles pourraient faire l'objet de fortes variabilités interannuelles même si le signe de leur évolution moyenne n'est pas certain.

L'intensité de ces tendances de fond dépendra fortement du niveau de réussite des politiques d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle internationale mais l'action locale prend pleinement part dans l'atténuation de ces effets.

Dans le cadre d'une étude de caractérisation de la vulnérabilité du territoire au changement climatique, financée par le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), des travaux ont été menés pour identifier les tendances d'évolution des principaux indicateurs climatiques sur le département de Seine-et-Marne. À l'horizon 2050, les simulations donnent les résultats suivants :

- Augmentation été comme hiver des températures : pour les températures minimales moyennes, sur la Seine-et-Marne on enregistrerait une forte augmentation allant jusqu'à +3°C.
- Pour les précipitations cumulées, une diminution est attendue avec un contraste été/hiver plus marqué : Une diminution de 100 à 200 mm (soit une précipitation moyenne de 650 à 750 mm/an) sur l'ensemble du département serait attendue (précipitation moyenne actuelle comprise entre 750 à 850 mm/an).
- Baisse des réserves en eau du sol : Une hausse de 25 jours de sécheresse par an entre le début et la fin du 21ème siècle contre 5 jours en moyenne par an actuellement.
- Augmentation de la fréquence, durée et intensité des chaleurs estivales : 70 à 110 journées par an (sup. à 25°C) contre 42 en moyenne par an actuellement.

Cette étude, a permis d'identifier les impacts éventuels du changement climatique et de définir un état de vulnérabilité du territoire :

- **Ressource en eau** : La Seine-et-Marne possède d'importantes ressources en eau ainsi que plusieurs nappes comme celles du Champigny, qui alimentent en eau potable près d'un million de franciliens dont 500 000 seine-et-marnais. Avec la baisse des précipitations attendues la ressource en eau pourrait se raréfier. Des risques de pénurie, de baisse de la qualité des eaux, de pression sur la ressource et de conflits d'usage qui conduiront à une augmentation du prix de l'eau seront à anticiper.
- **Activités agricoles et exploitation forestière** : Le réchauffement climatique entraînera des modifications dans les pratiques culturelles (modification des dates de récolte, augmentation de l'irrigation estivale) et certaines espèces forestières, sensibles aux épisodes de sécheresse, comme le hêtre pourraient connaître un dépérissement.
- **Santé** : l'amplification et la recrudescence des épisodes caniculaires, associée à une dégradation de la qualité de l'air comportent des risques pour la santé humaine ; néanmoins, la présence de nombreux espaces naturels qui jouent un rôle de rafraîchissement permettent de réduire localement ces risques.

- **Infrastructures et cadre bâti :** Les fortes pluies entraînent des ruissellements abondants qui constituent déjà une grande cause de dégâts. On observe de surcroît une pression forte d'urbanisation en zone inondable et une croissance régulière de l'exposition au risque des populations et des moyens de production. Par ailleurs, l'augmentation des températures moyennes et de la fréquence des épisodes caniculaires risque de faire apparaître des micro « îlots de chaleur urbain » au niveau des secteurs les plus densément urbanisés des bourgs.
- **Biodiversité :** à une large échelle, les tendances portent sur une modification de la répartition géographique des espaces et à la disparition d'espèces et de milieux.

LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

UN RESEAU SUPERFICIEL DENSE DANS LA BASSEE QUI DRAINE L'ENSEMBLE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Le réseau hydrographique de la Bassée-Montois est avant tout marqué par la large **plaine alluviale de la Seine** qui traverse le territoire intercommunal en son centre et d'Est en Ouest. Le fond de vallée, large et à faible pente a permis à la rivière de divaguer, formant ainsi de larges méandres qui, depuis la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne dans les années 70, sont pour la plupart déconnectés du lit principal de la rivière. Par ailleurs, la richesse en matériaux alluvionnaires combinée au développement de la navigation fluviale a permis le développement de l'exploitation de nombreuses gravières et sablières aujourd'hui disposées tout au long du lit majeur, mais avec une forte densité entre les communes de Bray-sur-Seine et La Tombe.

De part et d'autre de la vallée formée par la Seine s'étendent des plateaux agricoles qui dominent celle-ci d'une centaine de mètres au maximum. De ceux-ci s'écoule un réseau hydrographique moins dense mais néanmoins important dont l'exutoire est systématiquement la Seine. En dehors de la Seine et de ses annexes hydrauliques, ce sont **quatre autres cours d'eau principaux** qui drainent le territoire intercommunal : La Voulzie, l'Auxence, le ruisseau des Méances, et la Noue d'Hermé – auxquels s'ajoutent leurs petits affluents permanents ou temporaires.

Figure 2 : Liste des cours d'eau présents sur le territoire de la CCBM

(Source : Système d'Information sur l'Eau du bassin Seine Normandie)

Nom	Commune		Longueur (km)		Communes de la CCBM traversées
	Source	Confluence	CCBM	Totale	
La Seine	Source-Seine (21)	Le Havre (76)	31,9	777	Villiers/Seine, Noyen/Seine, Grisy/Seine, Villenauxe-la-Petite, Jaulnes, Bray/Seine, Mouy/Seine, Mousseaux-lès-Bray, Bazoches-lès-Bray, St-Sauveur-lès-Bray, Vimpelles, Balloy, Gravon, Châtenay/Seine, La Tombe

Nom	Commune		Longueur (km)		Communes de la CCBM traversées
	Source	Confluence	CCBM	Totale	
La Voulzie	Voulton (77)	St-Sauveur-lès-Bray (77)	10,8	43,9	Jutigny, Chalmaison, Les Orme/Voulzie, St-Sauveur-lès-Bray
L'Orvin	Saint-Lupien (10)	Villiers/Seine (77)	6,2	38,1	Fontaine-Fourches, Villiers/Seine
L'Auxence	Sognolles-en-Montois (77)	Marolles/Seine (77)	30,8	34,2	Sognolles-en-Montois, Cessoy-en-Montois, Meigneux, Donnemarie-Dontilly, Sigy, Thénisy, Paroy, Luisetaines, Les Ormes/Voulzie, St-Sauveur-lès-Bray, Vimpelles, Égligny, Châtenay/Seine, La Tombe
Ru de la Vallée de Javot	Villeneuve-les-Bordes (77)	Fontaine-le-Port (77)	5,9	29,0	Villeneuve-les-Bordes, Coutençon
Ruisseau des Méances	Sourdun (77)	St-Sauveur-lès-Bray (77)	13,4	27,1	Chalmaison, Jutigny, Les Ormes/Voulzie, Everly, Mouy/Seine, St-Sauveur-lès-Bray
Ruisseau de la Vieille Seine	La Saulsotte (10)	Noyen/Seine (77)	4,9	23,7	Hermé, Villiers/Seine, Noyen/Seine
Noue d'Hermé	Melz/Seine (77)	St-Sauveur-lès-Bray (77)	17,0	23,1	Hermé, Noyen/Seine, Gouaix, Grisy/Seine, Everly, Mouy/Seine, St-Sauveur-lès-Bray
Ru de Sucy	Montigny-Lencoup (77)	Égligny (77)	10,5	10,5	Montigny-Lencoup, Égligny
Ru de Suby	Montigny-Lencoup (77)	Châtenay/Seine (77)	8,0	8,9	Montigny-Lencoup, Châtenay/Seine
Cours d'eau du Moulin Hauts Champs	Villuis (77)	Grisy/Seine (77)	6,7	6,7	Villuis, Passy/Seine, Noyen/Seine, Grisy/Seine
Ru de la Bilbaudrie	Montigny-Lencoup (77)	Donnemarie-Dontilly (77)	5,9	5,9	Montigny-Lencoup, Gurcy-le-Châtel, Donnemarie-Dontilly
Ru de la Planchotte	Fontaine-Fourches (77)	Noyen/Seine (77)	5,8	5,8	Fontaine-Fourches, Villiers/Seine, Noyen/Seine
Ru de Villenauxe	Villenauxe-la-Petite (77)	Villenauxe-la-Petite (77)	2,9	2,9	Villenauxe-la-Petite
Cours d'eau de Toussacq	Villenauxe-la-Petite (77)	Villenauxe-la-Petite (77)	2,8	2,8	Villenauxe-la-Petite, Passy/Seine, Grisy/Seine

Concernant le fonctionnement hydraulique de ces cours d'eau, seules deux stations de mesures situées sur le territoire de la CCBM permettent de mesurer les débits hydrauliques de deux cours d'eau : la Seine à Bazoches-lès-Bray et La Voulzie à Jutigny.

Figure 3 : Principales caractéristiques hydrauliques des cours d'eau (Source : Données hydrologiques de synthèse - <http://hydro.eaufrance.fr/>)

Nom de la station	Code de la station	Ancien code de la station	Débit moyen annuel	Étiage (QMNA5)	Crue (Débit instantané maximal)	Date de la crue
La Seine à Bazoches-lès-Bray	F240 0001 06	H1940020	61,9 m ³ /s	25,1 m ³ /s	384 m ³ /s	29/01/2018
La Voulzie à Jutigny	F232 0001 01	H1932020	1,71 m ³ /s	1,09 m ³ /s	13,6 m ³ /s	09/04/1983

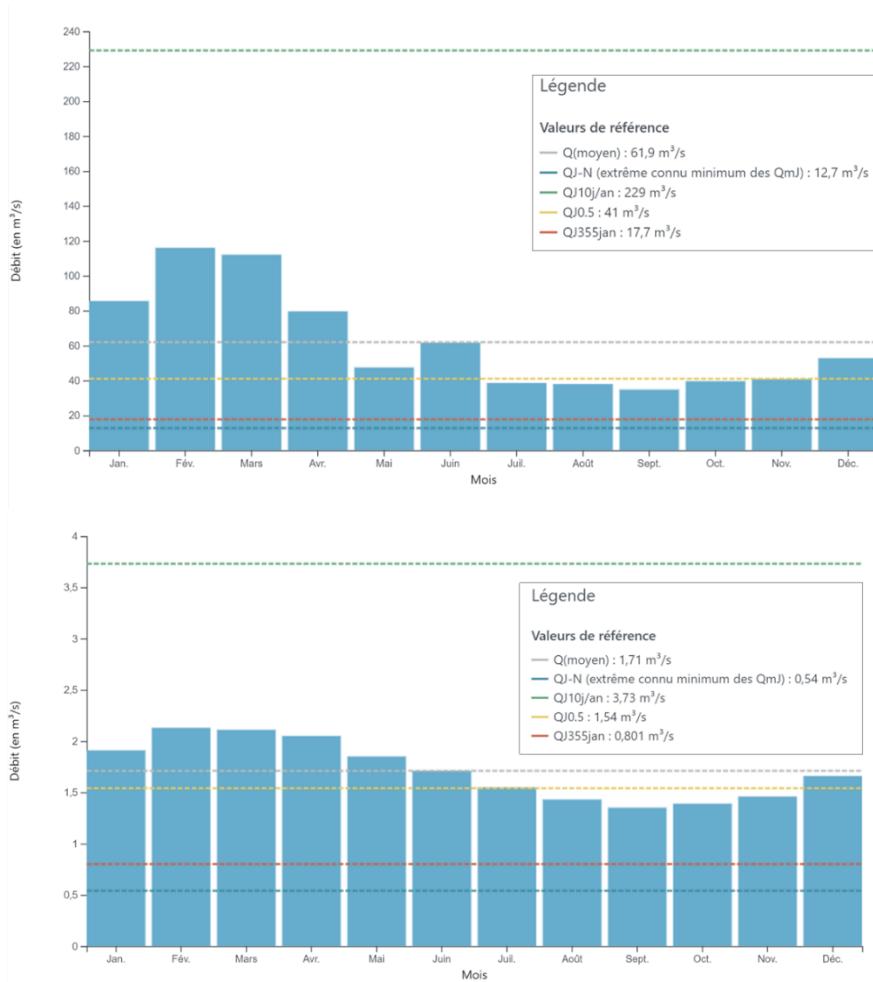


Figure 4 : Mesure des débits sur la Seine entre 2015 et 2022 (en haut) et sur la Voulzie entre 1974 et 2022 (en bas) (Source : Données hydrologiques de synthèse - <http://hydro.eaufrance.fr/>)

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN Ile-de-France, aujourd'hui Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports - DRIEAT) a relevé un manque de données sur plusieurs petits cours d'eau dans le bassin versant de la Bassée-Voulzie. Elle a donc fait réaliser une étude de la qualité physicochimique de 10 stations réparties sur 9 cours d'eau du bassin de la Bassée-Voulzie avec pour objectif d'affiner

sa connaissance de ce réseau hydrographique. Les études ont porté sur les cours d'eau suivants :

- En rive gauche de la Seine : Ru de Villenauze, Ru de Toussacq, Ru du Moulin Hauts-Champs, Ru de la Planchotte et Orvin ;
- En rive droite de la Seine : Auxence, Ru de la Billebauderie, Ru de Sucy et Ru de l'Étang (ce dernier est situé en dehors du territoire de la CCBM).

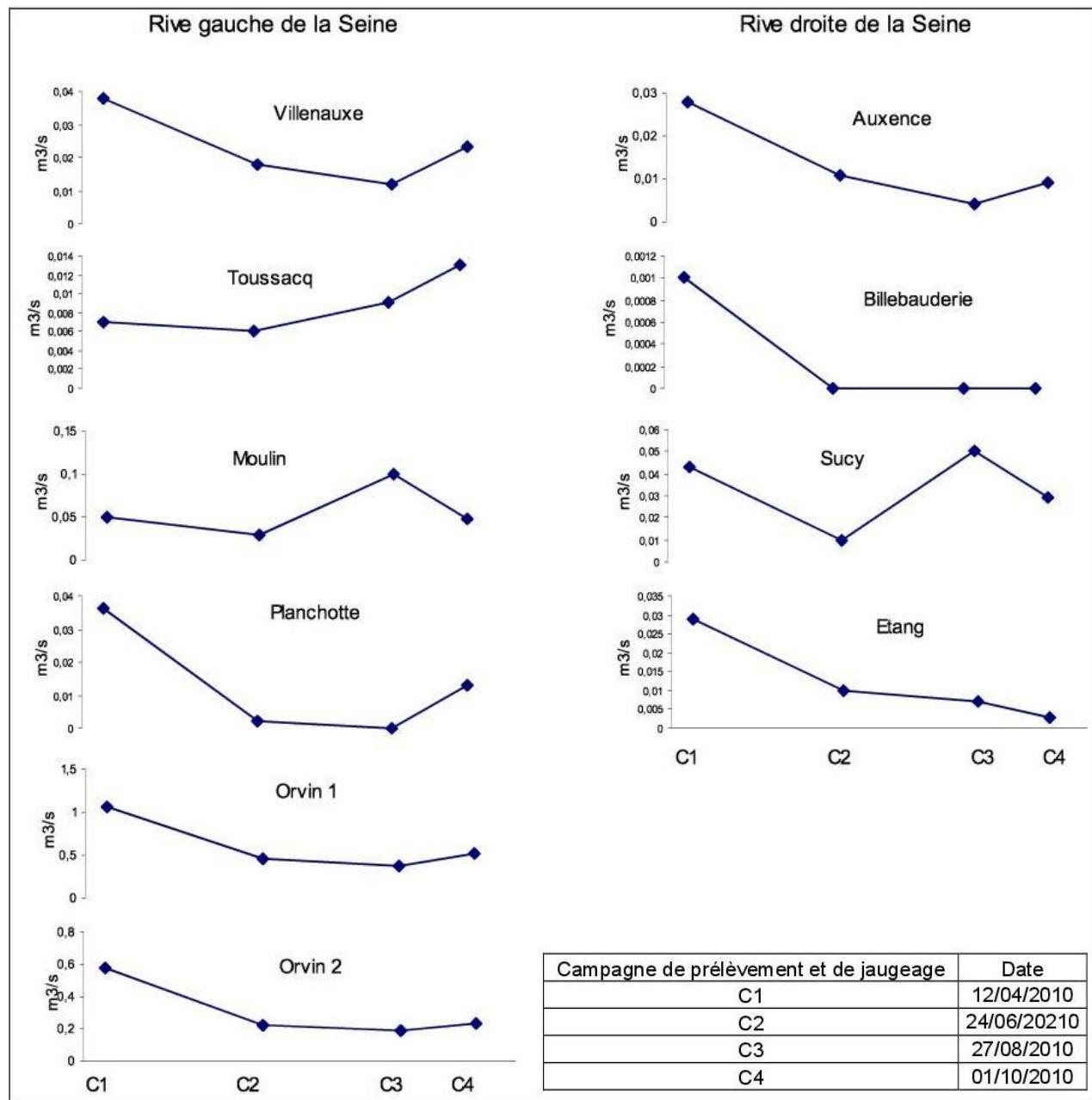


Figure 5 : Évolution des débits des petits cours d'eau sur le bassin versant de la Bassée-Voulzie (Source : Aspect service environnement, Étude de la qualité des eaux de surface sur le bassin versant de la Bassée-Voulzie, DIREN IdF, 2010, 28 p.)

Les **anciens méandres de la Seine** disposent tous du même faciès d'écoulement : le ~~canal~~ lentique. Ce faciès d'écoulement est la conséquence des connexions amont inexistantes ou busée des anciens méandres avec la Seine avec un débit d'eau entrant faible.

PLUSIEURS PROJETS D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES SONT A L'ETUDE

Il y a tout d'abord le projet de **mise à grand gabarit** de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine (ce qui représente un tronçon de 28,5 km) par Voies navigables de France (VNF) pour permettre l'accès de bateaux transportant jusqu'à 2 500 T au lieu des 1 000 actuels. Ce projet, qui s'effectue dans le cadre d'une procédure de déclaration d'utilité publique, vise à développer le transport de fret en garantissant des conditions sûres et modernes de navigation.

En permettant le report d'une partie du transport de marchandises de la route vers la voie fluviale (moins polluant), le projet de mise à grand gabarit favorise le développement économique de la région tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Selon le scénario retenu, le projet permettrait d'éviter la circulation de 27 000 camions et l'émission de 4 700 tonnes de CO₂ chaque année.

Le projet de mise à grand gabarit, tel que décrit dans le projet de décret de déclaration d'utilité publique, s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Réaménagement de la Seine entre Bazoches-lès-Bray et Villiers-sur-Seine (sur un tronçon d'environ 19,25 km) qui comprend :
 - La rectification des méandres
 - La création d'une aire d'attente et d'une aire de virement à Mouy-sur-Seine
 - Le remplacement de l'écluse de Jaulnes
 - La démolition et reconstruction du pont de port Montain à Noyen-sur-Seine
- Création d'un canal à grand gabarit entre Villiers-sur-Seine et Nogent-sur-Seine (sur un tronçon d'environ 9,2 km), avec :
 - Le remblaiement du canal de Beaulieu (avec les déblais issus du chantier)
 - La création de 3 nouveaux ponts permettant d'assurer les continuités routières au-dessus du nouveau canal (pont de Villiers-sur-Seine, pont de Courceroy, pont de Beaulieu)
 - La création d'une écluse à Courceroy
 - La création d'une porte de garde sur la commune du Mériot
 - La création d'une aire de virement à Nogent-sur-Seine

Il prévoit également la reconnexion du cours d'eau du Resson avec le dernier méandre de la Vieille Seine, et le rétablissement de la noue de l'Isle.

Le projet de mise à grand gabarit de la Seine, qui s'effectue dans le cadre d'une procédure de déclaration d'utilité publique, entraîne la mise en compatibilité des PLU des communes de Jaulnes, Mouy-sur-Seine (qui font toutes deux partie de la CC de la Bassée-Montois), Melz-sur-Seine, Motte-Tilly, Le Mériot, Courceroy et Nogent-sur-Seine.



Figure 6 : Projet de mise à grand gabarit de la Seine de Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine

(Source : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France)

Il y a ensuite l'aménagement de la zone d'expansion de crues de la Bassée aval par l'EPTB (Établissement Public Territorial du bassin) **Seine Grands Lacs**, dans l'objectif de réduire les dommages liés aux crues concomitantes de la Seine et de l'Yonne dans l'agglomération parisienne. Ce secteur situé entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne, à l'amont de la confluence Seine-Yonne n'est pratiquement plus inondable suite à la construction des lacs-réservoirs de la Forêt d'Orient et le creusement du canal à grand gabarit entre La Grande Bosse et Montereau-Fault-Yonne.

L'emplacement du site, à l'amont immédiat de la confluence de la Seine et de l'Yonne, permet le prélèvement du débit de la Seine au moment optimal qui correspond généralement au passage de la pointe de crue de l'Yonne, permettant ainsi de réduire l'importance de la crue en aval de la confluence (Evaluation environnementale du site pilote, tome 2).

Cette vaste zone d'expansion des crues sera à terme constituée de 9 bassins de rétention. Les travaux du site pilote (le site n° 5) ont débuté, et leur finalisation est prévue pour l'année 2024.

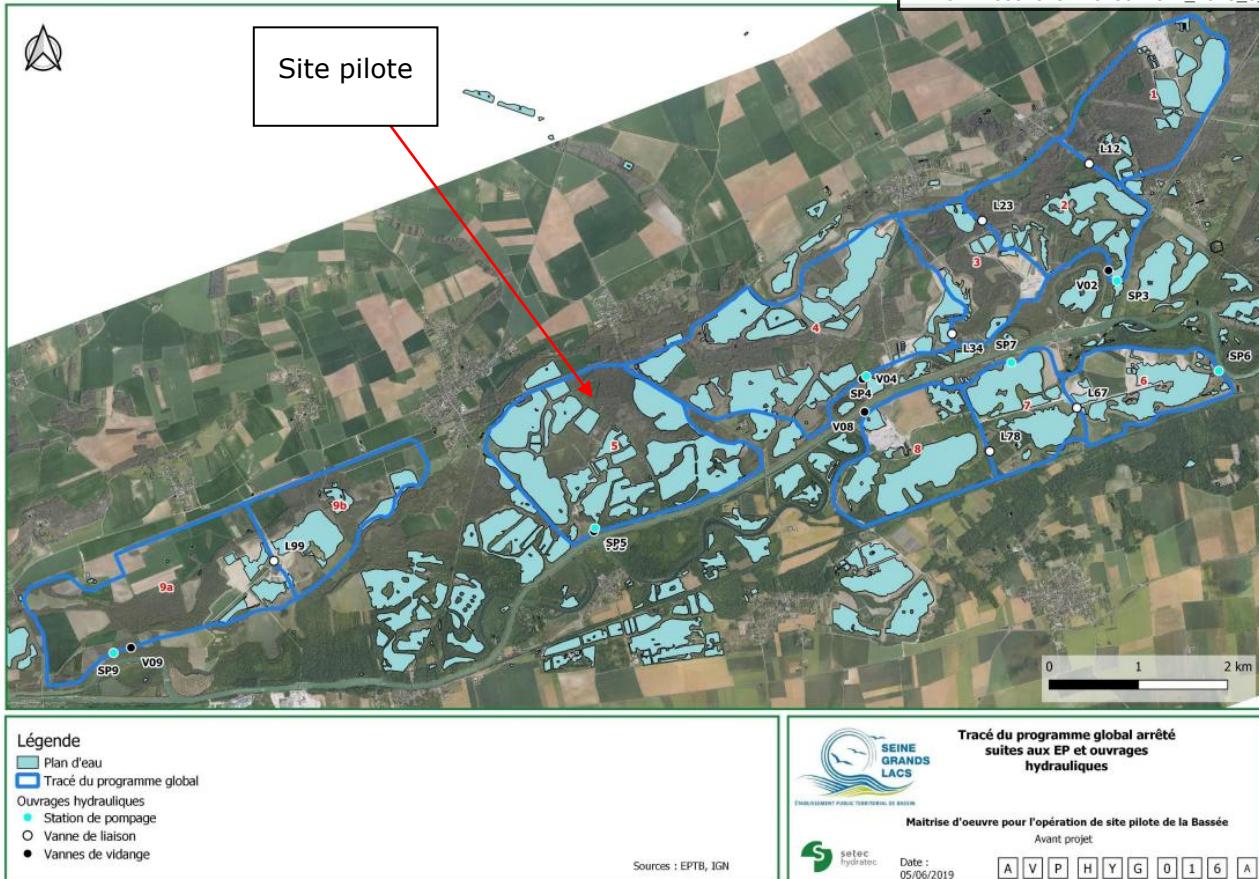


Figure 7 : Site pilote de la Bassée pour l'aménagement d'un casier de rétention (Source : Maîtrise d'œuvre pour l'opération de site pilote de la Bassée – Evaluation environnementale – Tome 1 : Projet global)

Les deux maîtres d'ouvrages de ces précédents projets se sont engagés à réaliser en commun une étude sur **l'aménagement des anciens méandres de la Seine** entre Montereau-Fault-Yonne et Le Vezoult, dans un objectif de restauration des potentialités du milieu en termes d'écosystème et de biodiversité.

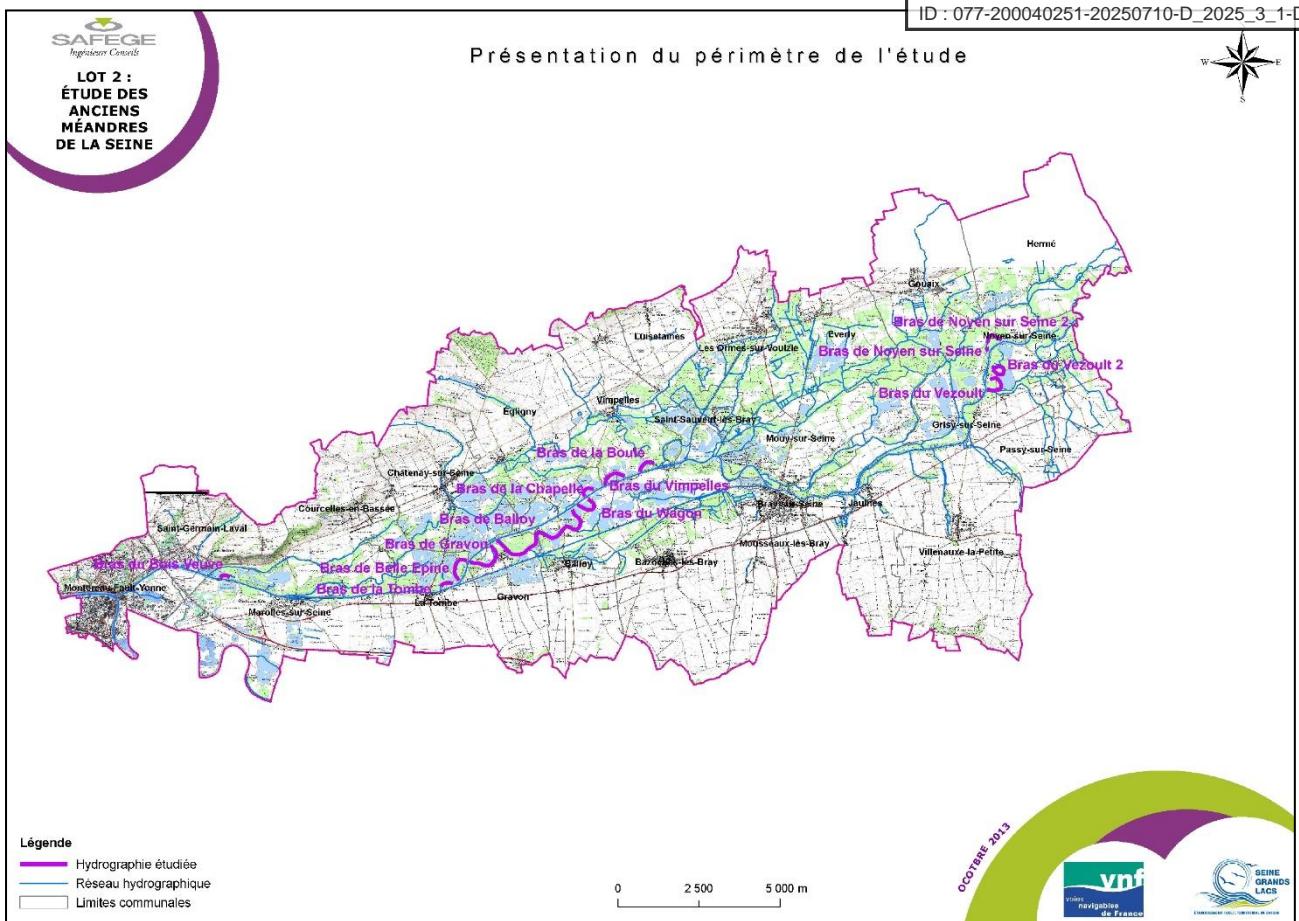


Figure 8 : Localisation des noues entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine (Source : SAFEGE, Études préliminaires – Études des anciens méandres de la Seine, VNF – EPTB Seine Grands Lacs, 2013, 150 p)

Enfin, dans le cadre de la mise à grand gabarit de la Seine, la commune de Bray-sur-Seine souhaite se doter d'une zone portuaire sur la partie amont de son territoire, en extension de la zone d'activité de Bray-Jaulnes. Elle a lancé une étude de trajectographie permettant de déterminer les conditions à mettre en place pour garantir que toutes les formes d'exploitation de la zone portuaire puissent se dérouler en sécurité et dans le strict respect des règles de la navigation (Rapport de trajectographie). Cet aménagement portuaire s'inscrit dans une stratégie de développement économique, et permettrait également d'offrir un point d'amarrage supérieur aux PHEC (Plus Hautes Eaux Connues) qui fait actuellement défaut dans le secteur.



Figure 79 : Localisation de la future zone portuaire de Bray-sur-Seine (Source : Etude de trajectographie et de tracé du chenal du port de Bray-sur-Seine – Jaulnes / Novembre 2021)

Atouts/opportunités	Points de fragilité/vigilance
<ul style="list-style-type: none">- Un sous-sol riche et exploité : carrières alluvionnaires et hydrocarbures- Un climat tempéré océanique favorable aux cultures- Un réseau hydrographique conséquent, principalement localisé dans la Bassée- Projet de casier pilote de la Bassée- Mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none">- Les effets prévisibles du réchauffement climatique auront des impacts sur le climat et donc sur les activités agricoles et forestière, sur la ressource en eau, sur la santé et sur le cadre bâti.
Les grands enjeux	
<ul style="list-style-type: none">- Poursuite de l'exploitation des ressources du sous-sol- Adaptation aux effets du réchauffement climatique- Les grands projets dans la Bassée : mise à grand gabarit et casier pilote	

USAGES DE L'EAU

LES DOCUMENTS ET LES ORGANISMES DE GESTION

LE SDAGE SEINE-NORMANDIE



Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification qui fixe les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Introduit par la loi sur l'eau de 1992, le premier SDAGE du bassin est entré en vigueur en 1996. En 2000, l'adoption de la directive cadre sur l'eau (DCE) a modifié le contexte institutionnel dans lequel s'inscrivait le SDAGE. La DCE engage en effet les États membres à mettre en place les outils nécessaires pour atteindre le bon état des eaux de surface (cours d'eau, eaux côtières, lacs et lagunes) et des eaux souterraines depuis 2015. Le contenu et la portée juridique du SDAGE ont ainsi été adaptés suite à l'adoption de cette directive, pour faire du SDAGE le document central de gestion par grand bassin hydrographique demandé par la DCE, avec pour objectif de restaurer le bon état des eaux depuis 2015.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » à atteindre dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. « Cette gestion prend en compte les adaptations aux changements climatiques » et « la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole ».

Le SDAGE est le document de planification de la ressource en eau au sein du bassin. À ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Les acteurs publics (Etat, collectivités, établissements publics), notamment, ont un rôle crucial à assumer. Ils doivent assurer la cohérence entre leurs décisions et documents et les éléments pertinents du SDAGE. Dans cette optique, le législateur a donné une valeur juridique particulière au SDAGE en lien avec les décisions administratives du domaine de l'eau et les documents d'aménagement du territoire.

Le SDAGE du bassin Seine-Normandie 2022-2027 a été adopté par le comité de bassin le 23 mars 2022. Il a identifié 5 enjeux majeurs sur le bassin :

- **Enjeu n° 1 : Pour un territoire sain** : réduire les pollutions et préserver la santé
- **Enjeu n° 2 : Pour un territoire vivant** : faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau
- **Enjeu n° 3 : Pour un territoire préparé** : anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses
- **Enjeu n° 4 : Pour un littoral protégé** : concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers
- **Enjeu n° 5 : Pour un territoire solidaire** : renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin

Pour répondre à ces enjeux, le SDAGE est organisé selon 5 orientations fondamentales, déclinées en orientations et dispositions.

- **Orientation fondamentale n° 1 : Pour un territoire vivant et résilient** : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée

- **Orientation fondamentale n° 2** : Réduire les pollutions diffusées en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- **Orientation fondamentale n° 3** : Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles
- **Orientation fondamentale n° 4** : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique
- **Orientation fondamentale n° 5** : Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

Ce sont au total 28 orientations et 124 dispositions qui sont définies par le SDAGE et qui s'appliquent pour certaines directement au PLUi dans un principe de compatibilité. Ces orientations et dispositions permettent notamment de fixer un cadre pour les thématiques liées :

- Aux eaux pluviales
- Aux inondations
- A l'assainissement
- A la ressource en eau
- Aux milieux aquatiques

D'après le SDAGE 2022-2027, le territoire de Bassée-Montois fait partie dans sa grande majorité de l'unité hydrographique **Bassée-Voulzie**, à l'exception des communes de Coutençon, Villeneuve-les-Bordes, Meigneux et Gurcy-le-Châtel situées partiellement ou totalement dans l'unité hydrographique de **la Seine Parisienne**. L'extrémité nord-ouest de la commune de Sognolles-en-Montois fait quant à elle partie de l'unité hydrographique de **l'Yerres**.

Le Programme de Mesures du SDAGE 2022-2027 décrit l'unité hydrographique de la Bassée-Voulzie comme suit :

« Le territoire s'étend en milieu rural sur 1700 km² autour de la Seine, entre les confluences de l'Aube et de l'Yonne. La Seine y est de bonne qualité, assez pour être classée en masse d'eau naturelle malgré la navigation. L'Ardusson est de bonne qualité mais on note des problèmes de phosphore sur la Noxe. Les affluents de Seine-et-Marne, nettement plus dégradés, sont contaminés par l'activité agricole (nitrates). Des pesticides sont présents sur cette UH et déclassent 1/3 des masses d'eau. Les efforts concernant les systèmes d'assainissement (dispositifs de traitement obsolètes, dysfonctionnement des réseaux) devront être poursuivis par les petites collectivités qui impactent le chevelu. »

L'hydromorphologie des rivières est perturbée par les rectifications et aménagements (barrages, moulins, gravières), parfois très anciens. D'autres sont à venir, tels que les projets de mise à grand gabarit entre Braysur-Seine et Nogent-sur-Seine et les ouvrages de ralentissement des crues de la Seine. Une vigilance est nécessaire sur des zones industrielles présentes ou en extension pour limiter les surfaces imperméabilisées, ainsi que sur l'exploitation de granulats. Les enjeux de ce territoire qui s'organisent autour d'une plaine alluviale exceptionnelle sont :

- *La protection et la restauration de milieux aquatiques et de zones humides d'intérêt national,*
- *La préservation de prairies inondables naturelles et la lutte contre les inondations à l'aval de l'UH.*

La masse d'eau alluviale de la Bassée est à préserver pour les besoins futurs en AEP, la masse d'eau souterraine du Champigny est une ressource pour l'AEP à restaurer en qualité et quantité. Plusieurs plans d'actions sont déjà en place sur les aires d'alimentation des captages »

LE SAGE BASSEE-VOULZIE



Issu d'une initiative locale et élaboré de manière collective, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) constitue une déclinaison des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à l'échelon d'un sous-bassin en vue d'une gestion équilibrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Depuis la nouvelle Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, il se compose de deux parties : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) avec lequel les doucement d'urbanisme doivent être rendus compatibles, et le règlement, opposable aux tiers.

Le SAGE Bassée-Voulzie est en cours d'élaboration et est porté par le Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA). Ce syndicat et sa régie interviennent sur le territoire de 481 communes et exercent 5 compétences : l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, la GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et la démoustication.

Le périmètre de ce SAGE reprend celui de l'Unité Hydrographique Bassée-Voulzie identifié par le SDAGE Seine-Normandie. Il concerne 73 communes de Seine-et-Marne (77) ainsi que 50 communes du département de l'Aube (10) et 15 communes de la Marne (51) et 6 communes de l'Yonne (89). **Toutes les communes de la Bassée-Montois, hormis Coutençon et Villeneuve-les-Bordes**, sont concernées par ce SAGE en cours d'élaboration.

Le périmètre du SAGE a été délimité par l'arrêté inter-préfectoral n°DDT-SEB/2016253-0001 du 2 septembre 2016.

La Commission Locale de l'Eau a été créée par l'arrêté préfectoral (préfecture de l'Aube) n°DDT-SEB/2016273-0001 du 26 septembre 2016, et l'arrêté DDT-SEB/BEMA-2020308-0002 du 3 novembre 2020 a modifié la constitution de cette commission.

Le SDAGE Seine-Normandie pour la période 2022-2027 comprend plusieurs mesures et actions à réaliser lors de la mise en œuvre de ce futur SAGE pour l'unité hydrographique de la Bassée-Voulzie :

**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
BASSEE VOULZIE**
RIF.1

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	3				
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	3				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	3				
ASS0402	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP Hors Directive ERU	3				
ASS0502	Equipement d'une STEP Hors Directive ERU	3				
Réduction des pollutions des industries						
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	6				
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	3				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR0101	Agriculture - Etude globale et schéma directeur	3	■	■		
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	6				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	18	■	■	■	
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	32				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	44				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	47	■	■	■	
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	9	■	■	■	
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	79				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	38				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	32				
Gestion de la ressource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	3	■			
RES02	Mesures d'économie d'eau dans les secteurs agricole, domestique, industriel et artisanal	47	■			
RES03	Mettre en place des règles de partage de la ressource	15	■			

Contribution de la mesure à un enjeu spécifique

- Mesures relatives à la protection des eaux souterraines
- Mesures relatives à la protection des captages
- Mesures relatives à la prévention microbiologique en amont des zones protégées littoral
- Mesures relatives à la limitation des ruissellements et de l'érosion des sols cultivés

Figure XX : Tableau des mesures clefs à mettre en œuvre par le SAGE Bassée-Voulzie (Source : Programme de mesures du SDAGE 2022-2027, p.75)

LE SAGE DE L'YERRES

Parmi les communes de la Bassée-Montois, **seule la commune de Sognolles-en-Montois est concernée** (sur une partie seulement de son territoire) par le SAGE de l'Yerres. Les grandes orientations du SAGE de l'Yerres sont les suivantes :

- Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés
- Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- Restaurer et valoriser le patrimoine et les usages liés au tourisme et aux loisirs

Le SAGE de l'Yerres a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 13 octobre 2011. La structure animatrice de ce SAGE est **le SyAGE**, un syndicat mixte intercommunal regroupant 85 communes du bassin versant de l'Yerres et pour lesquelles il exerce trois grandes compétences : la gestion de l'assainissement collectif et non collectif, la gestion des eaux pluviales et des cours d'eau, et la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres a été modifiée par arrêté préfectoral du 21 janvier 2022.

L'ASSOCIATION AQUI'BRIE ET LA NAPPE DE CHAMPIGNY

La nappe des Calcaires de Champigny est une ressource régionale incontournable pour la production d'eau potable. Les principaux acteurs de l'eau et les usagers de la nappe ayant pris conscience de ces enjeux au début des années 90, la concertation s'est développée autour de cette ressource et a conduit à la création d'AQUI'Brie.

En juillet 1997, le premier Contrat de nappe est signé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France et le département de Seine-et-Marne pour une durée de cinq ans fixant une douzaine d'axes d'orientation : développement de la connaissance, nouvelle modélisation mathématique du fonctionnement hydrodynamique du Champigny, etc...

De plus, une Charte des Usagers est signée par la Chambre d'agriculture de Seine et Marne, Véolia Eau, Lyonnaise des Eaux et Eau de Paris (sociétés productrices d'eau potable), AFINEGE (représentants des industriels usagers de la nappe) et l'Union des maires de Seine-et-Marne. Ces acteurs s'engageaient à promouvoir les actions développées dans le cadre du contrat de nappe.

Suite à tous ces événements et dans la suite logique du Contrat de nappe, l'association AQUI'Brie est créée par ses membres fondateurs en 2001 : l'État, la Région Ile-de-France et le département de Seine-et-Marne. La volonté des membres d'AQUI'Brie est de disposer d'une structure avec une personnalité juridique et d'élargir sa représentation.

Depuis, AQUI'Brie a fédéré l'ensemble des acteurs de l'eau, qui, seuls, ne pouvaient agir que de façon sectorielle en fonction de leurs compétences technique, administrative ou territoriale, ainsi que tous les usagers de la nappe et le secteur associatif.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN SEINE GRANDS LACS



Un Établissement Public Territorial (EPTB) joue un rôle d'animateur vis-à-vis des autres collectivités ou groupements. Il assure la cohérence et l'efficacité de l'action publique à l'échelle du bassin hydrographique par son rôle d'information, d'animation et de coordination. Le périmètre d'intervention de l'EPTB est indépendant des limites administratives des collectivités membres, c'est la cohérence hydrographique qui est le fil conducteur.

À la suite des grandes inondations de 1910 et des sécheresses des années 20, le Département de la Seine, sous l'égide de l'État, a engagé un important programme d'aménagement du bassin de la Seine en amont de Paris destiné à assurer en région parisienne, le renforcement des débits d'étiage du fleuve et une protection contre les inondations. C'est cette double mission qu'assurent aujourd'hui les Grands Lacs de Seine.

L'EPTB dispose de quatre lacs réservoirs :

- Lac réservoir de Pannecière sur l'Yonne,
- Lac réservoir de la Seine,
- Lac réservoir de la Marne,
- Lac réservoir de l'Aube.

Ces ouvrages sont capables de retenir plus de 800 millions de m³ d'eau en période hivernale afin d'écrêter les crues et de les restituer en période estivale pour soutenir l'étiage des cours d'eau et ainsi garantir l'alimentation en eau de l'agglomération. Par rapport au niveau de la crue de 1910, les barrages régulateurs permettent, dans le cas le plus favorable, un abaissement du niveau d'eau évalué à 70 cm.

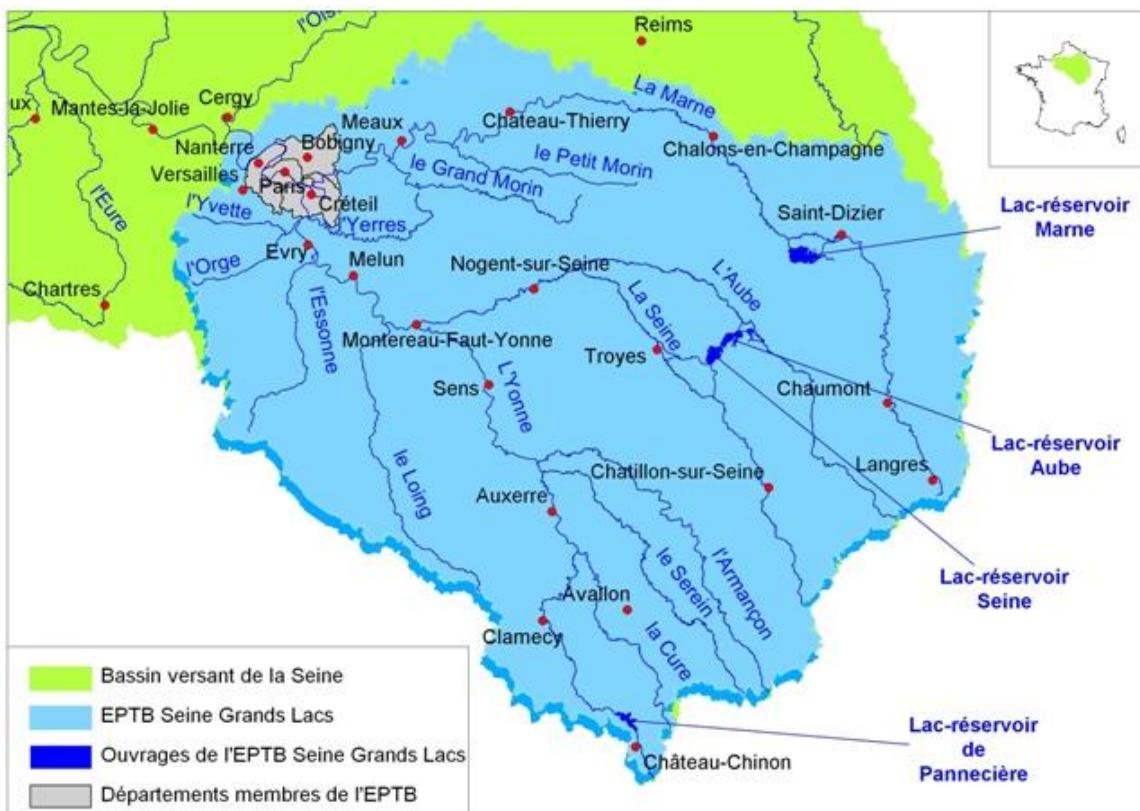


Figure 9 : Territoire d'action de l'EPTB Seine Grands Lacs (Source : Le site de l'eau en Seine-et-Marne - <http://eau.seine-et-marne.fr/les-eptb>)

Les Grands lacs de Seine ont été reconnus comme Établissement public territorial de bassin sur le bassin amont de la Seine par arrêté du préfet de région du 7 février 2011.

L'EPTB Seine Grands lacs est un syndicat mixte qui assure plusieurs missions :

- La protection et la prévention contre les inondations,
- La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, notamment via le maintien d'un débit minimum de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons les plus sèches,
- La préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides
- La contribution à l'élaboration, au suivi et à la coordination des schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Actuellement, l'EPTB Seine Grands Lacs porte deux projets importants :

- Le portage d'un PAPI complet sur le bassin de la Seine mais limité dans un premier temps à Paris et la petite couronne mais avec des actions en Seine-et-Marne impactant également l'Essonne.
- La création d'ouvrages de ralentissement des écoulements en lien avec les crues de la Seine et de l'Yonne sous la forme d'un casier expérimental dans la Bassée. Sur ce dernier point, la localisation du casier pilote a été arrêtée à l'issue de nombreuses études comparatives afin de trouver le meilleur compromis entre le volume stocké et les impacts sur l'environnement, la population et les activités économiques et de loisirs.

UNE ZONE DE REPARTITION DES EAUX QUI COUVRE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL



Les zones de répartition des eaux (ZRE) sont définies en application de l'article R 211-71 du code de l'environnement, comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins". Dans le cas des eaux souterraines, pour chaque commune est précisée la cote en dessous de laquelle les dispositions relatives à la ZRE deviennent applicables. Le classement en ZRE constitue un signal fort de reconnaissance du déséquilibre durablement installé entre la ressource et les prélèvements en eau existants.

La nappe de l'albien-néocomien est classée en Zone de Répartition des Eaux par le décret ministériel

n°2003-869 du 11 septembre 2003 relatif à l'extension des zones de répartition des eaux et modifiant le décret n°94-354 du 29 avril 1994.

L'effet de ce classement est de soumettre les prélèvements à autorisation dès le seuil de 8 m³/h, au lieu de 200 000 m³/an dans le cas général.

Cette nappe constitue un réservoir profond situé sous la craie du bassin parisien, sur une extension de plus de 100 000 km². Il n'affleure donc pas dans la région Ile-de-France, mais sur les bordures en Bourgogne et en Champagne notamment. La nappe est captive en Ile de France, et s'écoule depuis les affleurements du sud-est et de l'est, vers la Manche. La réserve en eau est importante, de l'ordre de 655 milliards de m³, mais son renouvellement est très faible, avec un temps de séjour moyen de plusieurs milliers d'années.

Cet aquifère est exploité depuis le milieu du XIX^e siècle, malgré sa grande profondeur. La baisse de 74 mètres de son niveau entre 1861 et 1934 rendit certains puits inexploitables et a justifié l'affirmation de son importance stratégique comme ressource en eau potable de secours ultime et son classement en ZRE.

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

UN USAGE IMPORTANT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU TERRITOIRE

L'essentiel de la ressource en eau potable du territoire intercommunal est fourni par des puits mais surtout des forages permettant d'accéder à la nappe aquifère souterraine de la **craie sénonienne**.

La craie sénonienne s'étend sous les formations tertiaires au centre de l'Ile-de-France à une profondeur de 150 à 250 mètres et apparaît à l'affleurement au sud-est et nord-ouest de l'Ile-de-France, dans la vallée de la Seine et au nord, dans la vallée de l'Oise avec une surface d'environ 500 km². La craie représente le premier aquifère libre du Bassin parisien par sa surface d'affleurement et de son épaisseur importante. Par contre, sous les formations tertiaires dans l'Ile-de-France, la nappe devient captive et peu productive. Les zones suivantes peuvent être distinguées par :

- La craie recouverte par des formations imperméables (tertiaire au sud de l'Ile-de-France),
- Les zones en bordure des formations imperméables, avec un système karstique parfois très important,
- Les affleurements de la craie vers les plateaux,

Sept communes exploitent une nappe des alluvions. Il s'agit des communes de La Tombe, Bazoches-lès-Bray, Gouaix, Gravon, Balloy, Egligny et Chalmaison.

Enfin, cinq communes (Coutençon, Villiers-sur-Seine, Villeneuve-les-Bordes, Noyen-sur-Seine et Gouaix) sont alimentées (au moins partiellement) à partir de la ressource aquifère souterraine des **calcaires de Champigny**.

L'aquifère des calcaires de Champigny est constitué d'une succession de couches sédimentaires relativement récentes à l'échelle des temps géologiques (50 à 60 millions d'années environ). Il est encadré à sa base par la craie d'âge crétacé supérieur (profondément enfouie, elle est quasi imperméable) et à son sommet par les marnes vertes et supra-gypseuses et les calcaires de Brie. Elle s'étend à l'affleurement sur environ 1 700 km² couvrant la région de Brie dans l'est de la région et le nord-est de la Beauce au sud de la région. Elle est donc généralement libre et située en moyenne à 15 m de profondeur. C'est une des nappes les plus exploitée d'Ile-de-France.

Les captages prioritaires doivent, en plus de leurs périmètres de protection, délimiter leurs Aires d'Alimentation de Captage (AAC ou BAC pour bassin d'alimentation de captage). Cette aire correspond à l'ensemble de la zone qui influence potentiellement le captage, tant au niveau superficiel que souterrain.

Une partie significative du débit des sources qui alimentent la Voulzie est prélevée pour alimenter Paris en eau potable. Aussi, pour maintenir un débit suffisant, de l'eau de Seine prélevée en aval de Bray-sur-Seine est refoulée dans la Voulzie au niveau de Provins (eau de restitution).

La banque nationale des prélevements quantitatifs en eau (BNPE) fournit sur sa plateforme Internet des données à l'échelle communale sur les prélevements en eau depuis 2012.

En 2021, la BNPE a comptabilisé un volume prélevé pour l'alimentation en eau potable de 2 802 805 m³, soit 54.8 % du total des volumes d'eau prélevés sur le territoire de la Bassée-Montois.

ORGANISATION DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

L'organisation de la gestion de l'alimentation en eau potable sur le territoire de la Bassée-Montois est assurée par le Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais (S2E77) depuis 2020. Ce syndicat est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2019 de deux syndicats pré-existants, le TranssprEAUvinois et le Syndicat du Nord-Est 77.

L'exploitation au sein de la CCBM est réalisée en régie ou en délégation de service public et diffère selon les communes :

- 19 communes sont exploitées par la régie du S2E77,
- 17 communes par la société SUEZ Eau-France – Brie Comte Robert,
- 6 communes par la société VEOLIA Eau Seine-et-Marne.

Tableau 1 : liste des captages d'eau potable de la Communauté de communes Bassée-Montois (Source : Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, 2022)

Nom du captage	Identifiant national	N° BSS	État	N° arrêté DUP	Date de DUP	Classement SDAGE/Captage prioritaire
Baby 1	02962X0 001	BSS000W HUK	En service	16 DCSE EC 02	16/03/2016	
Balloy 1	02954X0 058	BSS000W GNE	Abandonné			
Bazoches -lès-Bray 1	02954X0 001	BSS000W GKV	Abandonné	03/DAI/EXP/062	07/10/2003	
Bazoches -lès-Bray 2	02954X0 073	BSS000W GNV	En service	03/DAI/EXP/062	01/10/2003	Sensible
Chalmaison 1	02605X0 003	BSS000UF CF	Abandonné			Sensible
Châtenay -sur- Seine 2 – Egligny 2	02597X0 005	BSS000UD KC	Abandonné			
Châtenay -sur- Seine 1 – Egligny 1	02597X0 06	BSS000UD KD	Abandonné			

Nom du captage	Identifiant national	N° BSS	État	N° arrêté DUP	Date de DUP	Classement SDAGE/Captage prioritaire
Châtenay -sur- Seine 3 – La Futaye	02953X0 108	BSS000W GDL	En service			
Coutençon 1	02596X0 005	BSS000UD FM	En service	2021/02/DCSE/B PE/EC	06/07/21	
Donnemarie- Dontilly 0	02597X0 007	BSS000UD KE	Abandonné			
Donnemarie- Dontilly 2	02597X0 020	BSS000UD KH	Abandonné			
Everly 1	02605X0 004	BSS000UF CG	Abandonné			
Fontaines - Fourches 1	02962X0 005	BSS000W HUN	En service	08/DAIDD/EC 10	27/11/08	
Perceneige (Départ 89)	02962X0 053	BSS000W HWJ	En service	08/DAIDD/EC 10	27/11/08	
Gouaix 2	02605X0 112	BSS000UF GU	Abandonné			
Gouaix 1	02605X0 148	BSS000UF HZ	Abandonné			
Gravon 1	02953X0 140	BSS000W GER	En service	15 DCSE EC 01	21/05/15	
Gurcy le Chatel 1	02597X0 093	BSS000UD NT	Abandonné			
Hermé 1	02606X0 004	BSS000UF PG	En service	07 DAIDD EC 02	06/02/07	Sensible
Hermé Pp1	02606X0 128	BSS000UF UF	En service			
Jaulnes 1	02961X0 001	BSS000W HPY	En service			Prioritaire
Jutigny 1	02598X0 002	BSS000UD RA	Abandonné			
Lizines 1	02594X0 008	BSS000UC TZ	Abandonné			
Meigneux 1	02593X0 011	BSS000UC QJ	Abandonné			
Meigneux 2	02593X0 044	BSS000UC RT	Abandonné			
Montigny -le- Guesdier 1	02961X0 005	BSS000W HQC	En service	82/DDA/AE2/195	04/02/82	
Montigny -Lencoup 1 – La Fontaine Couverte	02596X0 006	BSS000UD FN	Abandonné			

Nom du captage	Identifiant national	N° BSS	État	N° arrêté DUP	Date de DUP	Classement SDAGE/Captage prioritaire
Noyen-sur-Seine 2	02605X0 153	BSS000UF JD	En service	2019/4DCSE/BP/E/EC	17/07/19	Prioritaire
Noyen-sur-Seine 3	02605X0 154	BSS000UF JE	En service	2019/4DCSE/BP/E/EC	17/07/19	Prioritaire
Noyen-sur-Seine 4	02605X0 155	BSS000UF JF	En service	2019/4DCSE/BP/E/EC	17/07/19	Prioritaire
Noyen-sur-Seine 5	02605X0 156	BSS000UF JG	En service	2019/4DCSE/BP/E/EC	17/07/19	Prioritaire
Noyen-sur-Seine 7	02605X0 157		En service	2019/4DCSE/BP/E/EC	17/07/19	Prioritaire
Noyen-sur-Seine 1	02606X0 003	BSS000UF PF	En service			
Les Ormes sur Voulzie 1	02598X0 005	BSS000UD RD	En service	2020 9 DCSE BPE EC	10/11/20	Prioritaire
Villenaux-e-la-Petite 1	02961X0 004	BSS000W HQB	Abandonné			
Villenaux-e-la-Petite 2	02961X0 030	BSS000W HRD	En service	14 DCSE EC 04	15/07/14	
Villeneuve-les-Bordes 1	02596X0 008	BSS000UD FQ	En service	76/DDA/AE2/272	27/07/76	
Viluis 1	02962X0 003	BSS000W HUM	En service	11 DAIDD EC 04	30/12/11	
Villiers-sur-Seine 1			En service			
Villiers-sur-Seine 2			En service			
Villiers-sur-Seine 3			En service			

Le captage situé sur la commune de Jaulnes représente ainsi 19,06 % des volumes d'eau potable prélevés sur le territoire intercommunal en 2021 ; ceux de Noyen-sur-Seine 62,2 %, **soit un total de 81,2 % des volumes prélevés pour l'eau potable dans la Bassée-Montois pour ces seuls captages. Les ressources en eau potable de ces deux communes alimentent un grand nombre d'usagers et revêtent par conséquent une très grande importance en matière de préservation de la ressource en eau.**

Concernant le rendement des réseaux d'eau potable, 11 communes ~~disposent d'un réseau d'eau potable~~ dont le rendement est qualifié de « Mauvais », 12 communes ont un rendement « Moyen » et 10 communes ont un rendement « Bon ». Le rendement des 9 communes restantes ne peut être évalué en raison d'un manque de données. La moyenne de rendement des réseaux d'eau potable de la Bassée-Montois est d'environ 77 %, ce qui la place en dessous de la moyenne départementale (80,75 % selon l'observatoire départemental de l'eau).

LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

L'agence Régionale de Santé précise que pour la plupart des communes du territoire, l'eau potable distribuée durant l'année 2021 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Seules les communes de Villiers-sur-Seine et Noyen-sur-Seine présentent des non-conformités. L'eau distribuée dans ces deux communes est restée conforme à l'exception des pesticides, sans toutefois nécessiter de recommandations d'usage.

Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à l'année 2016, durant laquelle 9 communes de la Bassée-Montois avaient distribué de l'eau présentant des non-conformités relatives à la présence de nitrates ou de pesticides. Cette amélioration est notamment due à des travaux de modernisation réalisés sur des installations de traitement.

- Cessoy-en-Montois : l'eau distribuée est restée conforme à l'exception des nitrates et des pesticides ;
- Chalmaison : l'eau distribuée est restée conforme à l'exception des nitrates, lors d'un unique dépassement de la limite de qualité, et des pesticides ;
- Everly : l'eau distribuée est restée conforme à l'exception des nitrates et des pesticides mais pour lesquels les dépassements observés ne nécessitent pas de restriction. Les installations de traitement ont été modernisées afin de distribuer une eau conforme en 2017.
- Jutigny : l'eau distribuée est restée conforme à l'exception des nitrates et des pesticides ;
- Lizines : l'eau distribuée est restée conforme à l'exception des nitrates et des pesticides ;
- Montigny-Lencoup : l'eau distribuée est restée conforme à l'exception des pesticides ;
- Les Ormes-sur-Voulzie : l'eau distribuée est restée conforme à l'exception des nitrates et des pesticides lors d'un dysfonctionnement des installations de traitement. Ces installations ont été modernisées afin de distribuer une eau conforme en 2017 ;
- Savins : l'eau distribuée est restée conforme à l'exception des nitrates et des pesticides ;
- Sognolles-en-Montois : l'eau distribuée est restée conforme à l'exception des nitrates et des pesticides.

Le SDAGE Seine-Normandie fait état du bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin versant. La Communauté de communes Bassée-Montois est concernée par plusieurs masses d'eau et par les objectifs d'atteinte du bon état écologique de celles-ci présentés ci-dessous.

Tableau 2 : État et objectif de qualité du SDAGE pour les masses d'eau souterraines sur la Bassée-Montois

Objectif et état chimique					Objectif et état		
État 2019	Objectif	Délai d'atteinte de l'objectif	Paramètre en cause	Commentaires	État 2019	Objectif	Délai d'atteinte de l'objectif
Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais (FRHG103)							
Médiocre	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Phytosanitaires et Nitrates	Inertie forte du milieu, fortes pressions et échanges importants entre les eaux de surface.	Bon	Bon état	2027
Craie du sennonaïs et pays d'Othe (FRHG209)							
Médiocre	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Phytosanitaires et Nitrates	Inertie et vulnérabilité fortes de la masse d'eau, liens avec les cours d'eau, fortes pressions.	Bon	Bon état	2027
Alluvions de la Bassée (FRHG006)							
Médiocre	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Nitrates	Vulnérabilité de la masse d'eau, en lien avec d'autres milieux : vidange des aquifères Crayeux par drainage dans la vallée de la Seine ; fortes pressions (pollution historique essentiellement, pas de mesures efficaces disponibles).	Bon	Bon état	2027

Tableau 3 : état et objectif de qualité du SDAGE pour les masses d'eau superficielles sur la Bassée-Montois

Objectif et état chimique						Objectif et état écologique			
État avec ubiquistes 2019	État sans ubiquistes 2019	Objectifs avec ubiquistes	Délai atteinte objectif avec ubiquistes	Paramètres cause dérogation avec ubiquistes	Délai atteinte objectif hors ubiquiste	État avec polluants spécifiques 2019	Objectif	Délai atteint e objectif	Paramètres causes de dérogations
Ru de la Vallée Javot de sa source au confluent Seine (exclu) (FRHR90)									
Mauvais	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	HAP	2027	Moyen	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Hydrobiologie, phytosanitaires
Ru de Sucy (FRHR41-F2421000)									
Mauvais	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	HAP	2027	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Indice invertébrés multimétrique (I2M2)
Ru de Suby (FRHR41-F2424000)									
Mauvais	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	HAP	2027	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Indice invertébrés multimétrique (I2M2)
Ru de la Bilbaudrie (FRHR41-F2412000)									
Mauvais	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	HAP	2027	Moyen	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Phytosanitaires
La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu) (FRHR38)									

Objectif et état chimique						Objectif et état écologique			
État avec ubiquistes 2019	État sans ubiquistes 2019	Objectifs avec ubiquistes	Délai atteinte objectif avec ubiquistes	Paramètres cause dérogation avec ubiquistes	Délai atteinte objectif hors ubiquiste	État avec polluants spécifiques 2019	Objectif	Délai atteint e objectif	Paramètres causes de dérogations
Mauvais	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	HAP	2027	Bon	Bon état	2027	
L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu) (FRHR41)									
Mauvais	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	HAP	2027	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Indice invertébrés multimétrique (I2M2)
La Voulzie de sa source à la confluence de la Seine (exclu) (FRHR40)									
Mauvais	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	HAP	2027	Moyen	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Indice invertébrés multimétrique (I2M2), nitrates, phytosanitaires
Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu) (FRHR39)									
Mauvais	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	HAP	2027	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Indice invertébrés multimétrique (I2M2)
La noue d'Hermé (FRHR34-F2228000)									
Bon	Bon	Bon état	2027		2027	Bon	Bon état	2027	
La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu) (FRHR34)									

Objectif et état chimique						Objectif et état écologique			
État avec ubiquistes 2019	État sans ubiquistes 2019	Objectifs avec ubiquistes	Délai atteinte objectif avec ubiquistes	Paramètres cause dérogation avec ubiquistes	Délai atteinte objectif hors ubiquiste	État avec polluants spécifiques 2019	Objectif	Délai atteint e objectif	Paramètres causes de dérogations
Bon	Bon	Bon état	2027		2015	Moyen	Bon état	2027	
Ruisseau la vieille Seine (FRHR34-F2150600)									
Bon	Bon	Bon état	2027		2027	Bon	Bon état	2027	
Ru de Villenauxe (FRHR34-F2209000)									
Mauvais	Bon	Bon état	2027		2027	Moyen	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Indice invertébrés multimétrique (I2M2), Indice biologique diatomées (IBD), phytosanitaires
Cours d'eau de Toussacq (FRHR34-F2208000)									
Mauvais	Mauvais	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Phytosanitaires	2027	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Indice invertébrés multimétrique (I2M2)
Cours d'eau du moulin hauts champs (FRHR34-F2203000)									
Mauvais	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	HAP	2027	Moyen	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Indice invertébrés multimétrique (I2M2), phytosanitaires
Ru de la Planchotte (FRHR34-F2201000)									

Objectif et état chimique						Objectif et état écologique			
État avec ubiquistes 2019	État sans ubiquistes 2019	Objectifs avec ubiquistes	Délai atteinte objectif avec ubiquistes	Paramètres cause dérogation avec ubiquistes	Délai atteinte objectif hors ubiquiste	État avec polluants spécifiques 2019	Objectif	Délai atteint e objectif	Paramètres causes de dérogations
Bon	Bon	Bon état	2027		2027	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Indice invertébrés multimétrique (I2M2)
L'Orvin de sa source au confluent de la Seine (exclu) (FRHR37)									
Mauvais	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	HAP	2027	Moyen	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Phytosanitaires
Ru de Courtenain (FRHR91-F44-0400)									
Bon	Bon	Bon état	2027		2027	Moyen	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Phytosanitaires, Indice biologique diatomées (IBD), Indice invertébrés multimétrique (I2M2), phosphore
Ruisseau l'Yvron (FRHR100-F4730600)									

Objectif et état chimique						Objectif et état écologique			
État avec ubiquistes 2019	État sans ubiquistes 2019	Objectifs avec ubiquistes	Délai atteinte objectif avec ubiquistes	Paramètres cause dérogation avec ubiquistes	Délai atteinte objectif hors ubiquiste	État avec polluants spécifiques 2019	Objectif	Délai atteint e objectif	Paramètres causes de dérogations
Bon	Bon	Bon état	2027		2027	Bon état à l'exception de certains éléments		2027	Phytosanitaires, Indice invertébrés multimétrique (I2M2), nitrates
Ru du Dragon (FRHR40-F2326000)									
Mauvais	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	HAP	2027	Bon	Bon état à l'exception de certains éléments	2027	Indice invertébrés multimétrique (I2M2), nitrates



Les ubiquistes sont des substances à caractère persistant, bioaccumulables et sont présentes dans les milieux aquatiques, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale. De ce fait, elles dégradent régulièrement l'état des masses d'eau et masquent les progrès accomplis par ailleurs. Il s'agit des : diphenyléthers bromés, du mercure et ses composés, des HAP, des composés du tributylétain, du PFOS, des dioxines, du HBCDD, de l'heptachlore.

LES USAGES INDUSTRIELS ET AGRICOLES

La banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) fournit sur sa plateforme Internet des données à l'échelle de la commune sur les prélèvements en eau depuis 2012.

En 2021, la BNPE a comptabilisé un volume prélevé pour les usages industriels et économiques de 897 813 m³ et de 1 410 386 m³ pour l'irrigation, soit respectivement 17,6 % et 27,6 % du total des volumes d'eau prélevés sur le territoire de la Bassée-Montois.

Durant l'année 2021, les prélèvements d'eau pour l'usage industriel ont été effectués sur les communes de Balloy par l'entreprise GSM pour l'exploitation d'une carrière alluvionnaire, des Ormes-sur-Voulzie par l'entreprise A2C Granulat pour l'exploitation d'une carrière alluvionnaire, par l'entreprise Sablières de Port Montain à Hermé, également pour l'exploitation d'une carrière alluvionnaire. De plus, des prélèvements ont été réalisés à Gouaix pour des forages, à Vimpelles pour le prélèvement par Lafarge.

L'ensemble des prélèvements directs d'eau pour un usage industriel en 2019 ont donc été effectués pour l'exploitation de matériaux de carrières alluvionnaires.

En 2021, les prélèvements d'eau pour l'usage de l'irrigation agricoles ont été effectués sur 21 communes du territoire.

L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

DE NOMBREUSES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

21 communes du territoire sont reliées à un réseau de collecte des eaux usées pour un total de **18 installations de traitement des eaux usées** présentes sur le territoire de la Bassée-Montois.

Figure 10 : les installations de traitement des eaux usées en Bassée-Montois en 2020 (Sources : portail de l'assainissement communal <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> et eauv2.seine-et-marne.fr)

Implantation	Commune(s) desservie(s)	Exploitant	Capacité (EH)	Année de mise en service	Charge maximale en entrée (EH)	Traiteme nt	Destination des boues	Nn d'abonnés
Coutençon	Coutençon	Commune	250	1985	67	Lagunage	Epannage	114
Bazoches-lès-Bray	Bazoches-lès-Bray	Commune	900	1982	329	Boues activées	Épandage (2019)	375
Villeneuve-les-Bordes	Villeneuve-les-Bordes (bourg)	VEOLIA Eau	450	1981	123	Boues activées	n.r.	250
Châtenay-sur-Seine	Châtenay-sur-Seine	SUEZ Eau	1 050	1974	668	Filtres plantés	n.r.	384
Égliny	Égliny	SUEZ Eau	400	1980	n.r.	Boues activées	Compostage	115
Gouaix	Gouaix	SUEZ Eau	2 000	1995	1 271	Boues activées	Compostage	565
Gurcy-le-Châtel	Gurcy-le-Châtel	Commune	1 000	2006	484	Boues activées	n.r.	231
Jaulnes	Jaulnes	Commune	500	1996	65	Boues activées	Compostage	73
Jutigny	Jutigny	VEOLIA Eau	500	1979	183	Boues activées	n.r.	265
Ormes-sur-Voulzie	Ormes-sur-Voulzie,	SUEZ eau	3 500	2011	1 903	Boues activées	Compostage	392

Implantation	Commune(s) desservie(s)	Exploitant	Capacité (EH)	Année de mise en service	Charge maximale en entrée (EH)	Traiteme nt	Destination des boues	Nn d'abonnés
	Chalmaison, Everly							
Lizines	Lizines	Commune	165	2014	44	Filtres plantés de roseaux	n.r.	62
Meigneux	Meigneux	Commune	160	1981	150	Lagunage aéré	n.r.	104
Mons-en-Montois	Mons-en-Montois	Commune	500	1987	164	Lagunage aéré	n.r.	216
Montigny-Lencoup	Montigny-Lencoup	VEOLIA Eau	1 280	1974	864	Boues activées	Compostage et épandage	483
Mousseaux-lès-Bray	Mousseaux-lès-Bray, Bray-sur-Seine	SUEZ Eau	5 000	2006	4 068	Boues activées	Compostage et épandage	1 121
Savins	Savins	VEOLIA Eau	700	2019	403	Boues activées	n.r.	284
Donnemarie-Dontilly	Donnemarie-Dontilly	AQUALTER	2 833	2010	2 369	Boues activées	Compostage	1 099
Sognolles-en-Montois	Sognolles-en-Montois	Commune	550	2012	160	Filtres plantés de roseaux	n.r.	175

Les évolutions par rapport à la situation de 2016 sont en rouge pour les augmentations et en bleu pour les diminutions.

Toutes ces stations de traitement des eaux usées sont conformes en équipements et en performances pour l'année 2020, à l'exception des stations de Couteron et Jutigny qui sont en situation de non-conformité en termes de performances.

La commune de Meigneux a aménagé une nouvelle STEP de type « filtre planté de roseaux » d'une capacité de 350 EH. Une nouvelle STEP a également été mise en service en 2019 sur la commune de Savins et en 2023 à Mons-en-Montois en remplacement de l'ancienne STEP.

UN BILAN MEDIOCRE POUR LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré par la Communauté de communes Bassée-Montois.

Le territoire compte 21 communes ne disposant d'aucun système de traitement collectif des eaux usées. Le Site de l'Eau en Seine-et-Marne recensait 4 131 abonnés au SPANC en 2020 pour l'ensemble du territoire. Le rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement non collectif de 2016 fait état de 3 509 installations contrôlées depuis la création du service.

Lors du bilan du service, en 2016, seules 37,6% des installations contrôlées étaient conformes. Toutefois au 31 décembre 2023, ce taux est évalué à 92% pour l'ensemble de l'année 2023.

LA QUASI-ABSENCE D'OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les communes disposant d'un réseau collectif de gestion des eaux usées ont un réseau en partie unitaire (par exemple 35% à Donnemarie-Dontilly, ou 89% à Bray-sur-Seine) qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux de pluies, ce qui peut parfois entraîner des débordements et des inondations par ruissellement comme à Gouaix ou à Couteronçon.

SYNTHESE ET ENJEUX SUR LES USAGES DE L'EAU

Atouts/opportunités	Points de fragilité/vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire dispose d'une importante ressource en eau potable qui alimente une partie de l'Ile-de-France - La ressource en eau potable est globalement sécurisée grâce aux efforts de regroupement dans la gestion de la ressource et de la distribution en eau potable - Beaucoup de réseaux de distribution d'eau potable ont un taux de rendement très satisfaisant - Les systèmes d'assainissement collectif sont conformes à la réglementation européenne en performances et en équipements - Des installations d'assainissement autonomes à 92% conformes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les captages de Jaulnes et de Noyen-sur-Seine alimentent en eau potable une population très importante - 11 réseaux de distribution d'eau potable ont un faible rendement et nécessitent des investissements pour améliorer celui-ci, en particulier à Donnemarie-Dontilly - Pollution chronique des eaux superficielles par les nitrates et les pesticides - La STEP de Donnemarie-Dontilly est en limite de capacité de traitement concernant la charge moyenne entrante - La ressource en eau est également abondamment exploitée par les activités industrielles et agricoles (près de 60% des prélèvements) - Le ruissellement des eaux de pluies pose des problèmes d'inondation dans quelques communes du territoire en l'absence d'ouvrages de gestion
Les grands enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la ressource en eau, notamment pour l'alimentation en eau potable, surtout concernant les captages de Jaulnes et de Noyen-sur-Seine - Atteinte des objectifs du SDAGE concernant la qualité des masses d'eau - Poursuivre l'amélioration du taux de conformité des ouvrages d'assainissement non collectif - Amélioration du rendement de son réseau de distribution d'eau potable de la STEP de Donnemarie-Dontilly - Mise en compatibilité avec le SAGE Bassée-Voulzie lors de son approbation 	

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

BIODIVERSITE ET TRAME VERTE ET BLEUE

Le PLUi-H doit prendre en considération la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, à la fois au travers du rapport de présentation, du projet d'aménagement et de développement durable, du règlement, du plan de zonage et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). **L'Etat Initial de l'Environnement doit ainsi analyser et comprendre le fonctionnement des milieux naturels et les enjeux induits.**

LES ZONAGES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES DE BIODIVERSITE

Les zonages en faveur de la biodiversité sont des dispositifs visant à connaître, délimiter et protéger les espaces naturels et éléments de la trame verte et bleue, sur lesquels des enjeux écologiques ont été identifiés. À ce titre, ils désignent des réservoirs de biodiversité majeurs, participant d'une Trame Verte et Bleue à grande échelle.

Certains statuts imposent des restrictions sur les travaux, aménagements ou constructions réalisés au sein de leur périmètre. De telles prescriptions doivent être reprises fidèlement par les documents d'urbanisme. D'autres relèvent d'un simple inventaire et ne sont pas directement opposables. Ils sont néanmoins à prendre en compte en tant qu'espaces à préserver de façon prioritaire. Le PLUi-H aura à charge de définir des mesures assurant leur pérennité.

Le territoire de la Bassée-Montois est couvert à plus de 50% par des réservoirs régionaux de biodiversité. Il est concerné par des ZNIEFF de type 1 et de type 2, des zones Natura 2000, deux arrêtés de protection de biotope, une réserve naturelle nationale et des Espaces Naturels Sensibles.

PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

- Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APBP)



Afin de prévenir la disparition des espèces figurant sur la liste prévue à l'art. R. 211-1 (espèces protégées), le préfet peut fixer, par arrêté, les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département à l'exclusion du domaine public maritime où les mesures relèvent du ministère chargé des pêches maritimes, la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses ou toutes autres formations naturelles, peu exploitées par l'homme, dans la mesure où ces biotopes ou ces formations sont nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces (art. 4, 1er al., du décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977).

Le territoire est concerné par plusieurs Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Tableau 4: Localisation des Arrêtés Préfectoral de Protection de Biotope

Arrêtés Préfectoral de Protection de Biotope					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Localisation du site	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial

FR3800011	Plan d'eau de la Bachère	27,58	Châtenay-sur-Seine	Le site abrite une espèce d'odonate protégée (la Leucorrhine à large queue) classée à l'annexe IV de la directive 92/43/CEE et considérée comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale des libellules d'Ile-de-France. L'ensemble du plan d'eau de la Bachère forment une unité paysagère, écologique et fonctionnelle indissociable où vivent la Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) et des espèces d'oiseaux migrants et hivernant dont plusieurs rares à l'échelle européenne.	Odonates Ornithologie
FRFR3800008	Héronnière de Gravon	47,78	Gravon	Il a été désigné en considérant que cet espace de cultures et de boisements constitue une zone de nidification du héron cendré.	Ornithologie

Ces arrêtés prescrivent des articles qui réglementent les activités sur ces espaces. Sont interdites ou réglementées toutes les activités susceptibles de dégrader le biotope, de porter atteinte à l'intégralité de la faune et de la flore ou de perturber la vie des espèces protégées (exemple : extraction de matériaux, terrassement et construction d'ouvrage d'habitation ...).

- Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Naturelle Régionale (RNR)



Ces classements s'appliquent sur tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes, « lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader » (art. L. 332-1 C. Envt).

Le territoire est concerné par une **Réserve Naturelle Nationale** (RNN) et n'est pas concerné par de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

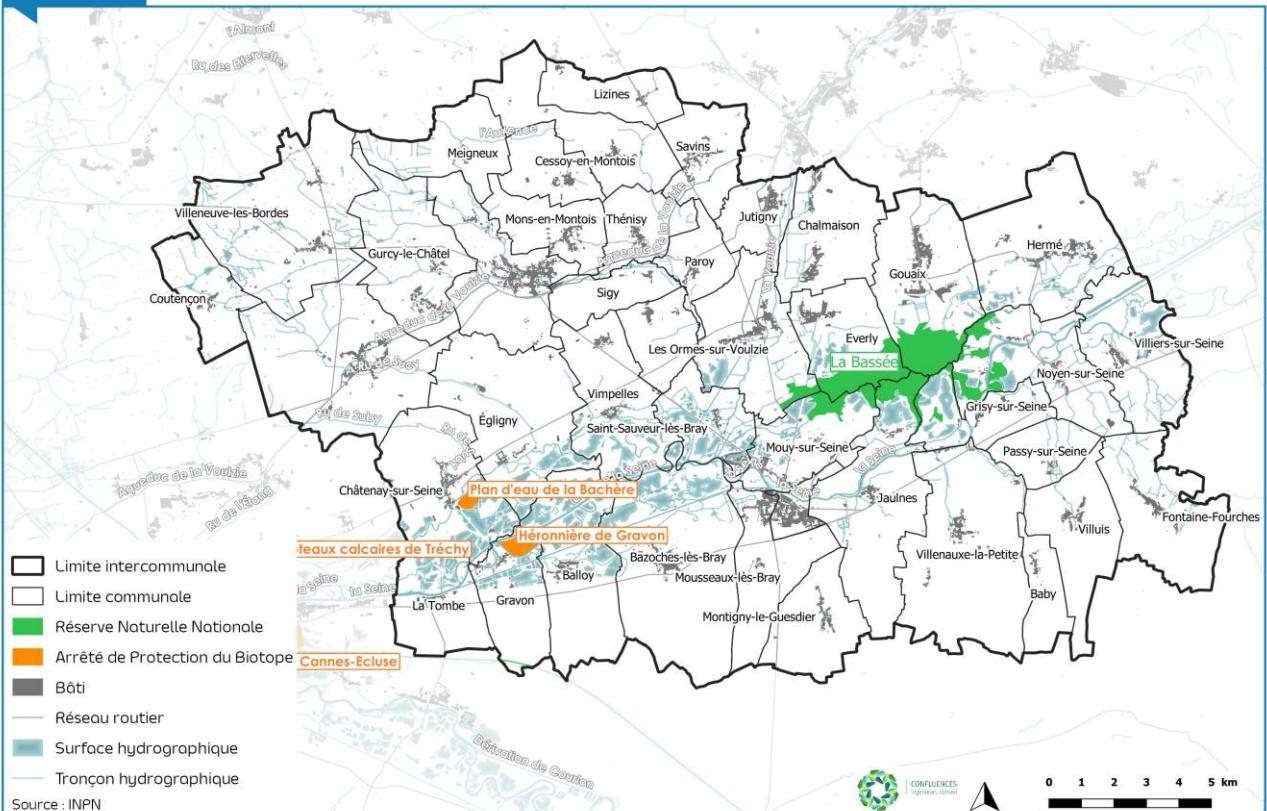
Tableau 5: Localisation des RNN et RNR sur le territoire

Réserve naturelle nationale (RNN)					
Code	Nom	Superficie officielle (ha)	Localisation	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial
FR3600155	La Bassée	854	Everly, Gouaix, Grisy-sur-Seine, Jaulnes, Mouy-sur-Seine, et Les Ormes-sur-Voulzie	Site présentant une mosaïque de milieux naturel d'une extrême richesse, avec des pelouses sèches côtoyant des zones humides (étang, noues, roselières, magnocariçaies, forêt alluviale ...). Si abritant de nombreuses plantes protégées comme la vigne sauvage.	Flore et faune aquatique

Le classement d'une RNN a « pour effet d'interdire ou de réglementer toute activité susceptible de nuire au patrimoine géologique ou au développement naturel de la faune et de la flore (chasse, pêche, agriculture, exploitation forestière, cueillette...) sans pour autant que l'ensemble des activités soit systématique écarté du périmètre de la réserve ».

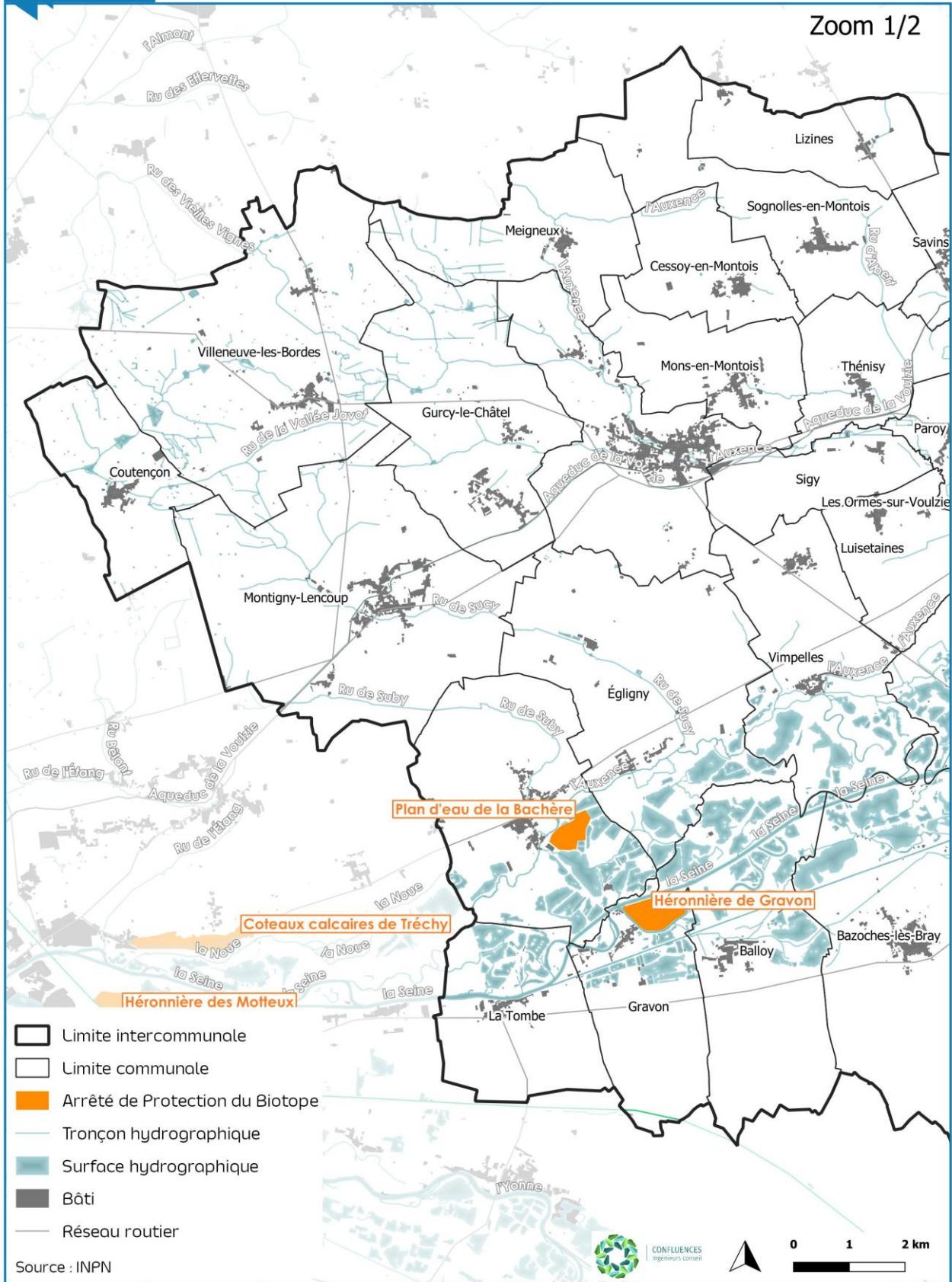
Communauté de
communes de la
Bassée-Montois

Protections réglementaires



Communauté de communes de la Basse-Montois

Protections réglementaire

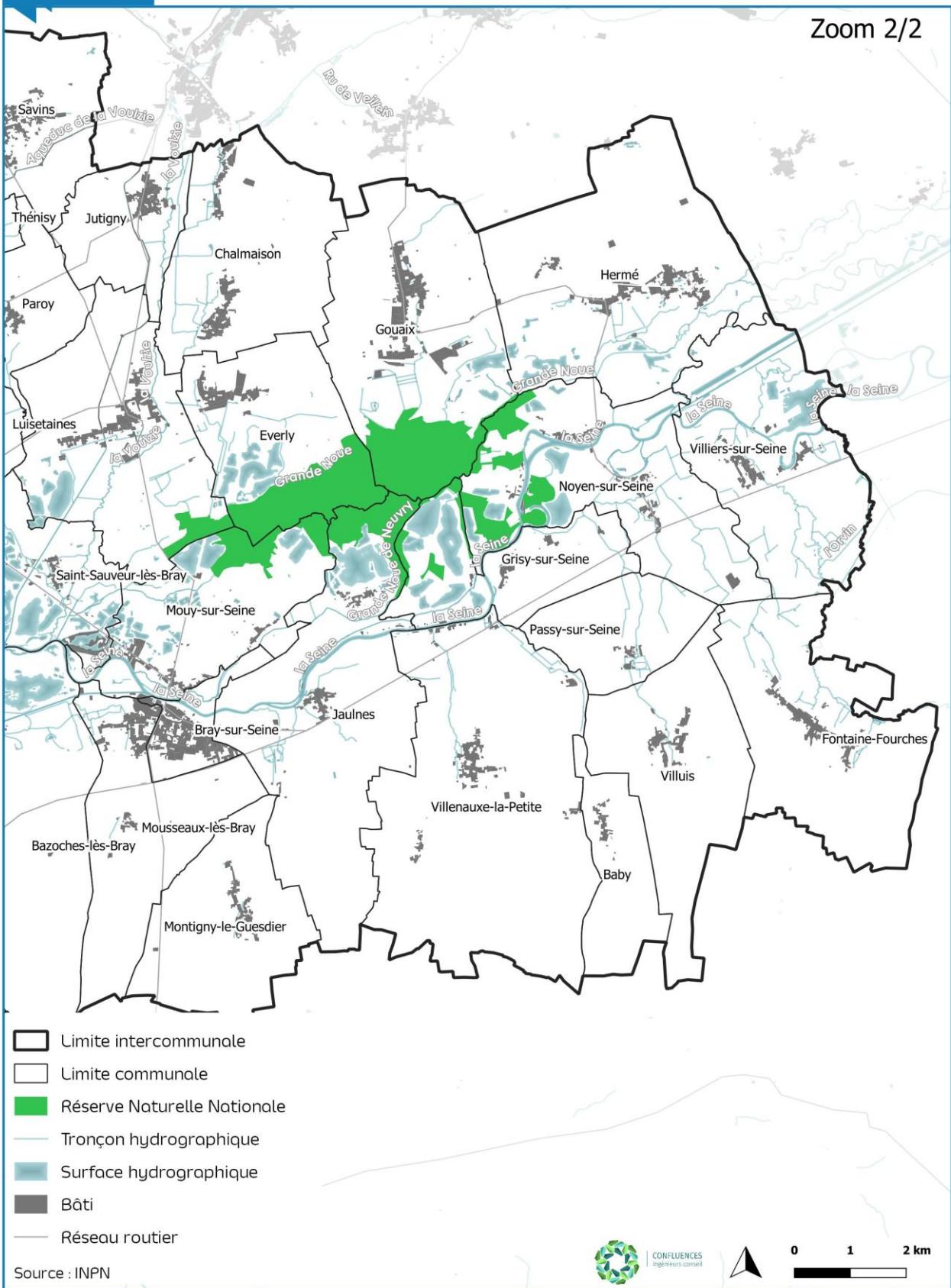


Communauté de
communes de la
Bassée-Montois

Protections réglementaire



Zoom 2/2



PROTECTION CONVENTIONNELLE

- Natura 2000



Le réseau des sites NATURA 2000 s'appuie sur deux directives européennes : la "Directive Oiseaux" n° 2009/147/CE qui a motivé la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS) relatives à la conservation des oiseaux sauvages, et la "Directive Habitats, Faune, Flore" n° 92/43/CEE qui, elle, a motivé la désignation des Sites d'Importance Communautaire (SIC) qui présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'ils abritent, ces derniers devenant par arrêté ministériel, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Le territoire est concerné par **3 réseaux Natura 2000**, une Zone Spéciale de Conservation et deux Zones de Protection Spéciale.

Tableau 6: Description des sites Natura 2000 sur le territoire

Natura 2000						
Code	Nom	Superficie (ha)	Localisation	Principales caractéristiques (fiche INPN)	Intérêt patrimonial	
Directive habitats : Zone Spéciale de Conservation (ZSC)						
FR1100 798	La Bassée désignée par l'arrêté ministériel du 17 avril 2014	1403	Intercommunale et multisite au niveau de la Bassée	Vaste plaine alluviale de la Seine qui abrite la plus grande et l'une des dernières forêts alluviales du Bassin parisien ainsi qu'un ensemble relictuel de prairies humides. Elle présente aussi un réseau de noues et de milieux palustres d'un grand intérêt écologique. Présence d'une flore originale pour la région parisienne.	Floristique Ornithologie	
Directive oiseaux : Zone de Protection Spéciale (ZPS)						
FR1112 002	Bassée et plaines adjacentes <i>Désigné par l'arrêté ministériel du 12 avril 2006</i>	27 643	Couvre la moitié sud du territoire intercommunale	Vaste plaine alluviale de la Seine. Abrite une importante diversité de milieux favorable à l'avifaune, dont la forêt alluviale : un ensemble relictuel de prairies humides ainsi que des réseaux de noues et de milieux palustres d'un grand intérêt écologique. On trouve la Pie-grièche grise, menacée au plan national. Un fort intérêt ornithologique est associé aux plans d'eau d'exploitation des carrières. On trouve des Pics marrons et noirs ainsi que de l'Autour des Palombes au niveau des boisements (forêt de Sourdun), ainsi que des espèces de busard et de l'œdicnème criard au niveau des zones agricoles.	Ornithologie Floristique	

FR1112 001	Massif de Villefer moy	4 790	Au nord de la commune de Couterçon	Massif forestier de la Brie française comprenant de nombreuses mares et zones humides à fort intérêt ornithologique. On retrouve 8 espèces nicheuses figurant à l'annexe 1 de la directive « oiseaux » : Bondrée apivore, Milian noir, Martin-pêcheur d'Europe, Pic mar et pic noir, Héron bihoreau, Pie grièche écorcheur, cigogne noire. Ainsi que 20 espèces nicheuses d'intérêt régional dont les plus remarquables sont l'Autour des palombes et le Torcol fourmilier	Ornithologie Floristique
-----------------------	---	-------	------------------------------------	--	--------------------------

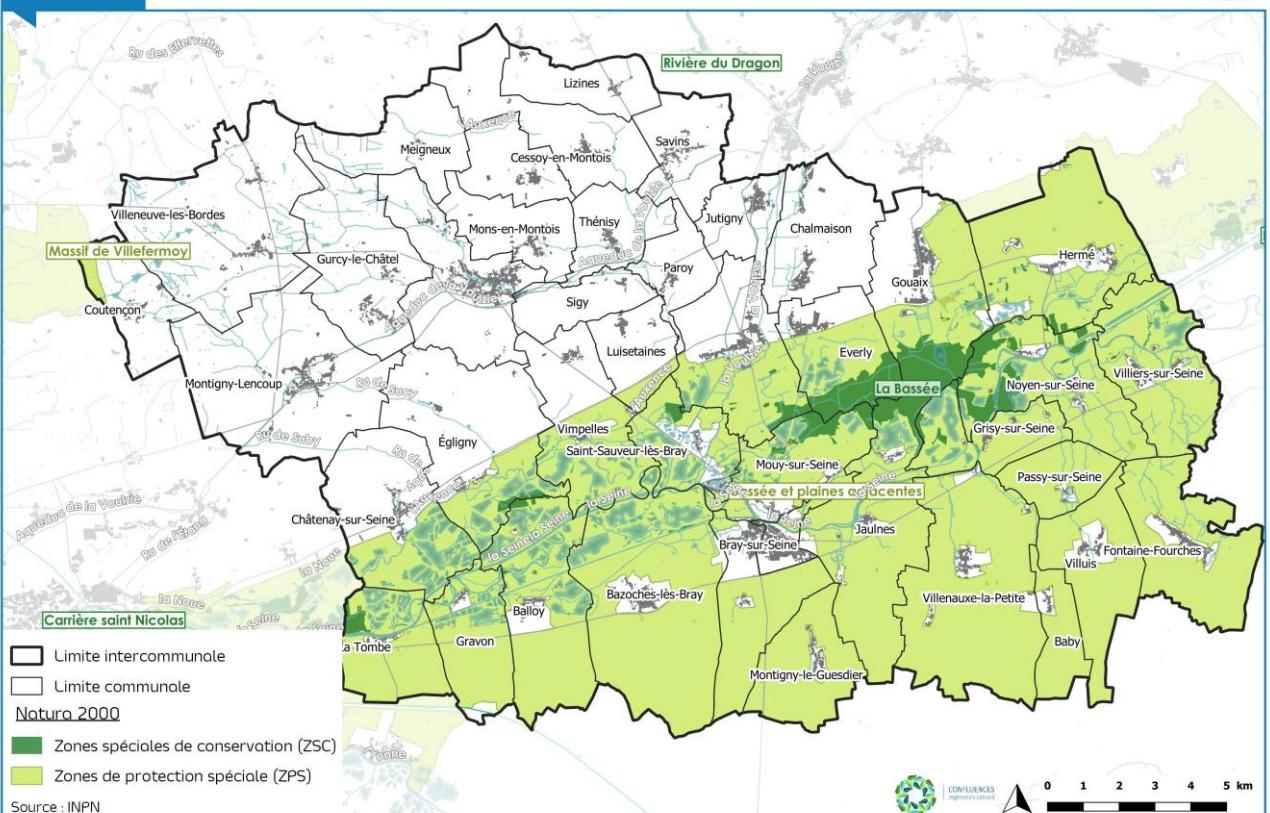
La ZSC « La Bassée » ainsi que la ZPS « La Bassée et ses plaines adjacentes » sont menacées d'après l'INPN par divers aménagements des milieux : mise au gabarit de la Seine et régulation du débit, régression des prairies naturelles, multiplication des exploitations de granulats alluvionnaires. La ZPS du « Massif de Villermoy » est actuellement encore peu menacée (faible fréquentation et réseau de chemin peu dense).

D'après l'article 6 de la Directive « habitats, Faune, Flore » : « Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement, ou de conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site (...) ».

Les sites Natura 2000 doivent donc être transcrits pièces réglementaires du PLUi-H de façon à contraindre et restreindre la constructibilité sur ces réservoirs de biodiversité à protéger.

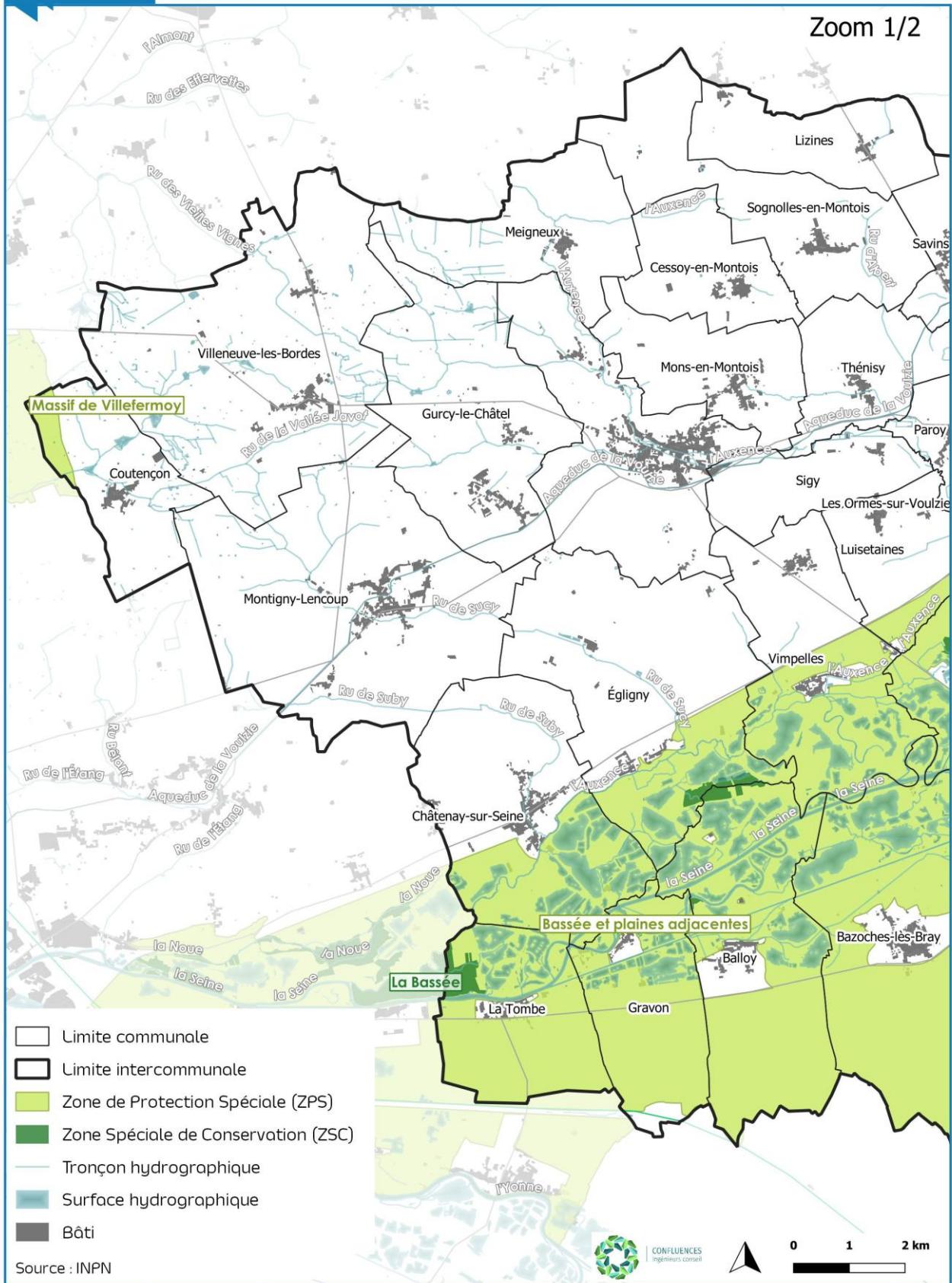
Communauté de
communes de la
Bassée-Montois

Protection conventionnelle



Communauté de communes de la Bassée-Montois

Protections conventionnelle

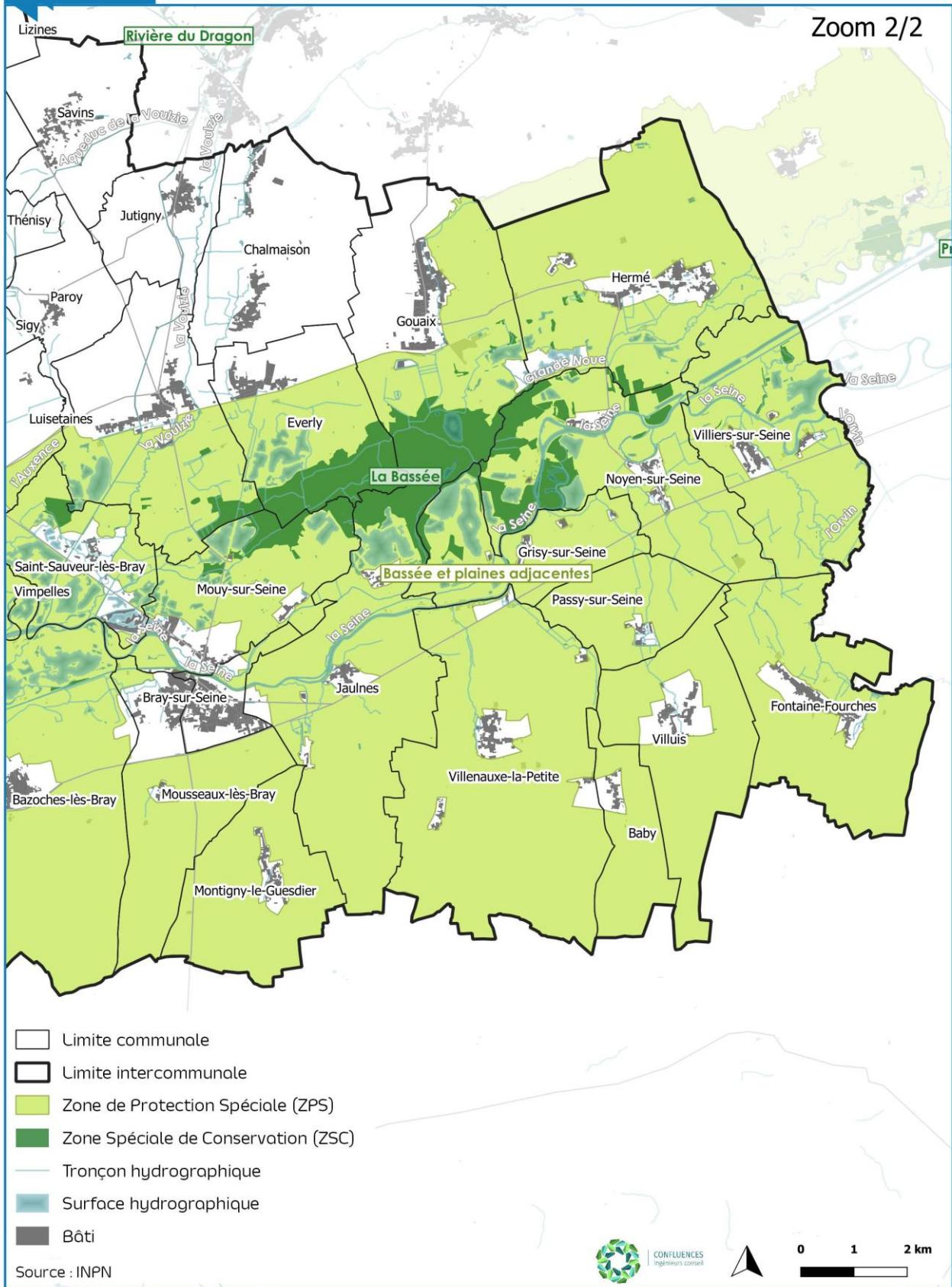


Communauté de
communes de la
Bassée-Montois

Protections conventionnelle



Zoom 2/2



PROTECTION PAR MAITRISE FONCIERE : ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)



Le classement en Espace Naturel Sensible par les Conseils Départementaux a pour objectif la protection, la gestion et l'ouverture au public d'espaces naturels, ainsi que la réalisation d'itinéraires de découverte par l'acquisition de terrains grâce à l'utilisation de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.

D'après l'art. L. 142-1 du Code de l'Urbanisme, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, chaque département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

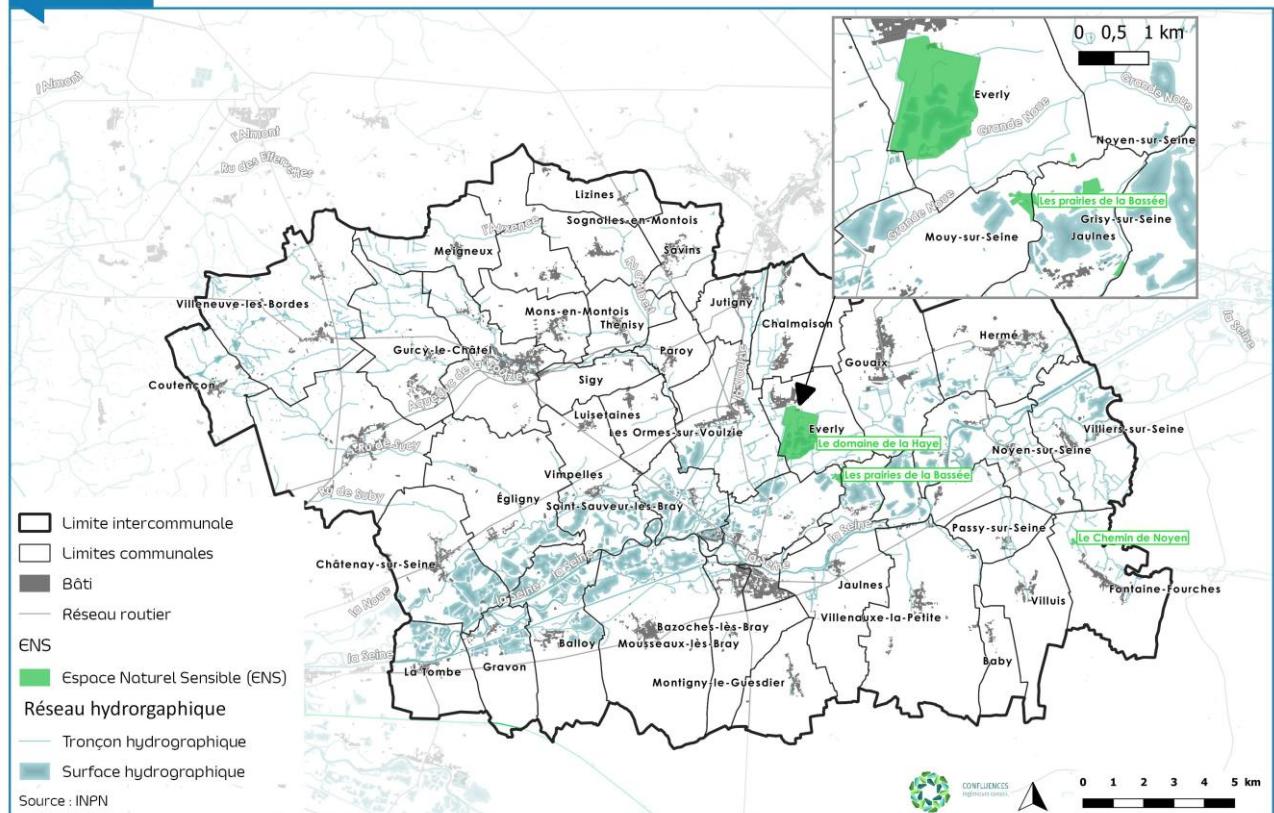
Le territoire de la Bassée-Montois est concerné par 3 Espaces Naturels Sensibles validés dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-après. Ces derniers ne sont pas animés ni ouverts au public.

Tableau 7: Description des Espaces Naturels Sensibles du territoire

Espaces naturels sensibles (ENS)			
Nom	Localisation	Surface (ha)	Statut
Les prairies de la Bassée	Everly, Jaulnes, Mouy-sur-Seine	17	Validé
Le Chemin de Noyen	Fontaine-Fourches	3,4	Validé
Le domaine de la Haye	Everly, Les ormes-sr-Voulzie	167,8	Validé

Communauté de communes de la Bassée-Montois

Protections par maîtrise foncière



INVENTAIRES PATRIMONIAUX : ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUES FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)



Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation écologique (fonctionnalité des milieux, richesse écosystémique...). On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le territoire de la Bassée-Montois est concerné par **3 ZNIEFF de type 2 et 31 ZNIEFF de type 1**. Soit 31% du territoire.

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)		
Nom / Code	Superficie et localisation	Principales caractéristiques (fiche INPN)
ZNIEFF de type 2		
Vallée de la Seine entre	14 216 ha	Vaste plaine alluviale et plus importante et riche zone humide d'Ile-de-France. Des prairies humides abritent des populations d'orthoptères

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)		
Nom / Code	Superficie et localisation	Principales caractéristiques (fiche INPN)
Montereau et Meltz-sur-Seine (Bassée) n° 77279021	Intercommunale : Bassée	intéressantes telles que le criquet ensanglanté, le Conocéphale des roseaux, Conocéphale gracieux. Une des principales zones d'hivernage d'oiseaux, présentant une richesse ornithologique (Fuligule morillon, la Grive litorne, la Pie-grièche écorcheur, les Sternes pierregarin et naine, le Milan noir, la Mouette mélancocéphale).
Massif de Villefermoy n° 77000027	7033 ha dont 20% CCBM Coutençon, Villeneuve-les-Bordes	Vaste site d'intérêt écologique global, dans lequel ont été identifiées trois ZNIEFF de type 1. La partie privée du massif forestier présente d'assez fortes potentialités notamment sur le plan botanique et entomologique. Le statut privé est un important facteur limitant la connaissance.
Forêt de Sourdun n° 77289021	1744 ha dont 10% CCBM Hermé, Gouaix	Pelouses calcicoles sèches et steppes, pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes, chênaies thermophiles et supraméditerranéennes.
ZNIEFF de type 1		
Bois du petit Trenel et du Girondier n° 770889001	195 ha (dont 25 % CCBM) Coutençon	Caractérisé par une flore des milieux argileux et humide (5 espèces déterminantes dont une protégée régionale). Des prospections complémentaires sont nécessaires pour préciser l'intérêt et le périmètre de la zone.
Étang et mares des Billettes n° 77000007	65 ha Coutençon	Les étangs et mares du secteur abritent au moins 5 espèces déterminantes d'insectes et de plantes, inclut les boisements humides alentour
Mares de la ferme de la Grande Croix n° 77000008	6 ha Villeneuve-les-Bordes	Deux grandes mares à la végétation aquatique dans un contexte forestier où domine la Chênaie pédonculée. Six espèces d'odonates (libellules).
Pelouses et boisements calcicoles La Queue Guérin n° 77000029	14 ha Hermé	Coteau crayeux en cours de fermeture mais encore riche en pelouses, ourlets et fourrés thermophiles dont l'intérêt est principalement floristique (espèces messicoles et orchidées)
Plans d'eau de la ferme de Roselle n° 77019001	79 ha Balloy	Intérêt ornithologique : Fuligules milouin et morillon, Nette rousse, Blongios nain. Important site d'hivernage pour les oiseaux d'eau.
Plans d'eau de Chancelard n° 77019002	123 ha Eligny, Balloy	Ancien plan d'eau (extraction matériaux alluvionnaires) avec des phragmitaies régulièrement inondées. Milieu favorable pour plusieurs espèces d'oiseaux. Zone fréquentée pour la pêche.
Ancienne tourbière du Ru de Méances n° 77000009	51 (dont 8% sur la CCBM) Chalmaison	Ancien site d'extraction de tourbe. Les fosses sont en grande partie comblées et boisées au dépend du développement d'une végétation aquatique caractéristique de ces milieux. Cependant, plusieurs espèces patrimoniales se maintiennent sur le site.
Zones humides de Champmorin n° 77025001	171 ha Balloy, Bazoches-lès-Bray	Ancienne exploitation de granulats alluvionnaires. Le site fait l'objet d'une gestion écologique afin de préserver la biodiversité associée à cette mosaïque de milieux composés de prairies, friches, mégaphorbiaies, tourbières, roselières, fourrés arbustifs, lisières arborées et d'un vaste plan d'eau.
La grande noue de Tournefou n° 77025002	50 ha Bazoches-lès-Bray	Intérêt floristique avec 4 espèces protégées : Violette élevée, la Gesse des marais, l'Utriculaire citrine et la Sanguisorbe officinale.
Méandre de la grande bosse n° 77025003	40 ha Bazoches-lès-Bray, Vimperles,	Le bras mort dont la continuité a été reconstitué en 2014 réunit des conditions d'accueil favorables à de nombreuses espèces de libellules. Le plan d'eau de carrière localisé au centre de la Znief est régulièrement fréquenté par l'avifaune.

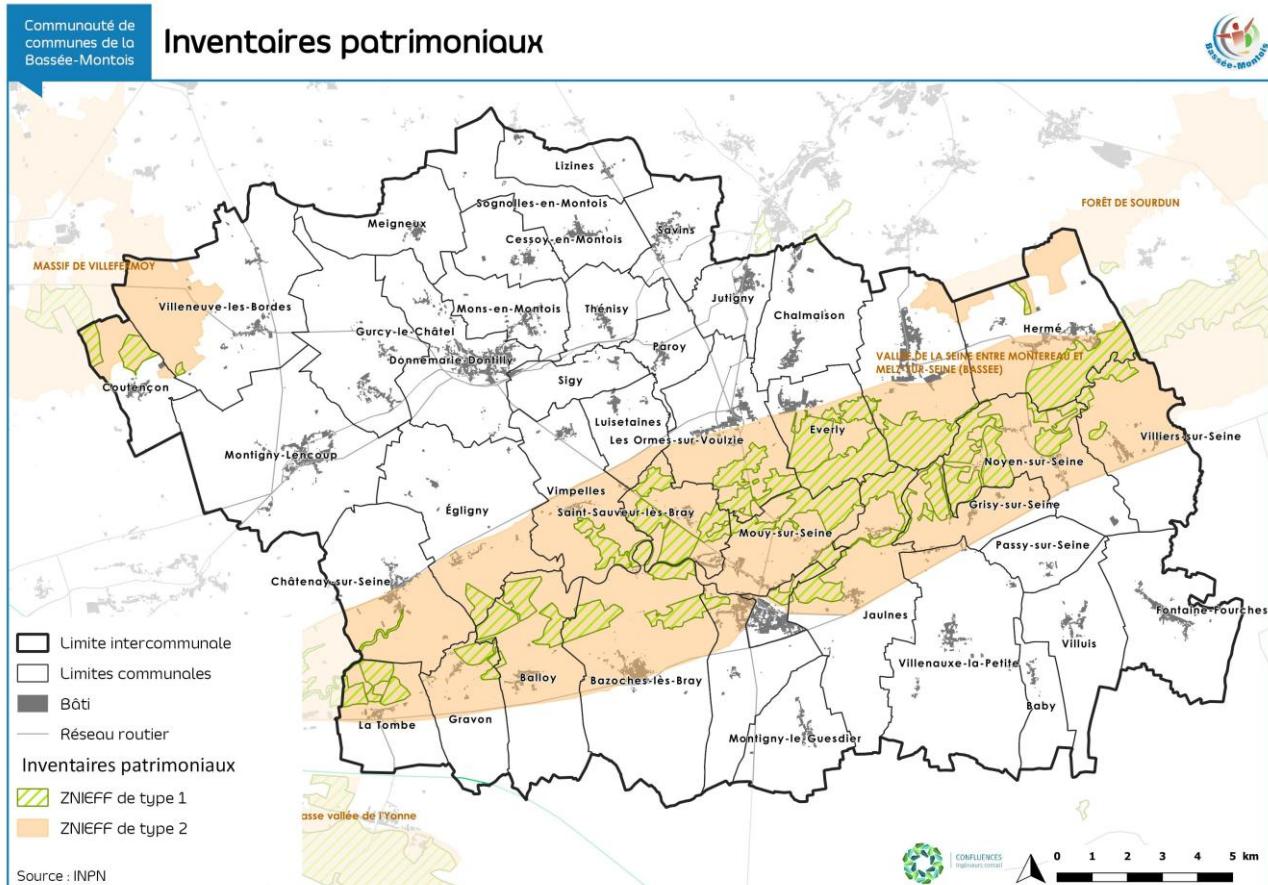
Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)		
Nom / Code	Superficie et localisation	Principales caractéristiques (fiche INPN)
	Saint-Sauveur-lès-Bray	
Marais du grand champ et bois du chapitre n° 77025004	101 ha Bazoches-lès-Bray, Mousseaux-lès-Bray	Intérêt floristique : Grand Boucage, Potamot coloré.
Rivière Auxence, de Châtenay-sur-Seine à la confluence n° 77101001	38 ha dont 45 % sur la CCBM Châtenay-sur-Seine	Petit cours d'eau bordé d'une ripisylve présentant sur une partie du linéaire des tronçons boisés avec un chevelu racinaire dense, une végétation herbacée et une végétation des milieux aquatique et lentiques. Habitats favorables à plusieurs espèces d'odonates.
Réserve de la Bassée et abords n° 77174001	1062 ha Gouaix, Everly, Jaulnes, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, les Ormes-sur-Voulzie	Mosaïque de milieux naturels d'une extrême richesse : présence de pelouses sèches et de zones humides (étang, noues, roselières, magnocariées, prairies humides, forêt alluviale...). Avec plus de 614 espèces végétales recensées, soit 40% de la flore d'Ile de France, la réserve abrite de nombreuses plantes protégées.
La pâture du Méé n° 77174002	70 ha Gouaix, Everly	Intérêt floristique et faunistique : entomofaune.
Plans d'eau des Chaintres à Everly n° 77174003	152 ha Everly	Anciennes lagunes industrielles reconverties en espace naturel propices à la fréquentation d'une avifaune patrimoniale (oiseaux hivernants). Présence d'un entomofaune diversifié ainsi qu'une flore patrimoniale caractéristique des zones humides. Acquis par le Conseil départemental de Seine-et-Marne cette zone est désormais classée en espace naturel sensible (Le domaine de la Haye).
Héronnière de Gravon n° 77212001	152 ha Gravon, Balloy	Espace de cultures et de boisements qui constitue une zone de nidification du héron cendré : boisements naturels, plantations de feuillus, végétations aquatiques immergées et prairie de fauche. Présence d'espèce floristique inféodées aux zones humides.
Plans d'eau de Gravon n° 77212002	28 ha Gravon, Balloy	Anciennes carrières d'extraction. Plans d'eau entourés d'une mosaïque d'habitat favorables à la fonctionnalité pour la faune (zone refuge, reproduction, chasse...).
Plan d'eau des Rouqueux n° 77218002	67 ha Grisy-sur-Seine	Ancienne carrière avec réaménagement écologique, favorable à l'expression de la biodiversité et de l'avifaune patrimoniale.
Grande noue de Neuvry, prairies et boisements du grand Peugny n° 77236004	196 ha Bray-sur-Seine, Mouy-sur-Seine, Jaulnes	Succession de prairies hygrophiles, boisements alluviaux, roselières, végétations aquatiques à fort intérêt écologique. Elle est traversée par la grande noue de Neuvry dont l'intérêt patrimonial reste manifeste malgré les travaux passés de rectification ou de recalibrage qui étaient destinés à favoriser un meilleur écoulement des eaux de crue pour réduire les durées de submersion des terres. La noue abrite une entomofaune riche. Les prairies hygrophiles accueillent une flore typique.
Boisements alluviaux entre Hermé et Melz-sur-Seine n° 77289001	939 ha dont 49% sur la CCBM Noyen-sur-Seine, Villiers-sur-Seine, Hermé	Ensemble de boisements alluviaux relativement bien conservés. Enjeux écologiques liés à la vieille Seine et la Grande Noue d'Hermé dans laquelle se trouve une entomofaune patrimoniale. Présence de plantes des milieux humides remarquables et protégées.
Anciens méandres de la Seine à Noyen n° 77341001	104 ha Noyen-sur-Seine	Site comprenant des boisements alluviaux et plusieurs bras morts présentant des caractéristiques hydromorphologiques différentes. Site favorable au développement d'un herbier aquatique, d'espèce patrimoniales et d'habitats propices à la faune piscicole.

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Nom / Code	Superficie et localisation	Principales caractéristiques (fiche INPN)
Zone humide de la coupée à Noyen n° 77341002	52 ha Noyen-sur-Seine	Présence de milieux remarquables et notamment une zone de marais comportant un cortège floristique très intéressant. Les zones marécageuses sont progressivement remplacées par de la saulaie tandis que les rives du bras mort au nord-ouest de la Coupée s'embroussaillent.
Boisements et zones humides des Sauvageons et de Chasse-foins n° 77347001	83 ha Les Ormes-sur-Voulzie	Ensemble de boisements inondables composés de magnocariçaies et phragmitaies propices à l'avifaune et à des espèces végétales remarquables. Le cerf élaphe y est régulièrement présent (un à trois mâles).
Plan d'eau de la pièce mare et de la Grande Prairie n° 77434001	154 ha Saint-Sauveur-lès-Bray	Ancienne carrière avec réaménagement écologique. Plan d'eau entouré de prairies humides et mésophiles, de caricaies, de zones buissonneuses et de boisements de chênaie-frênaie. Intérêt principalement ornithologique mais également pour les chauves-souris ainsi que la flore des zones humides.
Marais du vieux Mouy, ruisseau des méances et bois des soixante n° 77434002	144 ha Saint-Sauveur-lès-Bray, Les Ormes-sur-Voulzie, Mouy-sur-Seine	Ensemble de vieilles chênaies-frênaies et aulnaies alluviales longuement inondables, à sous-bois de magnocariçaies. Ces boisements sont parmi les mieux conservés du secteur.
Marais de Volangis n° 77434003	48 ha Saint-Sauveur-lès-Bray	Ensemble de boisements humides : chênes, d'ormes et de frênes, des aulnaies et quelques plantations de peupliers pour la sylviculture. On trouve également des ourlets forestiers et des roselières.
Noue et bras morts de la Belle Épine n° 77467001	38 ha La Tombe	Bras mort de la Seine et plans d'eau. Présence de boisements alluviaux (65%) entourés de zones marécageuses avec des chablis et arbres à cavités favorable aux espèces xylophages et chauves-souris.
Bois alluvial de l'Hermitage n° 77467002	63 ha dont 63% sur la CCBM La Tombe	Chênaie-frênaie alluviale relativement bien conservée abritant une avifaune parfois remarquable.
Étangs de l'Hermitage à La Tombe n° 77467003	61 ha La Tombe	Anciennes carrières devenues des plans d'eau avec une végétation hydrophytique déterminante. Intérêt écologique principalement lié aux hydrophytes et aux odonates.
Noue de Champbertin n° 77522001	12 ha Villiers-sur-Seine	Ancien cours d'eau qui abrite des espèces animales et végétales remarquables. Présence d'un boisement alluvial longeant la noue, ainsi que de zones de mégaphorbiaies ou encore de roselières.
Noue de la vieille Seine à Vimpelles n° 77524001	78 ha Vimpelles	Noue comportant une succession de zones plus ou moins humides et plus ou moins ouvertes où l'on retrouve des boisements mésohygrophiles à hygrophiles (type saulaies marécageuses), des roselières, des mégaphorbiaies, notamment sous les peupleraies, et des mares discontinues.
Coteaux calcaires de Beauregard - Jutigny N°110620100	32 ha Jutigny et Les ormes-sur-Voulzie	Présence de plateaux calcaires, favorables à une diversité d'espèces intéressantes.

L'appellation ZNIEFF n'a pas de portée réglementaire directe mais indique la richesse et la qualité des milieux naturels. Les sites désignés revêtent ainsi une valeur environnementale fondamentale notamment au titre de la préservation de la biodiversité. Cet inventaire doit

être pris en compte dans tout projet d'aménagement (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).



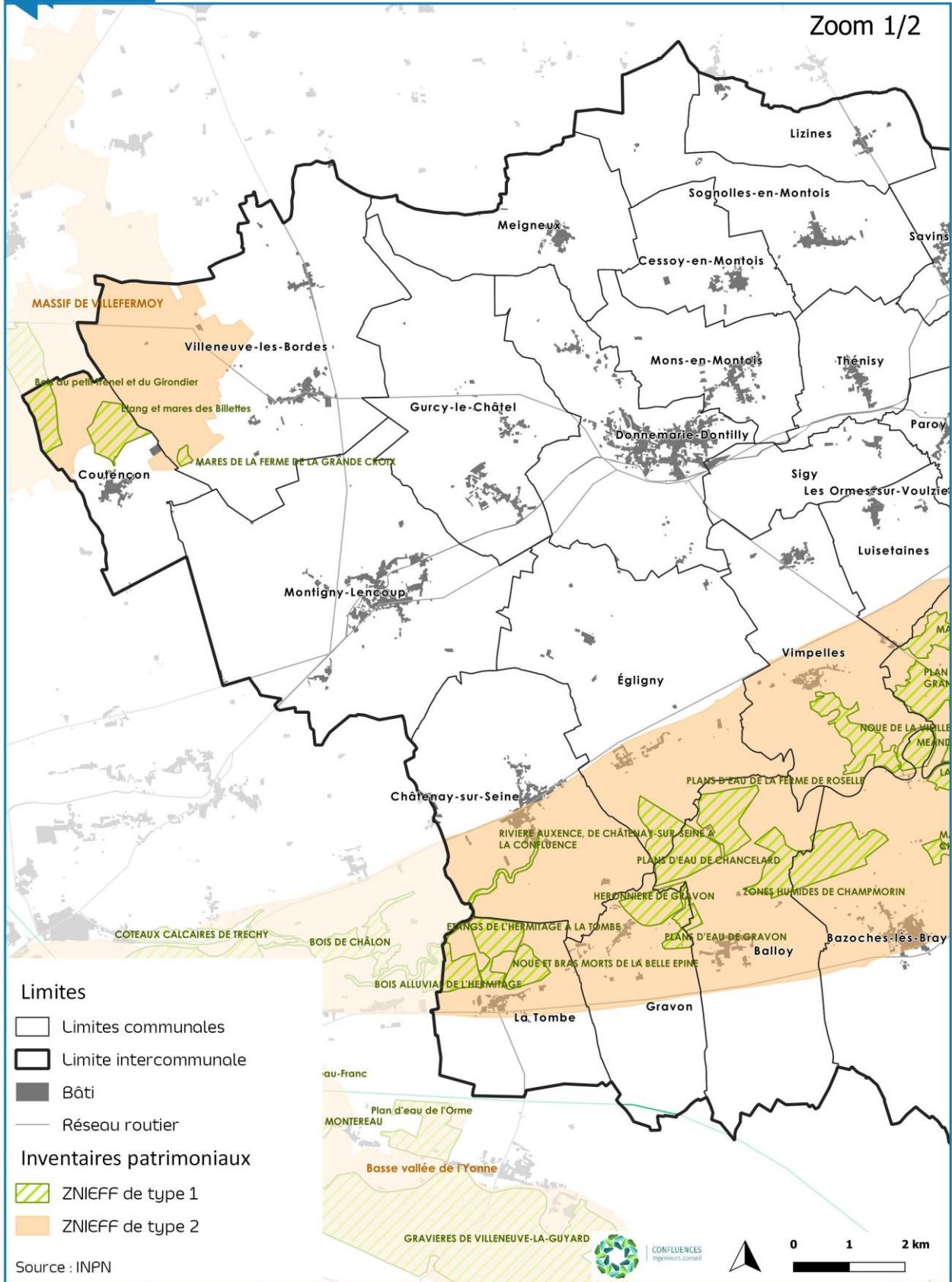
Notons qu'il existe également une zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO) comprise au sein des sites Natura 2000.

Communauté de communes de la Brie-Montois

Inventaires patrimoniaux



Zoom 1/2

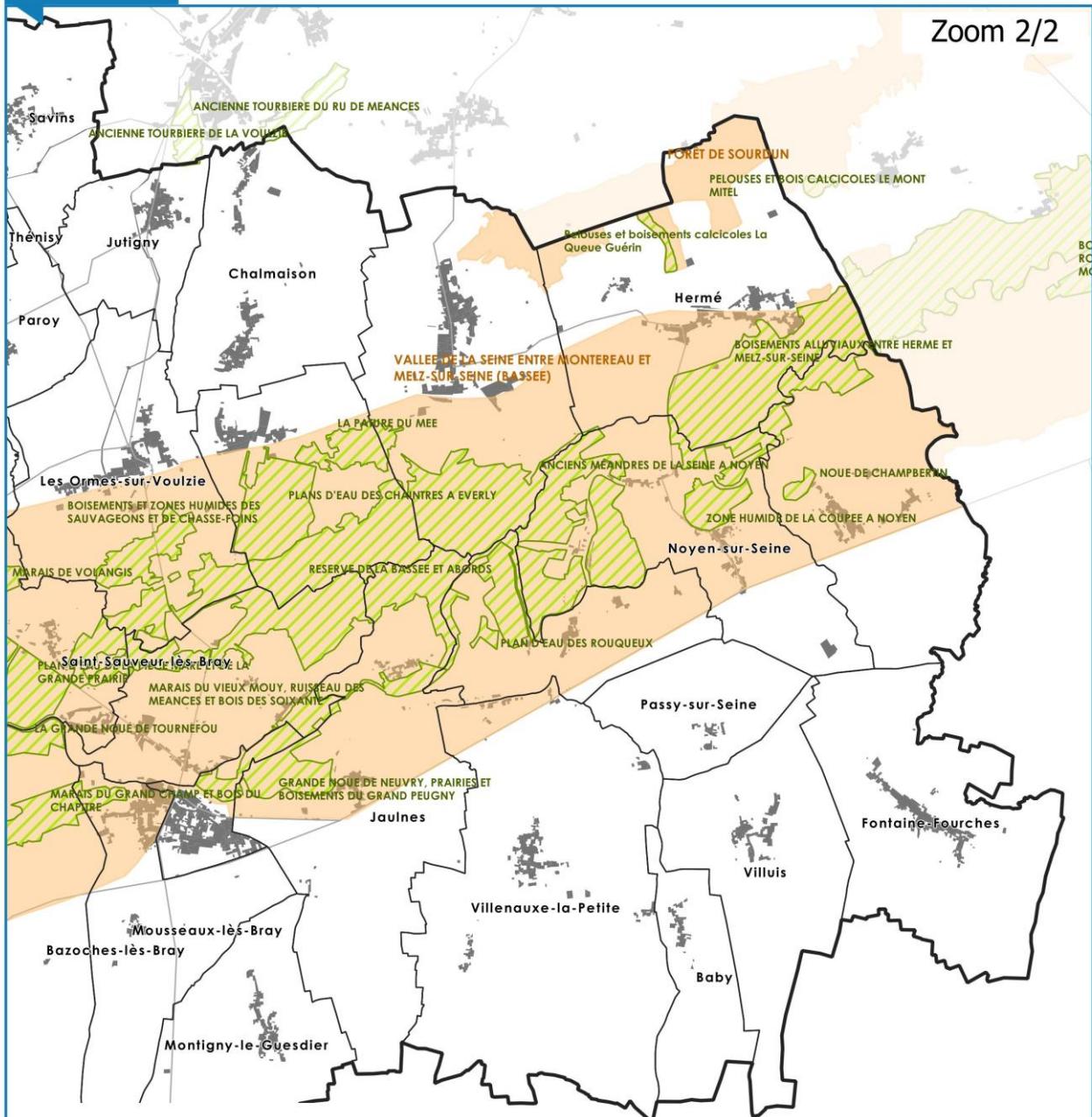


Communauté de communes de la Bassée-Montois

Protections par maîtrise foncière



Zoom 2/2



Limites

- Limites communales
- Limite intercommunale
- Bâti
- Réseau routier

Inventaires patrimoniaux

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

Source : INPN

SYNTHESE ET ENJEUX POUR LE PLUI-H

Le territoire de la Bassée Montois est un territoire très riche du point de vue de la diversité des milieux d'intérêt écologique, notamment dans le secteur de la Bassée (ZNIEFF, Natura 2000, Réserve naturelle, ENS...). L'enjeu autour du contexte naturel est donc fort sur le territoire. Le PLUi doit donc l'intégrer en procédant à des délimitations précises dans les pièces réglementaires pour protéger ces espaces naturels.

LES ZONES HUMIDES

DEFINITIONS ET CONTEXTE

DEFINITIONS ET FONCTIONNALITES



Les zones humides sont définies par l'article L 211-1 du code de l'environnement comme : « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

L'article R211-08 et le décret du 30 janvier 2007 précisent que « les critères à retenir pour la définition des zones humides (...) sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles ».

D'une manière générale, les zones humides assurent selon leur état de conservation tout ou partie des trois grandes fonctionnalités suivantes :

- **Régulation des régimes hydrologiques** : Elles permettent, la réduction de l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau, sources et nappes en période d'étiage.
- **Autoépuration et protection de la qualité des eaux** : les zones humides contribuent au maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur des eaux.
- **Réservoir biologique** : Les zones humides présentent une potentialité biologique souvent plus élevée que les autres milieux. Elles assurent des fonctions d'alimentation, de reproduction, et de refuge.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MILIEUX HUMIDES DU TERRITOIRE

La plaine de la Bassée est considérée comme zone humide d'intérêt national composée d'une mosaïque de milieux naturels : boisements alluviaux, marais, bras morts (noues) et prairies humides.

L'ensemble du secteur de la Bassée présente de nombreux classements en ZNIEFF et des sites Natura 2000. Les milieux humides au niveau de la Bassée sont fortement dominés par la **forêt alluviale** et notamment la **Chênaie-frênaie alluviale**. En marge de ces boisements et parfois en lisière des forêts alluviales, une végétation luxuriante à hautes herbes et larges feuilles se développe. Il s'agit des **mégaphorbiaies**. Enfin quelques **prairies humides relictuelles** sont encore présentes. Elles sont pour la plupart des prairies fauchées, non amendées, se développant sur des sols hydromorphes argileux ou paratourbeux, à nappe phréatique élevée.



Forêt alluviale, milieux aquatiques et prairies humides de la réserve naturelle de la Bassée (Source : RNN de la Bassée)

Ces grandes zones humides ont de nombreuses fonctionnalités écologiques :

- Réservoir de biodiversité pour de nombreuses espèces d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ;
- Réserve d'eau souterraine importante (nappe alluviale) ;
- Rôle de soutien d'étiage, la Bassée étant sillonnée par de nombreux petits cours d'eau se jetant dans la Seine (les noues) ;
- Zone d'expansion des crues qui permet l'écrêtement des épisodes de crue

Mais ces zones humides sont soumises à de nombreuses pressions sur le territoire : extraction de granulats mais aussi populiculture, installations industrielles, et modification du régime hydrologique de la Seine avec la régulation par les Grand Lacs en amont.

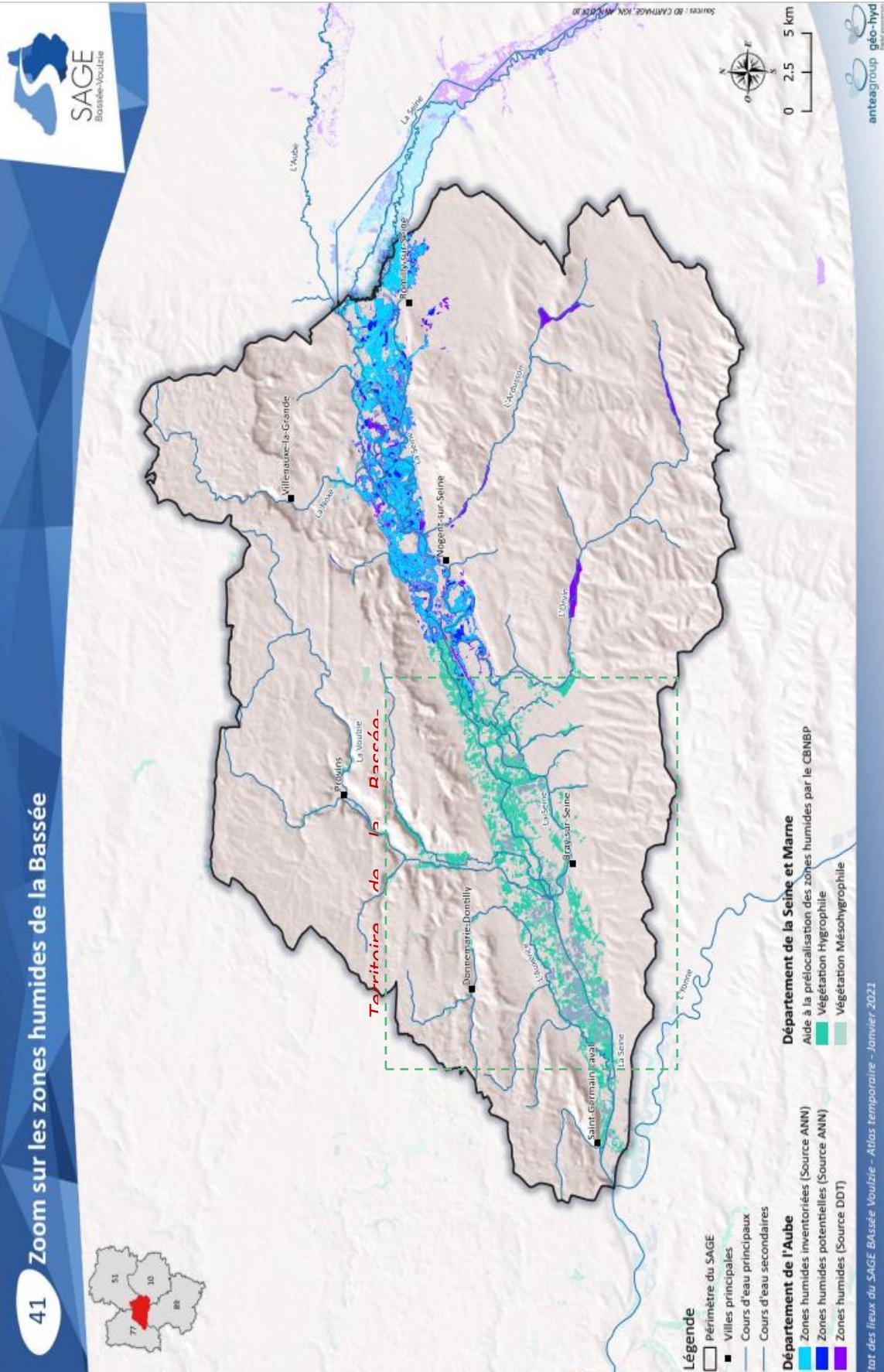
PRE LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

Pour faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire, et notamment dans le PLUi-H, des bases de données cartographiques de pré localisation permettent de localiser les zones humides avérées et potentielles.

▪ Données du SAGE de la Bassée Voulzie (état des lieux)

Dans le cadre de l'état des lieux du SAGE de la Bassée – Voulzie réalisé en 2021, une cartographie de synthèse des zones humides a été effectué. On y observe une distinction nette entre le territoire de l'Aube où un travail d'inventaire des zones humides a été effectué, et le département de Seine et Marne où aucun inventaire général n'existe et pour lequel il n'y a que des données d'aide à la prélocalisation des zones humides. Le SAGE utilise les données « végétation » du CBNBP.

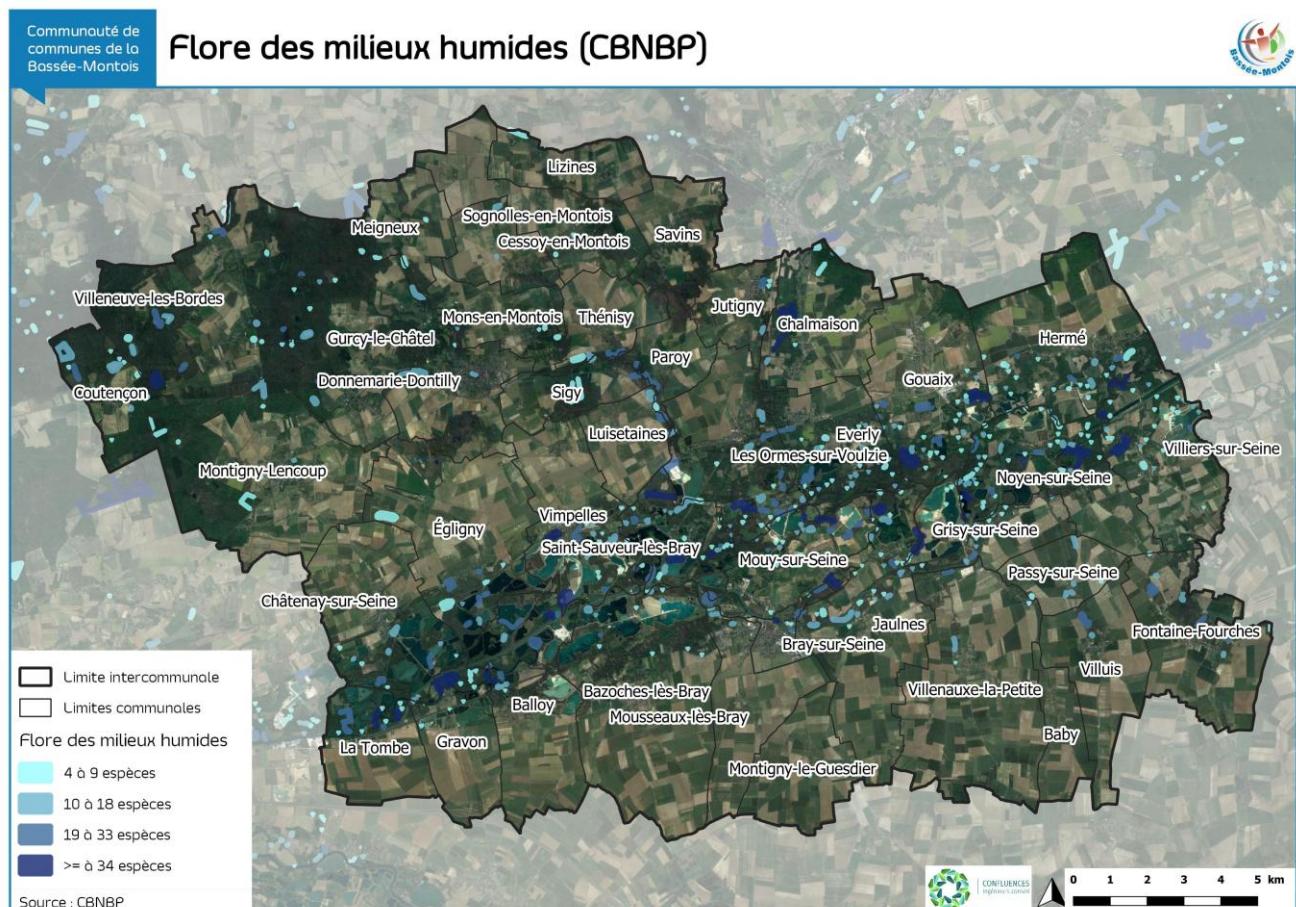
41 Zoom sur les zones humides de la Bassée

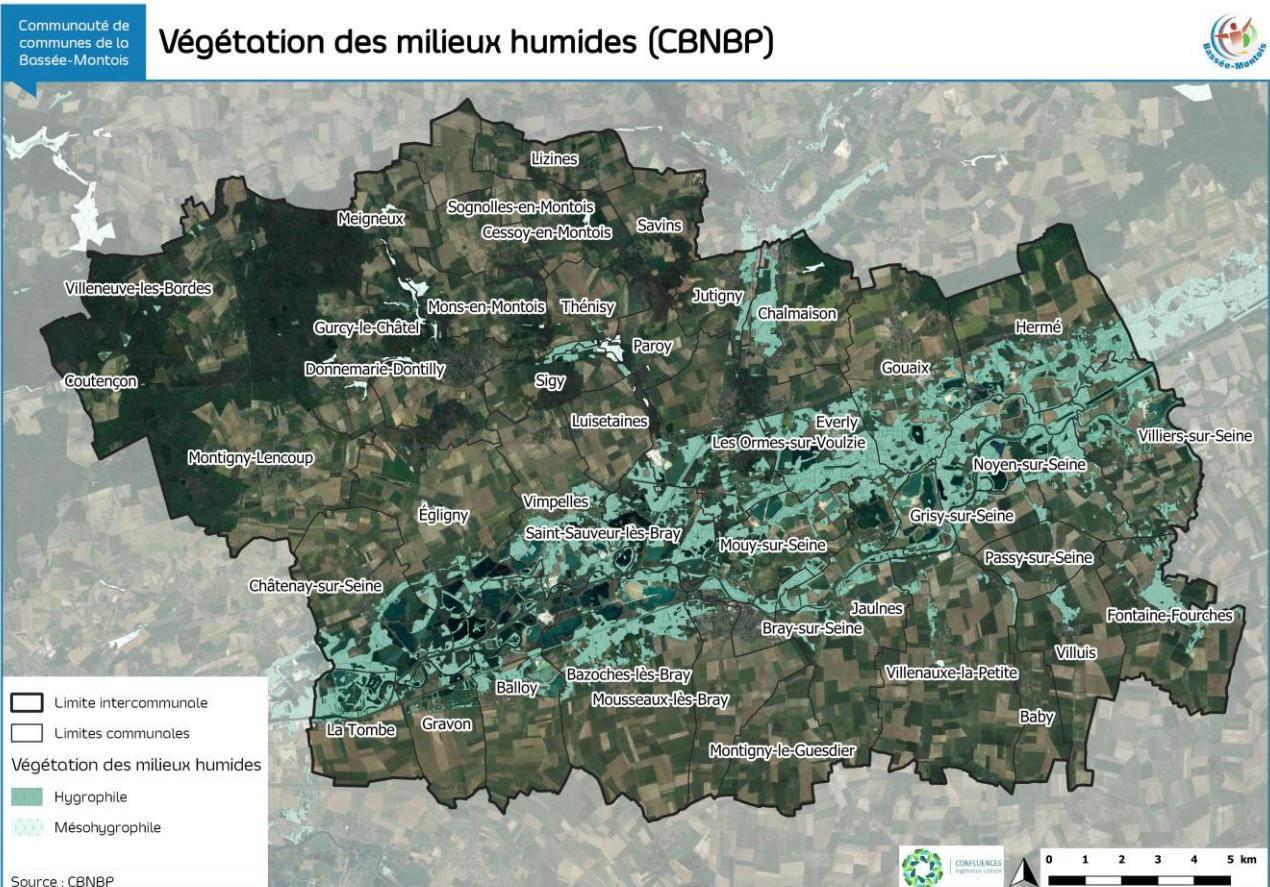


■ Végétation et flore des milieux humide du CBNBP

Ces données sont issues des bases de données Flora pour la flore et Habitat pour les végétations du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP). Cette couche d'information est à vocation d'informer l'utilisateur de l'existence de données d'inventaire de flore et de végétations pouvant indiquer la présence potentielle de milieux humides. Ces données ne doivent pas être considérées comme exhaustives et ne doivent pas se substituer à une expertise de terrain et des recherches bibliographiques complémentaires.

La couche **floristique** représente le nombre d'espèces considérées indicatrices de zones humides (liste inspirée de la liste d'espèces de l'arrêté de définition des zones humides du 24 juin 2008 mais a été adaptée au contexte régional). La couche **végétation** représente les végétations identifiées comme indicatrices de zones humides (végétations hygrophiles et mésohygrophiles dans le référentiel phytosociologique d'Île-de-France).





▪ Enveloppe d'alerte de la DRIEAT

L'analyse et la synthèse d'un ensemble de paramètres ont permis l'établissement par la DRIEAT d'une cartographie appelée « enveloppes d'alerte zone humide » permettant d'alerter les collectivités, les maîtres d'ouvrage et les autres acteurs des territoires sur les zones repérées comme humides ou potentiellement humides sur la région francilienne.

Cette cartographie est un outil destiné à aider à l'identification des zones humides de la région Île-de-France et ainsi assurer leur protection. À la suite de la mise à jour de 2018, la définition des différentes classes des enveloppes est la suivante :

Tableau 8: Définition des différentes classes de l'enveloppe d'alerte des zones humides de la DRIEAT

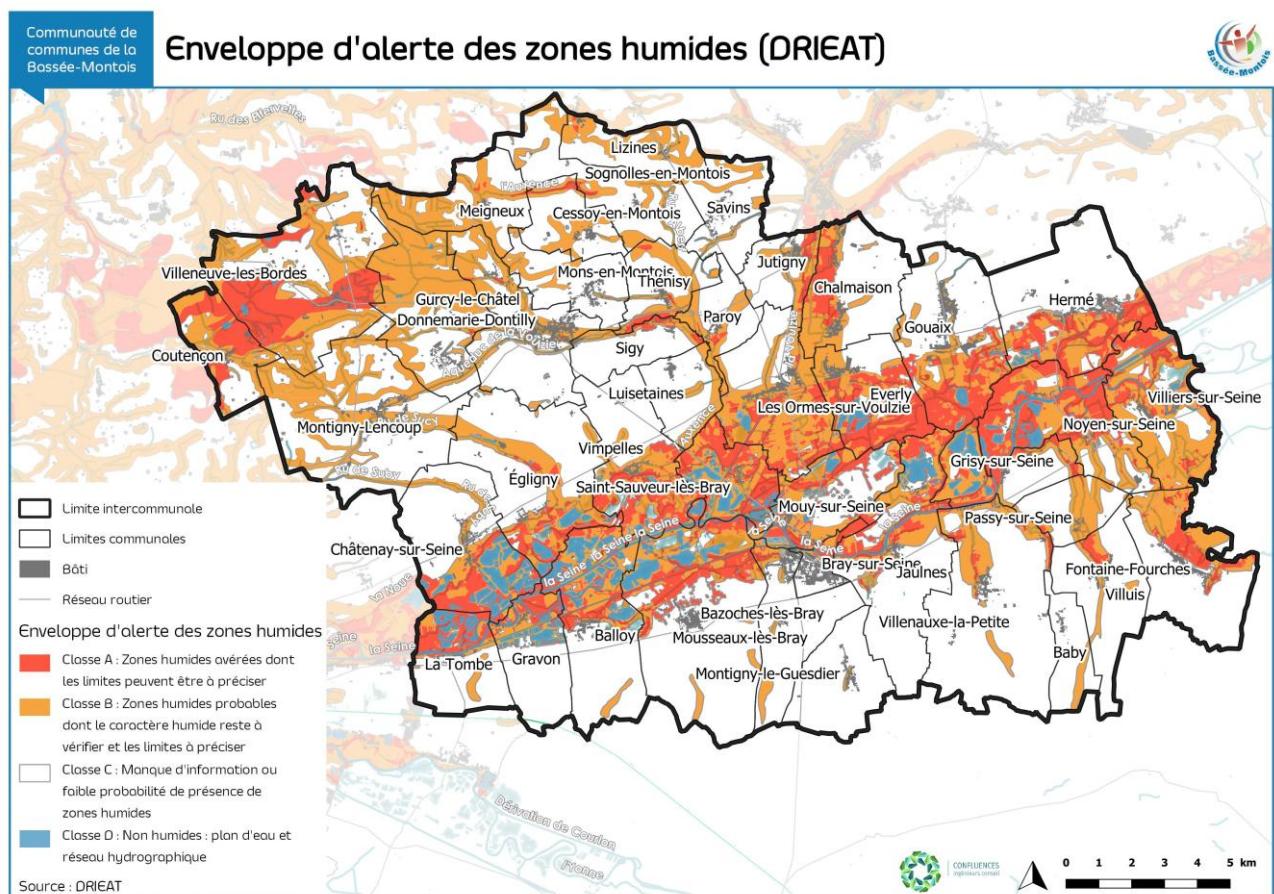
Classe	Définition
Classe A	Zones humides avérées dont le caractère humide peut être vérifié et les limites à préciser : <ul style="list-style-type: none"> • Zones humides délimitées par des diagnostics de terrain selon un ou deux des critères et méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié • ou zones humides identifiées selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 mais dont les limites n'ont pas été réalisées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) • ou zones humides identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères et/ou d'une méthodologie différente de ceux de l'arrêté.
Classe B	Probabilité importante de zones humides mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser.
Classe C	Enveloppe où manque d'information ou données indiquant une faible probabilité de présence de zones humides.
Classe D	Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique

L'analyse des données qui composent ces classes nous permettent de comprendre l'origine de la classification de ces enveloppes pour un territoire donné.

Le territoire de la Bassée-Montois est concerné par une étendue relativement importante de l'enveloppe de **classe A** au niveau de la Bassée et du Massif de Villermoy. L'origine de cette classification provient presque intégralement des données du CBNBP (« Milieux hygrophile ») mais également de données interne de la DRIEAT « Cartographie et inventaire des forêts alluviales de la vallée de la Seine au 1 : 25 000 ». Ces zones sont des zones humides avérées mais dont le caractère peut être à vérifier et les limites à préciser.

Des enveloppes de **classes B** parcourant également une part non négligeable du territoire (plaine de la Bassée, Vallée de la Voulzie, Brie du Chatelet). Ce classement découle, entre autres, des données relatives à la pédologie (unités cartographie identifiée comme sols humides).

Rappelons cependant que cette cartographie est informative et non exhaustive.

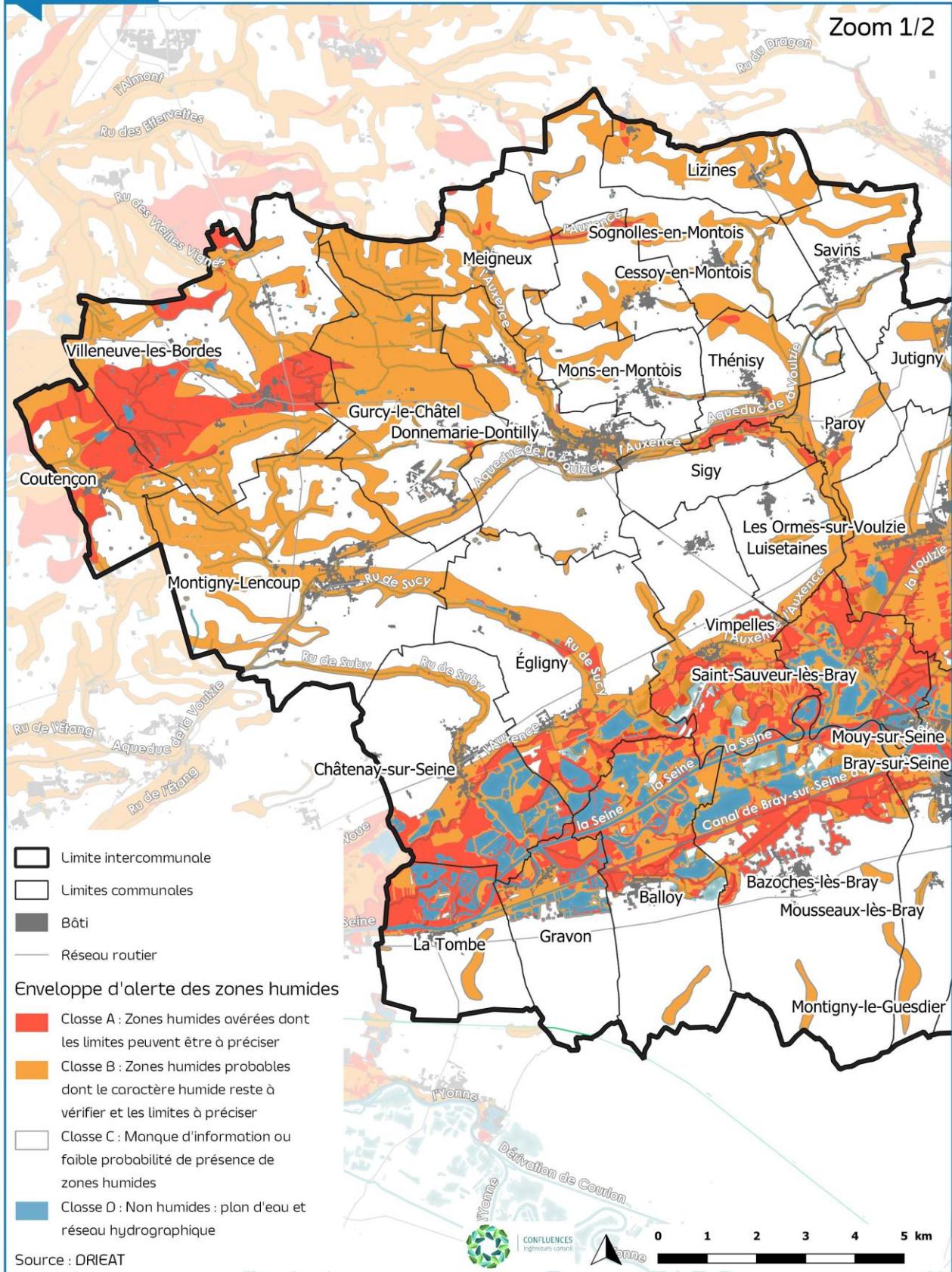


Communauté de communes de la Bassée-Montois

Enveloppe d'alerte des zones humides (DRIEAT)



Zoom 1/2

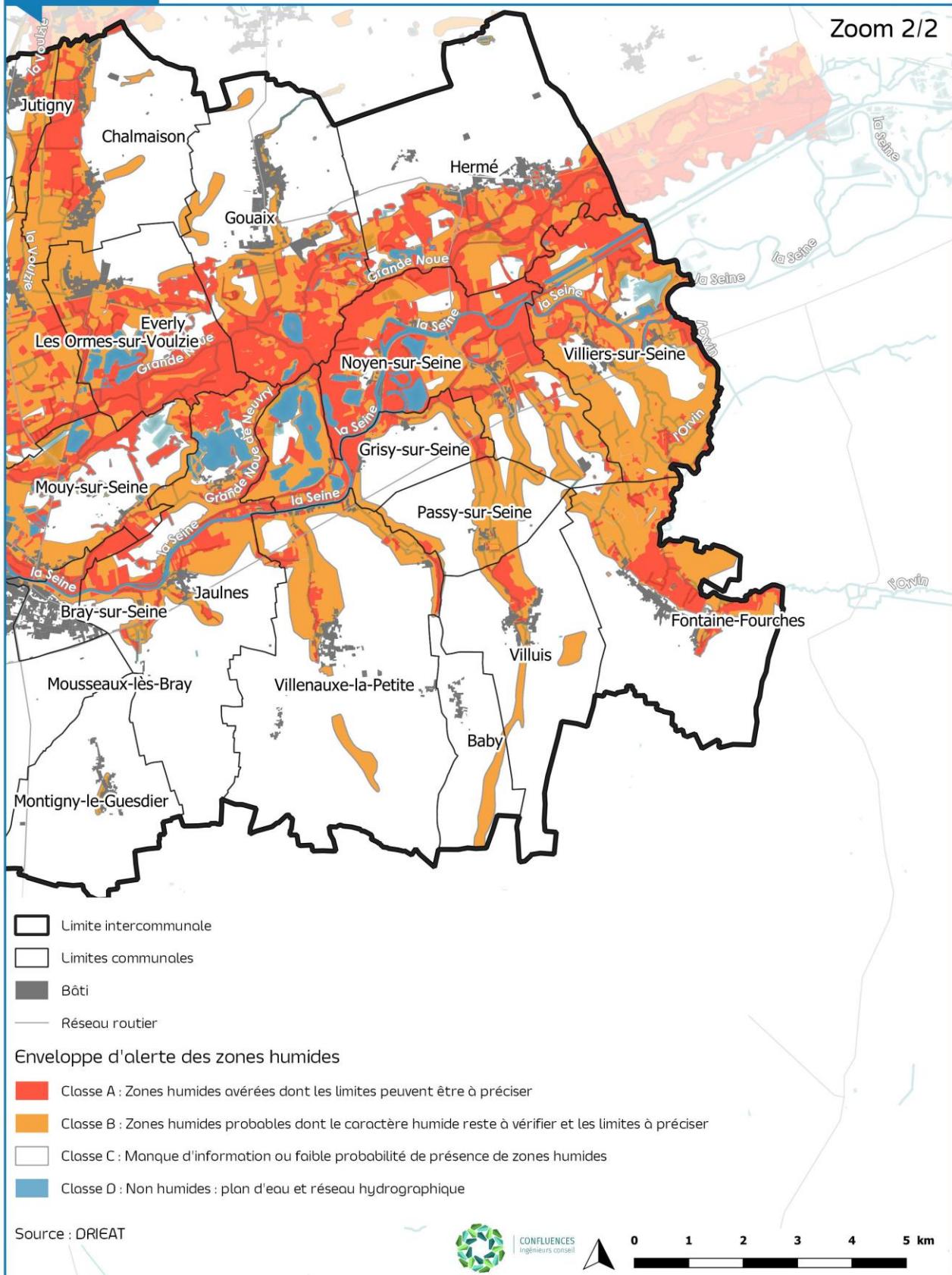


Communauté de communes de la Bassée-Montois

Enveloppe d'alerte des zones humides (DRIEAT)



Zoom 2/2



SYNTHESE ET ENJEUX POUR LE PLUI-H

L'enveloppe d'alerte de la DRIEAT représente à ce jour la carte de pré localisation la plus complète dont dispose le territoire. Elle met en évidence que le territoire est concerné par une grande superficie de zones humides avérées mais également de zones humides potentielles (et notamment au niveau des communes). Ainsi un **très fort enjeu** se dégage autour de cette thématique zone humide pour le territoire.

Le PLUi-H en tant que document de planification, doit donc permettre d'identifier et de préserver les zones humides.

Ainsi, un diagnostic physique a été réalisé au printemps 2023 sur tous les secteurs ouverts à urbanisation dans le PLUi-H situés sur les enveloppes de localisation de zone humide avérée et potentielles. Pour ce faire, un inventaire floristique et un inventaire pédologique ont été conduit.

La partie suivante synthétise les inventaires zones humides réalisés ainsi que leur localisation de façon brève. Ces éléments de diagnostic sont détaillés en annexe du présent document.

LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Contexte et définition

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement issu du Grenelle de l'environnement. Il vise à augmenter la part des milieux naturels et semi-naturels dans la répartition des modes d'occupation du territoire, à améliorer leur qualité écologique et leur diversité, et à augmenter leur connectivité pour permettre la circulation des espèces qu'ils hébergent, nécessaire à leur cycle de vie. Cet outil se traduit notamment dans la mise en place des documents d'urbanisme : SCoT, PLUi.

Les **continuités écologiques** correspondent à l'association entre les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Elles constituent la Trame Verte et Bleue.

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée et où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement (Natura 2000, ZNIEFF1, réserve naturelle nationale et régionale...).
- **Les corridors écologiques** : Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Schéma simplifié des continuités écologiques

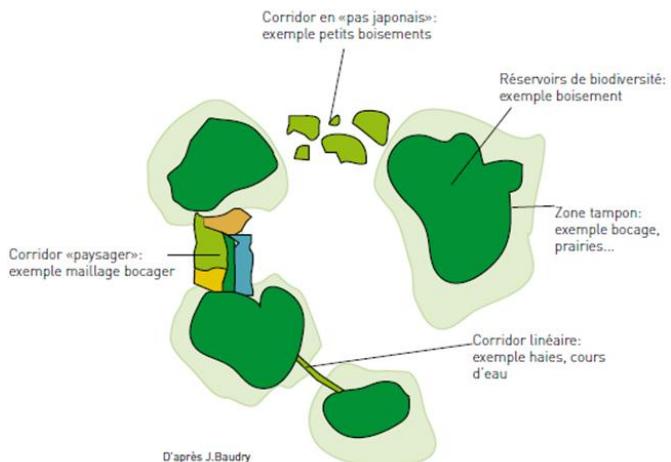


Figure 11: Schéma simplifié de fonctionnement de la trame verte et bleue et des continuités écologiques
(Source : PNR Normandie-Maine – mars 2013)

Pour décrire les continuités écologiques, on distingue différentes sous-trames, correspondant à des sous-ensembles de milieux homogènes, présentant des fonctionnements écologiques et des cortèges d'espèces spécifiques qui lui sont propres (voir schéma ci-dessous).

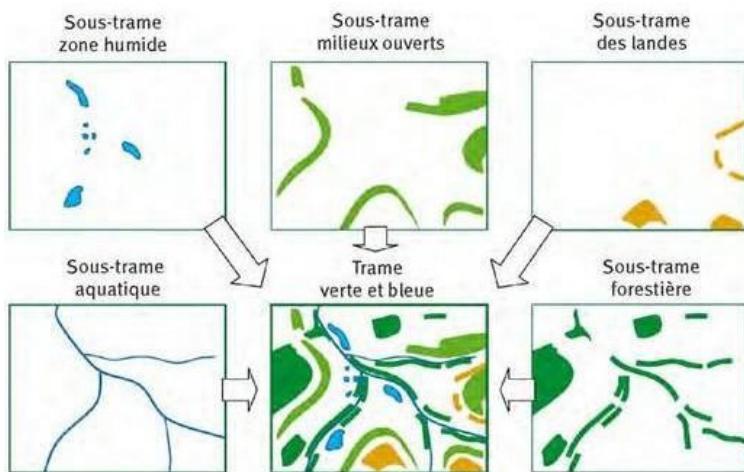


Figure 12: Exemple de sous-trames écologiques spécifiques formant la Trame verte et bleue (source : Irstea)

IDENTIFICATION DES TRAMES VERTES ET BLEUES

Dans un premier temps, les éléments de trame verte et bleue identifiés par le SRCE à une échelle régionale, puis à l'échelle intercommunale du SCOT seront déclinés avant de définir de façon fine les trames verte et bleue à l'échelle du territoire de la Bassée-Montois.

LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE REGIONALE



Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est le volet régional de la trame verte et bleue. Co-élaboré par l'État et le conseil régional entre 2010 et 2013, il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. À ce titre :

- *il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;*
- *il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;*
- *il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.*

Sur le territoire de la Bassée-Montois, le SRCE identifie des éléments suivants d'intérêt pour le maintien des continuités écologiques à l'échelle régionale.

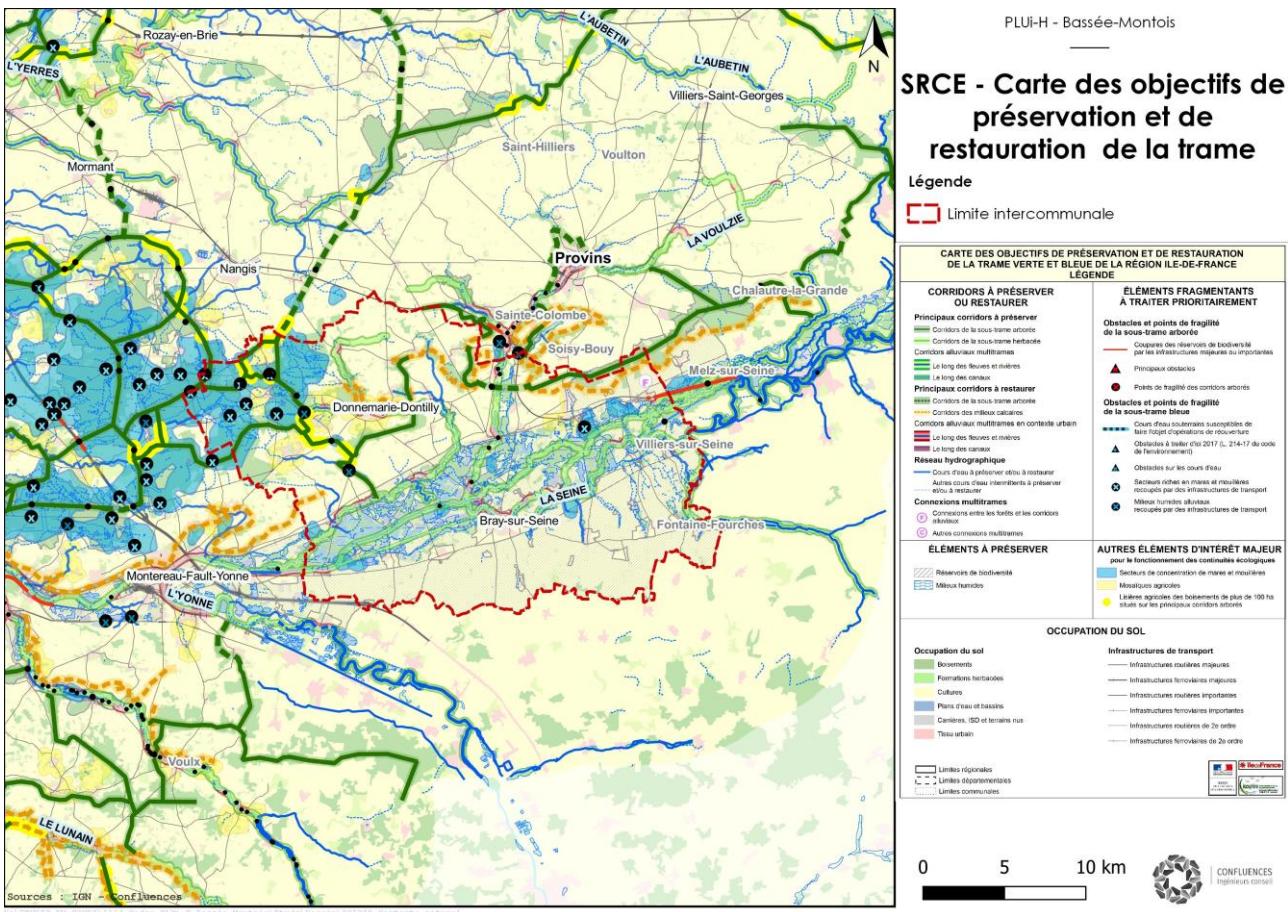
- **Réservoirs de biodiversité** : l'ensemble des espaces réglementés et protégés identifiés précédemment. Mais également la vallée de l'Auxence à l'amont de la ville de Donnemarie-Dontilly jusqu'à sa source et une partie de la vallée de l'Auxence entre les villages de Sigy et de Paroy.
- **Corridors de la sous trame arborée à préserver** : Il s'agit d'un réseau de corridors fonctionnels au sein et entre des réservoirs de biodiversité entre le massif de Villefermoy et la forêt de Sourdun.
- **Corridors de la sous trame arborée à restaurer** : Un seul corridor à fonctionnalité réduite de la trame arborée est identifié par le SRCE, il s'agit du passage entre le bois de Parroy et la Vallée de la Voulzie pour rejoindre le massif de Sourdun. Les causes sont des passages prolongés de milieux ouvert de grandes cultures ainsi que des successions de transport routier.
- **Corridors de la sous trame herbacée à préserver** : Un seul corridor de la sous trame herbacée fonctionnel est identifié sur le territoire, il traverse la plaine de la Bassée en son long.
- **Corridors de la sous trame herbacée à restaurer** : Il s'agit du corridor herbacé qui traverse la vallée de la Voulzie pour relier la Bassée. Les éléments fragmentant sont le mitage urbain et le manque de milieux d'intérêt.
- **Milieux humides à préserver** : Il s'agit de secteurs à forte concentration de mare et mouillère sur sol argileux (Forêt de Villefermoy et bois de la lune) ainsi que l'ensemble des milieux humides de la plaine de la Bassée.
- **Préservation voire restauration des cours d'eau intermittents** (tirets bleus)
- **Préservation des lisières agricoles de boisements de plus de 100 ha** situés sur les principaux corridors arborés (tâches jaunes).

PLUi-H - Bassée-Montois

SRCE - Carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame

Légende

Limite intercommunale



LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DU GRAND PROVINOIS

Les éléments identifiés dans le SRCE ciblent les milieux naturels présents sur le territoire qu'il faut préserver, cependant l'échelle d'analyse n'est pas suffisante pour un PLUi-H. Le SCOT du Grand Provinois à fournit une analyse à l'échelle intercommunale pour préciser les trames vertes et bleues.

Ci-dessous la carte d'identification des trames vertes et bleues du Grand Provinois.

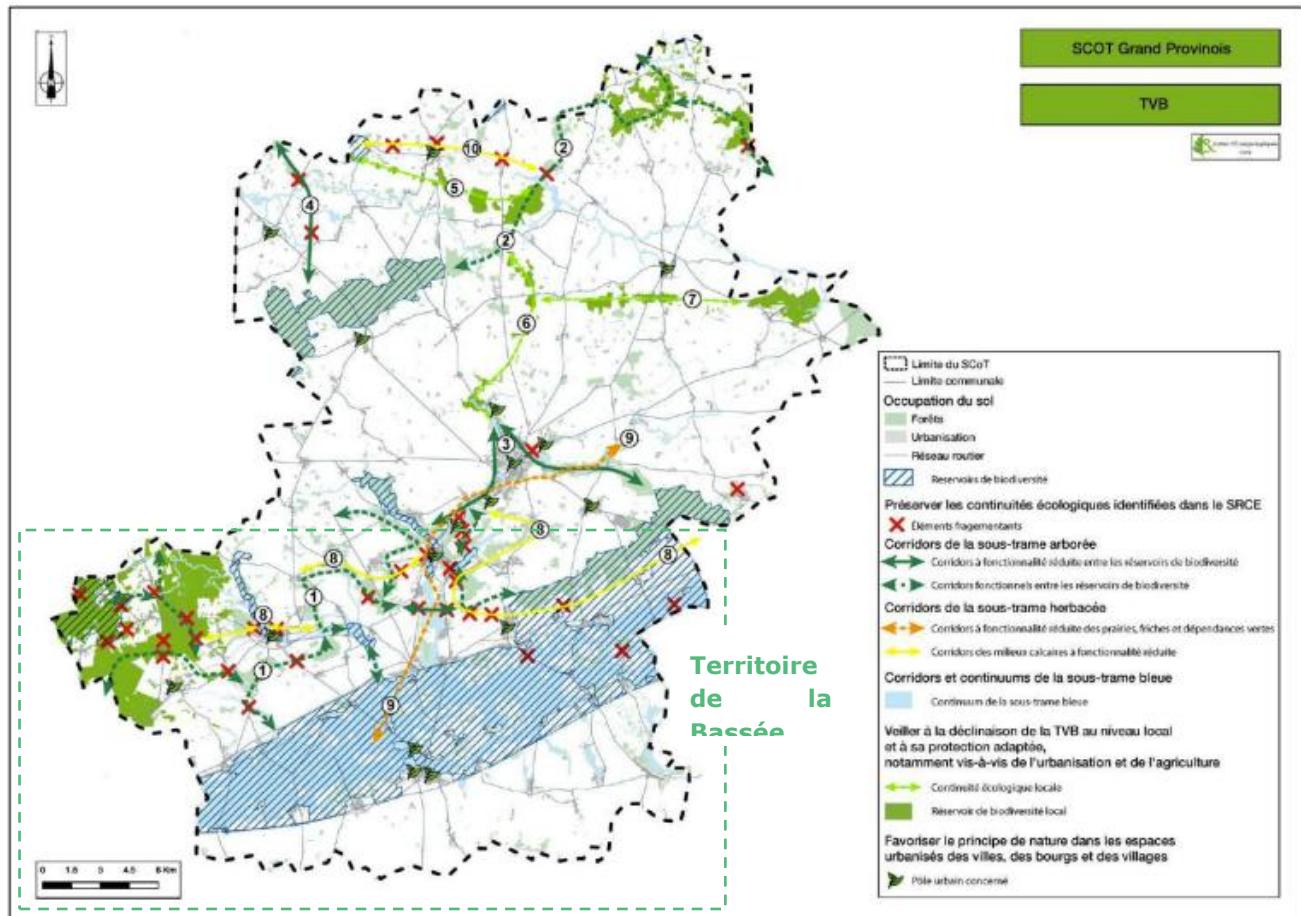


Figure 13: Délimitation fine des continuités écologiques du territoire du Grand Provinois

10 corridors écologiques majeurs ont été recensés sur le territoire du SCOT du Grand Provinois et sont à préserver. Parmi les 10, 3 concernent le territoire de la Bassée-Montois.

La Vallée de la Voulzie représente l'élément central de la connexion entre les réservoirs à l'échelle du SCOT. Le SCOT identifie une pression autour de ce réservoir de biodiversité en raison de la pression urbaine qui tend à fragiliser la fonctionnalité écologique de la vallée. C'est pourquoi les projets d'aménagement doivent limiter la dégradation de cet espace.

L'analyse du SCOT concernant la trame bleue distingue un corridor global qui parcourt la quasi-totalité du territoire avec notamment la présence de la Bassée, des vallées de la Voulzie, du Ru du Dragon, de l'Auxence, de l'Aubertin, du Ru de Luisantes, le réseau de mares et d'étangs situés dans les boisements à l'extrême ouest du territoire ainsi que l'ensemble du réseau hydrographique.

LA TRAME VERTE ET BLEUE A ECHELLE LOCALE DE LA BASSEE – MONTOIS

La méthode employée pour préciser les éléments de la trame verte et bleue à l'échelle locale est la suivante :

1 / Redéfinition des réservoirs de biodiversité (photo-interprétation) et identification des corridors locaux.

2/ Identification des éléments fragmentant qui coupent les corridors : routes, traces, obstacles à la continuité des écoulements.

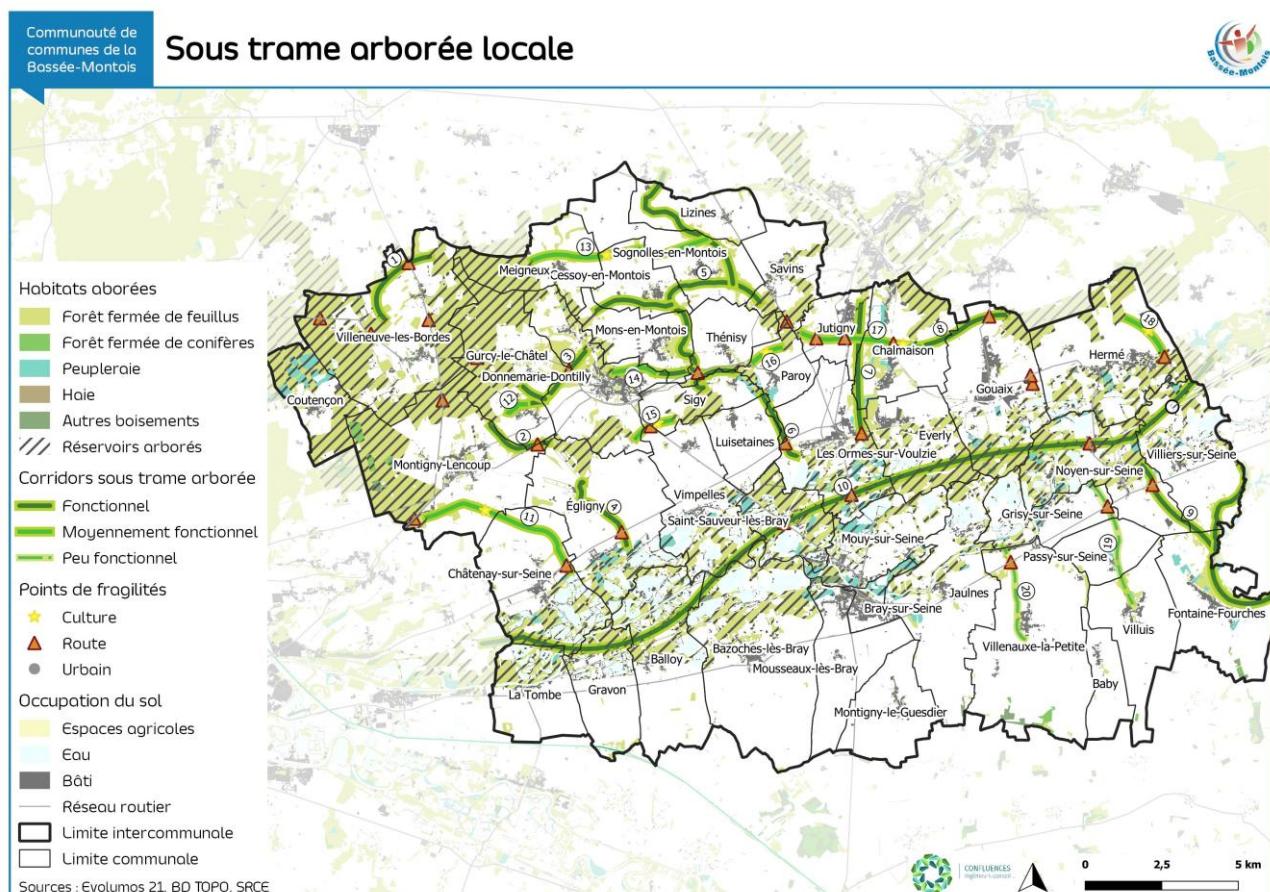
3/ Caractérisation de la fonctionnalité des corridors (composition, distance au réservoir, éléments fragmentant...). Distinction de corridors corridor : Fonctionnel, moyennement fonctionnel et peu fonctionnel.

4/ Vérification par visite de terrain

→ Sous trame arborée locale

Les guildes et principales espèces concernées par cette sous-trame sont les grands ongulés (Chevreuils, Sanglier, Cerf), les chiroptères forestiers, les papillons forestiers, et les oiseaux et passereaux des milieux fermés.

Ci-dessous la carte de la sous trame arborée.

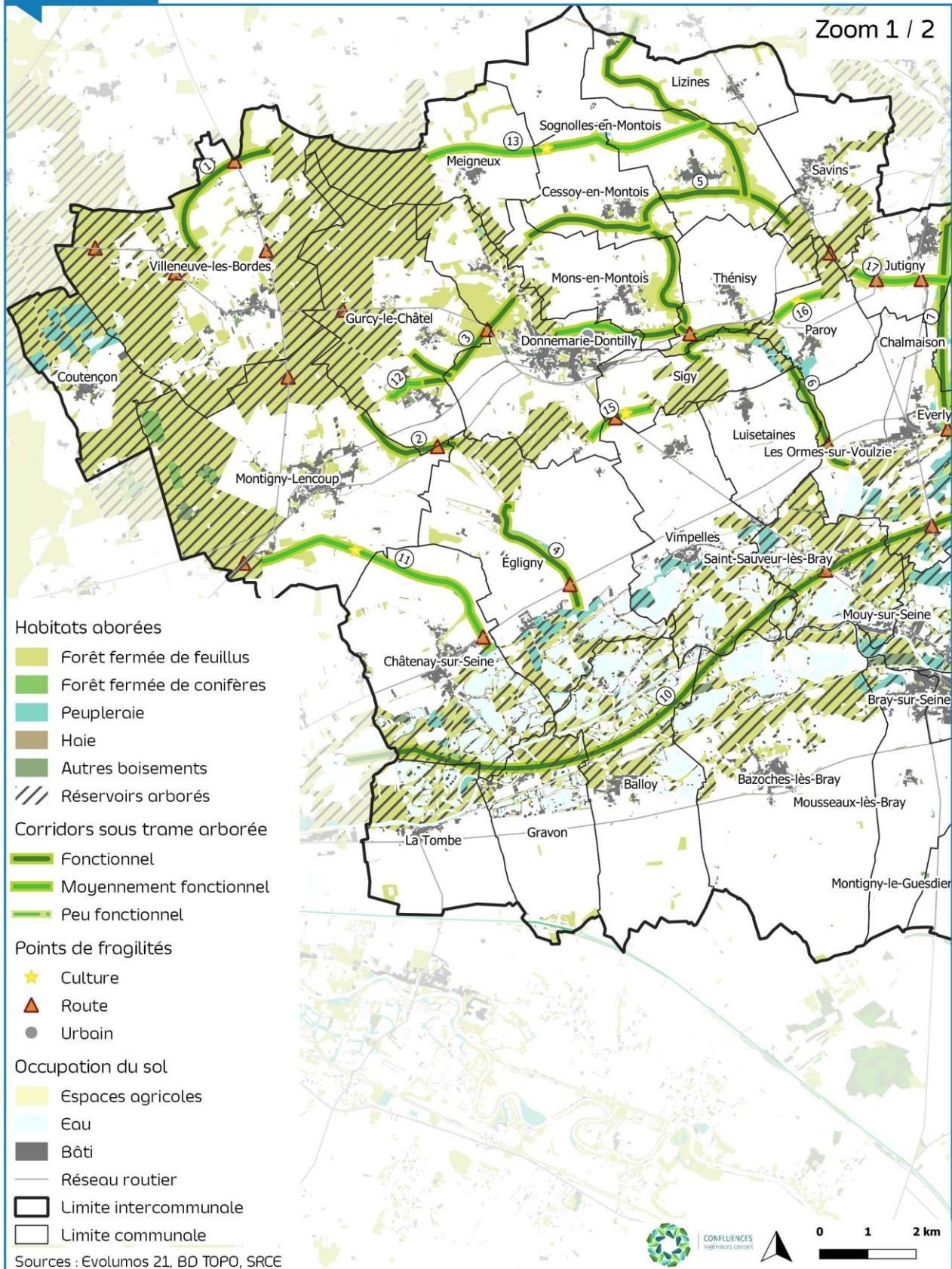


Communauté de communes de la Bassée-Montois

Sous trame arborée locale



Zoom 1 / 2

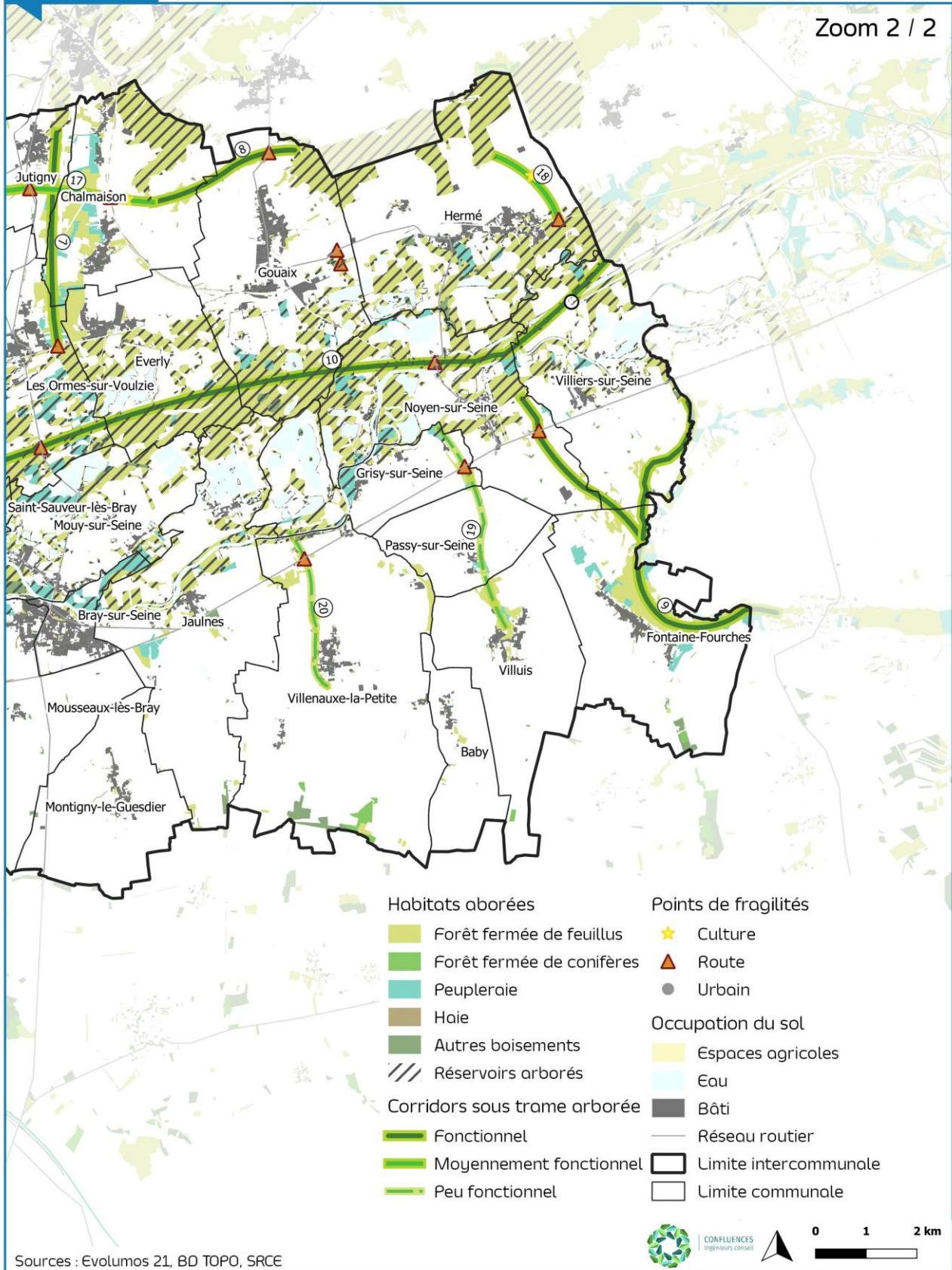


Communauté de communes de la Bassée-Montois

Sous trame arborée locale



Zoom 2 / 2



On identifie trois grands réservoirs de la sous trame arborée sur le territoire :

- Le **massif de Villefermoy et les boisements adjacents au Nord-Ouest** (Bois de Malvoisine, Bois de Saint-Loup et Saint-Martin, Bois du Fresnoy). Il a été étendu aux bois adjacents car ces espaces forment, pour la sous trame arborée à l'échelle locale, une entité continue boisée de grande superficie.
- Tous les **massifs boisés de la Bassée** : Ces derniers sont classés ZNIEFF, Natura 2000, Espace naturel sensible...
- La forêt domaniale **de Sourdun** dont l'extrémité ouest se situe sur le territoire de la Bassée-Montois.

Entre ces grandes entités, d'autres réservoirs de surfaces moindres mais jouant le rôle de relais ont été identifiés. Il s'agit de la forêt de Sigy et le boisement de Preuilly comme identifié par le SCOT, mais également le Bois de Paroy au sud de Savins, le bois de Tachy au Nord de Chalmaison et la vallée de l'Auxence.

Les obstacles aux continuités de la sous-trame arborée sont principalement des routes de type départementales qui restent franchissables par la faune des milieux arborés. Ces points de fragilité sont néanmoins identifiés car peuvent gêner les déplacements. Sur le territoire de la Bassée-Montois le seul passage qui pourrait être infranchissable est le passage enterré du train sur les communes d'Hermé et Gouaix.

Ci-dessous la description des corridors. Un total de 10 corridors arborés qualifiés de fonctionnels ont été identifié (noté de 1 à 10 sur la carte ci-après), et 8 corridors moyennement fonctionnels ont été déclinés (noté 11 à 18). Enfin deux corridors faiblement fonctionnels ont été identifié (noté 19 et 20).

Tableau 9: Description des corridors arborés locaux de la sous trame arborée

N°	Fonctionnalité	Description du corridor	Obstacles	Communes concernées
1	Fonctionnel	Corridor reliant la forêt domaniale de Villefermoy au Bois de Saint-Loup et Saint-Martin par le Nord de Villeneuve-les-Bordes. Trame principalement composée de forêt fermée de feuillus et d'une peupleraie.	Corridor traversé par la D201.	Villeneuve-les-Bordes
2	Fonctionnel	Corridor reliant le Bois de Malvoisine à la Forêt de Preuilly. Trame composée de forêt fermée de feuillus ainsi que de haies bordant des parcelles agricoles.	Corridor coupé par la D403.	Montigny-Lencoup, Gurcy-le-Châtel, Eligny
3	Fonctionnel	Corridor reliant le Bois de Malvoisine à la Vallée de l'Auxence en passant par le Bois de Tilly à l'est de Donnemarie-Dontilly.	Corridor coupé par la D213.	Gurcy-le-Châtel, Donnemarie-Dontilly,
4	Fonctionnel	Corridor reliant la Forêt de Preuilly à la plaine de la Bassée. Trame composée principalement d'une peupleraie ainsi que de haies.	Corridor coupé par la D18.	Eligny,
5	Fonctionnel	Corridors traversants plusieurs communes du Montois. Ce corridor permet de relier plusieurs réservoirs entre eux : le réservoir de la Vallée de l'Auxence nord et sud au bois de Sigy et au Bois de Paroy. Ce grand corridor traverse principalement des forêts fermées de feuillus.	Très peu d'obstacle sont identifiés à part la D 403 au nord du Bois de Sigy.	Lizine, Mons-en-Montois, Cessoy-en-Montois, Sognolles-en-Montois, Thésigny, Sigy, Savins

6	Fonctionnel	Corridor reliant le sud de la vallée de l'Auxence à la plaine de la Bassée. Corridor principalement composé de peupleraie et de forêt de feuillus fermée.	Corridor coupé par la D18.	Parroy, Luisetaines, Les Ormes-sur-Voulzie
7	Fonctionnel	Corridor permettant de reliant des réservoirs au nord du territoire (Ancienne tournière de la Voulzie) jusque dans la plaine de la Bassée en passant par une succession de petit massif de feuillus fermés et de peupleraie le long de la vallée de la Voulzie.	Corridor coupé par la D18.	Les Ormes-sur-Voulzie, Chalmaison, Jutigny.
8	Fonctionnel	Corridor reliant la forêt de Sourdun à un réservoir relié à l'ancienne tourbière du Ru de Méances au nord du territoire. Ce corridor est relié à un corridor moins fonctionnel qui traverse la Voulzie d'est en ouest pour rejoindre le réservoir du Bois de Paroy au sud de Savins.	Corridor coupé par la D1.	Chalmaison, Gouaux
9	Fonctionnel	Il s'agit du seul corridor arboré fonctionnel dans le Sennonaïs. Il relie la plaine de la Bassée à de grands espaces forestiers de feuillus et de peupleraie à l'est de Fontaine-Fourches.	Corridor coupé par la D951.	Noyen-sur-Seine, Villiers-sur-Seine, Fontaine-Fourches
10	Fonctionnel	Corridor multi trame dont arborée traversant l'intégralité du réservoir de la Bassée.	Corridor coupé par la D 213, D412 et D 78 / D49	Communes de la Bassée
11	Moyennement fonctionnel	Corridor reliant le Bois du Fresnoy (sur de la forêt domaniale de Villefermoy) à la plaine de la Bassée.	Corridor coupé par la D18 et milieux ouvert agricoles.	Montigny-Lencoup, Châtenay-sur-Seine
12	Moyennement fonctionnel	Petit corridor urbain reliant le bois de Malvoisne au corridor fonctionnel n° 3 allant vers la vallée de l'Auxence.	Urbanisation	Gurcy-le-Châtel
13	Moyennement fonctionnel	Corridor reliant le Bois de Saint Loup et Saint Martin au corridor fonctionnel n°5 qui traverse le Montois. Composé de petit bosquet de feuillus et de haies fragmentées.	Milieu agricole ouvert	Meigneux, Cessoy-en-Montois, Sognolles-en-Montois,
14	Moyennement fonctionnel	Corridor urbain reliant le nord de la vallée de l'Auxence au corridor fonctionnel n°5 qui traverse le Montois.	Urbanisation	Donnemarie-Dontilly
15	Moyennement fonctionnel	Corridor reliant la Forêt de Preuilly et le Bois de Sigy	Milieu agricole ouvert, coup	Donnemarie-Dontilly, Vimperelles, Sigy
16	Moyennement fonctionnel	Espace de culture avec quelques haies entre deux réservoirs très proches : sud de la vallée de l'Auxence et le Bois de Paroy.	Milieu agricole ouvert	Paroy

17	Moyennement fonctionnel	Corridor reliant le Bois de Paroy au massif de Sourdun par la vallée de la Voulzie. Ce corridor moyennement fonctionnel se raccroche à une portion fonctionnelle (n°8).	Milieu ouvert, coupé par 2 routes : D403, D412 et un train.	Savins, Jutigny, Chalmaison,
18	Moyennement fonctionnel	Espace ouvert de culture entre le massif de Sourdun et la plaine de la Bassée au sein duquel des passages doivent avoir lieu malgré l'absence de végétation arborée.	Route : D18 et milieu ouvert agricole	Hermé
19	Peu fonctionnel	Petits massifs de feuillus et de peupleraie en entrée de Villuis reliés à la plaine de la Bassée.	Milieu agricole ouvert coupé par la D411	Villuis, Passy-sur-Seine, Grisy-sur-Seine
20	Peu fonctionnel	Petits massifs de feuillus et de peupleraie en entrée de Villenaux-la-Petite reliés à la plaine de la Bassée.	Milieu agricole ouvert coupé par la D411	Villenaux-la-Petite

Notons que nous n'avons pas cherché à tracer de corridors à l'intérieur des espaces identifiés comme réservoir car on suppose une libre circulation des espèces à l'intérieur de ces ensembles.

Sur la partie Montoise, notons que des efforts s'observent pour densifier la trame verte sur les espaces agricoles. En effet les parcelles sont entrecoupées par de nombreux petits bosquets isolés pouvant servir de refuge, de petit boisement et de haies.

Sur la partie agricole du Sennonais, le paysage est nettement plus ouvert puisqu'aucune trame fonctionnelle ne permet de rejoindre le réservoir de la plaine de la Bassée. Néanmoins, des mesures en faveur de la biodiversité et des continuités s'observent. Plusieurs exploitations agro-forestières sont en cours d'implantation, quelques bosquets isolés viennent séparer les parcelles et enfin les mesures agro-environnementale et climatique (MAEC) en lien avec la Natura 2000 s'observent (jachère, parcelles en prairies fleuries) permettant de créer des zones de refuges.

→ Sous trame herbacée locale

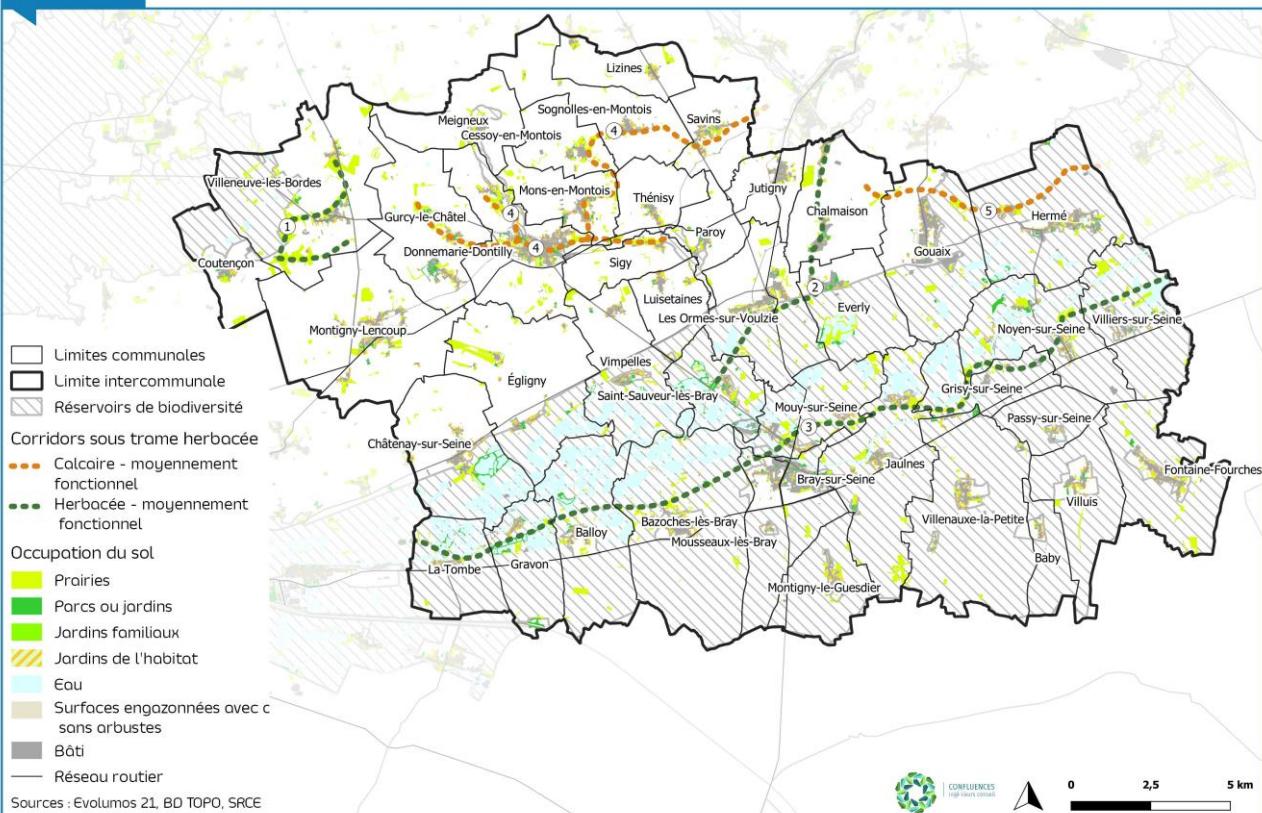
Les guildes et principales espèces concernées par cette sous-trame sont les petits mammifères (Hérisson d'Europe), les reptiles des pelouses, les insectes des friches et milieux herbacés et calcaires.

Parmi les habitats herbacés, les milieux calcaires abritent de nombreuses espèces spécifiquement inféodées à ce genre d'habitat. La composition très pauvre du sol et la faible épaisseur d'humus y attirent une flore et une faune spécifique. Les pelouses calcaires sont situées sur les coteaux.

Ci-dessous la carte des trames herbacées locales ainsi que leur description.

Communauté de communes de la Bassée-Montois

Sous trame herbacée locale

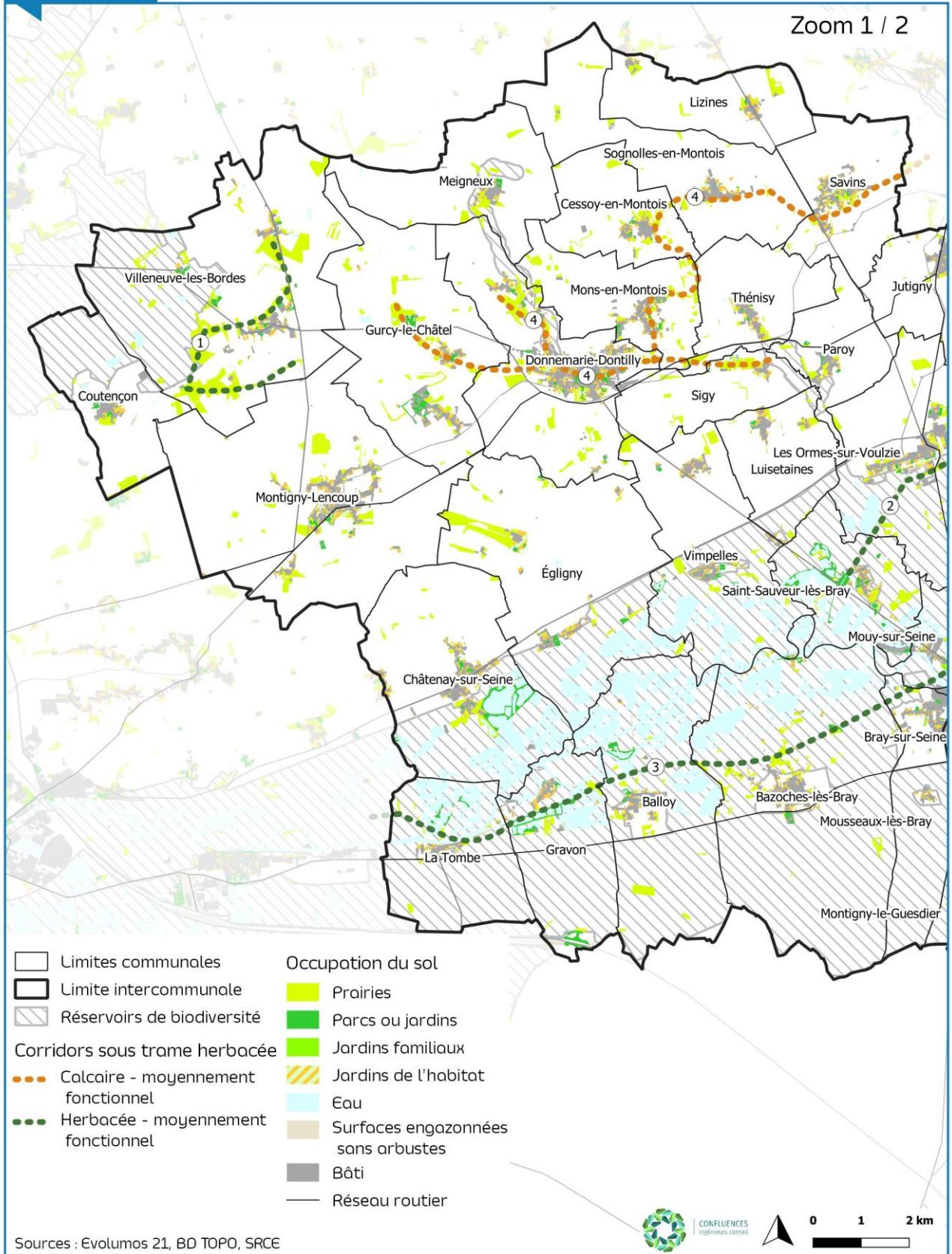


Communauté de communes de la Bassée-Montois

Sous trame herbacée locale



Zoom 1 / 2



Communauté de communes de la Bassée-Montois

Sous trame herbacée locale



Zoom 2 / 2

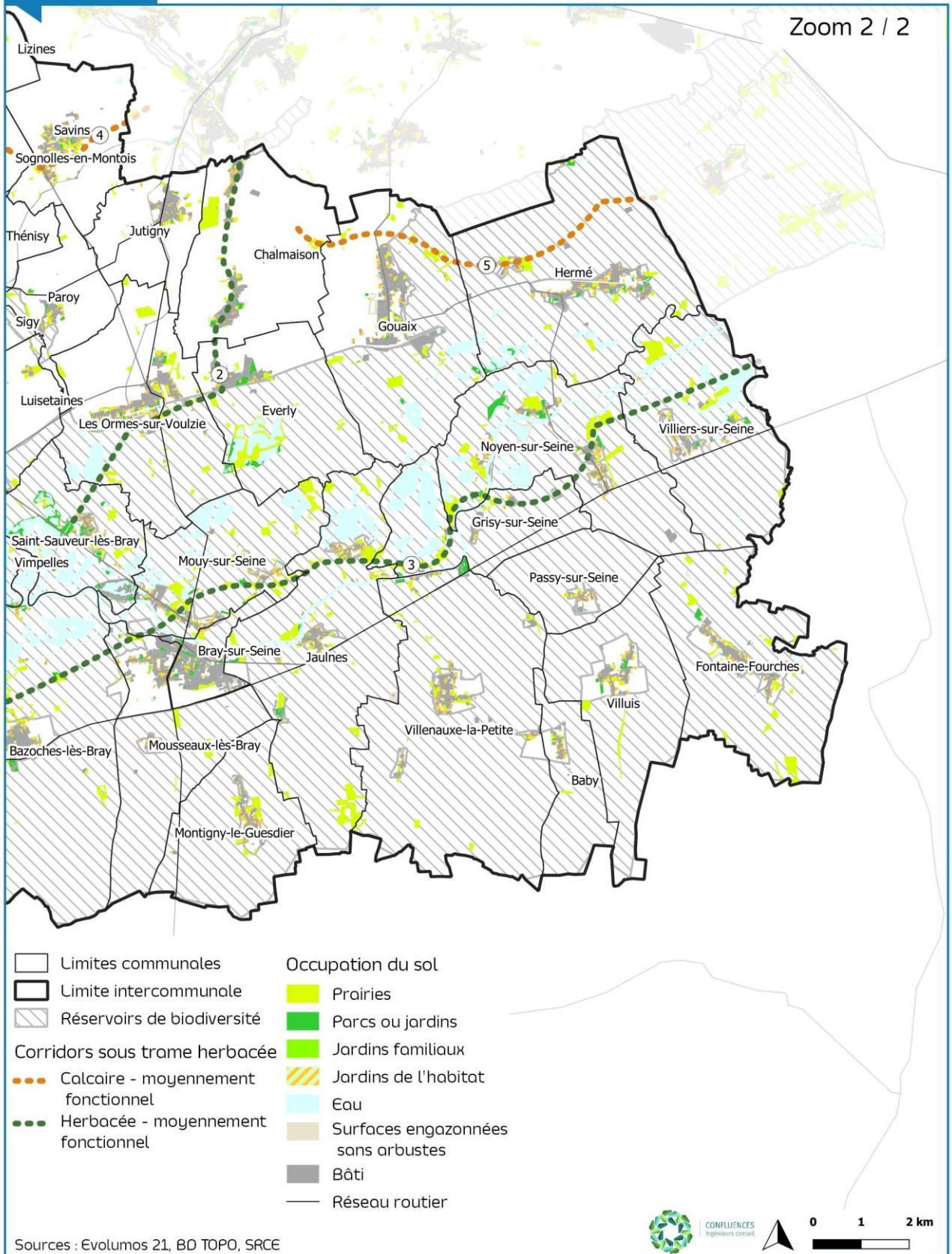


Tableau 10: Description des corridors arborés locaux de la sous trame herbacée

N°	Fonctionnalité	Nature	Description du corridor	Communes concernées
1	Moyennement fonctionnel	Herbacée	Petit corridor en périphérie de Villeneuve-les-Bordes composé d'une succession de prairies potentiellement humide à proximité du réservoir de biodiversité de Villefermoy.	Villeneuve-les-Bordes
2	Moyennement fonctionnel	Herbacée	Corridor de prairies, friches et jardins de l'habitat qui relie le Nord de la Voulzie à la vallée de la Seine au niveau de Saint-Sauveur-les-Bray. Il passe notamment par l'ensemble des coteaux où les milieux sont encore ouverts de la vallée. Les éléments fragmentant sont la discontinuité et l'espacement entre les patchs de praires et l'urbanisation.	Chalmaison, Everly, Mouy-sur-Seine, les Ormes-sur-Voulzie et Saint-Sauveur-les-Bray
3	Moyennement fonctionnel	Herbacée	Corridor traversant l'intégralité de la plaine de la Bassée par des prairies potentiellement humide, des parc et jardins de l'habitat. La discontinuité de cette trame justifie sa fonctionnalité moyenne.	Communes de la Bassée
4 et 5	Moyennement fonctionnel	Calcaire	Corridor relativement étendu sur les coteaux calcaires du Montois. Les coupures boisées, agricoles et urbaines constituent des obstacles à la continuité des corridors des milieux calcaires. Plusieurs éléments fragmentant sont identifiés sur ce corridor, il s'agit principalement de secteurs concernés par l'absence de milieux d'intérêt ou mités par l'urbanisation	Gurcy-le-Châtel, Donnemarie-Dontilly, Mons-en-Montois, Cesson-en-Montois, Savins, Thésiny, Sigy, Sognolles-en-Montois, Chalmaison, Gouaix et Hermé

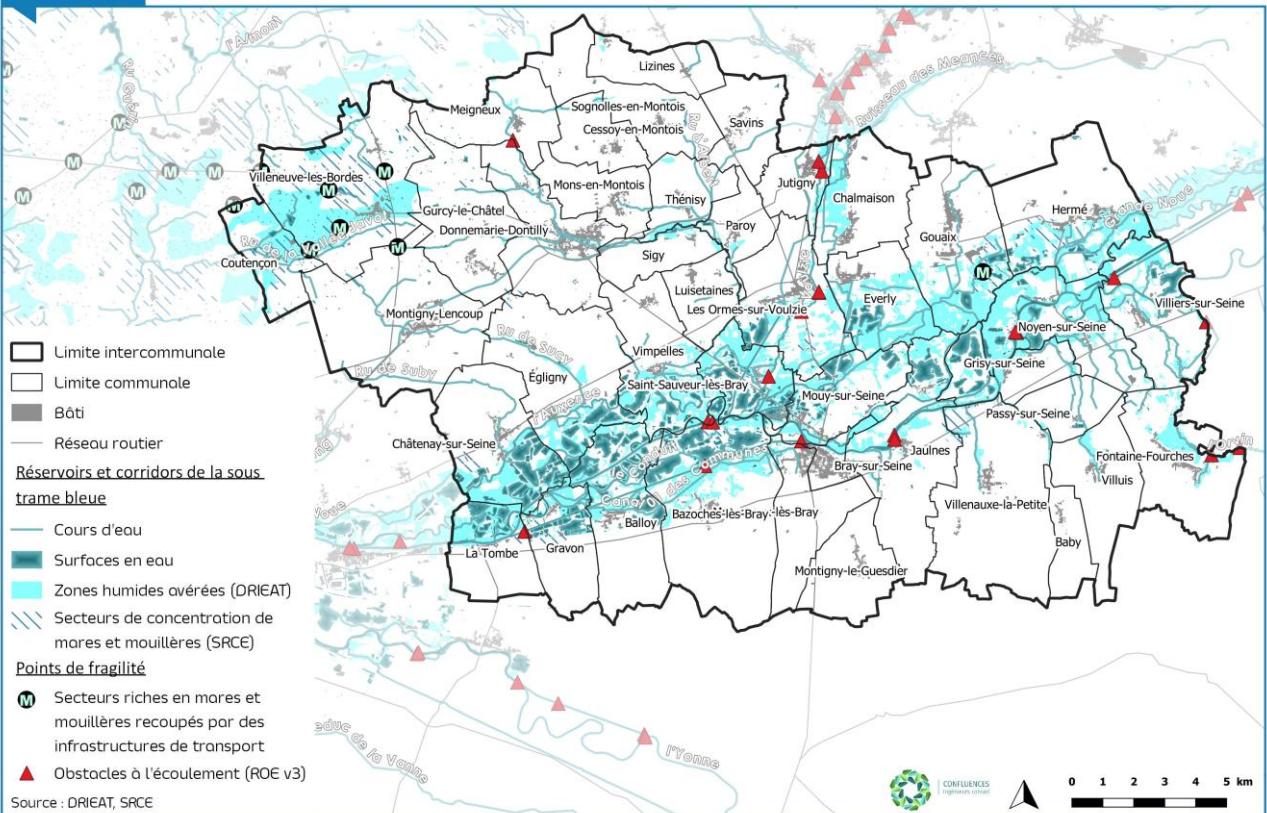
→ Sous trame bleue locale

Les guildes et principales espèces concernées par cette sous trame sont :

- Pour les eaux courantes : Poissons migrateurs, poissons et écrevisses, odonates des eaux courantes
- Pour les eaux stagnantes : amphibiens et odonates

Communauté de communes de la Bassée-Montois

Sous trame bleue locale

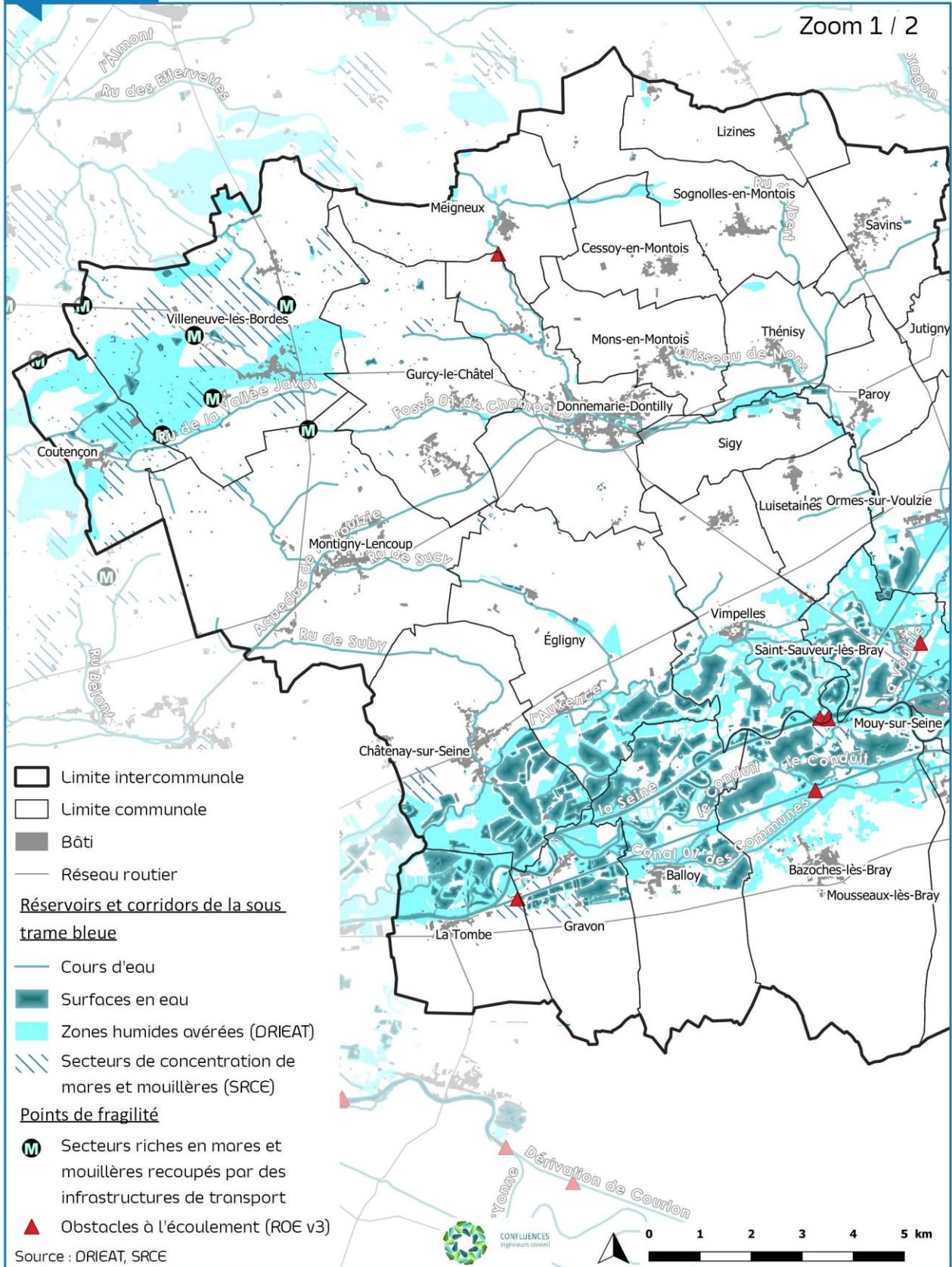


Communauté de communes de la Bassée-Montois

Sous trame bleue locale

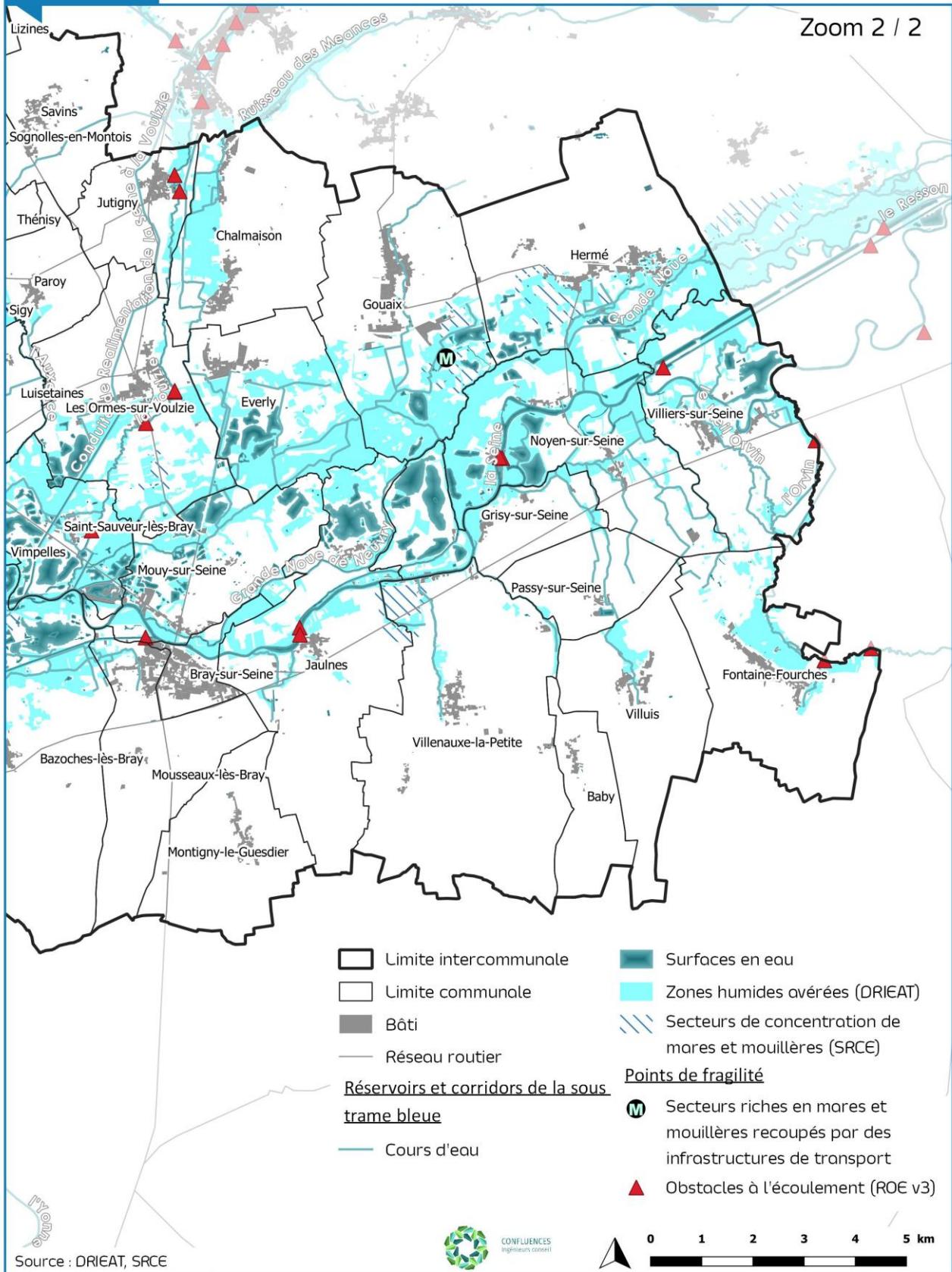


Zoom 1 / 2



Communauté de communes de la Bassée-Montois

Sous trame bleue locale



L'ensemble du réseau hydrographique joue à la fois le rôle d'habitat et d'axe de déplacement.

La sous-trame bleue associe différents types d'espaces présentant des caractéristiques très différentes : des éléments linéaires (réseau hydrographique plus ou moins large) ou surfaciques plus ou moins ponctuels (zones humides, mares et mouillères). Elle a pour caractéristique principale de recouper certains de ses habitats avec les 3 autres sous-trames, ce qui la rend particulièrement importante pour la fonctionnalité des continuités écologiques.

Les zones humides doivent être identifiées et protégées dans les documents d'urbanisme et entretenues de manière favorable à la biodiversité ; les milieux humides trop dégradés doivent être restaurés.

Les deux grands ensembles de la sous trame bleue qui se démarquent sont déjà identifié par le SRCE :

- **La Vallée de la Seine (Bassée)** composée d'un enchevêtrement de fleuves et d'affluents, de surfaces en eau, de zone humide avérées couvrant de large superficie et de mares et mouillères. L'ensemble forme un vaste continuum plutôt fonctionnel qui s'étend au-delà des limites intercommunales. Toutefois, les facteurs de fragilité sont nombreux : obstacle à l'écoulement (présence de seuils), infrastructures de transport, traversées de zones urbaines ...
- **Le plateau humide au nord-ouest** situé sur des sols argileux humides accueillant une diversité de milieux aquatiques et humides (petit cours d'eau, mares, zones humides avérées). La densité et la concentration de ces éléments confirme la fonctionnalité de ce secteur pour la sous trame bleue (mobilité, colonisation, reproduction favorable). Néanmoins, ces secteurs riches en mares et mouillères sont recoupés par des infrastructures de transport localisés sur les communes de Villeneuve-les-Bordes au niveau de la D 201, de la D 107 et la D 213 et sur la commune de Montigny-Lencoup sur la D 201.

Les vallées secondaires (Auxence, Sucy) permettent de créer des connexions entre ces deux grands ensembles.

La Vallée de la Voulzie permet d'étendre le corridor de la vallée de la Seine vers le nord, cependant au nord du territoire, la Voulzie traverse des secteurs urbanisés (Sainte-Colombe, Longueville ...) où de très nombreux obstacles à l'écoulement viennent limiter les déplacements et les connexions possible rendant ce corridor très peu fonctionnel.

On peut néanmoins noter la présence d'un corridor plutôt fonctionnel associé au ruisseau des Méances qui vient rejoindre la Voulzie sur le territoire de la Bassée-Montois en aval des obstacles à l'écoulement.

Des points de fragilité de ce corridor sont identifiés :

- Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport notamment sur la commune d'Egliny sur la D 75.
- Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport localisés sur les communes de Villeneuve-les-Bordes au niveau de la D 201, de la D 107 et la D 213, sur la commune de Montigny-Lencoup sur la D 201 et enfin sur la commune de Gouaix au niveau de la D 49.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

TRAME « NOIRE »

La « **trame noire** » concerne les espèces dont le cycle de vie peut être perturbé par les éclairages nocturnes des espaces urbains. Certains insectes et oiseaux migrateurs s'orientent grâce à la lune ou aux étoiles et sont perturbés par les sources lumineuses artificielles (les insectes tournent en rond ou se brûlent sur les lampes, les oiseaux font des détours coûteux en temps et en énergie, ou bien sont éblouis par des reflets et se cognent aux bâtiments). La lumière est parfois évitée par la faune (c'est le cas de certaines espèces de Chauve-souris), qui par conséquent ne profite pas de milieux pourtant favorables en termes de nourriture, d'habitats, etc. Les animaux nocturnes peuvent aussi être dérangés dans leurs activités, comme les amphibiens qui ne distinguent plus leurs proies. Enfin, des espèces diurnes subissent aussi les effets de la luminosité élevée : des oiseaux comme le Troglodyte mignon ou le Merle se mettent à chanter durant la nuit, fournissant des efforts inutiles et dangereux pour leur santé.

Différentes méthodes permettent d'obtenir des données précises sur la trame noir :

Types de données	Principe	Échelle	Avantages	Inconvénients
Données des parcs d'éclairage publics	Données digitalisées mises à disposition par les communes ou le syndicat d'énergie associé	Locale (commune, intercommunalité)	Permet de bien représenter la morphologie d'un parc d'éclairage et les contributions de ses composantes à l'échelle du point lumineux individuel	Concerne uniquement l'éclairage public Disponibilité des données variable Données souvent hétérogènes (pas de standard national) Difficultés de mise à jour par les collectivités
Mesures au sol	À effectuer soi-même par des appareils de mesure (Luxmètre, spectromètre, SQM...)	Locale (commune, intercommunalité)	Très précis, possibilité d'effectuer ces relevés sur les sources d'éclairage aussi bien publiques que privées (selon accès).	Consommateur de ressources (temps de travail)
Images aériennes de nuit	Images nocturnes prises par vol d'avion ou de drone	Locale (commune, intercommunalité)	Restitue toutes les sources de lumière privées comme publiques avec une bonne résolution géographique (de l'ordre de 1 m)	Lumière perçue par le haut uniquement Coût potentiellement élevé Limites dans la composition de la lumière en fonction des capteurs utilisés
Images satellites	Images captées par les satellites (principalement de la Nasa, l'ISS, Luojia 1.01...)	Nationale voire continentale/mondiale Locale pour les satellites affichant des résolutions fines	Restitue toutes les sources de lumière privées comme publiques	Dimension temporelle difficile à prendre en compte (horaires de prise de vue, météo, ...)

Figure 14: Comparaison des différentes sources d'informations sur les données d'éclairage (Source : Trame noire : Méthode d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre)

Cependant ces méthodes sont couteuses et difficile à obtenir.

Il existe à l'échelle mondiale un atlas de la pollution lumineuse publié en 2016 qui modélise la qualité du ciel nocturne. Ces sources de données sont précieuses et peuvent permettre de situer globalement un territoire. En revanche elles ne sont pas suffisamment précises, pour constituer la base d'un projet de Trame noire à l'échelle locale (commune /

intercommunalité). Pour cela il est nécessaire de se tourner vers d'autres méthodes de modélisation (voir figure ci-dessus).

La cartographie suivante montre la pollution lumineuse à l'échelle de la Bassée-Montois. Elle montre que cette dernière est présente principalement au niveau des bourgs et des villages du territoire. Elle met néanmoins également en évidence la pollution lumineuse générée par certains sites d'extraction de matériaux de carrière dont certains sont éclairés la nuit.

En termes de fonctionnalité écologique des corridors, cela signifie que pour les espèces sensibles à la pollution lumineuse, les déplacements sur le territoire sont nettement plus difficiles dans la Bassée alors que cet espace concentre les principaux réservoirs de biodiversité du territoire.

Les continuités de la trame noir en lien avec la sous trame arborée et humide s'effectuent en revanche très bien au niveau du réservoir de Villefermoy.

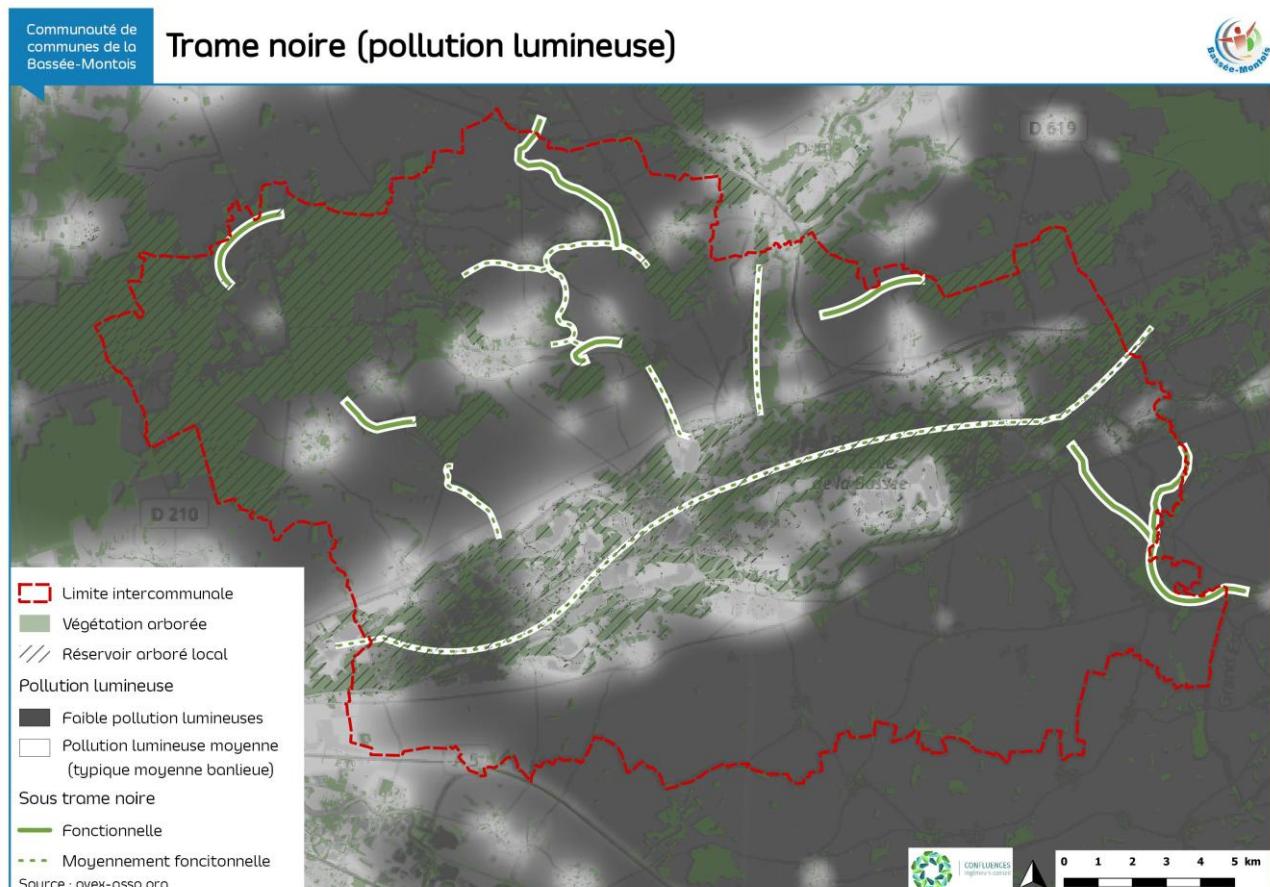


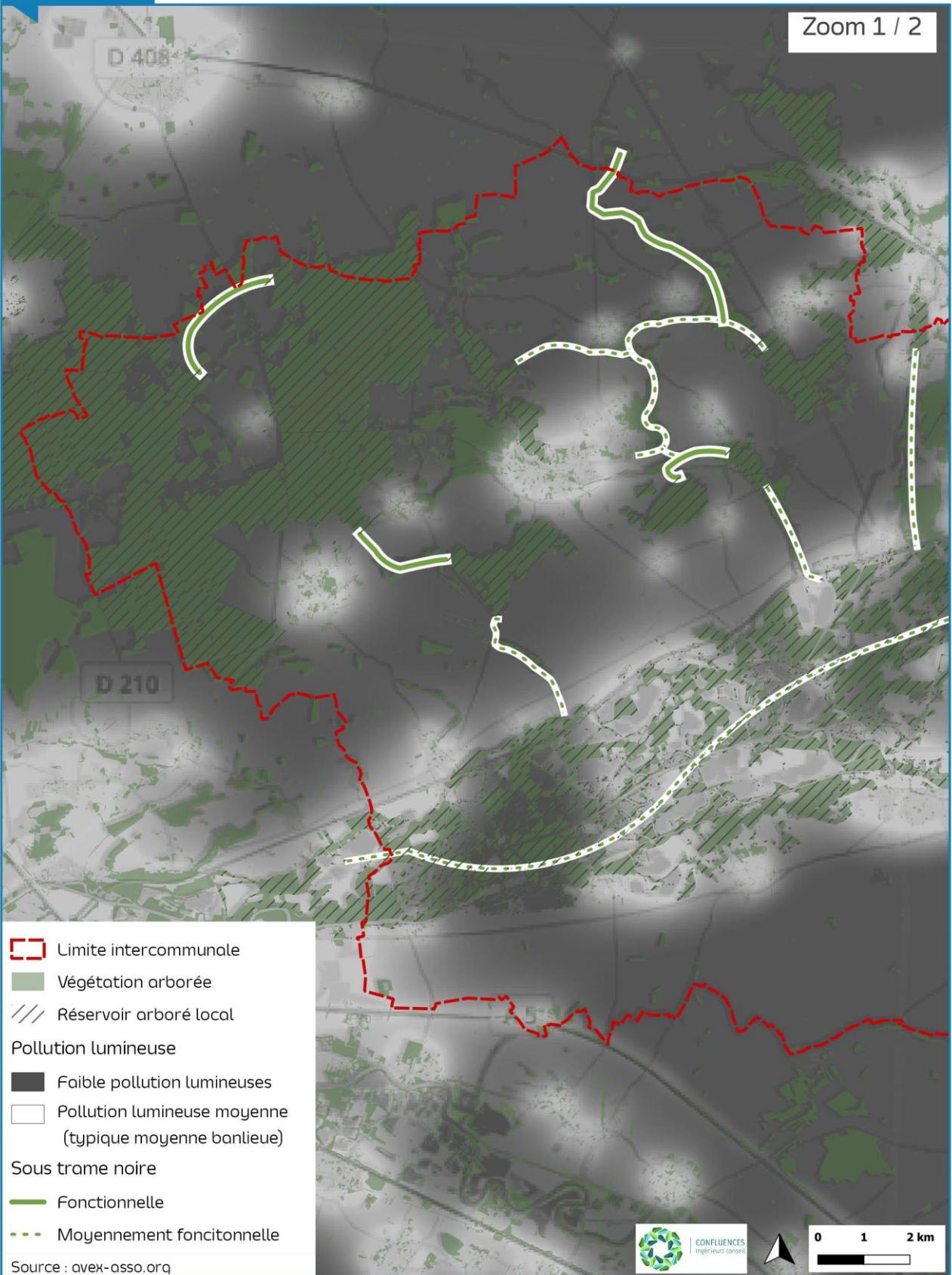
Figure 15: Carte de la pollution lumineuse (source : <https://avex-asso.org/dossiers/pl/europe-2016/>)

Communauté de
communes de la
Bassée-Montois

Trame noire (pollution lumineuse)



Zoom 1 / 2

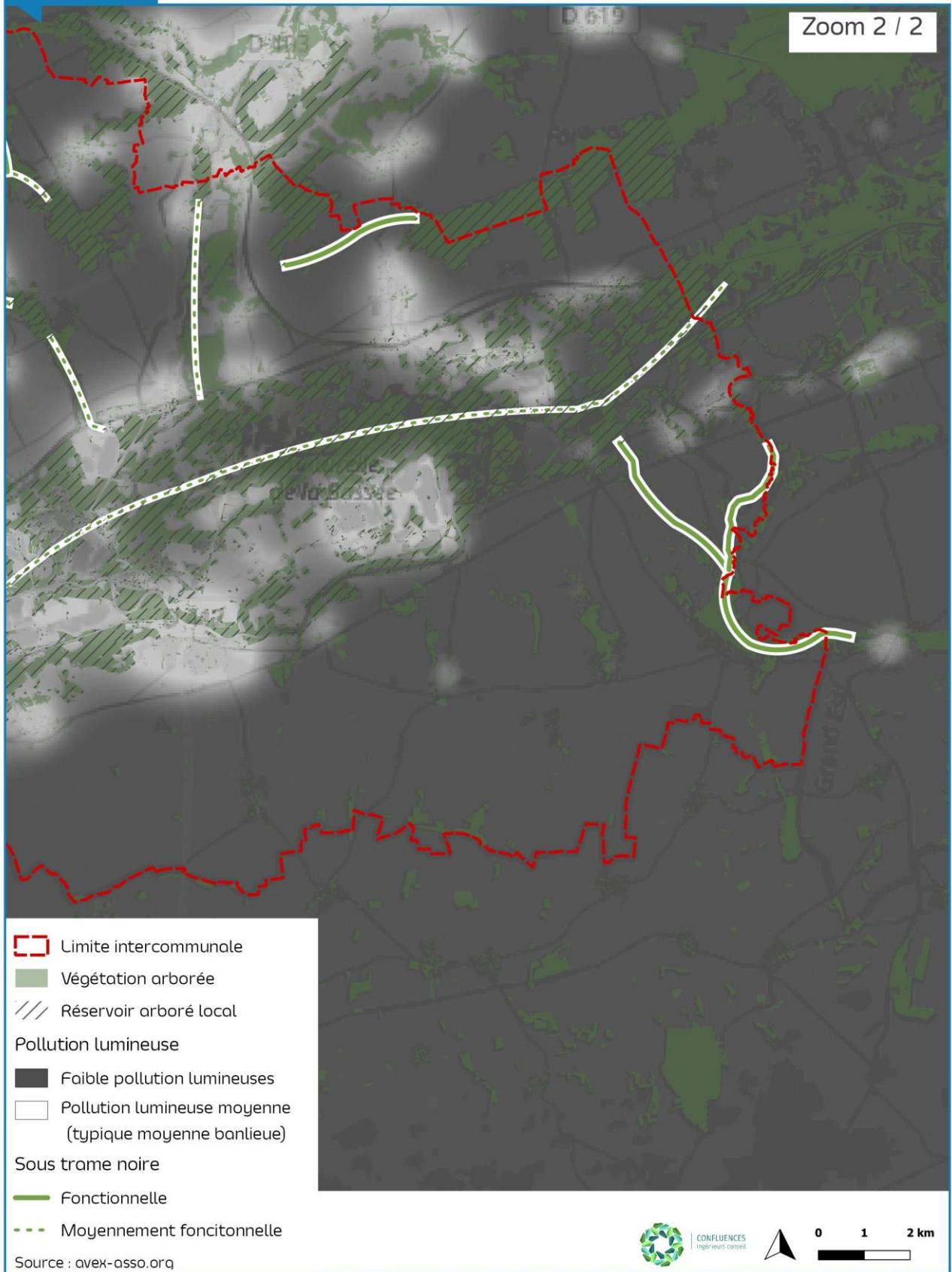


Communauté de
communes de la
Bassée-Montois

Trame noire (pollution lumineuse)



Zoom 2 / 2



TRAME VERTE ET BLEUE EN CONTEXTE URBAIN

Les espaces urbains et les infrastructures constituent souvent les principaux obstacles au déplacement de la faune et de la flore : ils morcellent et séparent les milieux naturels et agricoles, formant pour certaines espèces des barrières infranchissables.

Néanmoins, les villages situés au sein des espaces de grande culture jouent à l'inverse le rôle d'îlots de biodiversité au sein d'espaces agricoles souvent pauvres en terme biodiversité. Les linéaires d'arbres, les parcs arborés, les coulées vertes, les jardins privés participent à rendre la matrice urbaine plus hospitalière aux écosystèmes de milieux boisés.

De même, pour les villages situés dans les réservoirs de biodiversité, ou qui fragmentent un corridor écologique, ces mêmes espaces rendent les territoires construits plus « perméables », réduisant l'effet de coupure pour le fonctionnement des grandes continuités écologiques. Lorsque la matrice urbaine est parsemée d'espaces ouverts non construits, publics ou privés, ceux-ci peuvent servir de points d'étape intermédiaires pour les espèces des milieux herbacés.

De nombreuses agglomérations se sont développées en bordure des cours d'eau : ces derniers constituent donc des axes privilégiés de traversée de l'espace urbain, tant pour les espèces aquatiques que terrestres (via les berges, lorsqu'elles ne sont pas ou peu artificialisées).



Figure 16 : exemple de l'effet « corridor » des boisements, des alignements d'arbres, et des jardins du village de Gurcy-le-Châtel

Sur l'exemple ci-dessus, le village de Gurcy-le-Châtel constitue un bon exemple de la perméabilité que peut observer un espace urbain vis-à-vis de la trame verte et bleue : à l'ouest du village se trouve le bois de Malvoisine qui appartient au grand réservoir de biodiversité de la forêt de Villefermoy ; à l'est du village, les boisements présent sur un coteau – dont les pentes ne permettent pas la présence de grande cultures – constituent

un corridor boisé entre le réservoir de biodiversité à l'ouest, et ceux situés l'est et sud du territoire intercommunal.

Entre ce réservoir de biodiversité et ce corridor de la sous-trame boisée, le village de Gurcy-le-Châtel pourrait constituer un obstacle à la continuité de la trame verte et bleue. Néanmoins, la présence de haies et d'alignement d'arbres ainsi que de jardins privés en fond de parcelle permet de conserver une certaine perméabilité écologique à cet espace urbain.

Les alignements d'arbres, les cœurs d'îlots ou les fonds de parcelles conservés en jardins, les espaces non imperméabilisés, etc. peuvent jouer un rôle non négligeable dans la prolongation de la trame verte et bleue dans les espaces urbains, **c'est pourquoi certains de ces éléments nécessitent d'être conservés.**

SYNTHESE SUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Couvert à plus de 50% par des réservoirs régionaux de biodiversité, le territoire Bassée-Montois est reconnu comme étant un des grands axes de continuité d'Île-de-France. Les différents réservoirs du territoire (« Bassée et plaines adjacentes », Forêt domaniale de Villefermoy, vallée de l'Auxence...) et des abords (boisements du Sénonais, Forêt de la Traconne...) sont reliés entre eux par un réseau de corridors boisés et herbacés.

La Bassée représente à elle seule un réservoir de biodiversité et un corridor écologique multi trame. Toutefois, c'est également un territoire avec des zones urbanisées et des espaces de carrière. Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre la préservation des milieux naturels de la Bassée, le développement des communes, la pérennisation de l'exploitation des carrières afin de pouvoir préserver les continuités écologiques et les milieux naturels d'intérêt.

L'enjeu est de préserver et restaurer les continuités qualifiées de moyennement à faiblement fonctionnelle sur le territoire en relation avec les territoires voisins.

SYNTHESE ET ENJEUX POUR LA BIODIVERSITE ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

Atuts/opportunités	Points de fragilité/vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire avec une richesse de milieux d'intérêt écologique : présence de réservoir de biodiversité à l'échelle du territoire mais également à l'échelle régionale (ENS, ZNIEFF, site Nature 2000). - Une forte concentration d'espaces à enjeux dans la Bassée, notamment de zones humides - Des espaces forestiers et des corridors de la sous trame arborée importants dans le Montois. - Des continuités écologiques plutôt fonctionnelles multi-trame (bleue, herbacée et arborée). 	<ul style="list-style-type: none"> - Des espaces de grande culture à la biodiversité faible. - Quelques éléments fragmentant pour les corridors écologiques : routes, seuils - Des motifs paysagers ponctuels (arbres isolés, alignements...) rares dans les espaces de grandes cultures
Les grands enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la qualité des espaces naturels et de leurs fonctionnalités écologiques - Préservation de la biodiversité - Restauration des corridors écologiques dans les espaces de grande culture. - Préservation et renforcement des éléments ponctuels composant la trame verte et bleue locale - Protéger les zones humides en procédant à des prospections et l'identification des secteurs potentiellement humides des secteurs concernés par l'urbanisation - Préservation la nature en ville, dans les bourgs et les hameaux 	

QUALITE DE L'AIR ET ENERGIE

LES DOCUMENTS DE GESTION

LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE (SRCAE) DE L'ILE-DE-FRANCE

Le SRCAE d'Ile-de-France, approuvé en novembre 2012, fixe les objectifs et orientations de la région en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Excepté pour son annexe relative à l'éolien (SRE), le SRCAE est décrit comme un document d'orientation, non prescriptif. Le PLUi doit néanmoins contribuer à atteindre les objectifs du SRCAE et ses dispositions doivent ainsi être cohérentes avec les orientations fixées par le Schéma.

Afin d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre des orientations du SRCAE, un document intitulé « *Synthèse des actions recommandées aux collectivités territoriales* » regroupe l'ensemble des orientations du SRCAE que les collectivités territoriales, et notamment les EPCI comme la Communauté de communes Bassée-Montois, sont encouragées à mettre en œuvre dans leurs politiques territoriales, y compris en termes d'aménagement de leurs territoires. Ces dispositions doivent donc pouvoir trouver une traduction concrète dans les dispositions prises par le PLUi.

- Urbanisme :

Objectif URBA 1 : Promouvoir aux différentes échelles de territoires un développement urbain économique et respectueux de la qualité de l'air.

Il s'agit, au travers du PLUi, de densifier les zones urbaines, de freiner l'étalement urbain, de favoriser les modes actifs de déplacement et les transports en commun, et de rendre la ville attractive en privilégiant une qualité de vie agréable.

- Bâtiments :

Objectif bâtiment transversal : Assurer un rythme de rénovation suffisant pour l'atteinte des objectifs du SRCAE. L'objectif régional est de promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments existants à hauteur de 2,5% du parc de logements par an et de 3,3% du parc tertiaire par an. Les dispositions du PLUi ne doivent pas empêcher, voire doivent favoriser les travaux d'amélioration de la performance énergétique des constructions existantes.

Objectif BAT 1 : Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments et garantir la pérennité des performances. Le règlement du PLUi peut comporter des dispositions renforcées en matière de performances énergétiques des nouvelles constructions. A minima, il ne peut s'opposer à la conception bioclimatique des nouvelles constructions.

Objectif BAT 2 : Améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes énergétiques. Sauf en cas de motif justifié, les prescriptions portant sur le bâtiment (notamment la toiture) ne doivent pas empêcher l'intégration de systèmes de production d'énergie renouvelable dans les bâtiments. Le PLUi peut également encourager la diminution de la consommation d'« énergie grise » et de « carbone gris » dans la conception des nouvelles constructions.

- Énergies renouvelables et de récupération :

Objectif ENR&R transversale : **Assurer un rythme de développement des ENR&R suffisant pour l'atteinte des objectifs du SRCAE.** Le SRCAE prévoit que les besoins énergétiques régionaux devront être assurés par les énergies renouvelables à 27% en 2020 et 81% en 2050 par la chaleur (contre 9% en 2009) ; à 6% en 2020 et à 38% en 2050 par l'électricité (contre moins de 1% en 2009).

Objectif ENR 1 : **Densifier, étendre et créer des réseaux de chaleur et de froid privilégiant le recours aux énergies renouvelables et de récupération.**

Objectif ENR 2 : **Favoriser le développement des énergies renouvelables intégrées au bâtiment.** Sauf en cas de motif justifié, les prescriptions portant sur le bâtiment (notamment la toiture) ne doivent pas empêcher l'intégration de systèmes de production d'énergie renouvelable dans les bâtiments. Des consignes peuvent néanmoins être appliquées pour encadrer ces installations et les concilier avec d'autres enjeux et usages (qualité esthétique et patrimoniale, sécurité, végétalisation, etc.).

Objectif ENR 3 : **Favoriser le développement d'unités de production d'ENR électrique et de production de biogaz sur les sites propices et adaptés.** Lorsque des secteurs favorables sont identifiés (friches industrielle, sites pollués, anciennes décharges, etc.) le PLUi doit autoriser le développement de centrales photovoltaïques. Dans les zones agricoles, le règlement doit permettre l'aménagement d'installations ou de bâtiments liés à la valorisation des ressources agricoles non alimentaires comme les méthaniseurs.

- Consommation électrique :

Objectif ELEC 1 : **Maîtriser les consommations électriques du territoire et les appels de puissance.** Cet objectif inclus l'optimisation des éclairages publics et privés, qui permettent des économies d'énergie substantielles.

- Transports :

Objectif TRANSPORT transversal : **Assurer un rythme de réduction des consommations d'énergies dans les transports compatibles avec les objectifs du SRCAE.** L'application et l'atteinte des objectifs fixés par le projet de Plan de Déplacement Urbains de l'Ile-de-France (PDUIF) est impératif à 2020. Les collectivités doivent permettre la concrétisation des objectifs régionaux de **réduction de 2% des trajets en voiture particulière, augmentation de 20% des trajets en transport en commun, augmentation de 10% des trajets en modes doux.**

Objectif TRA 1 : **Encourager les alternatives à l'utilisation des modes individuels motorisé.** L'aménagement des espaces publics existants ainsi que des éventuelles futures voiries et quartiers, doit intégrer la dimension des modes actifs de déplacement, notamment au travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUi.

Objectif TRA 2 : **Réduire les consommations et émissions du transport de marchandises.** Le fret routier, qu'il soit de transit ou généré par les activités du territoire est très important en Bassée-Montois. La mise à grand gabarit de la Seine est une des mesures qui permettra le report modal du fret de marchandises vers un mode de transport moins émetteur de GES.

Objectif TRA 3 : Favoriser le choix et l'usage de véhicules adaptés aux besoins et respectueux de l'environnement. Encourager, au travers de l'aménagement de l'espace de l'espace notamment, le développement du covoiturage, de l'éco-conduite et de l'auto-partage.

- Activités économiques :

Objectif ECO 1 : Faire de la prise en compte des enjeux énergétiques un facteur de compétitivité et de durabilité des entreprises. Le développement des nouvelles zones d'activités doit s'inscrire dans la satisfaction des objectifs du SRCAE avec la mutualisation des besoins des entreprises et en incitant l'éco-conception des constructions.

- Agriculture :

Objectif AGRI 1 : Favoriser le développement d'une agriculture durable en développant la valorisation des ressources agricoles locales non alimentaires sous forme de produits énergétiques ou de matériaux d'isolation pour le bâtiment, et en développement des filières agricoles et alimentaires de proximité.

- Modes de consommation durable :

Objectif CD1 : Réduire l'empreinte carbone des consommations des franciliens. Les collectivités pourront construire une offre régionale de loisirs et de tourisme attrayante et cohérente pour limiter les déplacements des franciliens et des visiteurs. Elles pourront promouvoir des équipements, des outils et des projets permettant de réduire l'usage individuel des biens et des services.

- Qualité de l'air :

Objectif AIR 1 : Améliorer la qualité de l'air pour la santé des franciliens. L'amélioration de la performance énergétique des constructions, la promotion des modes actifs de déplacement, le report modal du fret vers des modes moins émetteur de GES et de polluants atmosphériques, sont autant de mesures favorisant une amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.

- Adaptation au changement climatique :

Objectif ACC 1 : Accroître la résilience du territoire francilien aux effets du changement climatique. Cette résilience dépend très fortement de la préservation des espaces naturels et semi-naturels et des aménagements visant à favoriser la trame verte et bleue, à toutes les échelles.

LE SCHEMA REGIONAL ÉOLIEN (ANNULÉ)



Par jugement n°1304309 du 13 novembre 2014 du tribunal administratif de Paris, confirmé par l'arrêt n°15PA00160 du 17 novembre 2016 de la cour administrative d'appel de Paris, puis par l'arrêt n°407052 du 22 décembre 2017 du Conseil d'État, l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, du 28 septembre 2012 approuvant le Schéma Régional Éolien d'Ile-de-France est annulé.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été introduit par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Il s'agit d'un document cadre précisant un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire intercommunal, au sein duquel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. Il doit être révisé tous les 6 ans

La mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Le PCAET de la Communauté de Communes de la Bassée-Montois a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 31 mai 2022, et son approbation est prévue pour la fin de l'année 2022. Son plan d'actions s'articule autour de 6 axes thématiques, structurés en orientations et en fiches actions :

Axe thématique	Orientation	Fiche action
Un habitat éco-rénové	Orientation n° 1 : Sensibiliser et accompagner les habitants sur la rénovation énergétique et les usages sobres	Action n° 1.1 : Sensibiliser les habitants aux démarches d'amélioration de leur logement et aux bons usages Action n° 1.2 : Accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique grâce à une plateforme territoriale dédiée Action n° 1.3 : Travailler avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti Action n° 1.4 : Mettre en œuvre une OPAH sur les deux Petites Villes de Demain
	Orientation n° 2 : Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages et l'éclairage public	Action 2.1 : Rendre le bâti communal et intercommunal exemplaire Action 2.2 : Rénovation pour un éclairage public plus efficace et respectueux de la biodiversité
	Orientation n° 3 : Encourager et soutenir la mutation vers une agriculture moins émettrice de gaz à effet de serre	Action 3.1 : Soutenir toutes les expériences de formation et de démonstration des agriculteurs, pouvant faciliter leur passage à une agriculture bio ou plus respectueuse de la richesse des sols Action 3.2 : Encourager les cultures locales pouvant produire des matériaux biosourcés pour l'habitat écologique et créer une véritable filière avec des débouchés durables

	Orientation n° 4 : Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, et favoriser les circuits courts	Action 4.1 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT), pour se doter d'une feuille de route pour renforcer l'autonomie alimentaire du territoire Action 4.2 : Travailler sur la restauration collective, pour une alimentation plus locale et plus saine Action 4.3 : Sensibiliser les habitants, en faveur d'une consommation locale et durable
Des espaces et ressources naturelles préservés et valorisés (forêt, eau)	Orientation n° 5 : Favoriser la biodiversité, respecter les milieux naturels et accroître la capacité de séquestration carbone du territoire	Action 5.1 : Encourager le développement des haies et des pratiques favorisant la séquestration carbone Action 5.2 : Poursuivre le dialogue entre tous les acteurs afin de mieux préserver la faune sauvage Action 5.3 : Encourager une gestion écologique des espaces de nature Action 5.4 : Mettre davantage en valeur la réserve naturelle de la Bassée et la protection de la biodiversité Action 5.5 : Traduire la zéro artificialisation nette sur le territoire et un urbanisme durable Action 5.6 : Elaborer un atlas de la biodiversité sur le territoire (type ABC)
	Orientation n° 6 : Mieux gérer la ressource en eau et les zones humides, dans la perspective du changement climatique	Action 6.1 : Développer et mettre en œuvre via le SAGE Bassée Voulzie une feuille de route permettant de mieux gérer la ressource en eau, dans la perspective du changement climatique Action 6.2 : Agir sur la prévention du risque inondation sur notre territoire dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne francilaines (2022-2027)
Un territoire accessible et une mobilité plus propre	Orientation n° 7 : Réduire les obligations de se déplacer	Action 7.1 : Favoriser les espaces de co-working Action 7.2 : Développer l'offre et les services de proximité
	Orientation n° 8 : Rendre plus efficents les transports en commun	Action 8.1 : Travailler avec la Région et le Département pour améliorer les services de cars (lignes régulières) Action 8.2 : Faire monter en puissance le Transport à la Demande (TAD)
	Orientation n° 9 : Réduire la pollution automobile	Action 9.1 : Promouvoir fortement l'écoconduite par un plan de sensibilisation fort s'adressant à tous les acteurs)

		Action 9.2 : Au renouvellement, rendre les flottes communales et intercommunales moins émettrices
		Action 9.3 : Développer les bornes de recharge électriques et les stations d'avitaillement (bio)GNV sur le territoire
	Orientation n° 10 : Lutter contre la voiture solo ; favoriser le covoiturage et les solutions alternatives	Action 10.1 : Favoriser le covoiturage régulier (aires de covoiturage, information...) et mettre en place des solutions innovantes pour le covoiturage occasionnel ou l'autopartage
	Orientation n° 11 : Développer l'usage du vélo et autres modes de transports doux	Action 11.1 : Améliorer et développer le réseau cyclable et la pratique du vélo sur le territoire
	Orientation n° 12 : Développer le transport fluvial de marchandises	Action 12.1 : Extension et aménagement du Port de Bray-sur-Seine / Jaulnes pour favoriser le transport fluvial de marchandises
Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets	Orientation n° 13 : Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat	Action 13.1 : Sensibiliser et accompagner la transition énergétique et écologique des entreprises du territoire
	Orientation n° 14 : Mieux gérer les déchets des particuliers et des professionnels, pour en réduire l'impact carbone	Action 14.1 : Avoir une gestion plus responsable des déchets des particuliers et des professionnels
	Orientation n° 15 : Développer un tourisme vert, pour une valorisation responsable du territoire	Action 15.1 : Valoriser le patrimoine naturaliste de la Bassée et du Montois et développer l'éco-tourisme Action 15.2 : Agir pour développer l'offre d'hébergements et de gîtes respectueux de l'environnement
Un développement des énergies renouvelables	Orientation n° 16 : Sensibiliser le territoire, et développer le solaire thermique et photovoltaïque	Action 16.1 : Diffuser de l'information et des guides pratiques sur les énergies renouvelables (notamment énergie solaire) Action 16.2 : Initier et accompagner les projets d'investissements dans des équipements solaires
		Action 16.3 : Mieux connaître les potentiels et contraintes concernant le développement de centrales solaires flottantes sur les gravières/plan d'eau
		Action 16.4 : Installer des équipements solaires sur toutes les toitures de bâtiments publics qui s'y prêtent
	Orientation n° 17 : Valoriser la biomasse	Action 17.1 : Mieux connaître le gisement méthanisable du territoire, et soutenir les projets existants

		Action 17.2 : Accompagner les particuliers pour le remplacement des chaudières fioul et des chauffages bois de mauvaise qualité, sensibiliser aux bons usages, et faciliter un approvisionnement local.
	Orientation n° 18 : Mieux évaluer les potentiels du territoire, et jouer sur l'ensemble des nouvelles sources d'énergie	Action 18.1 : Etudier le potentiel hydroélectrique, et développer des projets concrets
		Action 18.2 : Etudier la possibilité de développer des projets de petit éolien en autoconsommation
		Action 18.3 : Conduire une étude sur le potentiel des ENR thermiques, et promouvoir tous les projets de cette nature, notamment pour le chauffage des bâtiments publics
		Action 18.4 : Travailler avec les entreprises pour étudier tous les potentiels en matière de récupération de chaleur

LA QUALITE DE L'AIR

Les polluants atmosphériques sont trop nombreux pour être surveillés en totalité. Certains d'entre eux sont choisis car ils sont représentatifs de certains types de pollution (industrielle ou automobile) et/ou parce que leurs effets nuisibles pour l'environnement et/ou la santé sont déterminés.

AirParif assure le suivi de la pollution atmosphérique pour toute la région Ile-de-France. Le dernier bilan sur l'Ile-de-France a été réalisé en-2022 au sujet de l'année 2021. Le tableau suivant détaille les paramètres par station dans le département de la Seine-et-Marne, avec leur date d'ouverture :

Station	Typologie	NO et NO ₂	PM10	PM2.5	O ₃	Benzène
Lognes	Urbaine	07/01/2004	07/01/2004		01/01/2004	
Melun	Périurbaine	19/11/1993			24/04/1990	
Zone rurale Sud-Est - Forêt de Fontainebleau	Rurale régionale	01/07/1999		25/12/2013	14/06/1999	
Zone rurale Est - Saints	Rurale régionale				06/01/1999	
RN6 - Melun	Trafic	05/01/2009	05/01/2009	06/01/2011		
RD934 Coulommiers	Trafic		08/03/2013			2013

Les concentrations de polluants dans l'air sont réglementées :

- La **Valeur Limite pour la protection de la santé (VL)** indique le niveau de concentration à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et est fixée sur

la base des connaissances scientifiques, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble

- **L'Objectif de Qualité (OQ)** indique le niveau de concentration à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.
- Enfin, **l'OMS recommande des niveaux d'exposition (concentrations et durées)** au-dessous desquels il n'a pas été observé d'effets nuisibles sur la santé humaine ou sur la végétation.

Concentrations (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$)	NO₂	PM₁₀	PM_{2,5}	Benzène
Valeur limite	40	40	25	5
Objectif de qualité	40	30	10	2
OMS	10	15	5	-

Les principaux indicateurs de pollution atmosphérique et leur bilan pour l'année 2021 sont les suivants :

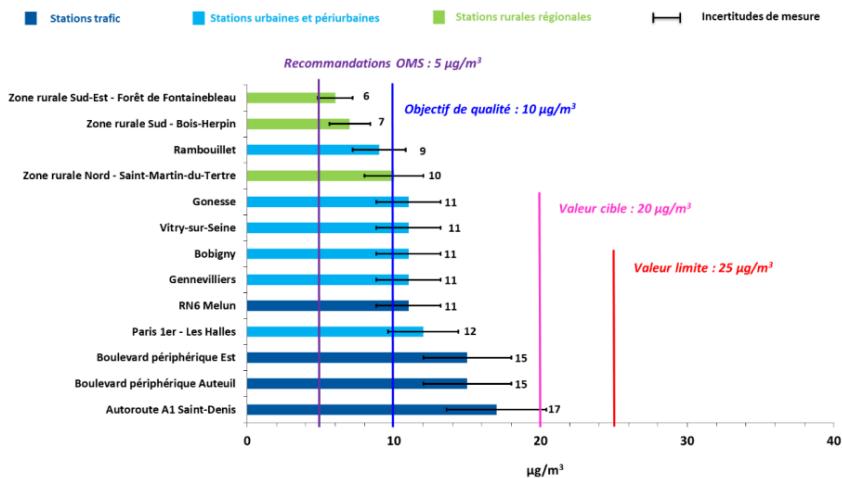
PARTICULES PM10 ET PM2.5

Les particules sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques et peuvent être de différentes tailles. On distingue les particules PM10, de diamètre inférieur à 10 μm et les PM2.5 de diamètre inférieur à 2,5 μm . Les particules PM10 sont majoritairement formées de particules PM2.5. Les sources de particules sont multiples : les sources majoritaires sont le secteur résidentiel et tertiaire, le trafic routier, les chantiers et carrière et l'agriculture.

L'exposition chronique contribue à augmenter le risque de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires ainsi que des cancers pulmonaires. Les particules fines peuvent véhiculer des substances toxiques capables de passer la barrière air/sang au niveau des alvéoles pulmonaires.

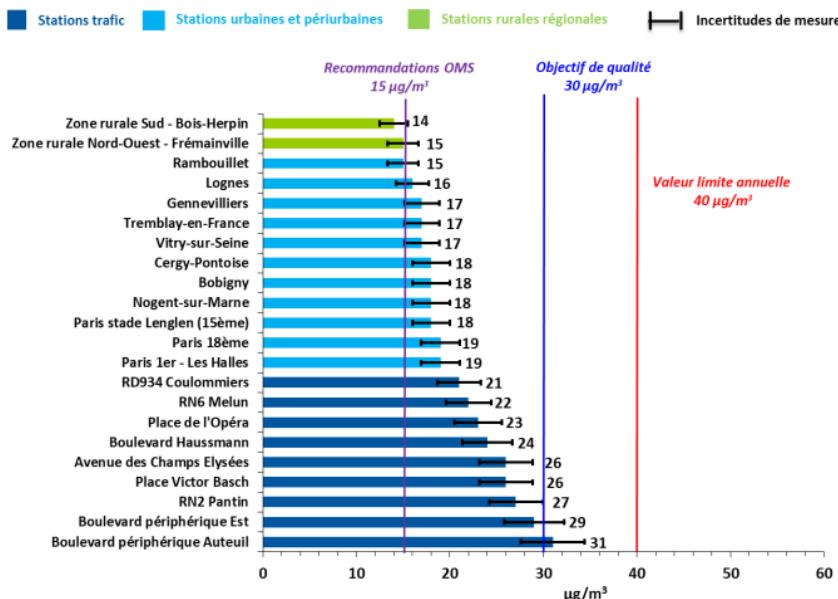
Les effets des particules fines sur l'environnement portent sur la dégradation des bâtiments, sur leur impact direct sur le climat par absorption diffusion du rayonnement solaire, et un effet indirect dans la formation des nuages.

Pour les particules PM2.5, on remarque à l'échelle de l'Ile-de-France une faible variabilité spatiale des concentrations avec des concentrations moyennes annuelles comprises entre 6 et 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en milieu rural, et entre 9 et 12 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur les sites urbains de l'agglomération. Les concentrations les plus élevées sont relevées à proximité des axes routiers, où elles sont comprises entre 11 et 17 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle. La valeur limite, fixée à 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, n'a été atteinte sur aucune station mais la nouvelle valeur recommandée par l'OMS en 2021, fixée à 5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ a été dépassée par l'ensemble des stations de mesure.



Concentrations moyennes annuelles de particules PM2.5 en Île-de-France en 2021 (Source : Bilan de la qualité de l'air IDF 2021 – Airparif)

Comme pour les PM2.5, les concentrations en PM10 au niveau régional en 2021 sont globalement homogènes. Dans la zone sensible francilienne, les concentrations sont comprises entre 15 et 19 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, tandis qu'elles oscillent entre 14 et 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en milieu rural. La valeur limite annuelle (fixée à 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) n'est atteinte au niveau d'aucune station de mesure, mais la valeur recommandée par l'OMS (15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) est quasi-systématiquement dépassée.



Concentrations moyennes annuelles de particules PM10 en Île-de-France en 2021 (Source : Bilan de la qualité de l'air IDF 2021 – Airparif)

Les concentrations en PM10 et en PM2.5 relevées en 2021 sont légèrement supérieures à celles de 2020, mais inférieures aux concentrations de l'année 2019.

DIOXYDE D'AZOTE (NO_2)

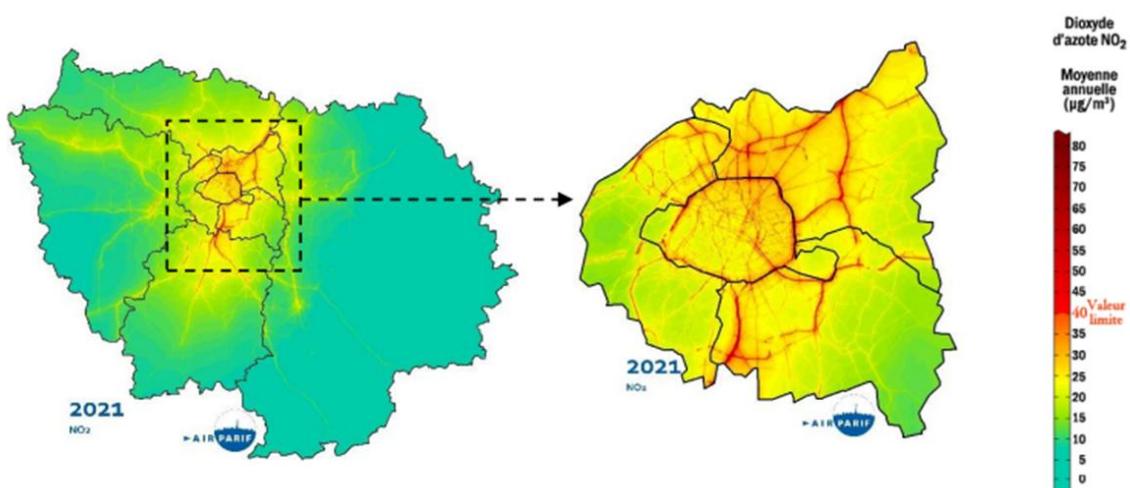
Il fait partie des oxydes d'azote (Nox). C'est un polluant indicateur des activités de combustion, notamment du trafic routier, et dans une moindre mesure du chauffage

résidentiel. Il est également produit dans l'atmosphère à partir des émissions de monoxyde d'azote (NO).

L'exposition prolongée au NO₂ chez les enfants provoque des bronchites asthmatiques. Elle provoque une diminution de la fonction pulmonaire. A des concentrations élevées sur de courtes durées, c'est un gaz毒ique entraînant une inflammation importante des voies respiratoires.

Ses effets sur l'environnement portent sur sa contribution au phénomène des pluies acides, qui appauvissent les milieux naturels (sols et végétaux). Il contribue également à la formation de l'ozone, un autre polluant atmosphérique.

Au niveau régional, la variabilité spatiale des concentrations en NO₂ peut être très marquée entre le centre de l'agglomération parisienne et les zones rurales ; les niveaux moyens annuels dans l'agglomération peuvent atteindre 28 µg/m³ alors que le niveau de fond régional est compris entre 6 et 8 µg/m³. La valeur limite (fixée à 40 µg/m³) est respectée dans toutes les stations urbaines, périurbaines et rurales, mais est dépassée dans de nombreuses stations trafic. Concernant les recommandations de l'OMS (10 µg/m³), elles sont systématiquement dépassées à l'exception des stations rurales. Entre 2019 et 2021 une importante baisse de la concentration en NO₂ a été observée due à une baisse des émissions mais également à des conditions météorologiques favorisant la dispersion.



Concentrations moyennes annuelles de dioxyde d'azote (NO₂) en 2021 en Ile-de-France (Source : Bilan de la qualité de l'air IDF 2021 – Airparif)

L'OZONE

L'ozone n'est pas directement émis dans l'atmosphère, il s'agit d'un polluant secondaire. Il est principalement formé par réaction chimique entre des gaz « précurseurs » : le dioxyde d'azote (NO₂) et les Composés Organiques Volatils (COV), sous l'effet du rayonnement solaire.

À des concentrations élevées, l'ozone a des effets marqués sur la santé de l'homme : problèmes respiratoires, déclenchement de crises d'asthme, diminution de la fonction pulmonaire et de maladies respiratoires.

Dans l'environnement, il perturbe la photosynthèse, conduisant à la baisse du rendement des cultures, à la nécrose sur les feuilles et les aiguilles d'arbres, à la dégradation des constructions, et il contribue à l'effet de serre.

Les concentrations en ozone sont généralement plus élevées dans les zones périurbaines et rurales que dans les villes, du fait de réactions de destruction de l'ozone par les oxydes d'azote (Nox) et les composés organiques volatils (COV) qui sont davantage présents dans les zones urbanisées.

En 2021, aucune station de mesure d'Ile-de-France n'a relevé un nombre de jours de dépassement des valeurs supérieur à 25 (valeur limite). L'ozone est un polluant secondaire dont la concentration est fortement liée aux conditions météorologiques. Ce faible nombre de jours de dépassement en 2021 est en partie dû à un été peu ensoleillé.

BENZO(A)PYRENE

Le Benzo(a)pyrène est considéré comme traceur de la pollution aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Les HAP se forment lors de combustions incomplètes, en particulier celle de la biomasse. Les HAP sont majoritairement émis par le chauffage au bois, par les combustions non maîtrisées (brûlage des déchets verts, barbecues) ainsi que par le trafic routier, en particulier par les véhicules diésel. Les HAP sont toujours présents sous forme de mélanges complexes et peuvent se trouver sous forme gazeuse ou particulaire dans l'atmosphère. Une partie des HAP, notamment le benzo(a)pyrène, entrent donc dans la composition des particules PM10.

La toxicité des HAP varie fortement d'un composé à l'autre. La plupart des HAP sont mutagènes. Ils peuvent notamment entraîner une diminution de la réponse du système immunitaire. Le Benzo(a)pyrène est cancérogène pour l'homme. D'autres HAP sont reconnus cancérogènes probable ou possible. L'exposition aux HAP serait liée à l'état de santé cardiovasculaire.

Certains HAP, tel que le benzo(a)anthracène, le fluoranthène et le pyrène, sont toxiques pour l'environnement. Les HAP contaminent les sols, les eaux et la chaîne alimentaire : leur accumulation dans les organismes vivants en perturbe l'équilibre, notamment par le stress oxydant.

Compte-tenu des faibles niveaux de ce polluant en situation de fond, les départements de la grande couronne, dont la Seine-et-Marne, ne sont pas équipés de mesure du benzo(a)pyrène.

LES COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS NON MÉTHANIQUES

Les composés organiques volatils sont des polluants très variés aux origines diverses, qui sont principalement composés d'atomes de carbone et d'hydrogène. Selon leur concentration dans l'air, ils peuvent être toxiques pour l'environnement ou pour la santé humaine, et participent également à la production d'ozone troposphérique.

Les COVNM proviennent d'activités humaines tels que les transports ou l'industrie (activités minières, industrie chimique...) mais également de sources naturelles (synthèse de composés aromatiques par la végétation). Une exposition prolongée à ces polluants peut entraîner des irritations des voies respiratoires, cutanées et oculaires, et provoquer des réactions allergiques.

MÉTAUX LOURDS : PLOMB, ARSENIC, CADMIUM ET NICKEL

Ils proviennent majoritairement de la combustion des combustibles fossiles, des ordures ménagères mais aussi de certains procédés industriels. Le plomb était principalement émis par le trafic routier jusqu'à l'interdiction totale de l'essence sans plomb en 2000. Les principales sources sont la combustion du bois et du fioul, l'industrie, ainsi que le trafic routier (abrasion des freins). L'arsenic provient de la combustion de combustibles minéraux solides et du fioul lourd ainsi que de l'utilisation de certaines matières premières notamment dans la production de verre, de métaux non ferreux ou la métallurgie des ferreux. Le cadmium est essentiellement émis par l'incinération de déchets, ainsi que la combustion des combustibles minéraux solides, du fioul lourd et de la biomasse. Le nickel est émis essentiellement par la combustion du fioul lourd.

Les métaux lourds s'accumulent dans l'organisme. Les expositions chroniques provoquent des affections respiratoires, cardiovasculaires, neurologiques et des fonctions rénales. Certains sont classés cancérogènes.

Les dépôts dans l'environnement entraînent la contamination des sols, des eaux et de la chaîne alimentaire ; l'accumulation dans les organismes vivants perturbe leur équilibre.

Compte-tenu des niveaux moyens des métaux, inférieurs au seuil d'évaluation minimum, la mesure en station fixe n'est plus obligatoire en Ile-de-France.

LE MONOXYDE DE CARBONE (CO) ET LE DIOXYDE DE SOUFFRE (SO₂)

Le monoxyde de carbone est un polluant primaire qui se forme lors des combustions incomplètes (gaz, charbon, fioul ou bois). Les sources principales de CO sont le trafic routier et le chauffage résidentiel, notamment le chauffage au bois. Le dioxyde de soufre est émis lors de la combustion des matières fossiles telles que le charbon, le pétrole et certains gaz contenant des impuretés en soufre, ainsi que lors de certains procédés industriels.

À forte teneur et en milieu confiné, le monoxyde de carbone peut causer des intoxications provoquant des maux de tête et des vertiges, voire le coma ou la mort pour une exposition prolongée. Le CO se fixe à la place de l'oxygène sur l'hémoglobine du sang. Le SO₂ affecte le système respiratoire, le fonctionnement des poumons et il provoque des irritations oculaires. L'inflammation de l'appareil respiratoire entraîne de la toux, une production de mucus, une exacerbation de l'asthme, des bronchites chroniques et une sensibilisation aux infections respiratoires.

Le CO participe à la formation de l'ozone atmosphérique. Son oxydation aboutit à la formation du dioxyde de carbone, composé reconnu comme étant l'un des principaux gaz à effet de serre. Le SO₂ contribue aux pluies acides qui appauvrissement les milieux naturels (sols et végétaux), et dégrade les bâtiments.

Les niveaux moyens de CO et de SO₂ sont dorénavant en dessous du seuil d'évaluation fixé par la directive européenne. La surveillance en site fixe n'est donc plus obligatoire ne Ile-de-France.

POLLENS ALLERGISANTS

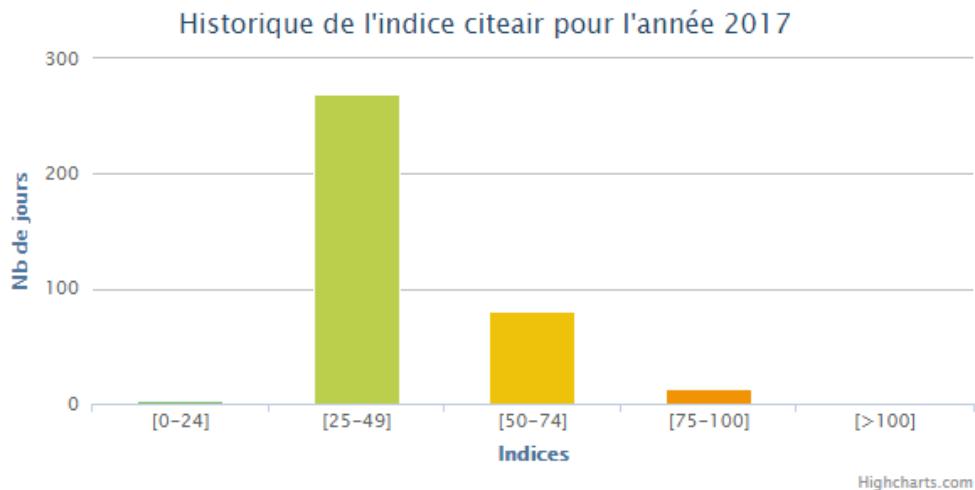
Le pollen de certaines espèces végétales peut provoquer des allergies chez une partie de la population. Il s'agit d'une maladie dite environnementale, c'est-à-dire qu'elle est liée à l'environnement de la personne et non à un agent infectieux. Le risque allergique est le résultat de plusieurs facteurs :

- La quantité produite au même endroit sur une période courte, qui conditionne la concentration initiale d'un ou plusieurs pollens ;
- Des phénomènes météorologiques : les courants aériens peuvent concentrer ou au contraire disperser le pollen présent dans l'atmosphère. La pluie l'entraîne vers le sol, diminuant sa concentration dans l'air ;
- Des interactions avec d'autres polluants de l'atmosphère, qui peuvent modifier la surface du grain de pollen, le rendant plus « agressif » pour les parties respiratoires, ou altérer ces dernières, augmentant leur sensibilité.

Le principal levier sur lequel il est possible d'agir est donc la production initiale de pollens, à travers le choix des végétaux plantés et leur entretien. Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) prévient toutefois : « *une bonne prise en compte du problème des allergies ne passe pas par une suppression de toutes les plantes incriminées, le résultat serait à l'inverse des objectifs sanitaires poursuivis.* » Il s'agit surtout d'éviter les plantations mono-spécifiques, « *instaurer de la diversité dans les aménagements paysagers permet tout simplement de diminuer la concentration de pollens d'une même espèce dans l'air.* » Par ailleurs, « *une taille régulière empêche les fleurs d'apparaître et ainsi diminue la quantité de grains de pollen émise dans l'air.* »

BILAN DE L'INDICE EUROPEEN DE QUALITE DE L'AIR CITEAIR

Les indices de qualité de l'air employés par les différents pays européens peuvent être très différents. Les indices CITEAIR permettent de comparer la qualité de l'air de près d'une centaine de villes européennes selon la même méthode de calcul. Pour l'indice général, les polluants obligatoires sont le NO₂, les PM10 et l'ozone. Les données de CO, de PM2.2 et de SO₂ sont facultatives.



Indice Citeair	Nombre de jours	% du nombre de jours
[0-24]	3	0.82
[25-49]	269	73.7
[50-74]	80	21.92
[75-100]	13	3.56
[>100]	0	0

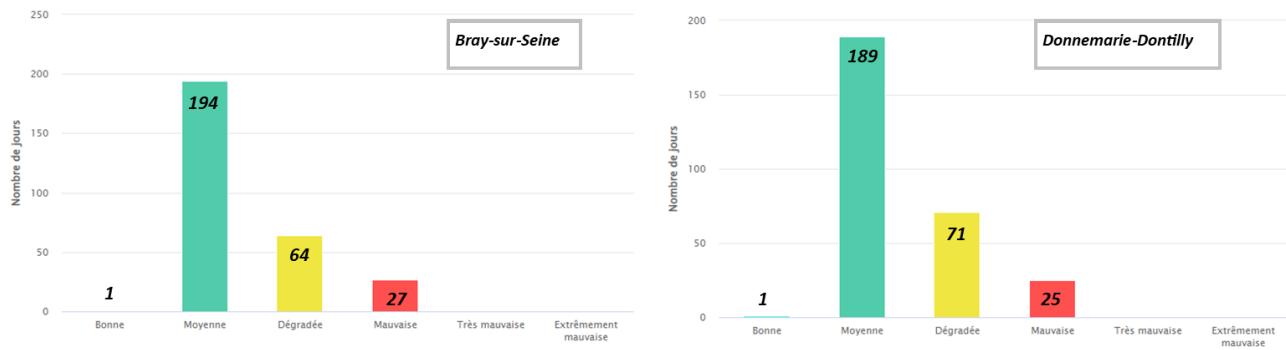


Figure 17 : Répartition annuelle des indices CITEAIR pour le département de la Seine-et-Marne en 2017
 (Source : Airparif - <https://www.airparif.asso.fr/indices/historique-indice>)

Un nouvel indice ATMO vient remplacer cet indicateur depuis le début de l'année 2021. Adopté par le Ministère de la Transition Ecologique après consultation du Conseil National de l'Air et des AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air), dont Airparif, il intègre plusieurs évolutions majeures par rapport à la précédente version :

- Une intégration des particules fines PM_{2.5} dans le calcul de l'indice ;
- Une mise en cohérence avec les seuils de l'indice européen proposé aux Etats Membres par l'Agence Européenne de l'Environnement en 2019 ;
- Une information plus fine, à l'échelle de chaque commune et de chaque EPCI.

L'historique de l'indice ATMO n'est pas disponible à l'échelle intercommunale. Pour les deux pôles principaux de la Bassée-Montois, Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, le bilan de l'année 2022 (jusqu'au mois d'octobre) sont les suivants :



Répartition annuelle (nombre de jours) de l'indice ATMO au niveau des communes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly (source : Airparif)

En 2022 (jusqu'au mois d'octobre), la qualité de l'air au niveau de ces deux communes a été jugée :

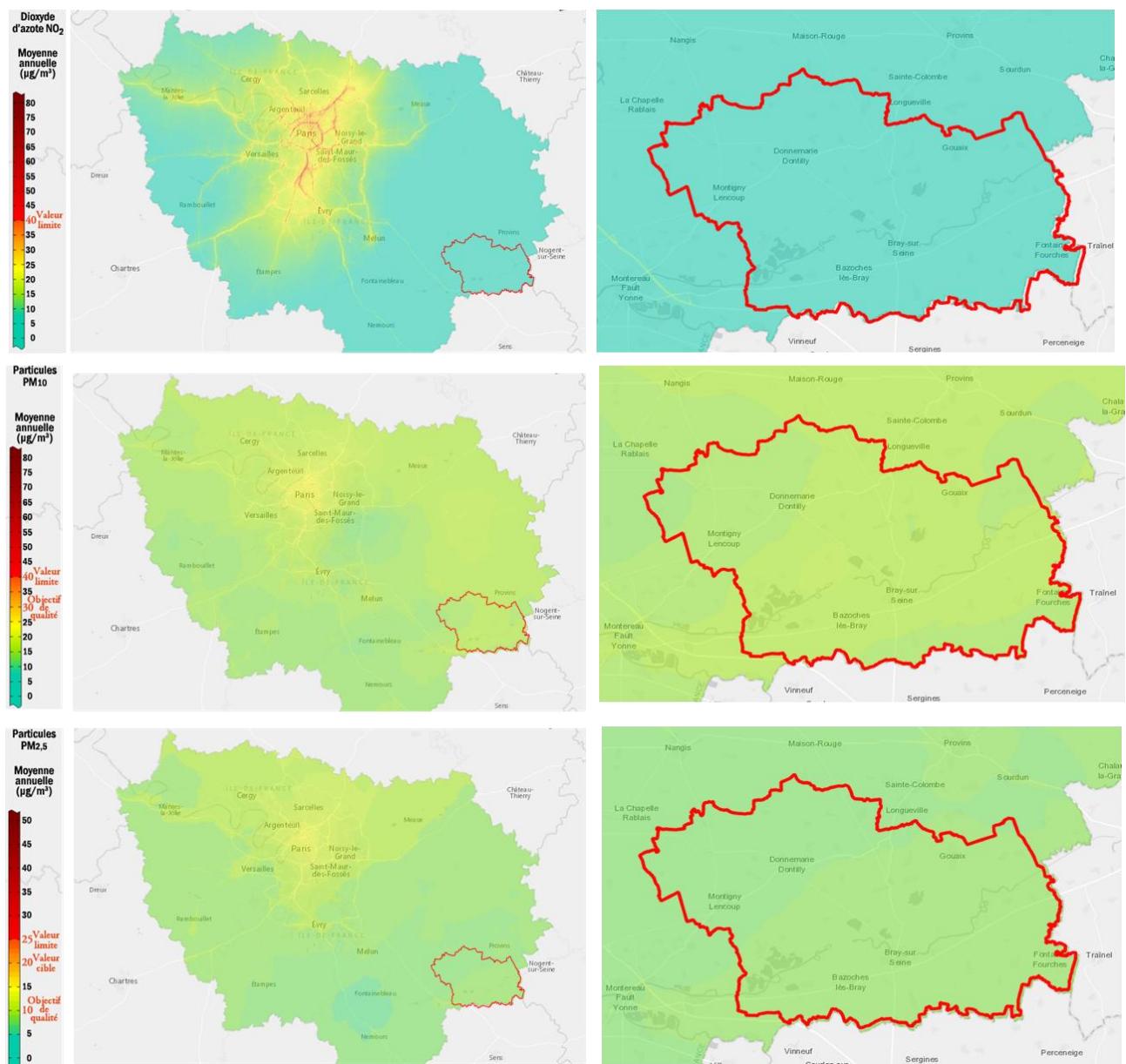
- « Moyenne » pour environ deux tiers des jours écoulés,
- « Dégradée » pour environ un quart des jours écoulés,
- « Mauvaise » pour environ un dixième des jours écoulés.

QUELLE QUALITE DE L'AIR POUR LA BASSEE-MONTOIS ?

Concernant les **particules fines** (PM₁₀ et PM_{2.5}), il y a un faible écart de concentration entre l'agglomération et la zone rurale ; en effet, la diversité des sources de particules induit un niveau d'émissions non négligeable, y compris dans ces dernières zones. Pour la Bassée-Montois, la part plus importante du bois dans le mode de chauffage des habitations peut localement accroître la concentration des particules fines dans l'atmosphère et conduire à des dépassements de l'objectif de qualité ou de la valeur limite journalière. Des dépassements pourraient également être constatés, en situation défavorable, le long des axes routiers les plus fréquentés (RD411 et RD412). Les modélisations des concentrations annuelles d'AirParif indiquent pour les PM₁₀ une concentration oscillant entre **14 et 16 µg/m³** sur le territoire, et pour les PM_{2.5} une concentration de **8 µg/m³** sur l'ensemble de l'intercommunalité, ce qui est dans les deux cas supérieur aux normes recommandées par l'OMS (pour rappel 10 µg/m³ pour les PM₁₀ et 5 µg/m³ pour les PM_{2.5}).

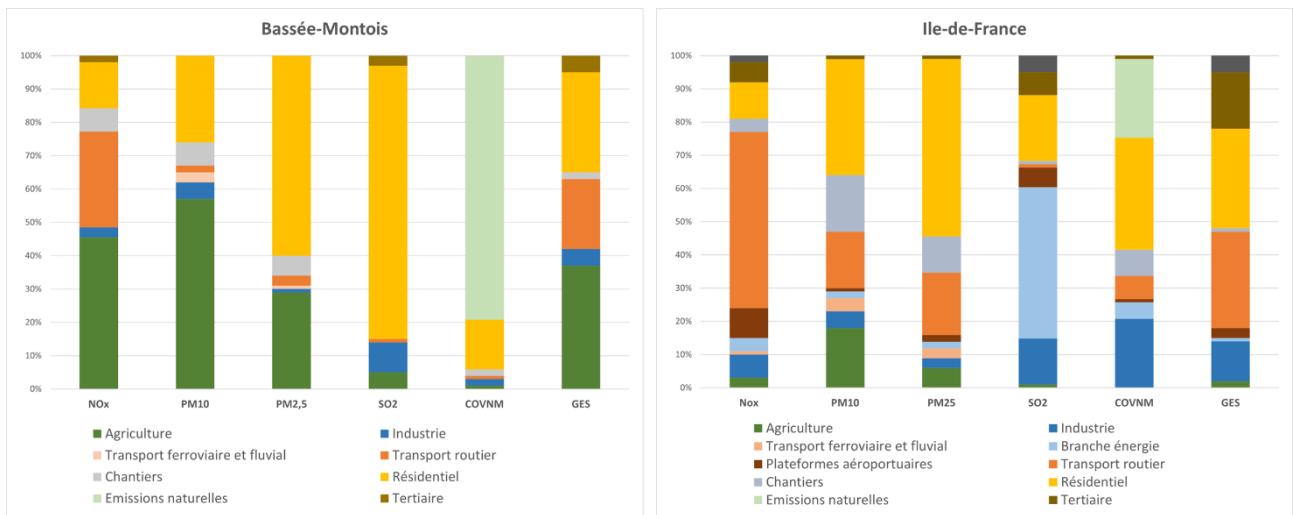
Les concentrations d'**Ozone** ont tendance à augmenter à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération parisienne en raison du délai de formation de ce polluant suite à l'émission de ses précurseurs qui sont emportés du centre de l'agglomération vers les zones rurales par les vents dominants. Il y a, à l'échelle de la Région, un dépassement récurrent de l'objectif de qualité en ozone, ce qui peut entraîner des dépassements sur le territoire de la Bassée-Montois.

Concernant les concentrations en **NO₂**, on constate une forte hétérogénéité des concentrations au niveau régional comme évoqué précédemment, mais une faible variabilité spatiale au niveau de la Bassée-Montois. Les modélisations de concentrations annuelles d'AirParif indiquent une concentration d'environ **5 µg/m³** sur l'ensemble du territoire, ce qui est largement inférieur à la norme fixée par l'OMS (10 µg/m³).



Modélisations des concentrations moyennes annuelles en NO₂ (en haut), en PM10 (au milieu) et en PM2.5 (en bas) sur l'ensemble de la région Ile-de-France et sur le territoire de la Bassée-Montois (source : AirParif)

Pour l'année 2018, AirParif dresse un bilan des émissions polluantes au niveau de la région et des intercommunalités. La répartition des émissions de polluants par secteurs d'activités au niveau de la Bassée-Montois et de l'Ile-de-France, ainsi que les tonnages respectifs, sont présentés ci-dessous :



Répartition des émissions de polluants par secteur d'activité (source : AirParif)

Ces graphiques montrent que **le secteur résidentiel et l'agriculture sont les principaux contributeurs des émissions de polluants atmosphériques** au niveau de la Bassée-Montois. Ces répartitions peuvent toutefois varier fortement localement, avec des communes rurales au sein desquelles la part de l'agriculture dans les émissions sera plus élevée, et des communes traversées par les grands axes de circulation au sein desquelles la proportion du transport routier sera plus marquée.

Emissions en 2018 (en tonnes)	Bassée-Montois	Ile-de-France
Oxydes d'azote (NOx)	189	72 720
Particules (PM ₁₀)	192,2	14 800
Particules (PM _{2,5})	82	9 180
Dioxyde de soufre (SO ₂)	9,6	5 770
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	887,1	71 810
Gaz à effet de serre (GES)	85,3	41 170

Estimations réalisées en 2020 pour l'année 2018 des polluants émis au niveau de la Bassée-Montois et de la région dans son ensemble, en tonnes (source : AirParif)

Concernant les gaz à effet de serre, on remarque une diversité des sources d'émissions sur le territoire, avec une place prépondérante de l'agriculture, suivie par le secteur résidentiel et le transport routier. En effet, alors qu'au niveau régional le secteur agricole n'émet en 2018 que 2 % des gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère (soit environ 823 tonnes), il constitue 37% des émissions de la Bassée-Montois (soit environ 31,5 tonnes).

Depuis l'année 2005, les émissions de GES de la Bassée-Montois ont diminué de plus de 20 tonnes par an, passant de 108 tonnes en 2005 à 85 tonnes en 2018. Ces efforts ont principalement été réalisés par le secteur résidentiel et l'industrie, qui ont réduit leurs consommations d'environ 40% chacun.



L'ENERGIE SUR LE TERRITOIRE



L'outil ÉNERGIF du Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie et des émissions de gaz à effet de serre en Ile-de-France (ROSE) rassemble des données de référence sur l'énergie qui permettent de comprendre et de suivre annuellement les spécificités territoriales au sein de la région Ile-de-France, en particulier pour ce qui concerne :

- Les consommations énergétiques par secteur d'activités économiques ;
- La production locale d'énergie ;
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'inventaire AIRPARIF.

UNE CONSOMMATION ENERGETIQUE GLOBALE IMPORTANTE

En 2012, le territoire de la Bassée-Montois a consommé (hors flux de transport) 361 GWh, dont 56 % pour des usages résidentiels (logements).

La consommation moyenne par habitant du territoire est importante (10 824 kWh/habitant), elle est entre la moyenne régionale (9 279 kWh/habitant) et la moyenne départementale (12 643 kWh/habitant).

Le secteur résidentiel, qui représente le poste le plus important en termes de consommation énergétique sur le territoire (55,8 %), se situe dans les même proportion par rapport aux territoires de comparaison : 18 610 kWh/logement pour la Bassée-Montois, 18 304 kWh/logement pour le département, et 12 059 kWh/logement pour l'Ile-de-France.

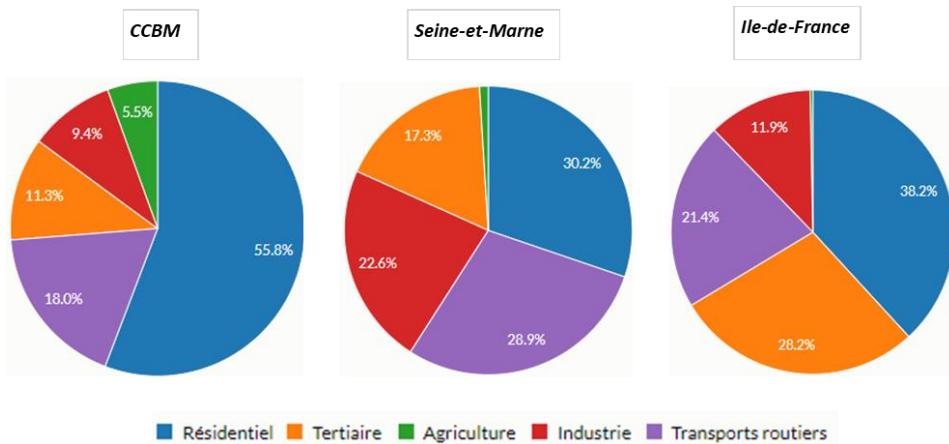


Figure XX : Consommations énergétiques finales par secteur d'activité à l'échelle de la communauté de communes de la Bassée-Montois, du département et de la région (source : ENERGIF ROSE)

Les produits pétroliers et le charbon représentent la première source de consommation d'énergie sur le territoire intercommunal (**33,4 %**), ce qui est comparable au taux du département de Seine-et-Marne mais supérieur à celui de la région. On trouve juste ensuite **l'électricité (33,1%)** pour le deuxième tiers de la consommation énergétique de la communauté de communes, à un niveau supérieur à ceux du département et de la région. En revanche le **gaz naturel** représente moins de 19 % de la consommation de la Bassée-Montois, alors qu'il représente plus d'un tiers de la consommation au niveau départemental et régional.

Enfin, **le bois présente une part notable de la ressource énergétique employée** sur le territoire intercommunal par rapport aux territoires de comparaison.

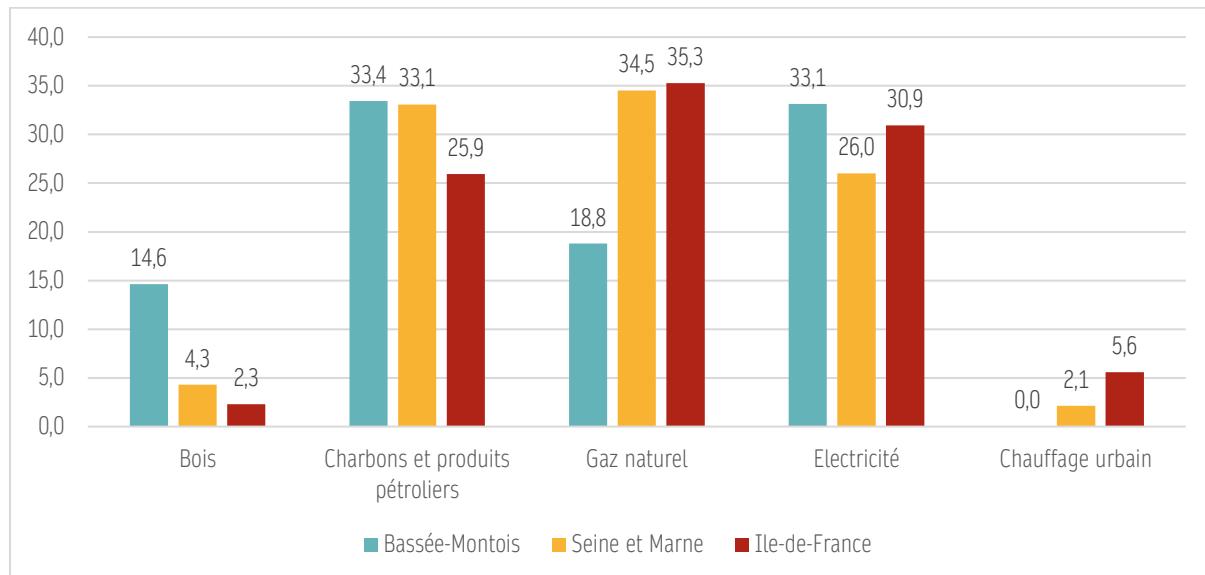


Figure 18 : Consommations énergétiques finales par type d'énergie en 2018
 (Source : ENERGIF ROSE)

LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES) EN MAJORITE D'ORIGINE AGRICOLE

Les émissions de GES (émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie) du territoire intercommunal sont évaluées, en 2018, à 85 400 tonnes équivalent CO₂ ; les émissions directes sont estimées à 74 000 tonnes équivalent CO₂.

Le secteur agricole représente la majorité des émissions de GES pour le territoire intercommunal tandis qu'il s'agit du secteur du transport routier sur le Département et du secteur résidentiel au niveau de la Région.

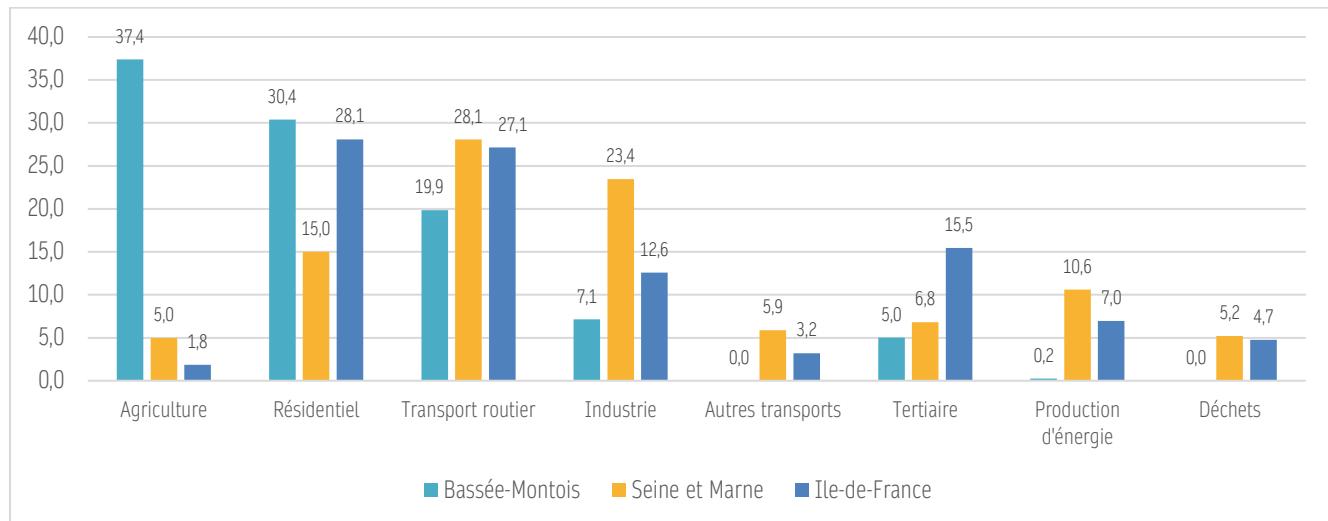


Figure XX : Emissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité en 2018 (source : ENERGIE ROSE)

ZOOM SUR LE SECTEUR RESIDENTIEL : DES LOGEMENTS RECENTS MIEUX ISOLES MAIS POURTANT PLUS CONSOMMATEURS

Sur le territoire de la Bassée-Montois, le secteur résidentiel est responsable de 55,8 % de la consommation d'énergie finale (hors flux de transport) et de 30 % des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Le besoin de chauffage (hors eau chaude sanitaire) est le premier facteur de consommation d'énergie (67,3 %) suivi de la consommation liée à l'usage des équipements domestiques (machine à laver, télévision, ordinateur...) (22,3 %). La production d'eau chaude sanitaire représente le poste le moins consommateur en énergie (10,4 %).

Avec les nouvelles normes de la construction, les besoins en chauffage diminuent. En revanche, la croissance du nombre d'équipements et souvent de la dimension de chacun d'entre eux, provoque une augmentation de la consommation en électricité spécifique et cela malgré une bonne performance énergétique de chacun de ces équipements.

DES GISEMENTS EN ENERGIES RENOUVELABLES A DEVELOPPER

Sur l'ensemble de l'intercommunalité en 2018, l'outil ENERGIF recense 49 installations de production d'électricité (solaire photovoltaïque) pour une production totale de 446 MWh.

Aucun site de production de chaleur n'est recensé sur le territoire intercommunal.

Les potentiels de développement de l'énergie renouvelables (hors installations individuelles) sont listés dans le SRCAE, il s'agit de :

- La géothermie :

La géothermie ou « chaleur de la terre » couvre l'ensemble des applications permettant de récupérer la chaleur contenue dans le sous-sol ou dans les nappes d'eau souterraines (la température de la terre et de l'eau souterraine augmente avec la profondeur dans le sous-sol). En fonction de l'application, les calories ainsi récupérées servent à la production de chaleur et/ou de froid ou à la production d'électricité.

La région Ile-de-France présente de nombreux aquifères sous son territoire, qu'ils soient superficiels (quatre grands aquifères superficiels sur l'ensemble de la région, avec des zones où trois d'entre eux coexistent) ou bien profonds, comme l'aquifère du Dogger, en passant par les aquifères intermédiaires (Albien, Néocomien), encore peu exploités.

L'étude CENTER (IAU/AIR PARIF) a permis de cartographier les consommations énergétiques en 2005 et a développé des scénarios pour 2020 et 2030. Pour la Bassée-Montois, elle n'identifie **aucun potentiel de développement de la géothermie superficielle à l'horizon 2020**. En revanche, concernant la **géothermie profonde, 14 communes de l'Ouest du territoire, dont Montigny-Lencoup, sont identifiées comme disposant d'un potentiel suffisant pour envisager la création d'un réseau de chaleur géothermique** sur l'aquifère du Dogger.

- Le bois énergie :

La filière bois énergie industriel et collectif est aujourd'hui en plein essor avec une montée en puissance très rapide : selon l'Agence Régionale Energie-Climat (AREC), 93–122 **chaufferies biomasse** en fonctionnement sont recensées en 2020 sur le territoire francilien (contre 3 en 2021), mais **aucune n'est présente en Bassée-Montois**. Le SRCAE souligne que « *La ressource biomasse est bien présente en Ile-de-France, mais reste sous exploitée actuellement.* »

L'outil ENERGIF montre pourtant que l'utilisation du bois énergie est proportionnellement plus important en Bassée-Montois que sur la moyenne départementale ou régionale.

Le SRCAE met en évidence ce phénomène en précisant que « *La consommation énergétique de bois domestique est principalement le fait d'une consommation d'appoint pour le chauffage, plus particulièrement en foyer ouvert, dans les franges rurales de la région. Le combustible est principalement utilisé sous forme de bois-bûche dont les volumes de collecte restent assez méconnus, car issus de filières « informelles » et non comptabilisées. Il est important de noter que la combustion dans des foyers ouverts (cheminées) présente un rendement énergétique très mauvais et émet des quantités importantes de poussières. C'est pourquoi, il n'est pas souhaitable de maintenir ce type de système en région Ile-de-France.* »

- L'éolien :

Un parc éolien est une installation de production d'électricité par l'exploitation de la force du vent transformée en énergie électrique. Il s'agit d'une production au fil du vent, il n'y a donc pas de stockage d'électricité. Les éoliennes couramment rencontrées en France appartiennent à la catégorie du « grand éolien », le « petit » et le « moyen éolien » étant encore peu développés.

Il n'existe actuellement pas de parc éolien sur le territoire intercommunal et le Conseil d'État a confirmé l'annulation par le tribunal administratif de Paris du Schéma Régional Éolien.

- La méthanisation :

La méthanisation est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique dans un milieu sans oxygène due à l'action de multiples micro-organismes (bactéries). Elle peut avoir lieu naturellement dans certains milieux tels que les marais ou peut être mise en œuvre volontairement dans des unités dédiées grâce à un équipement industriel.

Le biogaz produit peut être valorisé :

- Par la production d'électricité et de chaleur combinée dans une centrale en cogénération ;
- Par la production de chaleur qui sera consommée à proximité du site de production ;
- Par l'injection dans les réseaux de gaz naturel après une étape d'épuration, injection qui est devenue possible depuis la publication des décrets du 22 Novembre 2011 ;
- Par la transformation en carburant sous forme de gaz naturel véhicule (GNV).

Un méthaniseur a été mis en service fin 2017 sur la commune de Noyen-sur-Seine. Il permet la production de 13 GWh/an de biométhane injectés dans le réseau de GRTgaz. Il est alimenté par des cultures intermédiaires et des sous-produits végétaux.

Les matières organiques utilisées par ces unités de méthanisation peuvent être des **Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique** (CIVE).

L'agriculture du territoire offre un potentiel de biomasse utilisable (hors récolte) en méthanisation de 229 800 tonnes, soit l'équivalent de 183 000 MWh (estimation Chambre d'Agriculture 77).

L'état initial du SCoT du Grand Provinois indique que selon une note de GRDF datant de 2019, le territoire de la communauté de communes de la Bassée-Montois dispose d'un gisement méthanisable très important de l'ordre de 150 GWh.

- L'énergie solaire :

L'énergie solaire photovoltaïque produit de l'électricité via des modules photovoltaïques, électricité qui peut être ensuite injectée sur les réseaux électriques. Les modules sont soit, intégrés ou posés sur la structure de bâtiments soit, assemblés dans des centrales (de quelques MW) au sol ou sur des ombrières de parking. Ces systèmes sont raccordés au réseau électrique afin de bénéficier du tarif d'achat par EDF de la production d'électricité.

L'énergie solaire thermique produit de la chaleur qui peut être utilisée pour le chauffage domestique ou la production d'eau chaude sanitaire. Elle est bien adaptée pour les bâtiments qui ont un taux d'occupation élevé et régulier (logements collectifs sociaux, hôpitaux, maisons de retraite, ...) ou qui utilisent beaucoup d'eau chaude (comme les centres aquatiques par exemple). Elle présente donc un vrai potentiel de développement en Ile-de-France compte tenu du nombre de bâtiments répondant à ces caractéristiques.

Quelques exemples d'installations photovoltaïques sont présents sur le territoire de la Bassée-Montois, chez des particuliers, ou sur des bâtiments agricoles. Mais l'**exploitation de cette ressource demeure encore marginale en Bassée-Montois**.

Pourtant, des territoires voisins ont développé des projets d'envergure pour la production d'énergie photovoltaïque comme la centrale photovoltaïque de Sourdun : aménagée sur un ancien terrain militaire, cette centrale est d'une puissance totale de 4,5 MW. D'anciennes friches industrielles ou minières présentes sur le territoire intercommunal seraient potentiellement favorables pour ce type de centrale. **C'est notamment le cas de l'ancien site de la SICA de Gouaix, sur lequel un projet de reconversion en centrale photovoltaïque est à l'étude, sur un périmètre d'environ 15 ha.**

- L'hydroélectricité :

Elle est possible en Ile-de-France grâce aux barrages hydroélectriques dits « au fil de l'eau », qui font passer dans une turbine tout ou partie du débit d'un cours d'eau en continu. Il existe actuellement une dizaine d'ouvrages de ce type, représentant 1% de la production francilienne d'électricité. La rénovation de vieux moulins à grains, l'exploitation des dénivellés dans les conduites d'adduction ou d'assainissement d'eau ou dans les bassins des stations d'épuration, peuvent constituer des potentiels qui restent à exploiter.

Sur le territoire intercommunal, Le barrage de Jaulnes constitue par exemple un site potentiel pour l'aménagement d'une micro-central hydroélectrique.

SYNTHESE ET ENJEUX POUR LA QUALITE DE L'AIR ET L'ENERGIE

Atouts/opportunités	Points de fragilité/vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Des ambitions importantes portées par la Région concernant la maîtrise de la qualité de l'air - Un air de très bonne qualité la majorité du temps - Un potentiel important pour le développement des énergies renouvelables : géothermie, méthanisation, hydroélectricité 	<ul style="list-style-type: none"> - Des épisodes de pollution atmosphérique pour la plupart « importés » sur le territoire - L'activité agricole est le principal secteur générateur de gaz à effet de serre sur le territoire
Les grands enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Limitation des déplacements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre - Développement de la production d'énergie renouvelable selon les potentialités locales - Amélioration de la qualité énergétique des logements 	

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES



Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. L'existence d'un risque majeur est liée :

- D'une part à la présence d'un événement potentiellement dangereux, l'**aléa**, d'occurrence et d'intensité données, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique.
- D'autre part à l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène.

Figure 19 : Recensement des risques majeurs par commune

(Sources : Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Seine-et-Marne ; <http://www.georisques.gouv.fr/>)

Commune	Inondation	Mouvement de terrain		Séisme	Transport de marchandises dangereuses	Rupture de barrage	DICRIM	PCS
		Aléa retrait gonflement des argiles	Cavité souterraine					
Baby		X		1	X			
Balloy	X	X		1	X	X	20/11/20 15	13/12/20 12
Bazoches-lès-Bray	X	X		1	X	X		
Bray-sur-Seine	X	X		1	X	X		
Cessoy-en-Montois		X		1	X			
Chalmaison		X		1	X			
Châtenay-sur-Seine	X	X		1	X	X		
Coutençon		X		1	X			
Donnemarie-Dontilly		X	X	1	X			
Égliny	X	X		1	X	X		
Éverly	X	X		1	X	X		17/01/20 14
Fontaine-Fourches		X		1	X			
Gouaix	X	X		1	X	X		
Gravon	X	X	X	1	X	X		12/03/20 11
Grisy-sur-Seine	X	X		1	X	X		
Gurcy-le-Châtel		X	X	1	X			
Hermé	X	X	X	1	X	X	03/01/20 13	03/01/20 12
Jaulnes	X	X		1	X	X		
Jutigny		X		1	X			
Lizines		X		1	X			
Luisetaines		X		1	X	X		15/11/20 13
Meigneux		X		1	X			
Mons-en-Montois		X	X	1	X			
Montigny-le-Guesdier		X		1	X			
Montigny-Lencoup		X	X	1	X			

Commune	Inondation	Mouvement de terrain		Séisme	Transport de marchandises dangereuses	Rupture de barrage	DICRIM	PCS
		Aléa retrait gonflement des argiles	Cavité souterraine					
Mousseaux-lès-Bray	X	X	X	1	X	X	17/01/2012	17/01/2012
Mouy-sur-Seine	X	X		1	X	X		01/09/2012
Noyen-sur-Seine	X	X		1	X	X		
Ormes-sur-Voulzie	X	X		1	X	X		
Paroy		X		1	X			
Passy-sur-Seine		X		1	X			
St-Sauveur-lès-Bray	X	X		1	X	X		
Savins		X	X	1	X			
Sigy		X		1	X			
Sognolles-en-Montois		X	X	1	X			
Thénisy		X		1	X			
Tombe (La)	X	X		1	X	X		
Villenauxe-la-Petite	X	X		1	X	X		16/06/2015
Villeneuve-lès-Bordes		X		1	X			
Villiers-sur-Seine	X	X		1	X	X		
Villuis		X	X	1	X			
Vimpelles	X	X		1	X	X		

LES RISQUES NATURELS

LE RISQUE D'INONDATION



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. De nombreux facteurs influencent l'apparition d'une crue, d'un ruissellement, ou d'une remontée de nappe phréatique.

Tout d'abord un facteur naturel dépendant de la quantité et surtout de la répartition spatiale et temporelle des pluies par rapport au bassin versant.

Puis, les facteurs provoqués directement ou indirectement par l'action de l'homme, tels que l'urbanisation, l'imperméabilisation des sols, les pratiques agricoles, les pompages de nappe phréatique, l'assèchement des marais et des zones humides, etc.

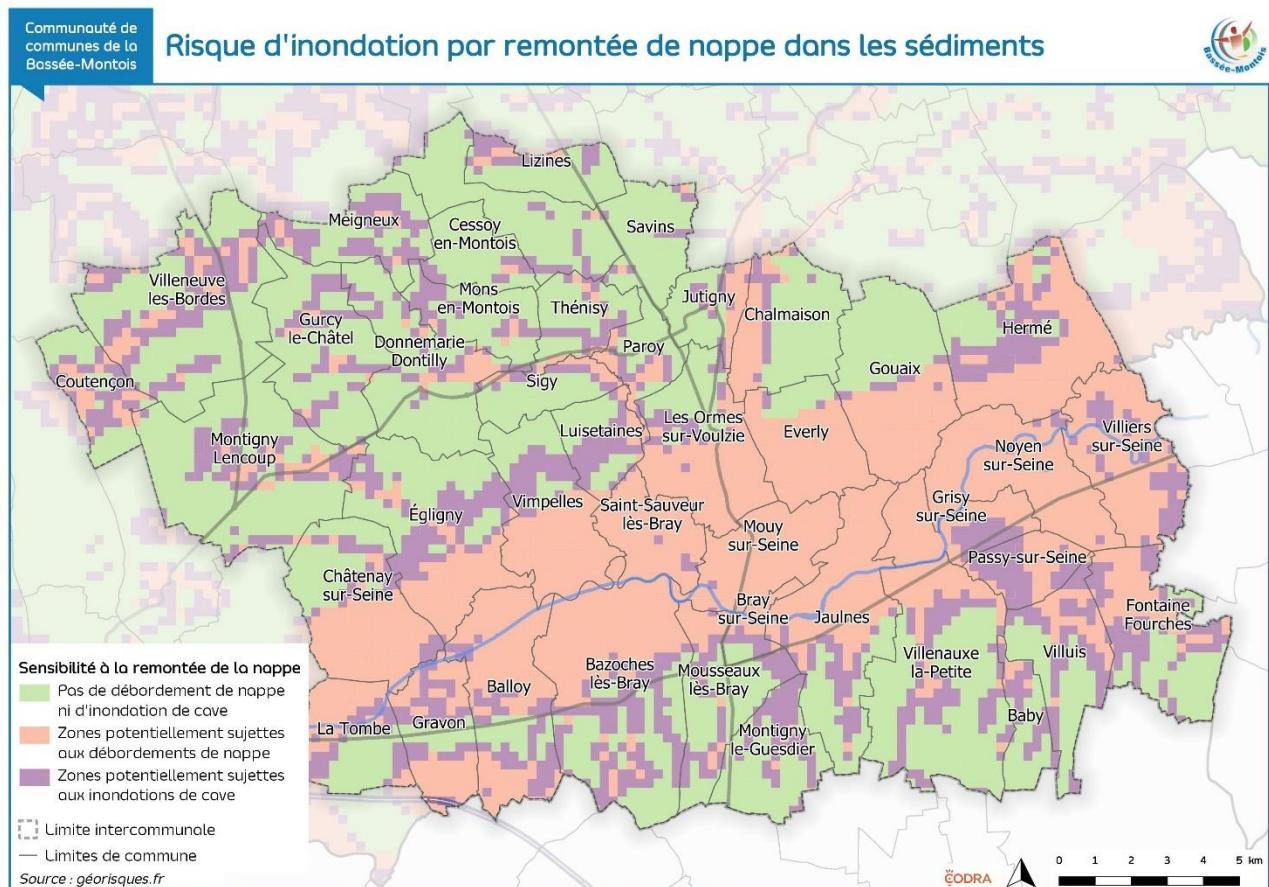
Le territoire de la Bassée Montois est concerné par **trois types de risques naturels d'inondation :**

- Inondation par remontée de nappe phréatique

Après une longue période pluvieuse, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise : on parle d'inondation par remontée de nappe phréatique. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés. Sa dynamique lente peut perdurer plusieurs semaines.

Les secteurs les plus sensibles sont les têtes de bassin dans le Montois, c'est-à-dire les terrains situés proches des sources des principaux cours d'eau, en particulier dans le Montois, le long du lit des cours d'eau suivants : l'Auxence, la Voulzie, le Ru de Suby, le Ru de Sucy, le Ru d'Albert, etc. Dans la Bassée, il s'agit du lit majeur de la Seine, au pied des coteaux du Montois et du Sénonais.

Certains bourgs situés très près des cours d'eau, ou dont les extensions urbaines plus récentes se sont rapprochées des fonds de vallées, sont particulièrement sensibles à ce risque : Donnemarie-Dontilly, Égligny, Everly, Gravon, Gouaix, Gurcy-le-Châtel (Chalautre-la-Reposte), Hermé, Jaulnes, Jutigny, Montigny-Lencoup, Mousseaux-lès-Bray, Paroy, Thénisy, Villuis, Bazoches-lès-Bray, Vimpelles.



■ Inondation de plaine ou torrentielle

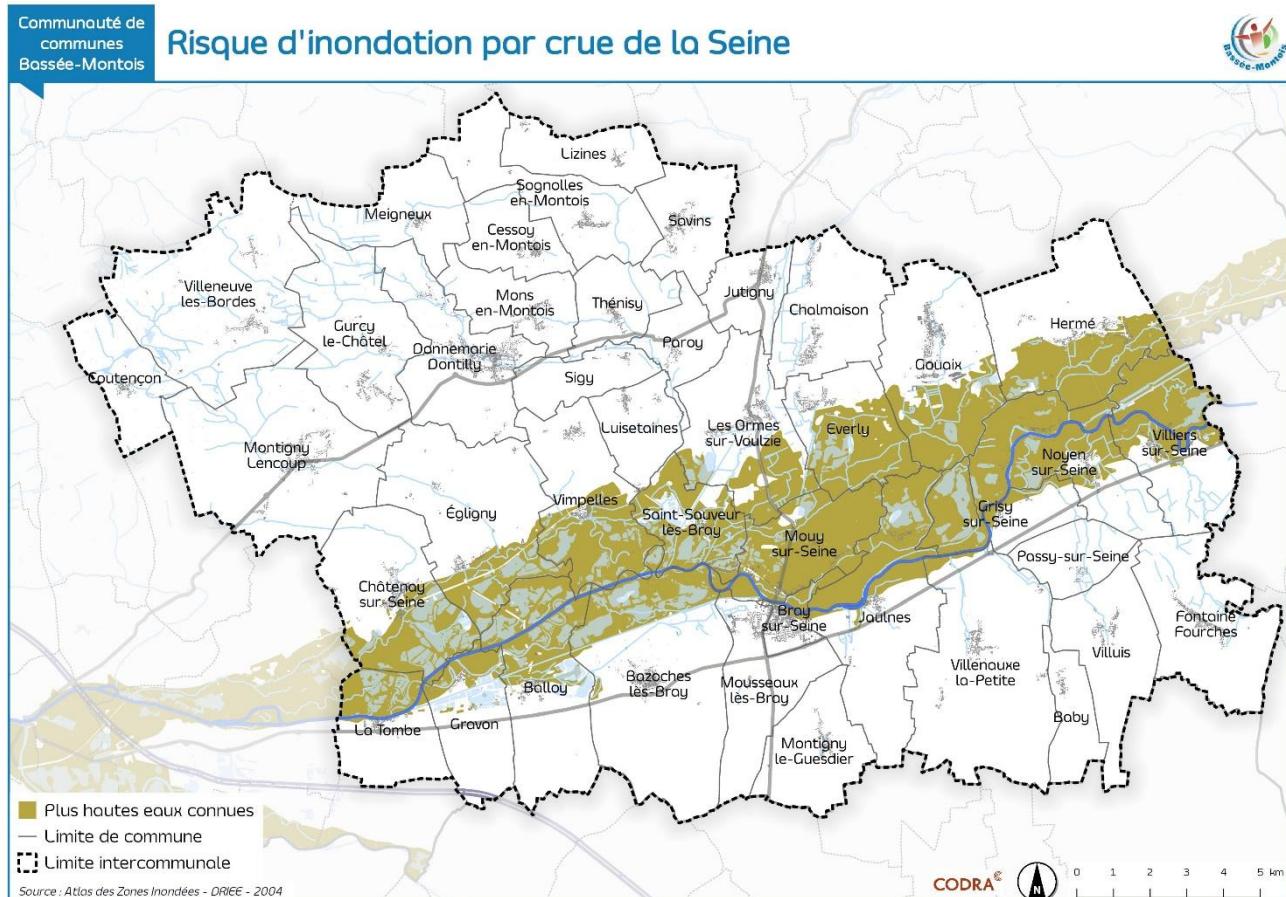
Lors d'une **inondation de plaine**, la rivière sort de son lit lentement et occupe son lit moyen et éventuellement son lit majeur. La plaine peut être inondée pendant une période relativement longue car la faible pente ralentit l'évacuation de l'eau.

À l'opposé, une **crue torrentielle** se produit lorsque des précipitations intenses, telles des averses violentes, tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, engendrant des crues torrentielles brutales et violentes.

Le territoire est essentiellement soumis au risque d'inondation de plaine avec le fleuve de la Seine qui traverse le territoire et dont la vallée est une zone d'expansion de crue, entre Villiers-sur-Seine et La Tombe. Par exemple, sur la Voulzie, la montée des eaux après un

événement pluvieux important peut atteindre 1 à 1,5 mètre au niveau de la station de jaugeage de Jutigny.

Les affluents de la Seine peuvent néanmoins connaître des épisodes de crues torrentielles suite à de forts épisodes pluvieux. Elles peuvent être d'autant plus intenses que le débit à l'étiage du cours d'eau est faible.



Notons que les communes de Chalmaison, Jaulnes, Jutigny, Les Ormes-sur-Voulzie, Saint-Sauveur-lès-Bray et Savins peuvent être concernées par des débordements de la Voulzie (source Services de l'Etat).

- Inondation par ruissellement

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings, etc....) et par les pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.

Aucune commune de la Bassée Montois n'est identifiée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant soumise à ce type de risque. Néanmoins, plusieurs d'entre elles ont fait état de tels évènements : Gouaix, Coutençon...

- Les outils de connaissance et de prévention du risque d'inondation

Il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques d'inondation sur le territoire de la Communauté de communes Bassée Montois, celui-ci reste à prescrire.

En revanche, le **Plan de Gestion des Risques d'inondation (PGRI) Seine-Normandie** approuvé le 03/03/2022 fixe, pour une période de 6 ans (2022-2027), les quatre grands objectifs à atteindre sur le bassin pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie :

- 1 : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité,
- 2 : Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages,
- 3 : Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise,
- 4 : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque.

Ils s'imposent aux Plans de Prévention du Risque inondation, aux Schémas de Cohérence Territoriale et, en l'absence de ces derniers, aux Plans Locaux d'Urbanisme qui doivent être compatibles avec lui.

Les dispositions s'adressant plus particulièrement aux PLU/PLUi sont les suivantes :

- Disposition 1.A.3 : - Intégrer dans le plan local d'urbanisme (PLU) et les documents en tenant lieu, des communes ou leurs groupements en priorité dans les territoires couverts par un TRI, un diagnostic de vulnérabilité de territoire aux inondations et évaluer les incidences de sa mise en œuvre ;
- Disposition 1.B.8 : - Prendre en compte la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans les programmes locaux de l'habitat (PLH), en particulier dans les secteurs à enjeux ;
- Disposition 1.C.1 : - Protéger les milieux humides et les espaces contribuant à limiter le risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou par submersion marine dans les documents d'urbanisme ;
- Disposition 1.C.2 : - Encadrer l'urbanisation en zone inondable ;
- Disposition 1.E.1 : - Gérer les eaux pluviales le plus en amont possible ;
- Disposition 1.E.2 : - Définir une stratégie d'aménagement du territoire qui prenne en compte tous les types d'événements pluvieux ;

Des objectifs spécifiques s'appliquent dans les territoires aux enjeux les plus marqués, les Territoires à risque important d'inondation (TRI). La Bassée Montois ne fait pas partie d'un TRI.

Par ailleurs, des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sont mis en place :

- PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes - SMF (2022-2027) : les communes de Balloy, Bazoches-lès-Bray, Bray -sur-Seine, Châtenay-sur-Seine, Gravon, Grisy-sur-Seine, la Tombe, Mousseau-lès-Bray, Noyen-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray, Villenauxe-la-Petite et Villiers-sur-Seine sont concernées par ce PAPI signé le 10/12/2014 et le PAPI SMF2 labellisé par le préfet de Région le 17/08/2023 qui s'étend sur la période 2023-2029.
- PAPI de l'Yerres : la commune de Sognolles-en-Montois est concernée par ce PAPI labellisé en 2018 pour la période 2018-2023 dont la révision est engagée.

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN



Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (causée par l'homme). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). On différencie :

- *Les mouvements lents : Les tassements, affaissements ; les glissements de terrain le long d'une pente (qui peuvent aussi être rapides), solifluxion, fluages ; le retrait-gonflement des argiles.*
- *Les mouvements rapides : les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) ; les chutes de pierres ou de blocs, les éboulements rocheux ; les coulées boueuses et torrentielles.*

- Le phénomène de retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

Ainsi, les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène et ceci pour au moins deux raisons :

- La structure de ces bâtiments, légers et peu rigides, mais surtout fondés de manière relativement superficielle par rapport à des immeubles collectifs, les rend très vulnérables à des mouvements du sol d'assise,
- La plupart de ces constructions sont réalisées sans études géotechniques préalables qui permettraient notamment d'identifier la présence éventuelle d'argile gonflante et de concevoir le bâtiment en prenant en compte le risque associé.

Les effets se traduisent par des fissurations en façade, souvent obliques et passant par les points de faiblesse que constituent les ouvertures.

Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent aux quelques principes suivants, sachant que leur mise en application peut se faire selon plusieurs techniques différentes dont le choix reste de la responsabilité du constructeur.

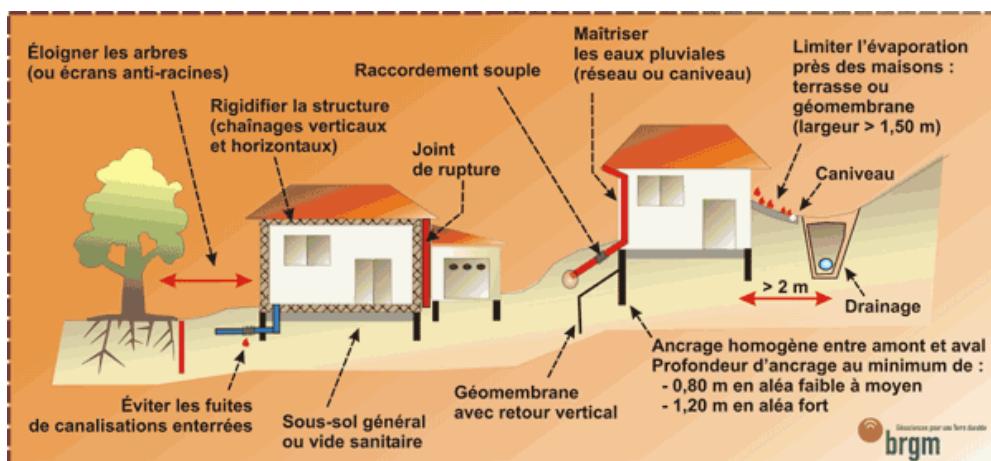
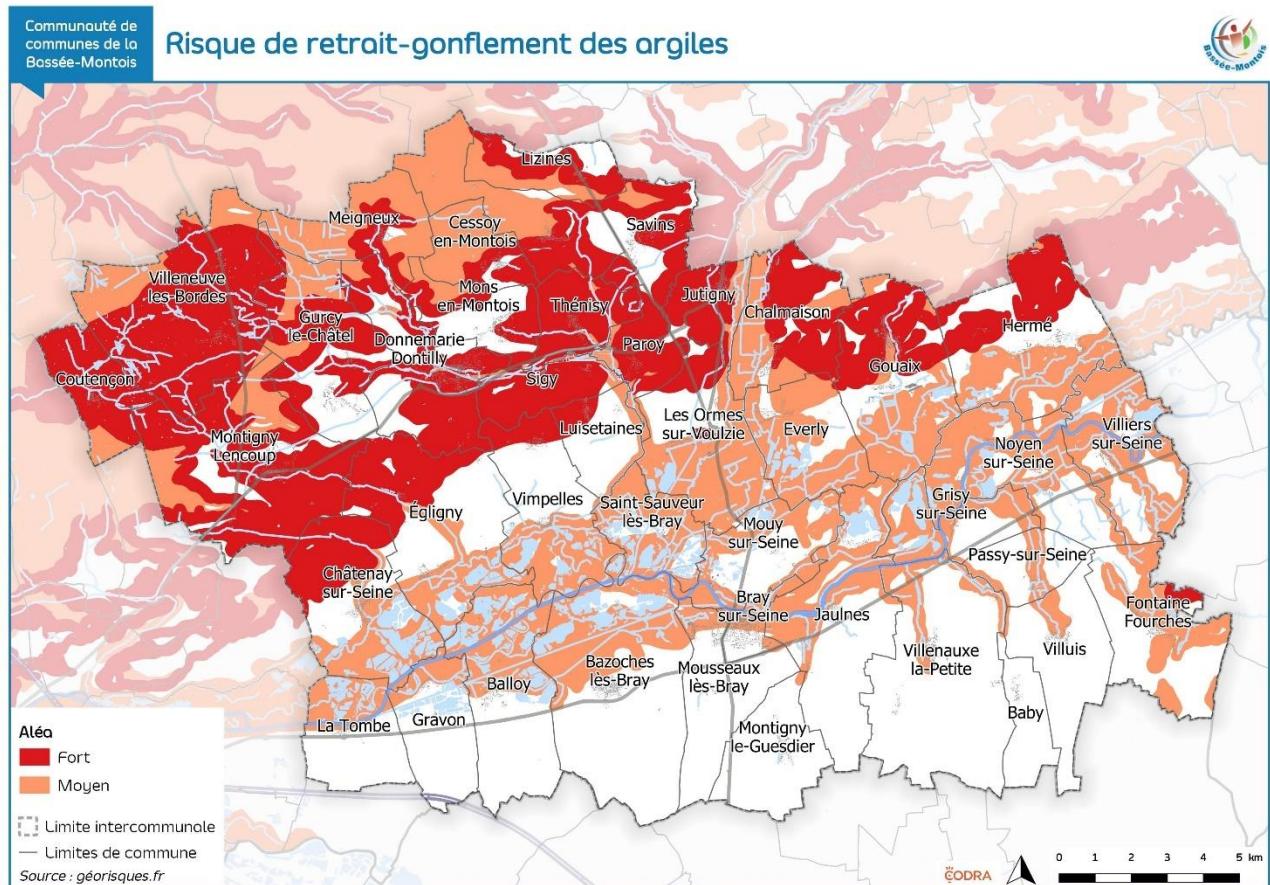


Figure 20 : Comment construire sur un sol sensible au retrait-gonflement ?

(Source : BRGM - http://www.georisques.gouv.fr/nature-du-phenomene#desc_phen)

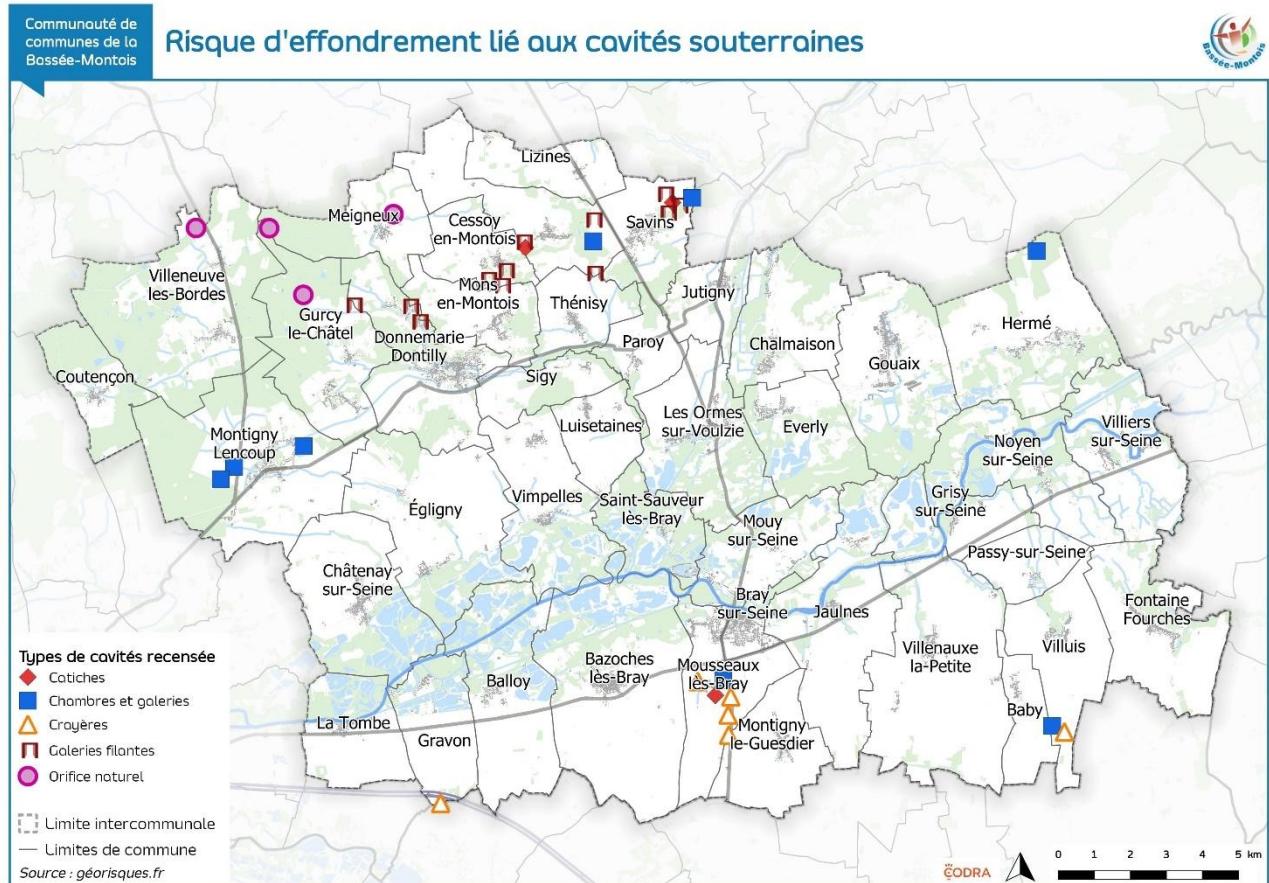


- Le risque d'effondrement lié aux cavités souterraines

L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse, du calcaire) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains, marnières) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression ou un effondrement.

Le Montois comporte plusieurs anciennes exploitations d'argile ou de calcaire tandis que les rebords du Senonaïs sont eux concernés par des carrières de craie. Enfin, plusieurs communes sont concernées par des cavités souterraines mal localisées : Cessoy-en-Montois, Donnemarie-Dontilly, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Hermé, Meigneux, Mons-en-Montois, Montigny-Lencoup Mousseaux-les-Bray, Savins, Sognolles-en-Montois, Villeneuve-les-Bordes et Villuis.

Au global, une quarantaine de cavités sont recensées sur le territoire de la CCBM. Celles-ci sont situées sur les communes de Cessoy-en-Montois (3), Donnemarie-Dontilly (1 localisée et plusieurs non localisées), Gravon (1), Gurcy-le-Châtel (1), Hermé (), Meigneux (2), Mons-en-Montois (2), Montigny-Lencoup (3), Mousseaux-les-Bray (6), Sognolles-en-Montois (4), Savins (6), Villeneuve-les-Bordes (1) et Villuis (2).



- Les mouvements de terrains recensés sur le territoire de la Bassée Montois

Les **glissements de terrain** se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente. Un glissement de terrain a été recensé sur la commune de Chalmaison au lieu-dit « *Sortie de Longueville* », sur le site de la société OTICO en 1977.

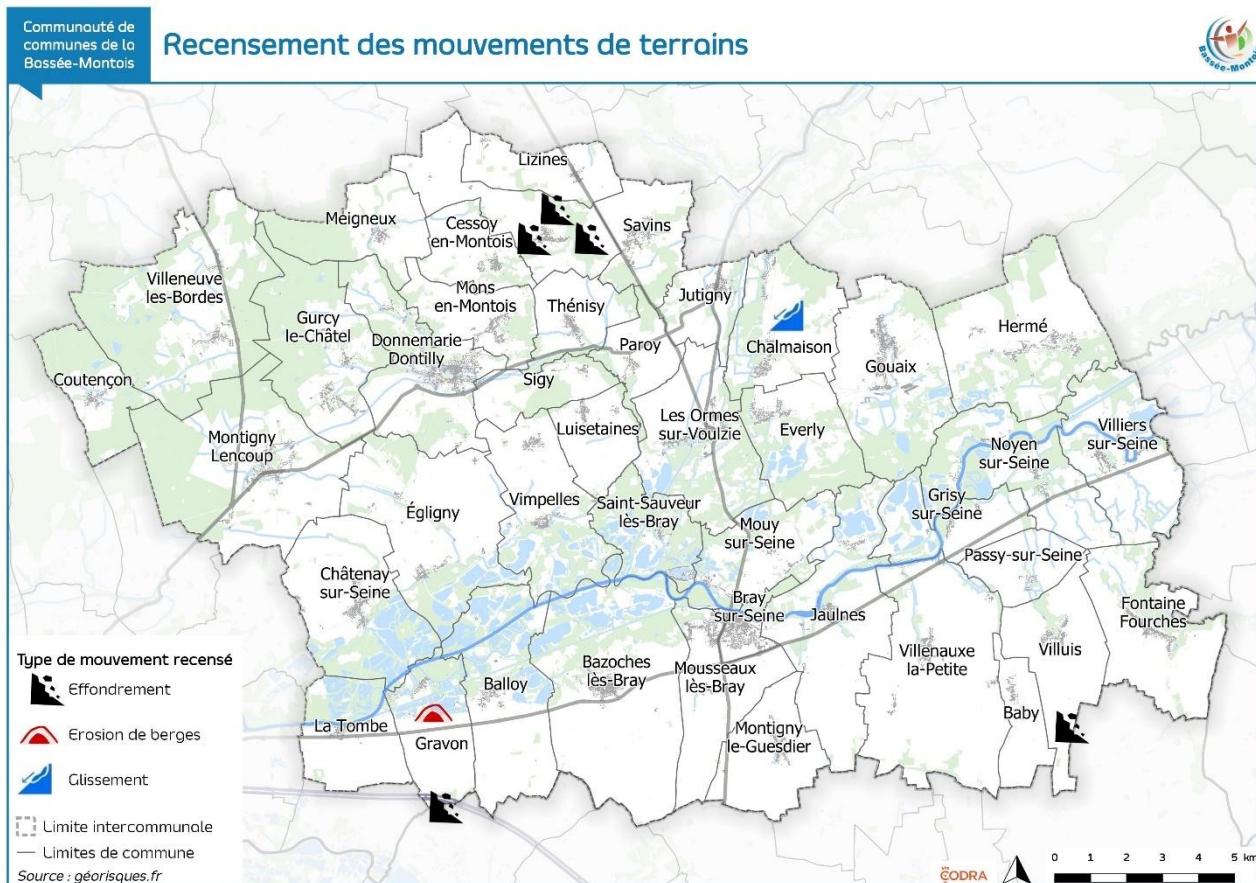
Les **effondrements** sont un désordre créé par la rupture du toit d'une cavité souterraine. Ils sont donc associés à l'existence d'une cavité souterraine. Plusieurs communes de la Bassée Montois ont subi des effondrements :

- Sognolles-en-Montois au lieu-dit « *Champbouron* » en 1977, au lieu-dit « *Château d'eau* » en 1979 et « *long de la départementale 106 en direction de Lizines* » en 2005 ;
- Gravon « *Entre l'aire de repos de Gravon et l'aire de repos des Rasets* » ;
- Villuis au lieu-dit « *Les Champagnes* » en 1986.

L'**érosion de berge** est un phénomène régressif d'ablation de matériaux dû à l'action d'un écoulement d'eau turbulent. Le phénomène peut être lent et passer relativement inaperçu mais il peut aussi se produire à un rythme alarmant et causer alors de lourdes pertes de terre arable ou menacer des constructions ou des équipements. La commune de Gravon a connu un phénomène mal localisé et mal défini d'érosion de berge au lieu-dit « *Les Prés Ruelles, Les Prés Jolis, Dérivation de Bray* ».

Enfin, le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Seine-et-Marne mentionne également les **coulées boueuses et torrentielles** comme risque de mouvement de terrain présent sur le département. Elles sont caractérisées par un transport de matériaux

sous forme plus ou moins fluide. Les coulées boueuses se produisent sur des pentes, par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau. Les coulées torrentielles se produisent dans le lit de torrents au moment des crues. Plusieurs communes de la Bassée Montois ont fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des coulées de boues (cf. infra), notamment lors de la tempête de 1999 où l'ensemble du territoire intercommunal est concerné.



- Risque de rupture de barrage(s)

Plusieurs communes du territoire sont concernées par le risque de rupture des barrages réservoirs Seine, Aube et Marne. Il s'agit de Balloy, Bazoches-lès-Bray, Bray-sur-Seine, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Everly, Gouaux, Grisy-sur-Seine, Gravon, Hermé, Jaulnes, Luisetaines, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie, Saint-Sauveur-lès-Bray, la tombe, Villenauxe-la-Petite, Villiers-sur-Seine, et Vimpelles.

L'enveloppe de risque est similaire à celui de la cote des plus hautes eaux connues de la Seine (cf supra sur le risque de débordement de la Seine).

LE RISQUE SISMIQUE



Un séisme est une secousse brusque de l'écorce terrestre, produite à une certaine profondeur, à partir d'un épicentre. C'est la libération brutale d'énergie lors des mouvements des plaques de la lithosphère, les unes par rapport aux autres, qui occasionne une vibration du sol, appelée séisme. Depuis 2010, le risque sismique est classé en France sur une échelle à 5 niveaux, allant de « très faible » à « fort ».

L'ensemble du territoire de la Communauté de communes est en zone de **sismicité très faible** (niveau 1/5), n'obligant pas au respect de consignes architecturales particulières pour la construction de bâtiments ou d'équipements.

LE RISQUE RADON



Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des composés solides eux-mêmes radioactifs qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées. Les moyens pour diminuer les concentrations en radon dans les maisons sont donc simples : aérer et ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires, améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.

Les zones les plus concernées correspondent aux formations géologiques naturellement les plus riches en uranium. Elles sont localisées sur les grands massifs granitiques (Massif armoricain, Massif central, Corse, Vosges, etc.). À partir de la connaissance de la géologie de la France, l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire (IRSN) a établi une carte du potentiel radon des sols. Cette cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories : communes à potentiel radon de catégorie 1 (faible), communes à potentiel radon de catégorie 2 (moyen), communes à potentiel radon de catégorie 3 (fort).

Le territoire de la Bassée Montois est classé en **potentiel radon de catégorie 1** car il est situé sur des formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.

LES ARRETES DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Figure 21 : Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris sur les communes de la Bassée Montois

(Source : <http://www.georisques.gouv.fr/>)

Année de la catastrophe	Nature de la catastrophe	Nombre de communes concernées	Date de l'arrêté
1982	Inondation et coulée de boue	20	11/01/1983
1983	Inondation et coulée de boue	39	16/05/1983
1983	Inondation et coulée de boue	11	20/07/1983
1989	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	2	16/08/1993
1990	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1	27/12/1991
1997	Inondation et coulée de boue	2	03/11/1997
1999	Inondation et coulée de boue	1	10/03/1999
1997	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1	16/04/1999
1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	42	29/12/1999
2001	Inondation et coulée de boue	1	23/08/2002
2003	Inondation et coulée de boue	1	02/08/2003
2009	Inondation et coulée de boue	1	21/10/2009
2010	Inondation et coulée de boue	1	07/09/2010
2013	Inondation et coulée de boue	1	13/09/2013
2013	Inondation et coulée de boue	1	25/11/2013
2016	Inondation et coulée de boue	1	16/01/2016
2016	Inondation et coulée de boue	3	08/06/2016
2016	Inondation et coulée de boue	3	26/07/2016
2018	Inondation et coulée de boue	10	14/02/2018
2018	Sécheresse	1	17/07/2019
2020	Sécheresse	1	22/06/2021

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

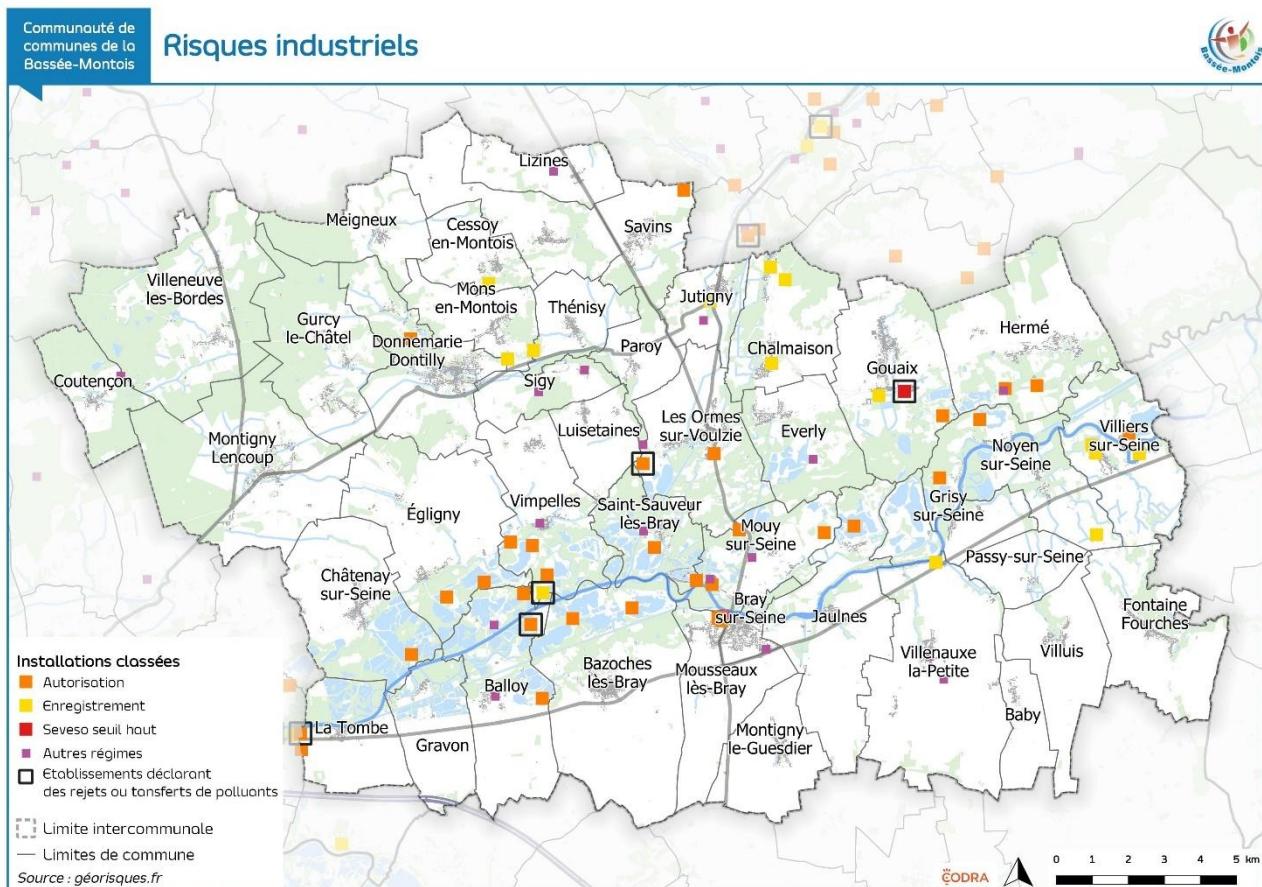
LE RISQUE INDUSTRIEL



Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Le risque industriel peut ainsi se développer dans chaque établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation.

Une réglementation stricte et des contrôles réguliers sont appliqués sur les établissements pouvant présenter un risque industriel. Les établissements concernés relèvent d'une réglementation spécifique du code de l'Environnement qui définit 5 niveaux de classement :

- **Déclaration** (D) : L'installation classée doit faire l'objet d'une déclaration au préfet avant sa mise en service. On considère alors que le risque est acceptable moyennant des prescriptions standards au niveau national, appelées « arrêtés types ».
- **Déclaration avec contrôle** (DC) : L'installation classée doit faire l'objet d'une déclaration au préfet avant sa mise en service, mais elle fait en plus l'objet d'un contrôle périodique (Code de l'environnement, partie réglementaire, livre V art. R512-56 à R512-66 et R514-5) effectué par un organisme agréé par le ministère du développement durable.
- **Enregistrement** (E) : L'installation classée dépassant ce seuil d'activité doit, préalablement à sa mise en service, déposer une demande d'enregistrement qui prévoit, entre autres, d'étudier l'adéquation du projet avec les prescriptions générales applicables. Le préfet statue sur la demande après consultation des conseils municipaux concernés et du public.
- **Autorisation** (A) : L'installation classée dépassant ce seuil d'activité doit, préalablement à sa mise en service, faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement. Dans l'affirmative, un arrêté préfectoral d'autorisation est élaboré au cas par cas.
- **Autorisation avec servitudes** (AS) : Correspond à peu de chose près aux installations « Seveso seuil haut » au sens de la directive européenne « Seveso II ». Ces installations présentent des risques technologiques ; la démarche est la même que pour l'autorisation mais des servitudes d'utilité publique sont ajoutées dans le but d'empêcher les tiers de s'installer à proximité de ces activités à risque.



Une nouvelle directive SEVESO III a reçu un accord institutionnel européen le 27 mars 2012 et est entrée en vigueur au 1^{er} juin 2015. Elle concerne notamment l'adaptation de la classification des substances dangereuses, l'accès à l'information pour le public et introduit de nouvelles obligations pour les établissements concernés. Deux décrets ministériels sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2015, assurant la transposition en droit français de la partie réglementaire de la directive Seveso 3 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

Le territoire de la Bassée-Montois comporte **65 installations classées** (dernière mise à jour de la base de données : 16/10/2022) dont 31 installations soumises à autorisation et 1 installation anciennement soumise à autorisation avec servitude et classée SEVESO seuil haut. Il s'agissait pour cette dernière de l'entreprise SICA de Gouaix. Ce site faisait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé par arrêté préfectoral 010 DCSE IC 244 du 6 décembre 2010. Cependant l'activité sur le site a cessé en 2021 et le PPRT a été abrogé par arrêté préfectoral le 20/12/2022.

Parmi les installations classées, on peut également citer les silos car ils génèrent un risque de dégagement de poussière inflammables. Trois silos sont soumis à autorisation sur le territoire de la Bassée-Montois : ceux de l'entreprise SOUFFLET à Mouy-sur-Seine et à Bray-sur-Seine et celui de la coopérative VICESCIA à Mouy-sur-Seine également et qui impacte également la commune de Saint-Sauveur-lès-Bray. Deux d'entre-eux font l'objet d'un PAC risques technologiques repris dans le dossier de PLUi. Concernant le silo de Bray-sur-Seine soumis à autorisation, la société SOUFFLET prévoit d'augmenter la capacité de stockage de celui-ci afin de répondre aux besoins de ses clients. Un rapport de l'inspection des ICPE est repris dans le dossier dans l'attente du PAC risques technologiques en cours de réalisation.

Le territoire est également traversé par des **infrastructures de transport de matières dangereuses** qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur les constructions situées à proximité. Il s'agit de canalisation de transport de gaz sous haute-pression exploitées par la société GRT Gaz sur le territoire des communes suivantes : Baby, Bray-sur-Seine, Cessoy-en-Montois, Chalmaison, Everly, Fontaine-Fourches, Gouaix, Grisy-sur-Seine, Jaulnes, Jutigny, Meigneux, Mons-en-Montois, Mousseaux-lès-Bray, Noyen-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie, Paroy, Passy-sur-Seine, Sognolles-en-Montois, Thénisy, Villenauxe-la-Petite, Villiers-sur-Seine et Villuis.

Des zones justifiant des restrictions en matière de développement de l'urbanisation sont donc définies autour de ces installations.

LE RISQUE NUCLEAIRE

La CCBM est concernée par un périmètre de sécurité concernant le risque nucléaire de la centrale de Nogent-sur-Seine dans le département voisin de l'Aube. Les communes suivantes sont impactées par ce risque : Baby, Chalmaison, Everly, Fontaines-Fourches, Gouaix, Grisy-sur-Seine, Gurcy-le-Châtel, Hermé, Jaulnes, Noyen-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Villenauxe-la-Petite, Villiers-sur-Seine et Villuis.

SYNTHESE ET ENJEUX POUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Atouts/opportunités	Points de fragilité/vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Des risques globalement faibles en dehors du risque d'inondation / rupture de barrages 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un Plan de Prévention des Risques d'inondation qui permettrait de mieux prendre en compte ce risque - Quelques installations industrielles génératrices de risques technologiques à prendre en compte dans les projets d'aménagement - Toutes les communes sont concernées par l'aléa retrait gonflement des argiles et le risque TMD. - Un risque d'inondation qui impacte fortement le développement de certaines communes.
Les grands enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des risques dans l'organisation du territoire, le développement économique et urbain - Participation à la réduction du risque d'inondation de la métropole parisienne 	

NUISANCES ET POLLUTIONS

ÉTABLISSEMENTS DECLARANT DES REJETS OU TRANSFERTS DE POLLUANTS



Le registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) est un inventaire national :

- Des substances chimiques et/ou polluantes potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau, le sol ;
- De la production et du traitement des déchets dangereux et non dangereux.

Le dossier Registre des Émissions Polluantes (IREP) met à la disposition du public un grand nombre d'informations, notamment des données sur les rejets et les transferts de polluants déclarés par certains établissements ainsi que de l'information sur la localisation des différents déclarants.

Le Registre des Émissions Polluantes est un outil important pour l'identification et la surveillance des sources de pollution, mais il ne fournit pas les données sur la totalité des polluants et des sources de pollution pouvant exister ni sur l'ensemble des émetteurs. Le Registre des Émissions Polluantes recueille uniquement les données des exploitants des principales installations industrielles, des stations d'épuration urbaines de plus de 100 000 équivalents habitants et de certains élevages.

Selon l'IREP, pour la Bassée-Montois, 4 sites sont déclarés. Il s'agit de :

- La société *Les Sables de Brevannes* sur la commune de Vimpelles. L'entreprise est déclarée comme « site d'exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin ». En 2020, le site a prélevé 16 660 m³ d'eau de surface et a produit 4,3 tonnes de déchets dangereux.
- La société A2C Granulat sur la commune des Ormes-sur-Voulzie. L'entreprise est également déclarée comme « site d'exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin ». En 2020, le site a produit 5,51 tonnes de déchets dangereux, et a prélevé 338 631 m³ d'eau souterraine.
- La société GSM Secteur IDF Est sur la commune de Balloy. Le site est lui aussi déclaré comme « site d'exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin ». En 2020, il a produit 3 tonnes de déchets dangereux et prélevé 19 000 m³ d'eau de surface.
- La société SICA de Gouaix, déclarée comme « Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures ». En 2020, le site a généré 5,3 tonnes de déchets dangereux. Rappelons que le site est aujourd'hui à l'abandon.

On peut également citer le site de la CEMEX à Marolles-sur-Seine, situé à la limite du territoire de la commune de La Tombe : cette entreprise est déclarée comme « site d'exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin ». Les émissions polluantes concernent la production de 10,35 tonnes de déchets en 2020, le prélèvement de 39 905 m³ d'eau souterraine et de 105 175 m³ d'eau de surface.

LES NUISANCES SONORES

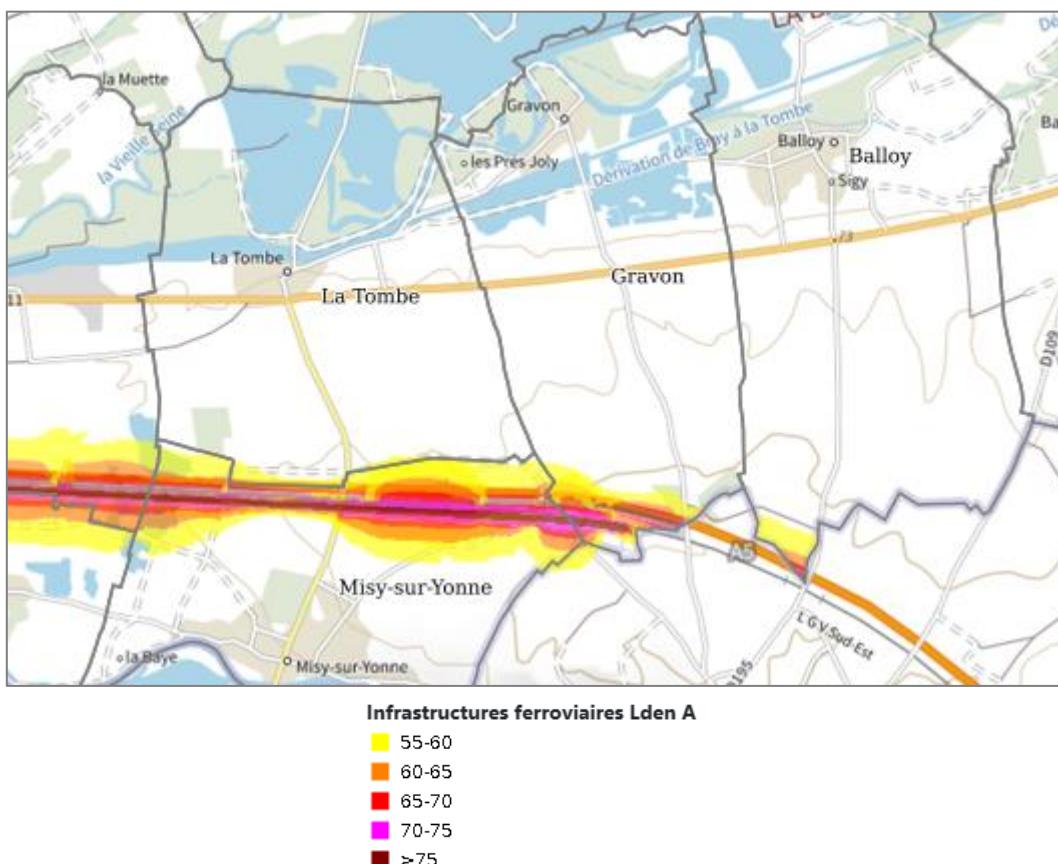
LES VOIES CLASSEES BRUYANTES

Conformément à l'article L.571-10 du Code de l'environnement, le département a procédé au classement de ses infrastructures de transport terrestre les plus fréquentées en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Sur le territoire de la Communauté de communes Bassée-Montois, les infrastructures de transport suivantes sont classées comme voies bruyantes :

- LGV Sud-Est : les communes concernées sont celles de Gravon, de Balloy et de La Tombe ;
- L'Autoroute A5 : les communes affectées sont celles de Gravon, de Balloy et de La Tombe ;
- La voie ferrée Paris Est / Longueville : les communes affectées sont celles de Lizines et de Sognolles-en-Montois ;
- La RD 412 : les communes affectées sont celles de Les Ormes-sur-Voulzie, Mouy-sur-Seine, Mousseaux-lès-Bray, Bray-sur-Seine et Jutigny.

Les Services de l'Etat en Seine et Marne ont par ailleurs établis des cartes de bruit des grandes infrastructures de transport terrestre du département de Seine-et-Marne. Les Communes de La Tombe, Gravon et Balloy sont concernées au titre de la LGV Ouest de l'Autoroute A5.



Source : Extrait de la carte de bruit stratégique – DDT77

LES BANDES TRANSPORTEUSES

La plupart des exploitations de carrière présentes dans la Bassée utilisent les bandes transporteuses pour déplacer les matériaux extraits de la carrière vers les sites de chargement des convois de transport des matériaux, notamment vers les ports de la Seine.

La puissance acoustique d'une bande transporteuse est généralement estimée à 77 dB(A) (La lettre A signifie que le décibel est pondéré pour tenir compte de la différence de sensibilité de l'oreille à chaque fréquence).

Les bandes sont généralement couvertes, ce qui limite les émissions sonores de ces installations, néanmoins, dans des conditions météorologiques défavorables (vent), le son des bandes peut porter jusqu'à des zones habitées, sans toutefois dépasser les niveaux sonores prescrits par la réglementation.

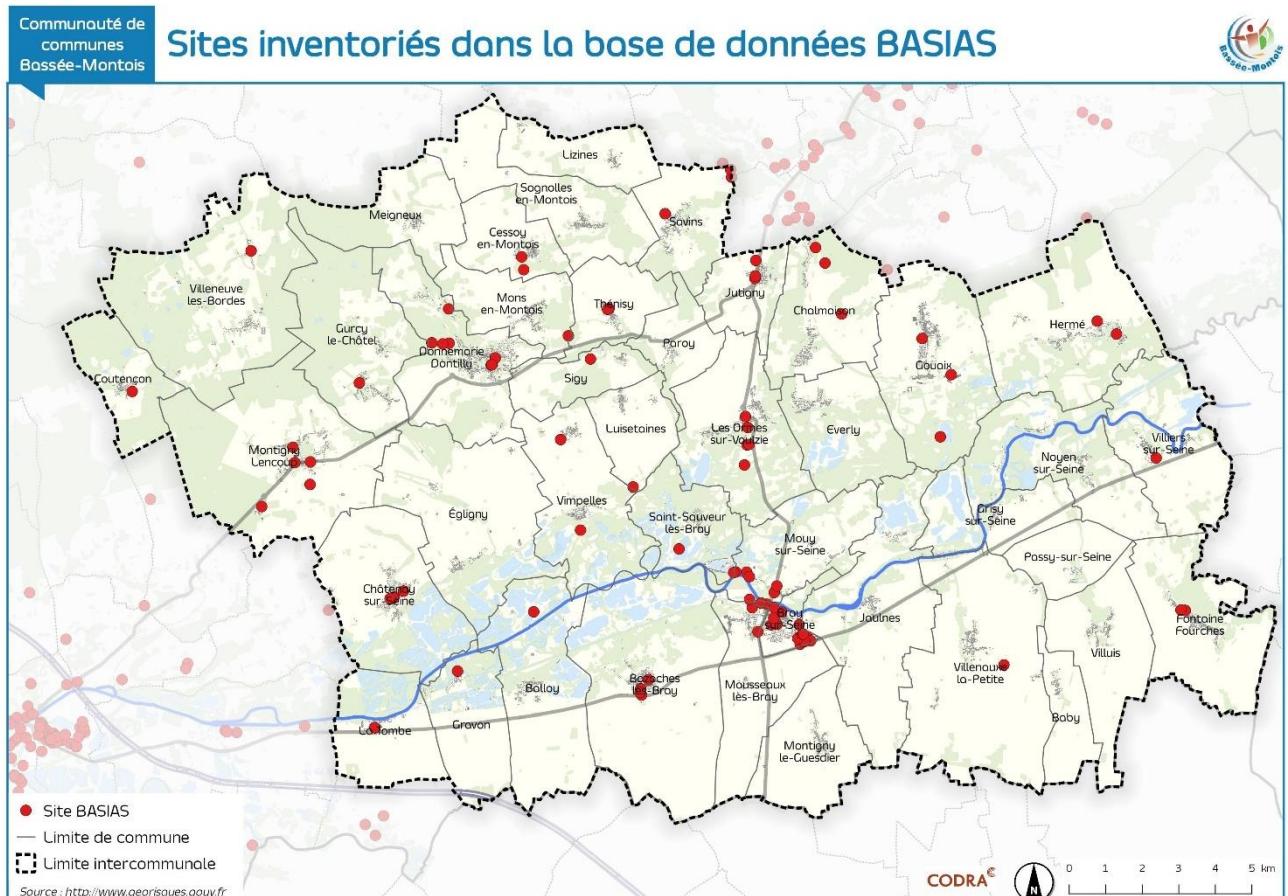
LES SITES ET SOLS POLLUES

BASIAS



L'inventaire contenu dans la base de données BASIAS permet de :

- *recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement,*
- *conserver la mémoire de ces sites,*
- *fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.*



On comptabilise sur le territoire de la Bassée-Montois 111 sites recensés dans la base de données BASIAS. Ils sont rassemblés dans le tableau ci-dessous :

Figure 22 : Liste des sites inventoriés dans la base de données BASIAS

(Source : <http://www.georisques.gouv.fr/>)

N° Identifiant SSP	N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale	Commune principale	Etat d'occupation de l'établissement
SSP3873027	IDF7701169	Dépôt de ferrailles	Dépôt de ferrailles	rue Port (du)	MOUY SUR SEINE	En arrêt

N° Identifiant SSP	N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale	Commune principale	Etat d'occupation de l'établissement
SSP3873181	IDF7701370	SATIAT et Cie (Marcel)	Séchage de céréales	51 rue Etang (de l')	MOUY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3874020	IDF7702388	Coopérative de l'Union Agricole de Rozay-en-Brie	Coopérative agricole	65 rue Etang (de l')	MOUY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3875810	IDF7707211	CARRASCO (Ets)	Garage - Station-service	2 rue Vieux Pont (du)	MOUY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3876439	IDF7708010	Chaplin et Bonfils	Fabrique de tringles et câbles pour pneumatique	10 rue Tilleuls (des)	MOUY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3877595	IDF7709700	LAMOTTE (Ets)	Dépôt d'immondices	lieu dit Laitière (La)	MOUY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3877596	IDF7709702	GUERIN (Ets)	Station-service	route départementale Bray-Dammarie	MOUY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3877524	IDF7709626	CHAVANNE (Ets)	Fabrique de colle forte	lieu dit Courbéton	JAULNES	En arrêt
SSP3876637	IDF7708303	MOURAUD (Ets)	Casse automobile	route Donnemarie (de)	CESSOY EN MONTOIS	Indéterminé
SSP3873177	IDF7701366	Station-service	Station-service	lieu dit Bouchot (le)	DONNEMARIE DONTILLY	Indéterminé
SSP3873203	IDF7701399	MOTOCONFORT (Agence)	Garage	rue Marché (du)	DONNEMARIE DONTILLY	En arrêt
SSP3873662	IDF7701952	Régnier (Garage)	Garage, Ex. Station-service	route Nationale 375, Dontilly	DONNEMARIE DONTILLY	Indéterminé
SSP3873985	IDF7702349	CAIX et Cie	Garage - Station-service	1 rue Bellagué (Raymond)	DONNEMARIE DONTILLY	En arrêt
SSP3874502	IDF7702989	ESSO-REP	Station-service	lieu dit Garenne de Laval	DONNEMARIE DONTILLY	En arrêt
SSP3874757	IDF7703824	Pressing du Montois, Ex. PICARD	Pressing du Montois	8 rue Bellagué (Raymond)	DONNEMARIE DONTILLY	Indéterminé
SSP3874965	IDF7705012	Ateliers électriques de Malakoff (Société des)	Atelier électrique	route Nangis (de)	DONNEMARIE DONTILLY	En arrêt

N° Identifiant SSP	N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale	Commune principale	Etat d'occupation de l'établissement
SSP3875354	IDF7706433	GIRARD (Noel)	Dépôt d'hydrocarbures	Chemin Tolérance (de)	DONNEMARIE DONTILLY	En arrêt
SSP3875739	IDF7707121	GDM, Ex. Garage du Montois	Garage	2 route Sigy (de)	DONNEMARIE DONTILLY	Indéterminé
SSP3876127	IDF7707582	PIEDNOIR P.	Serrurerie bâtiment du	lieu dit Vignes de Champabon (les)	DONNEMARIE DONTILLY	En arrêt
SSP3877476	IDF7709577	Station-service	Station-service	Grande Rue	DONNEMARIE DONTILLY	Indéterminé
SSP3877477	IDF7709579	MINOST & Fils (Etablissements)		rue Gros Caillou (du)	DONNEMARIE DONTILLY	Indéterminé
SSP3877494	IDF7709596	Station-service - Garage	Station-service Garage -	route Sigy (de)	DONNEMARIE DONTILLY	Indéterminé
SSP3878093	IDF7710360	Négoce d'Intervention Industrielle de Serrurerie et de Soudure (NIIS)	Chaudronnerie	3 Chemin Cassiot (du)	DONNEMARIE DONTILLY	Indéterminé
SSP3878094	IDF7710361	BRANDT (Sté)	Moulage de matières plastiques	1 rue Augères (des)	DONNEMARIE DONTILLY	Indéterminé
SSP3878095	IDF7710362	Serrurerie du Montois	Serrurerie	23 rue Libération (de la)	DONNEMARIE DONTILLY	Indéterminé
SSP3878096	IDF7710363	Intermarché	Station-service	rue Montpensier (du)	DONNEMARIE DONTILLY	Indéterminé
SSP3875416	IDF7706524	THOMAS	Atelier de métaux	76 rue Frot (Léon)	LA TOMBE	En arrêt
SSP3876047	IDF7707478	REMP	Moulage de matières plastiques	Route nationale 51	LA TOMBE	En arrêt
SSP3877285	IDF7709210	Sablières de Gravon (Sté)	Sablières	route départementale N°75	LA TOMBE	Indéterminé
SSP3872257	IDF7700274	Ville de Paris	Dépôt d'hydrocarbures	route Saint-Sauveur (de)	LES ORMES SUR VOULZIE	Indéterminé

N° Identifiant SSP	N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale	Commune principale	Etat d'occupation de l'établissement
SSP3872336	IDF7700367	Comte (Ets)	Casse automobile	lieu dit Sauvageons (Les)	LES ORMES SUR VOULZIE	En arrêt
SSP3872417	IDF7700451	Provins-Réfractaires		route Bray (de)	LES ORMES SUR VOULZIE	Indéterminé
SSP3873258	IDF7701465	SOCEA	Dépôt d'hydrocarbures	Gare marchandises SNCF (de)	LES ORMES SUR VOULZIE	En arrêt
SSP3873260	IDF7701467	Garage Moderne	Station-service Bougeant	Route nationale N° 3	LES ORMES SUR VOULZIE	En arrêt
SSP3874022	IDF7702390	Provins - Réfractaires	Fabrication de produits réfractaires	route Saint-Sauveur (de)	LES ORMES SUR VOULZIE	Indéterminé
SSP3876756	IDF7708459	Savoie Réfractaires Activité Verrerie	Fabrication de produits réfractaires	25 route Bray (de)	LES ORMES SUR VOULZIE	Indéterminé
SSP3877599	IDF7709705	Usine des Eaux de la ville de Paris	Usine des Eaux de la ville de Paris	rue Grande	LES ORMES SUR VOULZIE	Indéterminé
SSP3877601	IDF7709707	BOURGEOIS (Ets)	Station-service Garage	- route Maison-Rouge à Bray (de)	LES ORMES SUR VOULZIE	Indéterminé
SSP3872111	IDF7700091	Thevenin et Ducrot		19 rue Danton	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3872619	IDF7700677	Coopérative Agricole de la Brie, Ex. Société Les Coopérateurs de Champagne	Coopérative agricole	616 avenue Libération (de la)	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3872620	IDF7700679	Pierre Plus		avenue Laurent de Lavoisier	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3873688	IDF7701984	DUCANCEL et HEBERT	Fabrique d'engrais	rue Rolland (Madame)	BRAY SUR SEINE	En arrêt
SSP3874717	IDF7703770	LAGE et CIE		rue Bourget (du)	BRAY SUR SEINE	En arrêt
SSP3874828	IDF7703921	DETTON (Jacques)		rue Danton	BRAY SUR SEINE	En arrêt

N° Identifiant SSP	N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale	Commune principale	Etat d'occupation de l'établissement
SSP3874970	IDF7705018	Guérin (Ets)	Carrosserie	rue Bourget (du)	BRAY SUR SEINE	En arrêt
SSP3875202	IDF7706221	JACQUIN (Jacques)	Transports	3 rue Danton	BRAY SUR SEINE	En arrêt
SSP3875204	IDF7706223	Carrosserie braytoise	Réparation automobile	rue Fontaine (de la)	BRAY SUR SEINE	En arrêt
SSP3875726	IDF7707103	LEBLANC et Cie	Quincaillerie	20 rue Grande	BRAY SUR SEINE	En arrêt
SSP3876092	IDF7707535	LEGRAND (Garage)	Station-service Garage	- route Mousseraux (de)	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3876307	IDF7707812	REMP Société, moulage de matières plastiques	Atelier de matière plastique	lieu dit Pointe de la Marmotte (la)	BRAY SUR SEINE	En arrêt
SSP3876308	IDF7707815	AMJK-Fiat (Garage), Ex. Garage ADORNI	Garage	route Nogent (de)	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3876926	IDF7708670	Alma impression, Ex. GANDILLET	Imprimerie artisanale	route Montigny	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3876931	IDF7708681	RHODALPAC (SCI)		rue Einstein	BRAY SUR SEINE	En arrêt
SSP3876932	IDF7708682	ARA	Conditionnement	route Montigny	BRAY SUR SEINE	En arrêt
SSP3876933	IDF7708683	Collège de Bray-sur-Seine	Collège	rue Lavoisier	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3876935	IDF7708686	Service de la Navigation de la Seine	Service de la Navigation	Grande Bosse (barage et écluse de la)	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3876936	IDF7708687	Zezymbouck	Moulage de matières plastiques	lieu dit Pointe de la Marmotte	BRAY SUR SEINE	En arrêt
SSP3877437	IDF7709536	COINCE & MIGNARD (Ets)	Station-service Garage	- 11 Place buttes , des	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3877438	IDF7709537	Station Service - Epicerie	Station-service Epicerie	- rue Taupins, des	BRAY SUR SEINE	Indéterminé

N° Identifiant SSP	N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale	Commune principale	Etat d'occupation de l'établissement
SSP3877439	IDF7709538	HOPITAUX (Ets L')	Dépôt d'hydrocarbures - Distillerie	rue Danton	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3877440	IDF7709539	HOPITAUX (Ets L')	Station-service Epicerie	- rue Danton	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3877441	IDF7709540	Station service, garage	Station-service Garage	- 22 rue Danton	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3877442	IDF7709541	Station service, garage	Station-service Garage	- Route nationale N° 51	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3877443	IDF7709542	Station service, garage	Station-service Garage	- route Montereau	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3877444	IDF7709543	Usine à gaz	Usine à gaz	Ruelle Tripot (de)	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3877498	IDF7709600	TONELINE, SOCIETE DE PETROLES	Dépôt d'hydrocarbures	Chemin Grande Communication N° 39	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3877541	IDF7709646	CONSOMMATEURS DU Pétrole (Société Anonyme Les)	Pétrole	Gare Melun	BRAY SUR SEINE	Indéterminé
SSP3874284	IDF7702715	SICA de Gouaix, Ex. DSM AGRO France, Ex. UKF Lecoester	Fabrication de produits azotés et d'engrais	route Hermé (d')	GOUAIX	Indéterminé
SSP3875768	IDF7707159	FORTIN (J.)	Garage - Station-service	Chemin départemental N° 1	GOUAIX	Indéterminé
SSP3876719	IDF7708414	Sablière de Port Montain	Sablières	Chemin Cours aux Piats (du)	GOUAIX	En arrêt
SSP3877487	IDF7709589	Economiques Troyens (Ets)	Station-service	rue Eglise (de l')	GOUAIX	Indéterminé
SSP3877488	IDF7709590	COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST	Dépôt d'hydrocarbures	Gare Flamboin - Gouaix (de)	GOUAIX	Indéterminé

N° Identifiant SSP	N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale	Commune principale	Etat d'occupation de l'établissement
SSP3877489	IDF7709591	GUYOT (Ets)	Fabrique céramique de	Chemin Grande Communication N° 1 (de)	GOUAIX	Indéterminé
SSP3875944	IDF7707365	Municipalité de Gravon	Décharge contrôlée d'ordures ménagères	lieu dit Bosse (La)	GRAVON	En arrêt
SSP3872981	IDF7701115	Paté (Garage B.)	Garage	5 Chemin Feu (du)	JUTIGNY	En arrêt
SSP3874379	IDF7702827	ERRIC (Société)	Dépôt pneumatiques de	rue Moulin de Gouaix (du)	JUTIGNY	Indéterminé
SSP3875029	IDF7705088	Relais de Montois : Café - Tabac	Station-service	11 Route nationale	JUTIGNY	Indéterminé
SSP3874393	IDF7702845	Soufflet Agriculture (SA)	Centre de collecte de céréales	lieu dit Ranges (Les)	VILLENAUXE LA PETITE	Indéterminé
SSP3878273	IDF7710545	Baby-Pack	Conditionnement de produits liquides	rue Abattoir (de l')	VILLENAUXE LA PETITE	En arrêt
SSP3872450	IDF7700484	Silet (Ets)	Atelier de travail du bois et du plastique	route Provins (de)	MONTIGNY LENCOUP	Indéterminé
SSP3872572	IDF7700610	Bournaud (Ets)	Atelier de travail des métaux	rue Chénier (André)	MONTIGNY LENCOUP	Indéterminé
SSP3873090	IDF7701250	TIBLE (Ets)	Garage	8 rue Orvilliers (d')	MONTIGNY LENCOUP	Indéterminé
SSP3873603	IDF7701882	PROVENCE (Ets)	Fonderie	lieu dit Vieux Château	MONTIGNY LENCOUP	Indéterminé
SSP3875385	IDF7706479	GUAY (Jean)	Chaudronnerie Serrurerie	- rue Tuile (de la)	MONTIGNY LENCOUP	Indéterminé
SSP3877925	IDF7710175	Docks de l'Union Française	Station-service	rue Grande	MONTIGNY LENCOUP	Indéterminé
SSP3877926	IDF7710176	LEOTY (Ets)	Station-service Epicerie	route départementale Provins à Fontainebleau (de)	MONTIGNY LENCOUP	Indéterminé

N° Identifiant SSP	N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale	Commune principale	Etat d'occupation de l'établissement
SSP3877927	IDF7710177	Gillot (Ets)	Station-service Garage	- route Montreuil à Provins (de)	MONTIGNY LENCOUP	Indéterminé
SSP3873704	IDF7702001	SOFREX	Décharge	lieu dit Petites Bordes (Les)	SAVINS	Indéterminé
SSP3875216	IDF7706241	LANDRE (Fernand)	Atelier de mécanique	lieu dit Fourneaux (Les)	SAVINS	Indéterminé
SSP3878271	IDF7710543	Syndicat Intercommunal de collecte des Ordures Ménagères de la région de Provins	Décharge intercommunale	lieu dit Petites Bordes (Les)	SAVINS	En arrêt
SSP3875751	IDF7707136	NALET (Ets)	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	route Donnemarie (de)	SIGY	Indéterminé
SSP3874392	IDF7702844	Sable Indus (SARL)	Sablage, métallisation et peintures industrielles	route Vimpelles (de)	VIMPELLES	Indéterminé
SSP3874050	IDF7702425	BENOIT (Germain)	Séchoir à maïs	lieu dit Villiers	VILLIERS SUR SEINE	Indéterminé
SSP3878057	IDF7710323	Levesque (Ets)	Station-service Fabrique d'agglomérés	- route Villiers à Athis	VILLIERS SUR SEINE	Indéterminé
SSP3873873	IDF7702201	LHACENE (Lucien)		69 rue Mérot	FONTAINE FOURCHES	En arrêt
SSP3875747	IDF7707132	LAMOTTE (J.)	Station-service	rue Grande	FONTAINE FOURCHES	En arrêt
SSP3875748	IDF7707133	PITAT	Garage - Station-service	72 rue Mérot	FONTAINE FOURCHES	Indéterminé
SSP3877178	IDF7709100	Garage du Parc	Station-service Garage	- 20 rue Parc (du)	FONTAINE FOURCHES	Indéterminé
SSP3877203	IDF7709125	Reont	Station-service	16 bis boulevard Paris (de)	FONTAINE FOURCHES	Indéterminé

N° Identifiant SSP	N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale	Commune principale	Etat d'occupation de l'établissement
SSP3877205	IDF7709127	Dubost	Station-service	5 rue Denecourt	FONTAINE FOURCHES	Indéterminé
SSP3874512	IDF7703005	Compagnie Sablières de la Seine (CSS)	Extraction granulats	de lieu dit Fosse aux veaux (la)	BALLOY	En arrêt
SSP3877878	IDF7710123	Direction Départementale de l'Equipement (DDE) - Ponts et chaussées de Seine et Marne	Goudronnerie	lieu dit Fond de Juchy	LIZINES	En arrêt
SSP3872330	IDF7700361	OTICO (SA)	Stockage réparation pneumatique	et de 20 rue Garnier (Gabriel)	CHALMAISON	Indéterminé
SSP3872385	IDF7700418	OTICO		20 rue Garnier (Gabriel)	CHALMAISON	Indéterminé
SSP3873823	IDF7702137	LEROUX (Didier)		lieu dit Fond des bois (le)	CHALMAISON	Indéterminé
SSP3873962	IDF7702312	LEROUX	Dépôt	lieu dit Bas des Marcottes (le)	CHALMAISON	Indéterminé
SSP3873963	IDF7702313	LEROUX	Dépôt de ferrailles	lieu dit Fond des Bois (le)	CHALMAISON	Indéterminé
SSP3875671	IDF7707035	FRANTERRE		Longueville (usine dite de)	CHALMAISON	Indéterminé
SSP3872471	IDF7700505	Garage de la Gare	Garage	lieu dit Bas de Volangis (Le)	LUISETAINES	En arrêt
SSP3875760	IDF7707148	MANGOLT (L.)	Station-service	rue Bas Volangis	LUISETAINES	En arrêt
SSP3872853	IDF7700972	Bard (Ets)	Café - Restaurant - Desserte de carburants	route Montereau à Nangis (de)	VILLENEUVE LES BORDES	Indéterminé

BASOL



Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. La base de données BASOL recense l'ensemble des sites pollués.

Le territoire intercommunal compte deux sites pollués inventoriés dans la base de données BASOL :

Tableau 11 : Liste des sites inventoriés dans la base de données BASOL

Source : (<http://www.georisques.gouv.fr/>)

Identifiant	Commune	Adresse	Nom	Activité
77.0058	Gouaix	Route d'Hermé, CD49	SICA de Gouaix	Fabrication d'engrais
IDFR77114	Bray-sur- Seine	Sucrerie de Bray- Sur-Seine	CRISTAL UNION B1	Industrie agro- alimentaire

Le site de la **SICA de Gouaix** n'est plus en activité. Situé sur un terrain de 19 ha, les bâtiments étaient affectés au mélange, au stockage et au conditionnement d'engrais. Les camions accédaient à l'usine par le CD 49 au Sud. Le site était approvisionné par convoi ferroviaire et les wagons accédaient à l'usine par un embranchement ferré à l'Ouest. Environ 90 000 t de produits solides et 6 000 m³ de produits liquides étaient présents sur le site. 10 personnes en assuraient le fonctionnement. Un projet de reconversion du site en une centrale photovoltaïque est en cours.

Les risques sont l'incendie, l'explosion, la pollution de l'air, de l'eau, du sol. Ce site a été retenu pour la réalisation d'un diagnostic initial et d'une étude simplifiée des risques en application d'une démarche systématique sur certains sites industriels (circulaire du 3 avril 1996). La réalisation des études a été prescrite par arrêté préfectoral du 3 mars 1998. Le résultat en est que le site est en classe 2, nécessitant la mise en place d'une surveillance. L'actualisation de cette étude, en juillet 2002, confirme le classement du site en catégorie 2, soit "à surveiller". De plus, elle suggère une surveillance semestrielle des eaux de la nappe par prélèvements d'eau souterraine dans les 2 piézomètres et dans les 2 puits du site pour permettre de vérifier que les impacts générés en nappe restent limités, notamment dans la partie en aval hydraulique du site. En outre, il est nécessaire d'étendre la surveillance piézométrique en aval à l'extérieur du site afin de connaître l'extension de la pollution et son impact en aval. La surveillance des eaux souterraines est effective et est encadrée par un arrêté préfectoral complémentaire n°04 DAI 2IC 359 du 20 décembre 2004 avec ajout de 2 piézomètres supplémentaires en aval du site pour étendre la surveillance de l'impact sur les eaux souterraines hors du site.

L'**ancienne sucrerie de Bray-sur-Seine** (fiche publiée le 21/03/2011), propriété de la société CRISTAL UNION, est un site sous surveillance après diagnostic qui n'a pas fait l'objet de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat.

Deux principales activités ont été exercées sur le site CRISTAL UNION de BRAY-SUR-SEINE : l'activité de sucrerie et l'activité de distillerie. Les activités se caractérisent par la fabrication, le stockage, le conditionnement et la vente de sucre, d'alcools, de pulpes surpressées et de vinasses enrichies, par la rectification et la déshydratation d'alcools. L'activité sucrerie a été arrêtée après la campagne de septembre - décembre 2000. La fin

des expéditions de sucre et la vidange totale des silos se sont effectuées au premier trimestre 2002. L'activité de rectification a cessé en mars 2004. Seules subsisteront sur le site les activités de stockage d'alcools et de vinasse. Ces activités ont cessé en décembre 2006.

Dans le cadre de la cessation partielle des activités du site de la sucrerie, M le Préfet de Seine-et-Marne a imposé à l'exploitant de fournir un diagnostic initial et une étude simplifiée des risques (ESR) par arrêté préfectoral du 25 octobre 2002. Par courriers des 23 octobre 2002, 20 mai 2003 et 28 octobre 2003, la Société CRISTAL UNION transmis respectivement :

- Le diagnostic environnemental initial du sous-sol – étape A – étude historique et documentaire – partie Est du site de BRAY-SUR-SEINE (avril 2002),
- Le diagnostic environnemental initial du sous-sol et évaluation simplifiée des risques de la partie Est du site de BRAY-SUR-SEINE (décembre 2002),
- Le diagnostic environnement complémentaire du sous-sol de la partie Ouest du site et évaluation simplifiée des risques (octobre 2003).

Ces dossiers ont été complétés le 19 décembre 2003 et le 26 janvier 2004. Les conclusions des investigations de terrains ont permis d'identifier des anomalies dans deux zones : plomb et hydrocarbures. Les analyses complémentaires effectuées le 28 juin 2006 n'ont pas confirmé la pollution par les hydrocarbures totaux, le plomb et les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Les résultats d'analyse montrent un impact sur la nappe des alluvions (somme des 6 HAP, ammonium, azote Kjeldahl, nitrites, manganèse, baryum) et celle de la craie (ammonium, nitrates, azote Kjeldahl, manganèse, HAP totaux).

L'évaluation simplifiée des risques a conduit à classer le site en classe 2 pour les eaux souterraines, usage alimentation en eau potable, et usages autres que l'alimentation en eau potable :

- Sur la partie Est : pour la source en ammoniacal et en fluoranthène,
- Sur la partie Ouest : pour la source en ammoniacal et en HAP.

L'arrêté préfectoral du 30 mars 2004 impose la surveillance des eaux de la nappe des alluvions et de la nappe de la craie au moyen de 9 piézomètres. Les derniers résultats d'analyses reçus en 2010 montrent que la situation reste stable. Par courrier du 20 février 2007, Mr Le Préfet de Seine-et-Marne a pris acte de la cessation d'activité définitive partielle du site. Les bassins du site, les bassins de décantation ainsi que la station d'épuration ont fait l'objet d'une procédure de cessation d'activité acté par M. le Préfet de Seine et Marne le 4 décembre 2009.

La campagne de surveillance piézo a été réalisée en mai 2010. Elle a permis les observations suivantes :

- HAP non détectés,
- Présence d'ammonium au droit du pzc4 (50 mg/l),
- Dépassement des valeurs en nitrate dans PZ1 (190 mg/l) et PZC1 (60 mg/l),
- Dépassement en manganèse au droit du PZ9 (420 µg/l).

En conclusion de l'étude de 2010, la surveillance doit être maintenue.

SYNTHESE ET ENJEUX POUR LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS

Atouts/opportunités	Points de fragilité/vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Les principaux axes de transport générateurs de nuisances sonores sont éloignés des zones habitées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bruit généré par la RD 412 affecte plusieurs zones urbanisées. - De nombreux sites potentiellement pollués sur l'ensemble du territoire dont certains sont mal identifiés - Deux sites pollués situés à proximité de l'urbanisation existante et qui impactent la qualité de la ressource en eau.
Les grands enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Évitement des zones soumises aux nuisances sonores pour le développement de l'urbanisation. - Évaluation du niveau de pollution des sites potentiellement pollués si des projets d'aménagement les concernent. - Prise en compte des deux sites pollués dans les projets d'aménagement du territoire. 	

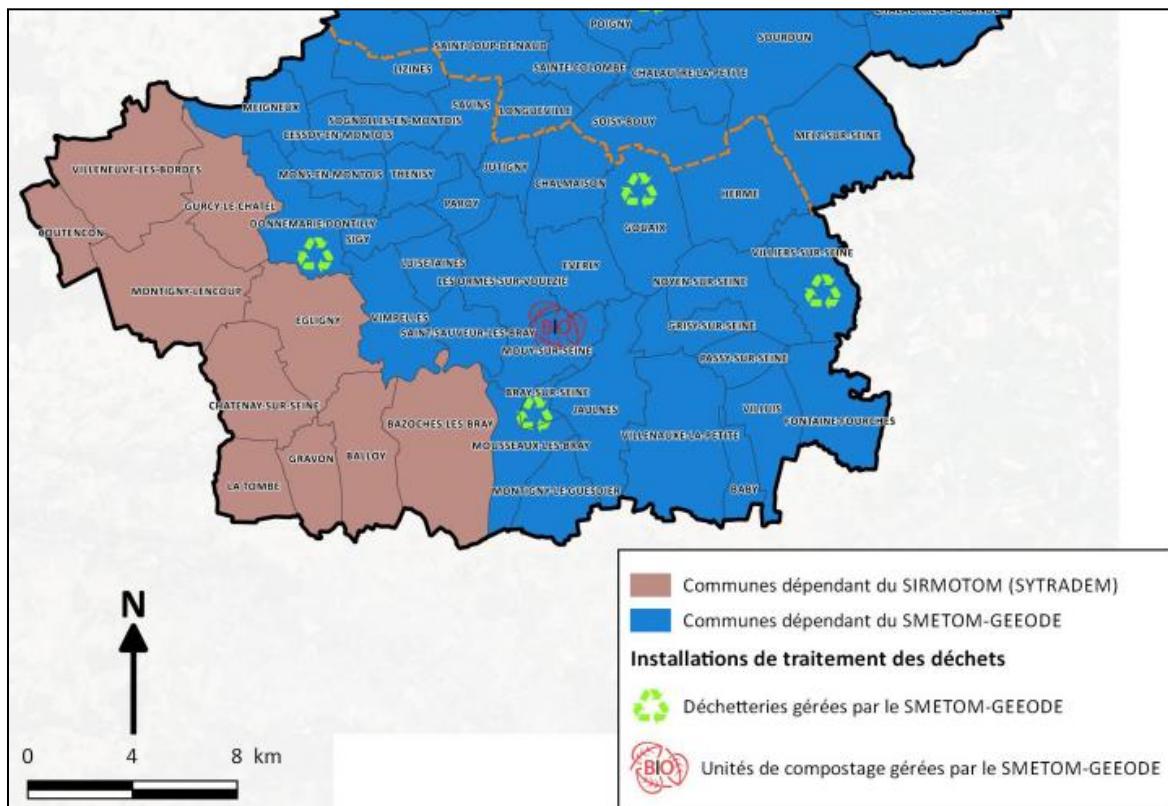
GESTION DES DECHETS

LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

LES DOCUMENTS ET LES ORGANISMES DE GESTION

Le Conseil régional est compétent dans le domaine de la gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets d'activité de soin à risque infectieux. Il a approuvé, en novembre 2019, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD).

Deux structures intercommunales gèrent les déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Bassée-Montois : le SIRMOTOM (10 communes du territoire sur un total de 39 communes adhérentes) et le SMETOM-GEEODE (32 communes du territoire sur un total de 97 communes adhérentes).



encombrants. La relève des bacs est effectuée une fois par semaine. La collecte est complétée par des points d'apport volontaire sur lesquels des bacs de collecte du verre et du papier sont disposés. Les conteneurs sont relevés par la société COVED.

Le SIRMOTOM confie la gestion des déchets collectés :

- Au SYTRADEM pour les déchets ménagers ;
- Pour la déchetterie : JMC Vert, Ferme de l'abondance et phytorestore pour les déchets verts ; l'ISDN de Champigny-sur-Marne pour les gravats et les encombrants, OCAD3E et Ecologic pour les déchets électriques et électronique ; Aliapur pour les pneumatiques ; EcoDDDS pour les déchets ménagers spéciaux ; EcoMobilier pour les meubles.

Les ordures ménagères et les emballages ménagers sont collectés en porte à porte par le SMETOM-GEEODE. Une partie de la population résidant en habitat collectif est dotée de Conteneur Semi-Enterré (ou CSE), notamment pour des questions pratique dans les grands ensembles d'habitation par exemple. La collecte est assurée par la société Ourry. Les journaux, revues, papiers et le verre sont collectés en Points d'Apport Volontaire répartis sur l'ensemble du territoire du syndicat.

Le SMETOM-GEEODE gère trois déchetteries sur le territoire intercommunal : Bray, Gouaix et Donnemarie-Dontilly. Les déchets collectés par le SMETOM-GEEODE sont également confiés au SYTRADEM. La déchetterie du SIRMOTOM la plus proche de la Communauté de communes Bassée-Montois est située à Montereau ; la gestion de la déchetterie est confiée à la société COVED. Le syndicat produit du compost avec les déchets verts déposés en déchetterie par les habitants et les services techniques municipaux.

Le SYTRADEM a confié la gestion des déchets collectés à trois entreprises :

- La SOVALEM : filiale de la société VEOLIA, elle gère l'incinérateur de Montereau-Fault-Yonne ;
- Le SYTRAVAL : tri des emballages ménagers et journaux en vue de leur recyclage dans le centre de Nangis ;
- La société VERRALIA : assure le recyclage du verre dans son usine de Oiry, dans la Marne.

Plusieurs communes ont fait état de **quelques points de dépôts sauvage de déchets** (encombrants, gravats...) ; même si les quantités sont souvent faibles, ces dépôts nuisent fortement à l'image du territoire et peuvent constituer un risque de pollution. Certains de ces dépôts sont qui plus est localisés à proximité ou sur des terres exploitées, générant des difficultés d'exploitations pour les agriculteurs.

QUANTITE DE DECHETS COLLECTES

FILIÈRES	TONNAGES 2019	TONNAGES 2020
GRAVATS	6 140.76 T	6 089.57 T
DÉCHETS VERTS	6 338.52 T	5 795.08 T
INCINÉRABLES	5 046.43 T	4 685.34 T
ENFOUISSABLES	3 150.14 T	2 945.79 T
MÉTAUX	1 067.38 T	1 145.76 T
CARTONS	382.22 T	441.61 T
PLÂTRES	795.41 T	1 763.63 T
TEXTILES	58.216 T	52.474 T
HUILES DE VIDANGES	37.48 T	38.745 T
HUILES DE FRITURES	6.225 T	3.24 T
RADIOGRAPHIES	0.50 T	0,50 T
CARTOUCHES D'ENCRES	0.64 T	0.782 T
PNEUMATIQUES	64.232 T	59.66 T
DDS	90.70 T	97.67 T
CAPSULES NESPRESSO	5.7 T	5,7 T

Figure 24 : Quantité de déchets collectés par le SMETOM-GEEODE en 2019 et 2020
(Source : Rapport d'activité 2020 du SMETOM-GEEODE)

Typologie de déchets	Tonnage Voulx 2021	Tonnage Montereau 2021	Tonnage Global 2020	Tonnage Global 2021	Déférence Global 2020-2021	% différence 2020-2021
Gravats	740,92	2 793,20	3 383,19	3 534,12	150,93	4,46%
Déchets verts	781,14	1 444,96	1 831,64	2 226,10	394,46	21,54%
Tout-venant incinérables	399,78	1 782,63	1 823,35	2 182,41	359,06	19,69%
Tout-venant encombrants	574,22	1 208,64	1 374,95	1 782,86	407,91	29,67%
Mobilier (EcoMobilier)	146,74	617,82	606,86	764,56	157,70	25,99%
Plâtre non valorisable	221,63	675,54	535,52	897,17	361,65	67,53%
Plâtre valorisable	5,12	0,00	57,88	5,12	-52,76	-91,15%
Ferrailles	107,38	234,34	332,26	341,72	9,46	2,85%
Terre	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Carton	17,33	47,54	64,84	64,87	0,03	0,05%
Pneus non valorisables	11,76	26,94	37,99	38,70	0,71	1,87%
Pneus valorisables (Aliapur)	9,50	41,42	72,48	50,92	-21,56	-29,74%
DEEE	66,25	180,41	212,40	246,66	34,26	16,13%
Déchets dangereux	36,32	71,26	103,65	107,58	3,93	3,79%
Huile de vidange	6,39	15,60	16,51	21,99	5,48	33,19%
Piles	0,50	1,23	1,94	1,73	-0,21	-10,69%
Huile végétale	0,20	1,46	1,18	1,66	0,48	40,68%
Capsules Nespresso	N.C.	N.C.	0,00	0,00	0,00	0,00%
Ampoules et néons	0,56	0,78	0,93	1,34	0,41	44,71%
Batteries	0,87	1,95	4,74	2,82	-1,92	-40,51%
Radiographies	0,12	0,10	0,12	0,22	0,10	83,33%
Cartouches d'encre	0,05	0,12	0,16	0,17	0,01	3,66%
Bouteilles de gaz	189 unités	396 unités	531 unités	585 unités	+54 unités	10,17%
Extincteurs	144 unités	364 unités	336 unités	508 unités	+172 unités	51,19%
Total hors gravats	2 385,86	6 352,74	7 079,39	8 738,60	1659,21	+23,44%
Total	3 126,78	9 145,94	10 462,58	12 272,72	1810,14	+17,30%

N.C. : Non Communiqué

Figure 25 : Quantité de déchets collectés par le SIRMOTOM en 2021
(Source : Rapport d'activité 2021 du SIRMOTOM)

LES DECHETS DE CHANTIERS DE TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT

Le Conseil régional est compétent dans ce domaine. Il a élaboré un plan régional des déchets issus de chantier du bâtiment et des travaux publics (PREDEC) privilégiant le recyclage des matériaux. Le PREDEC a été approuvé le 19 juin 2015 par le Conseil régional.

Désormais, pour le secteur du BTP, un diagnostic préalable aux chantiers de démolition doit établir le mode de gestion des déchets de démolition.

SYNTHESE ET ENJEUX POUR LA GESTION DES DECHETS

Atouts/opportunités	Points de fragilité/vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - La quantité moyenne de déchets produits annuellement par les habitant desservis par le SMETOM-GEEODE est inférieure à la moyenne régionale (277 kg/an/habitant contre 446 kg/an/habitant). - Une quantité de déchets produite par les communes du SIRMOTOM en moyenne moins importante que celle de l'Ile-de-France : 326 kg/an/habitant contre 446 kg/an/habitant. 	<ul style="list-style-type: none"> - La quantité de déchets hors gravats récoltés par le SIRMOTOM a augmenté de 23 % entre 2020 et 2021
Les grands enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la production de déchets ménagers produits par chaque habitant de la Bassée-Montois. - Suppression des dépôts sauvages de déchets. 	

ANNEXE : ETUDE ZONE HUMIDE

(cf. doc joint)



Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Communauté de communes de la Bassée-Montois

Elaboration du PLUI



Diagnostic zones humides (2024)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil
www.confluences-ic.fr

1114 – Bassée-Montois

Juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

A	INTRODUCTION	5
A.1	SITUATION ET CONTEXTE.....	5
A.2	SITUATION TOPOGRAPHIQUE.....	10
A.3	SITUATION PEDOLOGIQUE	13
A.4	SITUATION GEOLOGIQUE.....	17
A.5	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE	21
B	DONNEES GENERALES : ENVELOPPE D'ALERTE DES ZONES HUMIDES DE LA DRIAT	26
C	METHODOLOGIE	31
C.1	SITES NON PROSPECTES.....	31
C.2	CADRE REGLEMENTAIRE	31
C.3	OBSERVATIONS FLORISTIQUES	33
C.3.1	Caractérisation des habitats	34
C.3.2	Caractérisation des espèces végétales	34
C.4	OBSERVATIONS PEDOLOGIQUES	34
D	SYNTHESE DES INVESTIGATIONS FLORISTIQUES ET PEDOLOGIQUES.....	36
D.1	DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDES PAR LE CRITERE FLORISTIQUE	36
D.1.1	Résultats.....	36
D.1.2	Interprétation des résultats	47
D.2	DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDE PAR LE CRITERE PEDOLOGIQUE	48
D.2.1	Résultats.....	48
D.2.2	Interprétation	48
D.3	SYNTHESE DES DIAGNOSTICS PEDOLOGIQUES ET FLORISTIQUES POUR CHACUN DES SITES.....	49

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Photo aérienne du site 285	6
Figure 2 :	Photo aérienne du site 1553	6
Figure 3 :	Photo aérienne du site 255	6
Figure 4 :	Photo aérienne du site 257	6
Figure 5 :	Photo aérienne du site 260	6
Figure 6 :	Photo aérienne du site 1157	7
Figure 7 :	Photo aérienne du site 1393	7
Figure 8 :	Photo aérienne du site 235	7
Figure 9 :	Photo aérienne du site 5	7
Figure 10 :	Photo aérienne du site 1554	8
Figure 11 :	Photo aérienne du site 718	8
Figure 12 :	Photo aérienne du site 1549	8
Figure 13 :	Photo aérienne du site 1020	8
Figure 14 :	Localisation des parcelles à investiguer au 1/100 000 d'après IGN	9
Figure 15 :	Situation topographique au 1/100 000	12
Figure 16 :	Situation pédologique au 1/100 000	16
Figure 17 :	Situation géologique au 1/100 000	20
Figure 18 :	Situation hydrographique au 1/100 000	25
	30	
Figure 19 :	Zones humides – Enveloppe d'alerte de la DRIEAT	30
Figure 20 :	Règles de décision pour déterminer une zone humide à partir du critère pédologique (Arrêté 01/10/2009)	32
Figure 21 :	Classification des sols de zones humides (d'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie appliquée (GEPPA, 1981))	33
Figure 22 :	Surface de type d'habitat en pourcentage sur l'ensemble des parcelles	36
Figure 23 :	Figure 1 : Ancolie commune, Ophrys mouche, Gesse aphylle (©Confluences, sur site).42	
Figure 24 :	Figure 2 : Scandix peigne-de-Vénus, Rhinanthe velu, Fausse buglosse des champs (©Confluences, sur site).....	46

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Situation pédologique de chaque site (extrait de la carte pédologique)	15
Tableau 2 :	Situation géologique de chaque site	19
Tableau 3 :	Situation hydrographique de chaque site	24
Tableau 4 :	Etude de l'enveloppe d'alerte des zones humides à l'échelle de chacun des sites.	27
Tableau 5 :	Identification des habitats humides	36
Tableau 6 :	Liste des sondages pédologiques réalisés	48

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1. ANNEXE 1.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ANNEXE 2. ANNEXE 2.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

A Introduction

Un diagnostic visant à préciser la présence ou l'absence de zones humides sur 13 sites au sein de la communauté de communes de la Bassée-Montois a été mené.

Cette note présente successivement :

- Un rappel du contexte de la zone d'étude et du contexte réglementaire ;
- Des éléments méthodologiques ;
- Les résultats des observations.

A.1 Situation et contexte

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, la communauté de communes a identifié des sites dans plusieurs communes qu'elle souhaiterait ouvrir à urbanisation pour développer le parc de logements. C'est dans ce cadre qu'un diagnostic de zones humides sur chacun de ces sites s'est avéré nécessaire.

17 sites ont été identifiés pour changer de destination vers de la zone AU, répartis sur 11 communes. 4 de ces sites ne présentent pas de probabilité de présence de zone humide (voir le 2-Enveloppe d'alerte des zones humides) et sont donc écartés du diagnostic.

Site 285

Situé à Montigny-Lencoup, ce site a une surface de 8361 m², composé d'un boisement et d'un jardin.

Figure 1 : Photo aérienne du site 285

Site 1553

Situé à Montigny-Lencoup, ce site a une surface de 12290 m².

Figure 2 : Photo aérienne du site 1553

Site 255

Situé au sud-ouest de Donnemarie-Dontilly, ce site a une surface de 24074 m². Il est en partie en surface agricole.



Figure 3 : Photo aérienne du site 255

Site 257

Situé au sud de Donnemarie-Dontilly, ce site a une surface de 9328 m².



Figure 4 : Photo aérienne du site 257

Site 260

Situé à l'est de Donnemarie-Dontilly, ce site a une surface de 12567 m². Il comprend un espace ouvert à proximité de jardins



Figure 5 : Photo aérienne du site 260

Site 1157

Situé au cœur de Donnemarie-Dontilly, ce site a une surface de 1883 m².

Figure 6 : Photo aérienne du site 1157

Site 1393

Situé à Donnemarie-Dontilly, ce site a une surface de 6549 m².



Figure 7 : Photo aérienne du site 1393

Site 235

Situé tout au nord de Chalmaison, ce site a une surface de 7622 m², essentiellement en fond de jardins.



Figure 8 : Photo aérienne du site 235

Site 5

Situé à Everly, ce site a une surface de 11819 m² en surface agricole et prairie.



Figure 9 : Photo aérienne du site 5

Site 1554

Situé à Chalmaison, ce site a une surface de 4420 m².

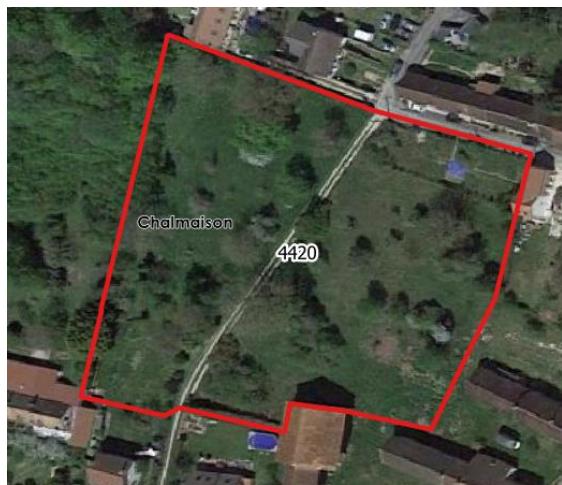


Figure 10 : Photo aérienne du site 1554

Site 1549

Situé à Gravon, ce site comprend une partie en surface agricole et une partie en jardin, sur 11590 m².



Figure 12 : Photo aérienne du site 1549

Site 718

Situé au cœur de Mouy-sur-Seine, ce site a une surface de 11511 m², dont une petite partie en boisement.



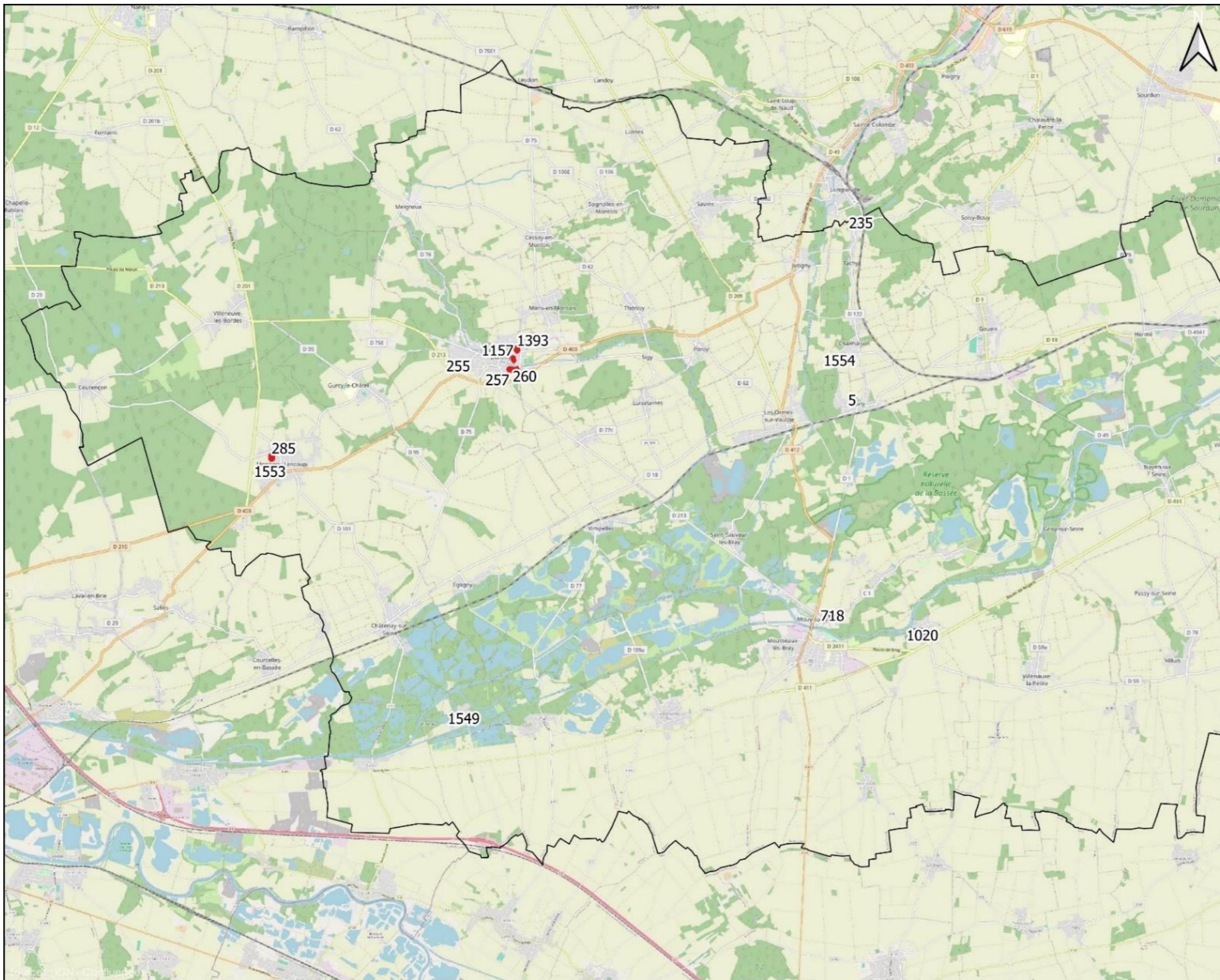
Figure 11 : Photo aérienne du site 718

Site 1020

Situé au sud de Jaulnes, ce site a une surface de 5429 m², dont une partie en boisement.



Figure 13 : Photo aérienne du site 1020



Localisation des parcelles

Légende

- Limites des sites à investiguer
- Limites du territoire de la CCBM

0 2 000 4 000 6 000 m

1:100 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

K:\ETUDES EN COURS\1114-Cedra-PLUi-H Bassée-Montois\Etude\Drawings\240327-Diagnostic ZH\K:\ETUDES EN COURS\1114-Cedra-PLUi-H Bassée-Montois\Etude\Drawings\240327-Diagnostic ZH\ZH et zones à urbaniser.qgz

Figure 14 : Localisation des parcelles à investiguer au 1/100 000 d'après IGN

A.2 Situation topographique

La topographie générale du territoire de la Bassée-Montois s'organise autour de la vallée de la Seine orientée du nord-est au sud-ouest et est composée de différents espaces.

Au nord, le plateau de la Brie est traversé par des vallées peu profondes, dont la vallée de la Voulzie qui le sépare en deux.

Le Montois, relief de coteaux entaillés par les affluents de la Seine, fait la transition entre les plateaux de la Brie et la vallée de la Seine.

La Vallée de la Seine est une vaste dépression alluviale plate avec un réseau hydrographique dense composé de méandres, plans d'eau, canaux et exploitations de gravières.

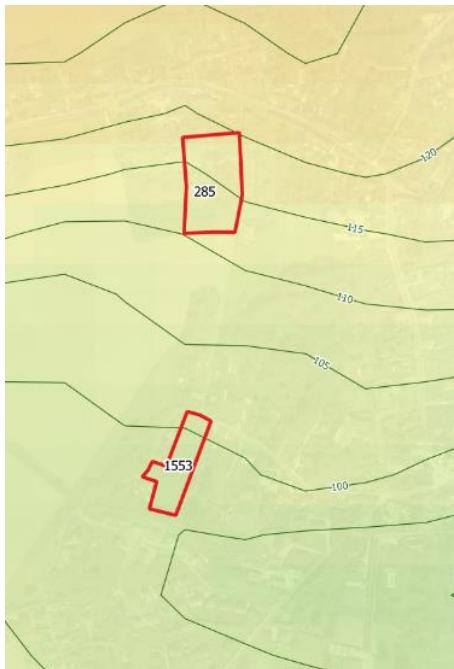
Au sud, la plaine du Sénonais est marquée de reliefs collinaires de fonds de vallons et de buttes.

Les sites en fond de vallée de la Seine et de la Voulzie

Les sites 1549, 718, 1020, 5 et 1554 se situent en fond de vallon. Ils présentent une topographie relativement homogène et plate.

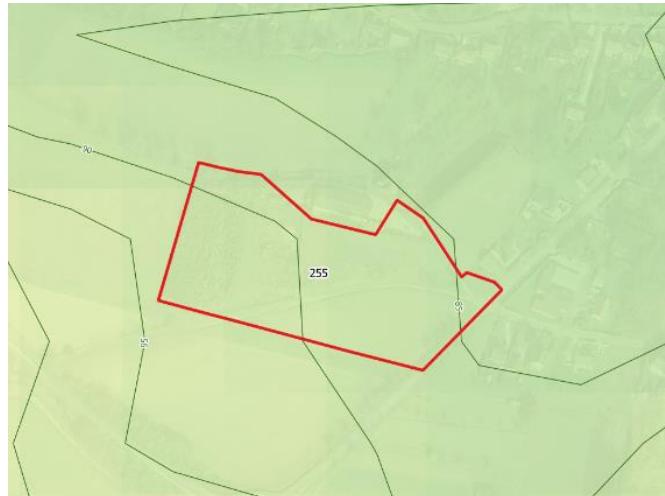
Les sites dans les coteaux du Montois

Sites 285 et 1553 – Montigny-Lencoup

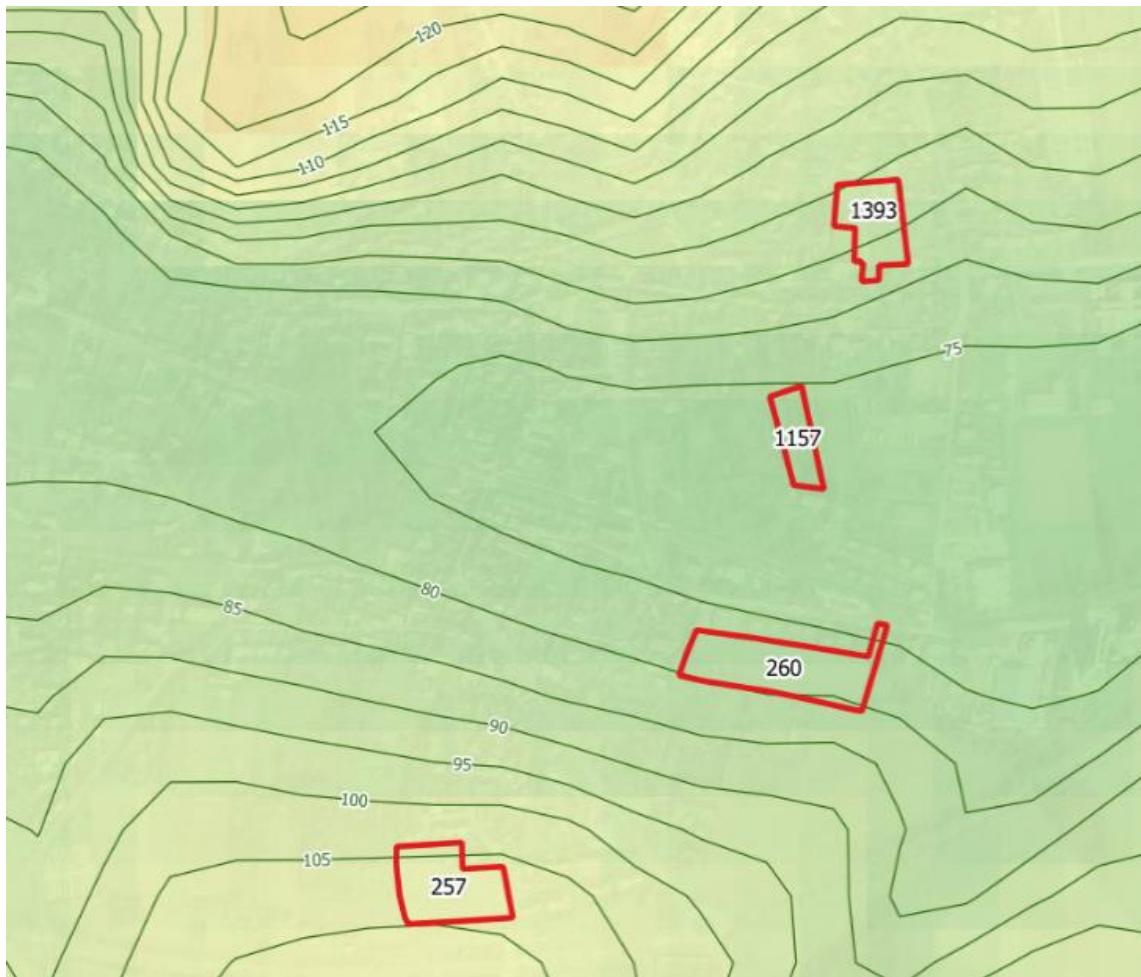


A Montigny-Lencoup, les sites 285 et 1553 présentent une pente marquée mais homogène vers le sud de 8%.

Site 255 – Donnemarie-Dontilly



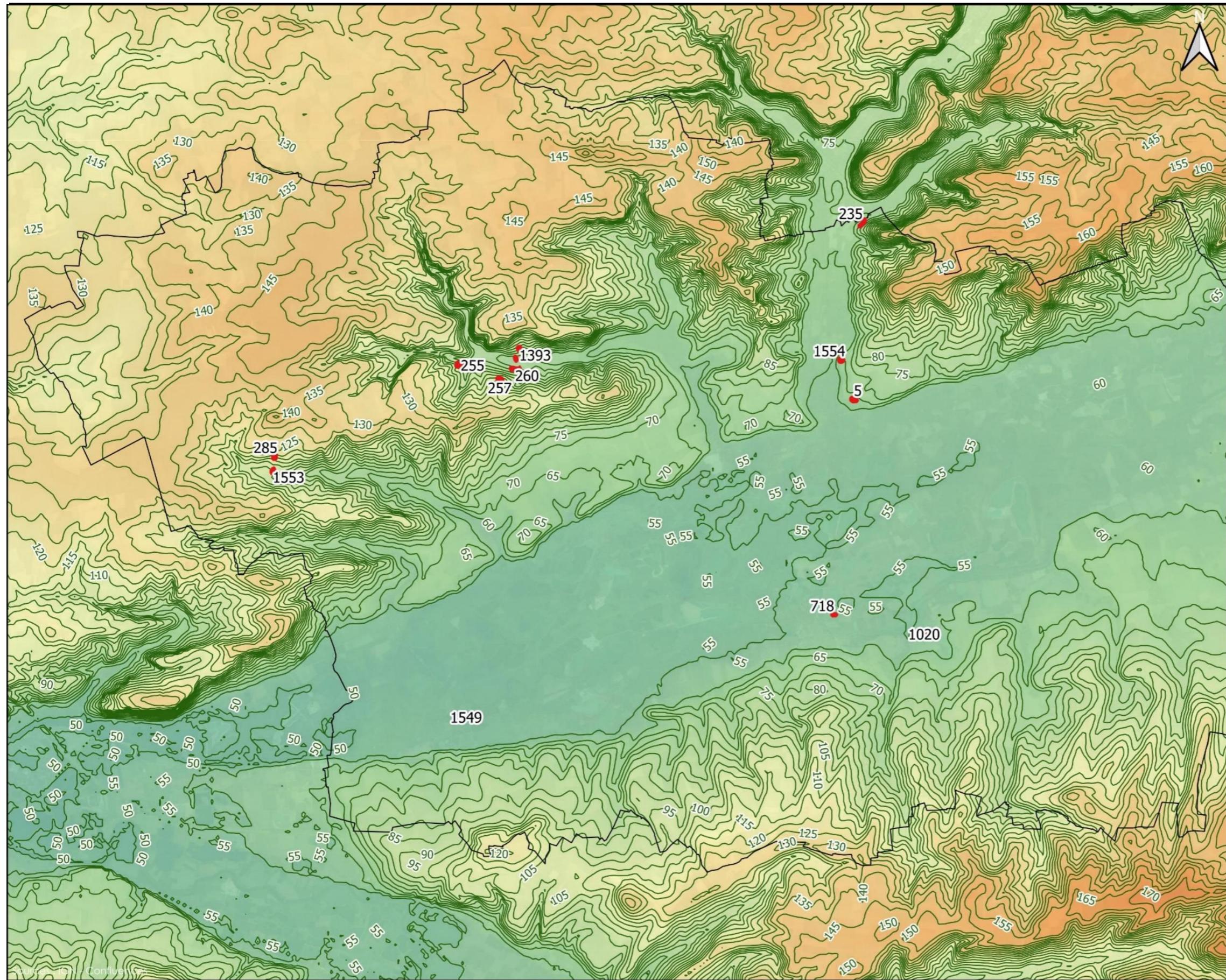
Le site 255 à Donnemarie-Dontilly présente une pente du nord-est vers le sud-ouest, avec un talus au nord.

Sites 257, 260, 1155, 1393 – Donnemarie-Dontilly

Les sites 257 et 260 de Donnemarie-Dontilly sont orientés vers le nord, tandis que le 1393 est orienté vers le sud, et le 1157 présente un relief relativement plat.

Site 235 - Chalmaison

Au nord de Chalmaison, le site 235 est en bordure de coteau, avec une pente du sud-est vers le nord-ouest vers la vallée de la Voulzie.



Topographie des sites

Légende

Limites

■ Limites des sites

□ Limites du territoire de la CCBM

Topographie

— Courbes de niveau (5m)

Altitude (m)

216,15
12,08

0 2 000 4 000 6 000 m

1:100 000



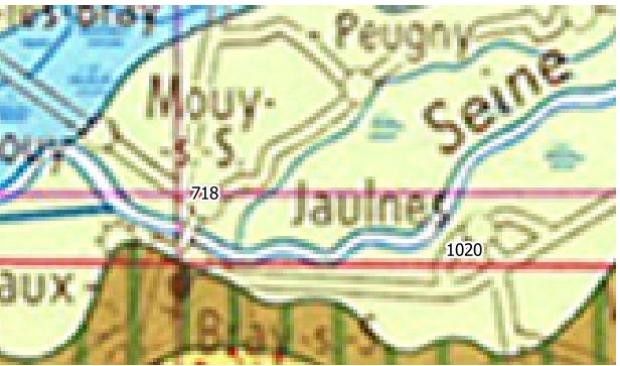
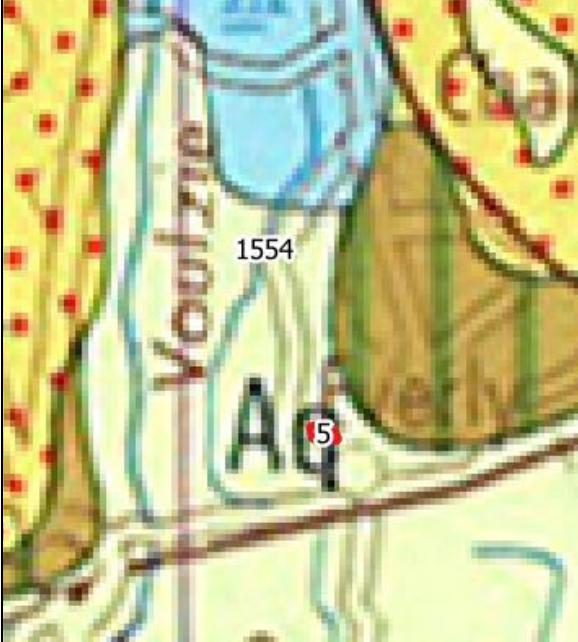
CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

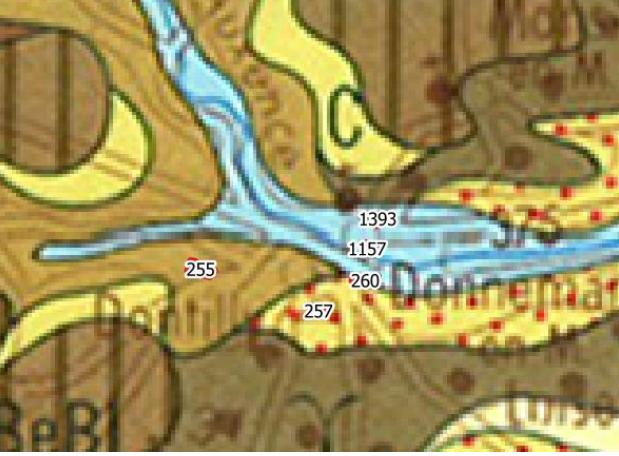
K:\ETUDES EN COURS\1114-Codra-PLUi-H Bassée-Montois\Etude\Drawings\240327-Diagnostic ZHK\K:\ETUDES EN COURS\1114-Codra-PLUi-H Bassée-Montois\Etude\Drawings\240327-Diagnostic ZH\ZH et zones à urbaniser.qgz

Figure 15 : Situation topographique au 1/100 000

A.3 Situation pédologique

D'après la carte pédologique d'Ile-de-France au 1/250 000e, la composition varie selon la localisation des sites, en fond de vallon ou sur les coteaux, voire au niveau des plateaux de la Brie.

Numéro (gid) du site	Carte pédologique	Commentaire
718 et 1020		Les parcelles 718 et 1020 sont situées sur des sols peu différenciés sur alluvions récentes.
5 et 1554		A Chalmaison et à Everly, les sites sont sur un sol peu différencié sur alluvions récentes.

1549		A Gravon, le site est sur un sol peu différencié sur alluvions récentes
255, 257, 260, 1157, 1393		A Donnemarie-Dontilly, les sites sont situés sur des sols variés. Le site 255 est sur du sol brun calcaire, recouvrant des rendzines brunes sur craie.
285 et 1553		A Montigny-Lencoup, la parcelle 285 est sur un sol brun eutrophe ou faiblement lessivé. La parcelle 1553 est sur du sol brun oligotrophe (acide). Les deux recouvrent un sol de complexe de la meulière de Brie, puis un sol lessivé hydromorphe.

235	 An aerial photograph of a valley slope. The terrain is hilly and covered in vegetation. A blue line indicates a stream or watercourse flowing through the valley. A red arrow points to a specific location on the slope, which is labeled '235'. The surrounding land is a mix of green and yellowish-green colors, representing different soil types or land uses.	<p>Le site 235 présente une pédologie de fond de vallon avec un sol composé de Gley, avec des coteaux de rendzine sur craie.</p>
-----	--	--

Tableau 1 : Situation pédologique de chaque site (extrait de la carte pédologique)

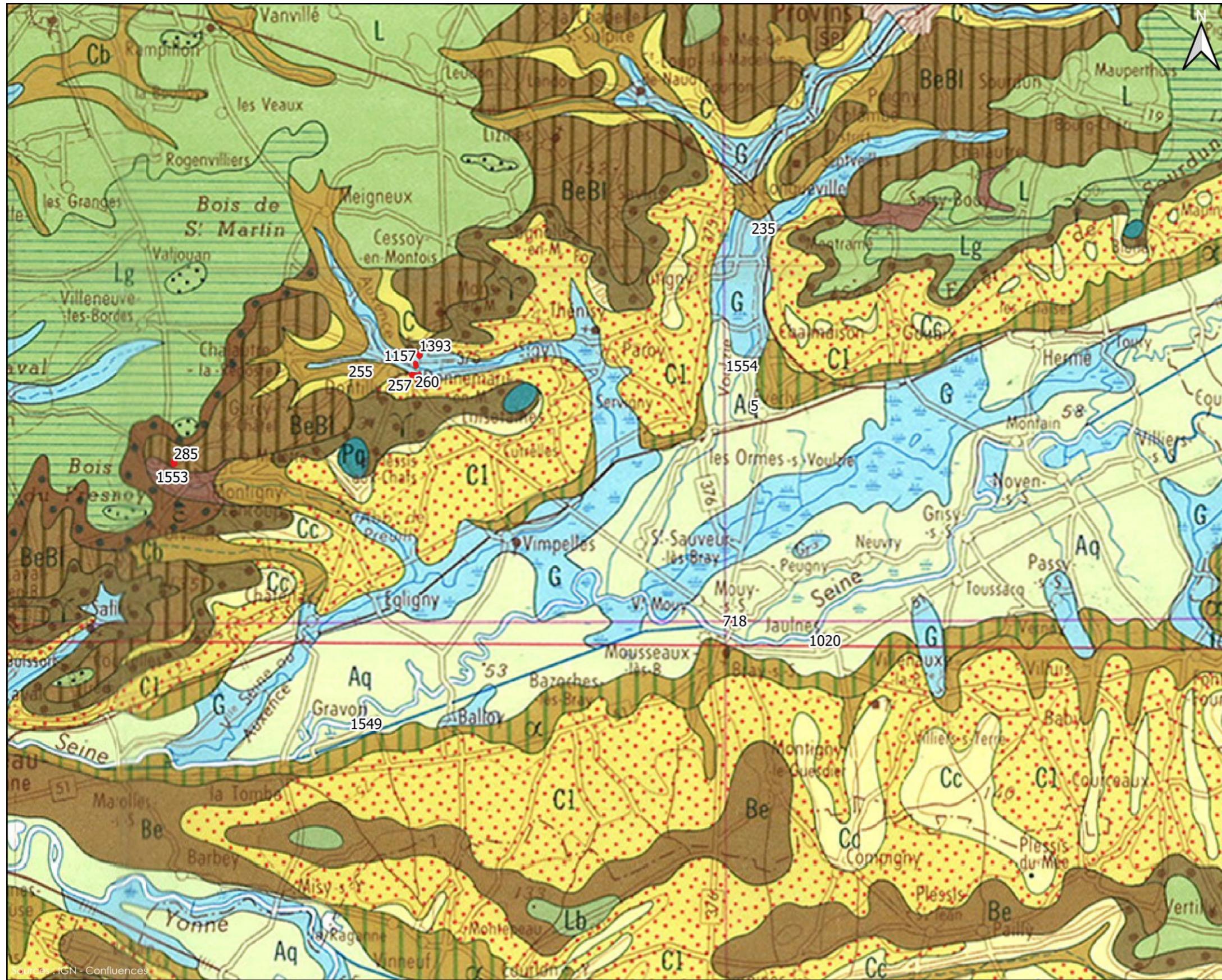


Figure 16 : Situation pédologique au 1/100 000

1114 - Bassée-Montois

Carte pédologique de la Bassée-Montois

Légende

Sites à investiguer

Limites

Carte pédologique

	Gley (moyennement et peu humifères)
	Sols bruns eutropes et sols bruns faiblement lessivés
	Sols lessivés modaux L1 : sur sables stampiens
	Sols lessivés hydromorphes
	Complexe de la meulière de Brie
	Sols bruns calcaires
	Sols bruns oligotrophes (acides)
	Rendzines brunes (et noires) C1 : sur craie
	Complexe de l'argile à silex et de l'Eocène continental
	Rendzines blanches et grises

0 2 000 4 000 6 000 m

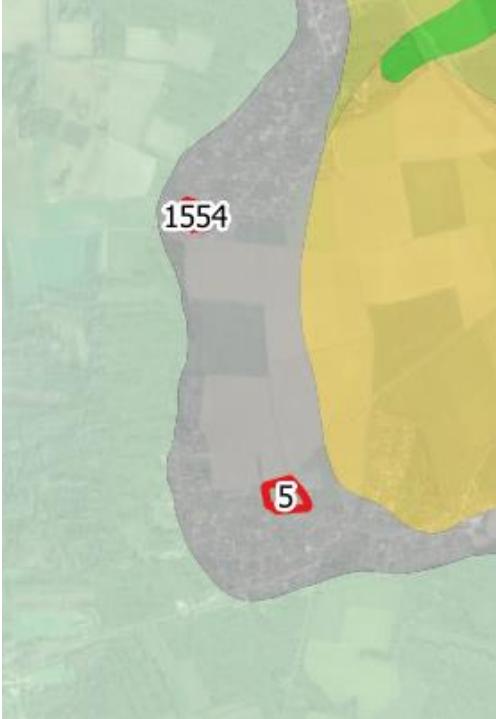
1:100 000

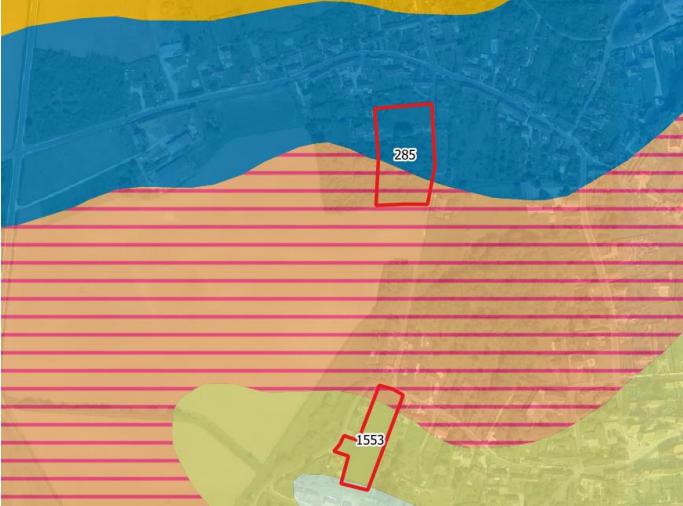


CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

A.4 Situation géologique

Les différentes couches géologiques sont mises en évidence par les différentes vallées creusées. Le fond de la vallée est essentiellement composé d'alluvions, tandis que les coteaux présentent globalement une superposition de couches de calcaires sur de l'argile.

Numéro (gid) du site	Carte géologique	Commentaire
718 et 1020		Les sites 718 et 1020 se retrouvent dans une composition géologique de fond de vallon, sur des alluvions anciennes.
5 et 1554		De même, les sites 1554 et 5, en bordure de coteaux, se retrouvent dans une composition géologique de fond de vallon, sur des alluvions anciennes.

1549		A Gravon, le site 1549 repose également sur des alluvions anciennes.
255, 257, 260, 1157, 1393		A Donnemarie-Dontilly, le site 1157 est en fond de vallon sur des alluvions récentes, tandis que 1393, 257 et 260 reposent sur des colluvions et éboulis issus des plateaux. Le site 255, sur des colluvions et alluvions, jouxte en outre un affleurement d'argile au sud-ouest.
285 et 1553		Proche de la vallée, le site 1553 présente une formation de colluvions et éboulis, avec un affleurement d'argile au nord. Le site 285 est composé de calcaires sur une couche d'argile qui affleure sur sa partie sud. La couche d'argile sous-jacente et imperméable pourrait présager la présence de zone humide.

235		Essentiellement sur des colluvions, la proximité avec la route composée de dépôts anthropiques et remblais.
-----	--	---

Tableau 2 : Situation géologique de chaque site

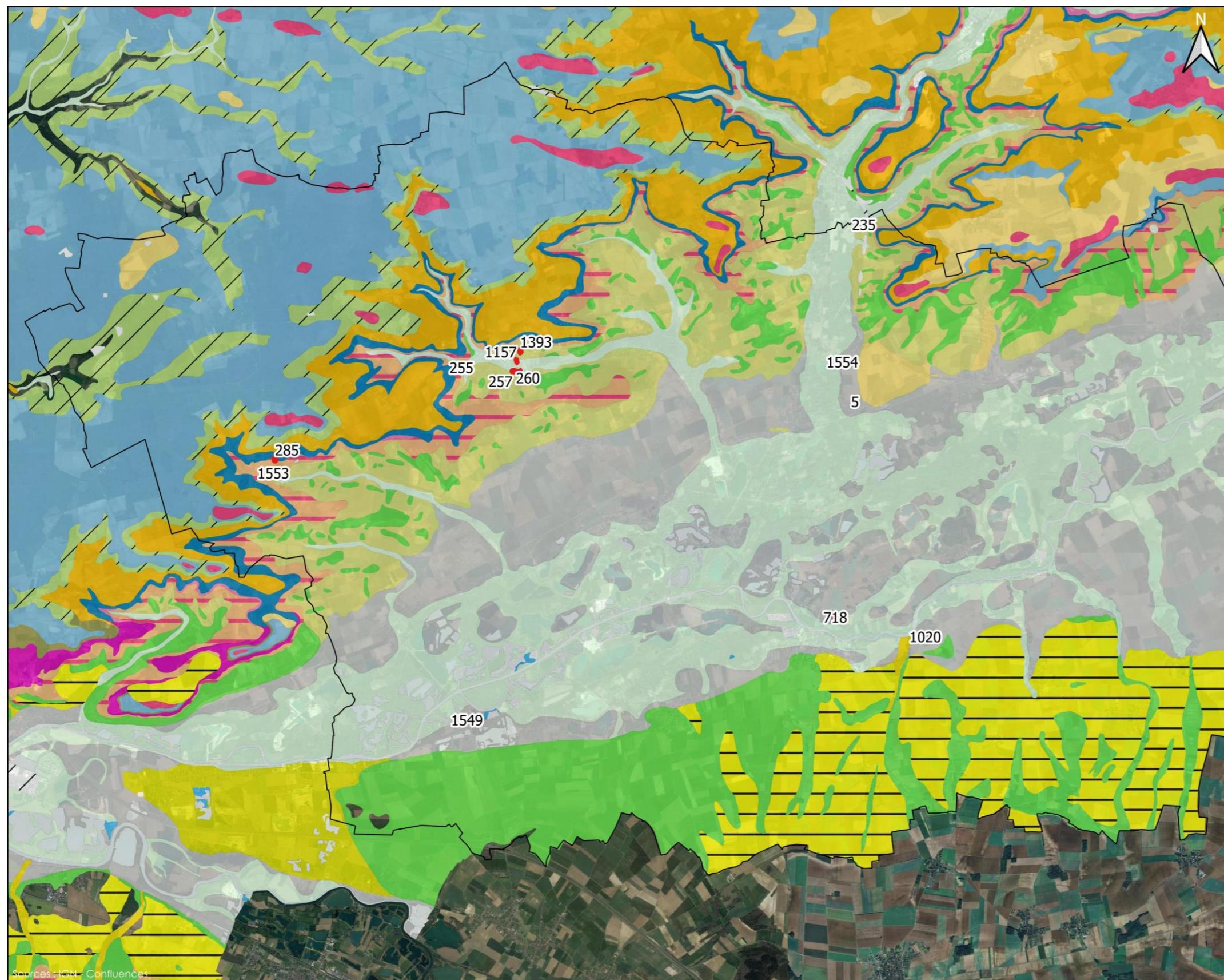


Figure 17 : Situation géologique au 1/100 000

1114 Bassée - Montois

Situation géologique

Légende

Limites

- Limites des sites
- Limites du territoire de la CCBM

Géologie

Couches géologiques

- / X, Dépôts anthropiques, remblais
- CE, Colluvions polygéniques, éboulis
- CF, Colluvions de versant et de fond de vallon
- OE C, Loess calcaire, limon calcaire
- LP, Limon des plateaux
- K/Fx-y, Colluvions, alluvions et apports éoliens
- F, Exploitation de grande gravière, zone située hors d'eau en 1969
- Fz, Alluvions récentes : limons, argiles, sables, tourbes
- Fy, Alluvions anciennes (basse terrasse de 0-10 m)
- g1GF, Grès de Fontainebleau
- g1SF, Sables de Fontainebleau
- g1CB, Calcaire de Brie stampien meulières plio-quaternaire
- g1AR, Argile verte, Glaises à Cyrènes et/ou Marnes vertes et blanches
- e7-g1AV, Argile verte de Romainville et Marnes supragypseuses indifférenciées
- e7C, Calcaire de Champigny, Calcaire Château-Landon, Marnes de Nemours
- e6CSO, Calcaire de Saint-Ouen/Ambreville/Branles Calcaires et marnes de Nogent-l'Artaud,
- e5-7, Calcaire de Champigny, Calcaire de Château-Landon
- e5CL, Calcaires lacustres lutétiens
- e4AP, Argile plastique, sables et grès
- C5Cr-BE, Craie blanche à silex à Belemnite

Hydro, Réseau hydrographique

0 2 000 4 000 6 000 m

1:100 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

A.5 Contexte hydrographique

Le territoire de la Bassée-Montois est très marqué par son réseau hydrographique dense, que ce soit dans la vallée de la Seine ou ses différents affluents. L'exploitation de carrières explique la densité des plans d'eau.

Numéro (gid) du site	Carte hydrographique	Commentaire
718 et 1020		A proximité de la Seine (au sud pour le 718, au nord pour le 1020) sur un relief aussi peu prononcé pourrait présager la présence de zone humide.
5 et 1554		Les sites sont entourés du fossé 01 des Chaintres au sud et du ruisseau des Méances à l'ouest

1549		Au sein d'un réseau hydrographique dense, le site 1549 est à proximité de nombreux plans d'eau, un canal, et la Seine.
255		Le site jouxte au sud l'Aqueduc de la Voulzie.
257 et 260		Aqueduc de la Voulzie au sud, l'Auxence au nord du site 260

1157, 1393		<p>Le ru de Laval au nord du site 1157, ainsi que la présence d'un plan d'eau.</p>
285 et 1553		<p>L'aqueduc de la Voulzie sépare les deux sites, et le 1553 est longé au sud par le ru de Sucy.</p>

235		Le site 235 est longé au nord par le ruisseau des Méances.
-----	--	--

Tableau 3 : Situation hydrographique de chaque site



Figure 18 : Situation hydrographique au 1/100 000

1114 Bassée - Montois

Situation hydrographique

Légende

- Limites**
 - Limites des sites
 - Limites du territoire de la CCBM
- Hydrographie**
 - Surface hydrographique
 - Cours d'eau

0 2 000 4 000 6 000 m

1:100 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

B Données générales : Enveloppe d'alerte des zones humides de la DRIAT

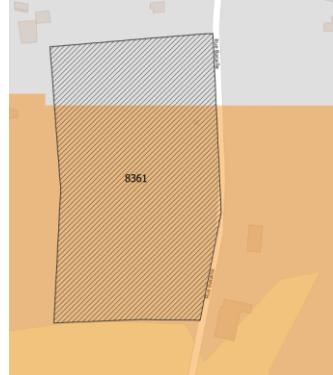
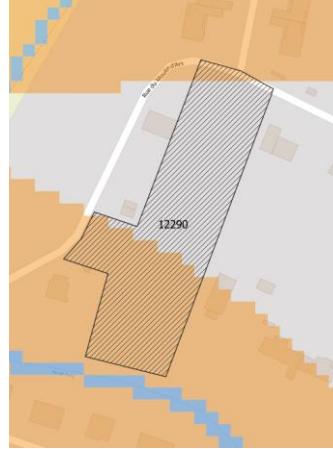
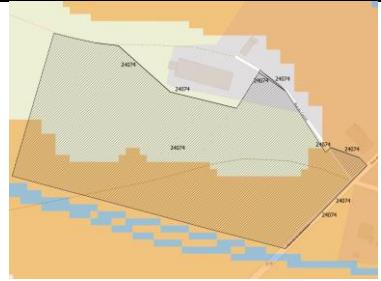
L'analyse et la synthèse de l'ensemble des paramètres précédents plus ou moins favorables à la présence de zones humides ont permis l'établissement par la DRIEAT d'une cartographie appelée « enveloppe d'alerte zone humide » permettant d'alerter les communes, maîtres d'ouvrage et autres acteurs sur les zones repérées comme humides ou potentiellement humides sur la région francilienne.

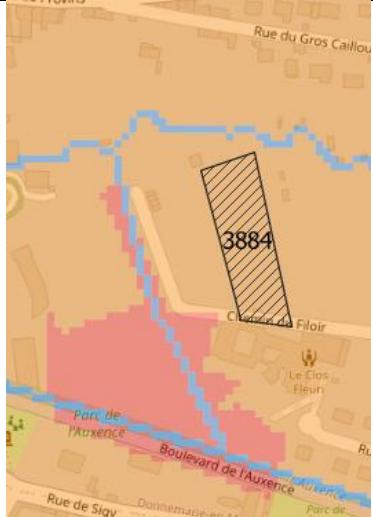
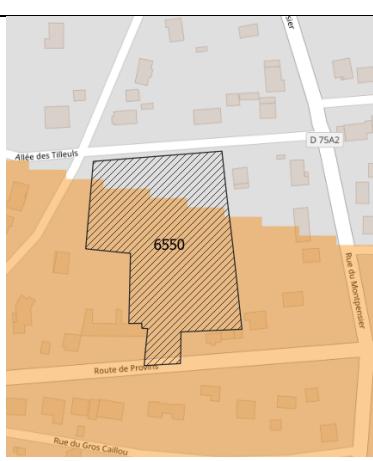
Cette carte classe le site en plusieurs zones :

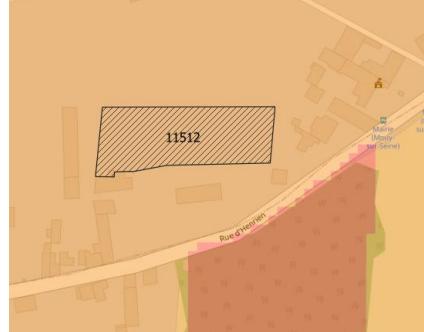
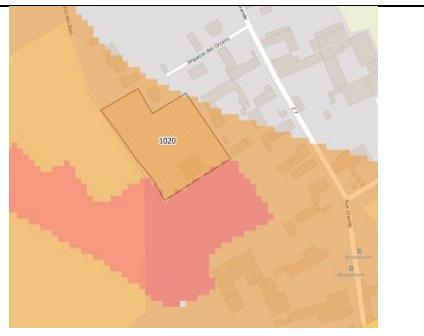
- ◆ **Classe A** : « Zones humides avérées dont le caractère humide peuvent être vérifier et les limites à préciser :
 - Zones humides délimitées par des diagnostics de terrain selon un ou deux des critères et méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié ;
 - ou zones humides identifiées selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 mais dont les limites n'ont pas été réalisées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) ;
 - ou zones humides identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères et/ou d'une méthodologie différents de ceux de l'arrêté du 24 juin 2008 » ;
- ◆ **Classe B** : « Probabilité importante de zones humides mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser » ;
- ◆ **Classe C** : « Enveloppe où manque d'information ou données indiquant une faible probabilité de présence de zones humides » ;
- ◆ **Classe D** : « Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique ».

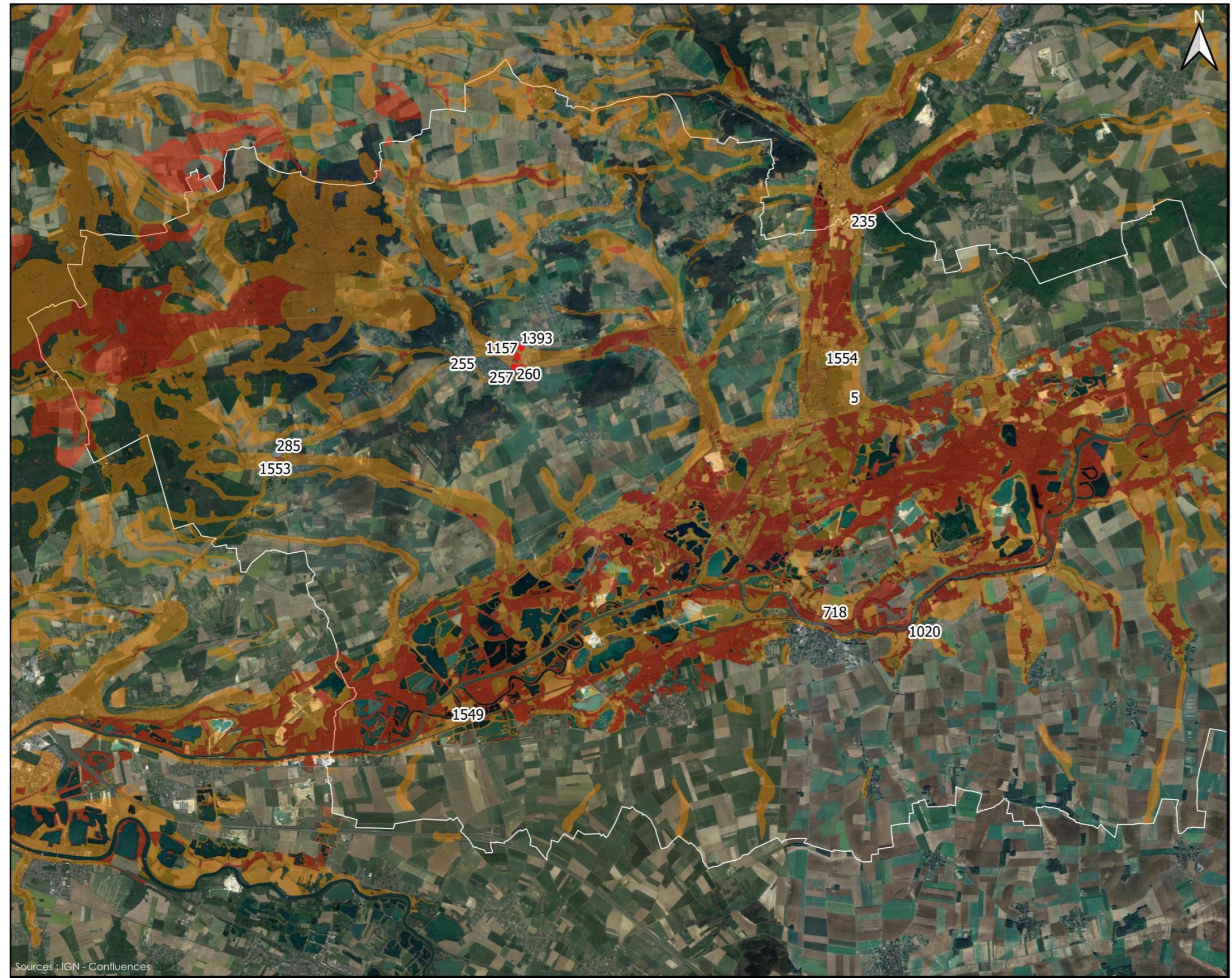
Rappelons cependant que cette cartographie est informative et non exhaustive

Tableau 4 : Etude de l'enveloppe d'alerte des zones humides à l'échelle de chacun des sites.

Numéro du site (gid)	Enveloppe d'alerte des zones humides	Commentaire
285		La majorité du site est en zone humide probable
1553		Une partie du site à proximité du ru est en zone humide probable.
255		Une partie du site est en zone humide probable, à proximité d'un ru.
257		Une petite partie du site au sud est en zone humide probable.

260		L'intégralité du site est en zone humide probable, à proximité d'une zone humide avérée.
1393		La majorité du site est en zone humide probable.
235		Le site est en zone humide probable dans son intégralité, à proximité au nord d'un ru et d'une zone humide avérée.
5		Le site est intégralement en zone humide probable.

718		Intégralement en zone humide probable, le site est à proximité au sud d'une zone humide avérée.
1549		En zone humide probable, le site est à proximité de plusieurs zones humides avérées et d'un réseau hydrographique développé.
1554		Le site est en zone humide probable et à proximité d'un ru.
1020		Intégralement en zone humide probable, le site jouxte une zone humide avérée au sud-est.



1114 Bassée - Montois

Sites à urbaniser en zone humide probable

Légende

■ Limites des sites à investiguer

Enveloppe d'alerte des zones humides (DRIEAT) :

- Classe A : Zones humides avérées dont les limites peuvent être précisées
- Classe B : Zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser

Limites du territoire de la CCBM

0 2 000 4 000 6 000 m

1:100 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Figure 19 : Zones humides – Enveloppe d'alerte de la DRIEAT

C Méthodologie

C.1 Sites non prospectés

13 sites inscrits ouverts à urbanisation présentent des zones humides probables d'après la carte précédente établie par la DRIEAT.

Parmi ceux-là, certains n'ont pu être prospectés, par manque d'accessibilité ou d'autorisation des propriétaires.

Ainsi :

- Le site 1157 à Donnemarie-Dontilly n'était pas accessible
- Les sites 257 et 260 n'ont pas fait l'objet d'autorisation de la part des propriétaires
- Le site 1393 a fait l'objet d'une autorisation partielle de prospection. Cependant, un diagnostic de zones humides avait déjà été réalisé en 2021 par BIOS et concluait sur l'absence de zone humide sur l'ensemble du site.
- Les propriétaires du site 235 à Chalmaison ne souhaitent pas qu'il soit ouvert à urbanisation.

C.2 Cadre réglementaire

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

D'une manière générale, les zones humides assurent selon leur état de conservation tout ou partie des trois grandes fonctionnalités suivantes :

- **Régulation des régimes hydrologiques** : les zones humides retardent globalement le ruissellement des eaux de pluie et le transfert immédiat des eaux superficielles vers l'aval du bassin versant. Telles des éponges, elles « absorbent » momentanément l'excès d'eau puis le restituent progressivement lors des périodes de sécheresse. Elles permettent, pour une part variable suivant les sites, la réduction de l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau, sources et nappes en période d'étiage.
- **Auto-épuration et protection de la qualité des eaux** : les zones humides contribuent au maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur des eaux souterraines ou superficielles.
- **Réservoir biologique** : espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides présentent une potentialité biologique souvent plus élevée que les autres milieux. Lorsqu'elles sont peu anthropisées, de nombreuses espèces végétales et animales y vivent de façon permanente ou transitoire. Elles assurent ainsi des fonctions d'alimentation, de reproduction, mais aussi de refuge.

L'article R211-08 et le décret du 30 janvier 2007 précisent que « les critères à retenir pour la définition des zones humides (...) sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. »

L'article R211-108 du Code de l'Environnement, l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) et la circulaire du 18 janvier 2010 sont venus préciser les critères de définition et de délimitation des zones humides (liste des sols de zones humides, liste des espèces végétales indicatrices, protocoles de terrain, etc.).

Ainsi, la version consolidée de l'arrêté du 24 juin 2008 et la loi **n° 2019-773 portant création de l'Office français de la biodiversité** modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement, du 26 juillet 2019, confirment qu'un espace peut être considéré comme une zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- ses **sols** correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de l'arrêté et identifiés selon la méthode figurant en annexe de l'arrêté ; le préfet de région peut cependant exclure l'une ou l'autre de deux classes de morphologie et les types de sols associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ; ainsi, ces sols correspondent :
 - à tous les histosols car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées,
 - à tous les réductisols car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques (décolorations grises-bleuâtre) débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol,
 - aux autres sols caractérisés par des traits rédoxiques (tâches rouille, nodules de concrétion ferro-manganiques) débutant à moins de 25 cm de profondeur et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur,
 - aux autres sols caractérisés par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur.



Autres sols définis dans l'arrêté :

- Traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur
- Traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur
- Traits rédoxiques au-delà de 50cm ou absence de traits d'hydromorphie (sauf cas particulier) → Non Humide

Humide

Figure 20 : Règles de décision pour déterminer une zone humide à partir du critère pédologique (Arrêté 01/10/2009)

La définition « zone humide » s'applique aux classes d'hydromorphie IVd, Va, Vb, Vc, Vd, Vlc, Vld et H de la classification GEPPA (1981) présentée en ci-après :

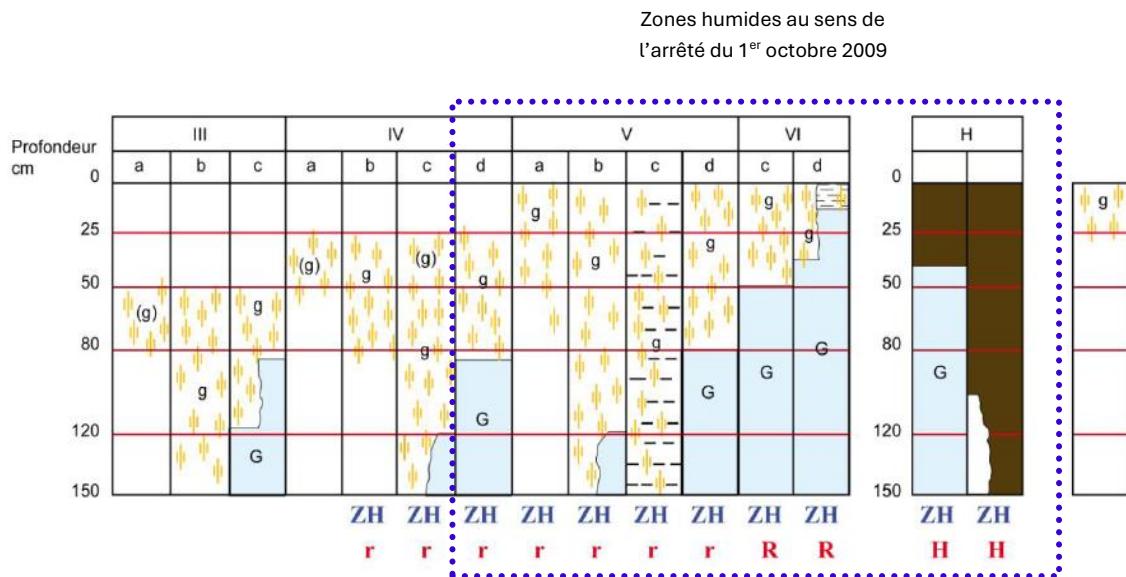


Figure 21 : Classification des sols de zones humides (d'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie appliquée (GEPPA, 1981))

- sa **végétation**, si elle existe, est caractérisée :
 - soit par des espèces indicatrices de zones humides, identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant en annexe de l'arrêté, complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique,
 - soit par des communautés d'espèces végétales, dénommées 'habitats', caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste figurant en annexe de l'arrêté.

C.3 Observations floristiques

La caractérisation des habitats humides et de la flore caractéristique de zones humides a été réalisée les 21 et 22 mai 2024 par Confluences. Concernant les habitats, tous les types de milieux présents sur la zone d'étude ont été prospectés. Différentes stations représentatives de ces différents milieux ont été effectuées et géolocalisées à l'aide d'un GPS.

Sur ces stations, l'échantillonnage des espèces et la caractérisation des habitats se sont déroulés conformément à l'**Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation**

des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement :

« L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats. L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles »

C.3.1 Caractérisation des habitats

Les habitats ont été identifiés en prenant en compte des secteurs homogènes du point de vue phisyonomique, floristique et écologique. L'examen des habitats a consisté à effectuer un relevé phytosociologique, suivant un protocole précis décrit dans l'arrêté, et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste des habitats humides fournis en annexe de l'arrêté.

Les habitats sont ainsi classés en habitat humide, habitat non humide ou habitat pro parte (humide ou non humide, à définir par l'analyse floristique).

C.3.2 Caractérisation des espèces végétales

Concernant les habitats pro parte, une analyse de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces dominantes, identifiées selon un protocole précis, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste des espèces caractéristiques des zones humides fournis en annexe de l'arrêté.

20 relevés floristiques ont été réalisés sur l'ensemble des parcelles.

C.4 Observations pédologiques

Sur la base de l'ensemble des données recueillies et des connaissances de terrain en termes de topographie, d'hydrologie et de géologie, un plan d'échantillonnage des sondages pédologiques a été établi.

Le plan d'échantillonnage se base sur maillage régulier, selon l'accessibilité des couverts végétaux (boisements souvent non-accessibles) et selon les zones potentiellement humides. Des sondages complémentaires peuvent être réalisés si des sols humides sont identifiés, en procédant à un maillage progressif de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide.

Les investigations de terrain se sont déroulées le 23 et 24 mai 2024, avec la réalisation de 22 sondages pédologiques ayant permis d'échantillonner avec un maillage large les secteurs de la zone d'étude.

Le plan de localisation des différents sondages est présenté en annexe.

Les sondages à la main sont réalisés à l'aide d'une tarière hélicoïdale légère de diamètre 7cm sur une profondeur de 1,20m si possible. Lors de l'analyse du profil de sol, les caractéristiques de

chaque horizon identifié sont reportées dans une fiche de synthèse : type d'horizon, état d'humidité, texture, présence/absence de traces d'hydromorphie, présence/absence d'éléments grossiers.

Les investigations pédologiques menées mettent l'accent sur l'observation ou non de traits réodoxiques et d'horizons réduits, ainsi que leur profondeur d'apparition, en se référant à la classification GEPPA présentée précédemment. En effet, lorsqu'un sol est engorgé en eau de manière temporaire ou permanente, des manifestations morphologiques (traces d'hydromorphie) peuvent apparaître, liées à la dynamique du fer et du manganèse en conditions réductrices puis oxydées.

- Les horizons réodoxiques, témoignent d'un engorgement temporaire avec alternance de phase d'oxydation et de réduction, caractérisés majoritairement par des taches rouille avec éventuellement présence de concrétions ferro- manganiques.
- Les horizons réductiques, à dominante gris-bleu (le fer est présent sous sa forme réduite en quasi-permanence) reflètent un engorgement permanent, ou quasi permanent.

Sur la base de la description du profil de sol réalisée, la classification GEPPA est utilisée pour caractériser le caractère humide éventuel du sondage.

D Synthèse des investigations floristiques et pédologiques

D.1 Diagnostic des zones humides par le critère floristique

D.1.1 Résultats

L'analyse floristique employée sur les habitats pro parte a permis de confirmer l'absence totale de formations végétales caractéristiques de zones humides d'après l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

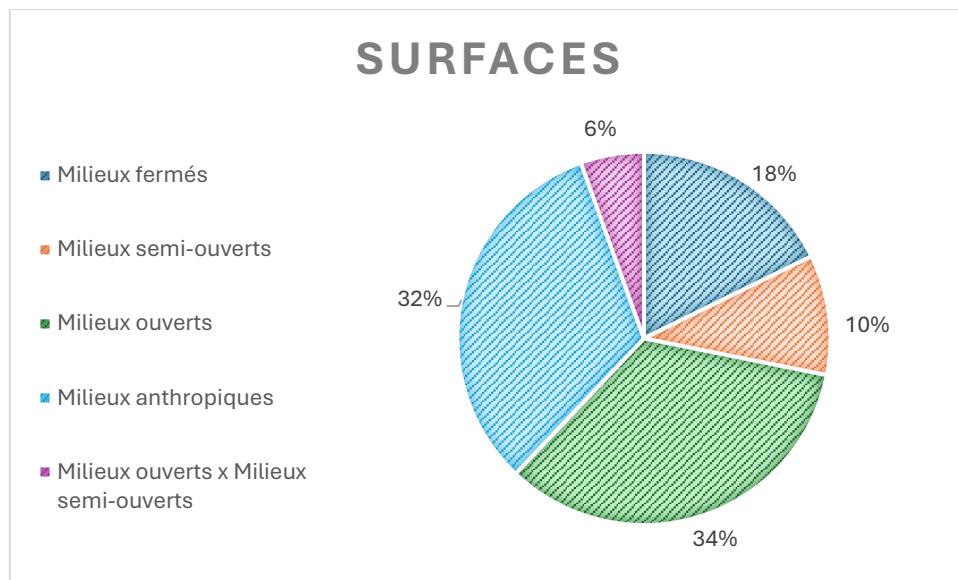


Figure 22 : Surface de type d'habitat en pourcentage sur l'ensemble des parcelles

Ainsi, le tableau ci-après récapitulent l'ensemble des zones diagnostiquées :

Tableau 5 : Identification des habitats humides

GID	Type	Habitats	Caractère de l'habitat	Caractère de l'habitat selon l'analyse floristique	Surfaces
285	Milieux fermés	Boisements de feuillus	pro parte	non humide	5561
	Milieux semi-ouverts	Fourrés arbustifs	pro parte	non humide	1743
	Milieux ouverts	Pelouses	pro partie	non humide	228
	Milieux anthropiques	Zones anthropiques	non humide	non humide	900
1553	Milieux ouverts	Prairies mésophiles	pro partie	non humide	4426
		Ourlets nitrophiles	pro partie	non humide	246
	Milieux anthropiques	Routes	non humide	non humide	30
	Milieux semi-ouverts	Fourrés arbustifs	pro partie	non humide	125
	Milieux anthropiques	Jardins anthropiques	non humide	non humide	3452
		Cultures	non humide	non humide	3187
718	Milieux ouverts	Prairies mésophiles	pro partie	non humide	2407

	Milieux fermés	Boisements de feuillus	pro parte	non humide	860
1020	Milieux anthropiques	Jardins anthropiques	pro parte	non humide	715
	Milieux fermés	Boisements de feuillus	pro parte	non humide	2108
	Milieux ouverts	Pelouses	pro parte	non humide	625
		Prairies mésophiles	pro parte	non humide	614
		Friches nitrophiles	pro parte	non humide	983
		Friches nitrophiles	pro parte	non humide	66
5	Milieux semi-ouverts	Fourrés arbustifs	pro parte	non humide	3136
	Milieux ouverts	Friches prairiales	pro parte	non humide	3263
		Friches de bords de routes	pro parte	non humide	449
	Milieux anthropiques	Terres labourées	non humide	non humide	4474
		Routes	non humide	non humide	460
1554	Milieux ouverts	Prairies mésophiles	pro parte	non humide	3001
	Milieux anthropiques	Chemins	non humide	non humide	275
		Jardins anthropiques	non humide	non humide	2088
	Milieux ouverts x Milieux semi-ouverts	Prairies mésophiles x Fourrés arbustifs	pro parte	non humide	2637
Total			0% humide		48059

D.1.1.1 Boisements de feuillus

Codes EUNIS : G1 (Forêts de feuillus caducifoliés) / Code CORINE BIOTOPES : 41 (Forêts caducifoliés)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Au sein de ces boisements il est possible de retrouver des espèces arborées telles que le Noisetier commun (*Corylus avellana*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Noyer royal (*Juglans regia*), le Prunier merisier (*Prunus avium*)...

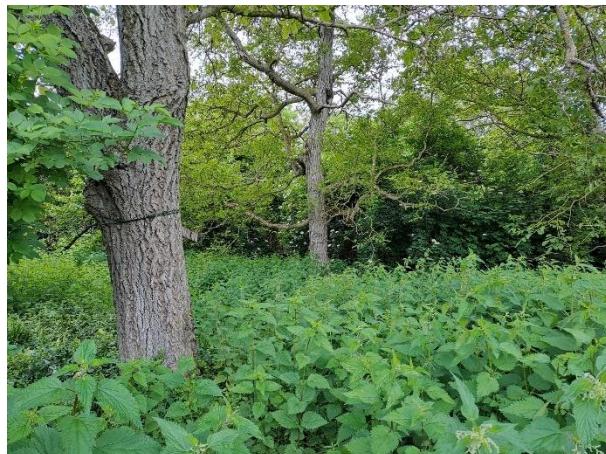
Pour la strate arbustive nous avons du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), de la Clématite blanche (*Clematis vitalba*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Viorne obier (*Viburnum opulus*)...

Concernant la strate herbacée, on y observe du Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le Gouet d'Italie (*Arum italicum*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*)...



Dynamique de la végétation

Certains des boisements sont en voies d'embroussailllements par les ronces.



Valeur écologique et biologique

Ces habitats présentent un intérêt écologique pour la faune en tant que zone de reproduction, d'alimentation et de refuge.

D.1.1.2 Fourrés arbustifs

Codes EUNIS : F3.11 (Fourrés médio-européens sur sols riches) / Code CORINE BIOTOPES : 31.81 (Fourrés médio-européens sur sols fertiles)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

La strate arbustive de ces fourrés sont principalement composées de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), de la Clématite blanche (*Clematis vitalba*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) ...



Dynamique de la végétation

-

Valeur écologique et biologique

Ces habitats présentent un intérêt écologique pour la faune en tant que zone de reproduction, d'alimentation et de refuge.



D.1.1.3 Pelouses

Codes EUNIS : F3.11 (Fourrés médio-européens sur sols riches) / Code CORINE BIOTOPES : 31.81 (Fourrés médio-européens sur sols fertiles)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Au sein de ces habitats on retrouve la Pâquerette (*Bellis perennis*), la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), du Trèfle (*Trifolium sp.*), du Lamier blanc (*Lamium album*), ...



Dynamique de la végétation

Ces habitats sont gérés par tontes.

Valeur écologique et biologique

Ces habitats présentent un intérêt écologique pour les oiseaux en tant que zones d'alimentations.

D.1.1.4 Prairies mésophiles

Codes EUNIS : E2.22 (Prairies de fauche planitaires subatlantiques) / Code CORINE BIOTOPES : 38.22 (Prairies de fauche des plaines médio-européennes)

Correspondance phytosociologique : *Arrhenatherion elatioris*

Structure, physionomie et localisation

Ces habitats, principalement herbacés, sont composés en grande partie de poacées avec du Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*). On y retrouve également du Paturin commun (*Poa trivialis*), du Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), du Brome stérile (*Anisantha sterilis*)... Concernant les espèces fleuries, on y observe de la Carotte sauvage (*Daucus carota*), de la Vesce cultivée (*Vicia sativa*), de la Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*)...



Dynamique de la végétation

Ces habitats sont gérés par fauches. Sans gestion en embroussaillement par les ronces ou les arbustes peut être observé.



Valeur écologique et biologique

Ces habitats présentent un intérêt écologique pour les insectes en tant que zones d'alimentations.

Plusieurs espèces présentant un intérêt écologique ont pu être observées :



Figure 23 :

Figure 1 : Ancolie commune, Ophrys mouche, Gesse aphylle (©Confluences, sur site)

D.1.1.5 Ourlets nitrophiles à Ortie dioïque / Fiches nitrophiles

Codes EUNIS : I1.52 / E5.43 (Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles / Lisières forestières ombragées) / Code CORINE BIOTOPES : 87.1 / 37.72 (Terrains en friche / Franges des bords boisés ombragés)

Pas de correspondance phytosociologique.

Structure, physionomie et localisation

Ces habitats sont principalement composés d'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).



Dynamique de la végétation

-

Valeur écologique et biologique

Ces habitats présentent un intérêt écologique pour les insectes tels que pour les lépidoptères.

D.1.1.6 Fiches de bords de routes

Codes EUNIS : E2.22 (Prairies de fauche planitaires subatlantiques) / Code CORINE BIOTOPES : 38.22 (Prairies de fauche des plaines médio-européennes)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

Cette strate herbacée se trouve à la limite entre une route et une zone de terre labourée. On y retrouve du Coquelicot (*Papaver rhoeas*), de la Moutarde des champs (*Sinapis arvensis*), de l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*)...



Dynamique de la végétation

Cet habitat est géré.

Valeur écologique et biologique

Ces habitats présentent un intérêt écologique pour les insectes en tant que zones d'alimentations.

D.1.1.7 Cultures / Terres labourées

Codes EUNIS : E1.1 / X07 (Monocultures intensives / Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle) / Code CORINE BIOTOPES : 82.11 / 82.2 (Grandes cultures / Cultures avec marges de végétation spontanée)

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation

La strate herbacée de culture présente de nombreuses espèces patrimoniales. En effet, plusieurs espèces présentant des statuts de rareté ou de menaces non négligeable ont pu être observées. On peut citer le Scandix peigne-de-Vénus (*Scandix pecten-veneris*), le Rhinanthe velu (*Rhinanthus alectorolophus*) et la Fausse buglosse des champs (*Lithospermum arvense*).



Dynamique de la végétation

Cet habitat est géré.



Valeur écologique et biologique

Ces habitats présentent un intérêt écologique pour les plantes messicoles et pour les oiseaux des milieux ouverts.

**Figure 24 :****Figure 2 : Scandix peigne-de-Vénus, Rhinanthe velu, Fausse buglosse des champs**

(©Confluences, sur site)

D.1.1.8 Zones anthropiques / Routes / Chemins

**Codes EUNIS : J1 (Bâtiments des villes et des villages) / Code CORINE BIOTOPES : 86.2 / 86.1
(Villages/Villes)**

Pas de correspondance phytosociologique

Structure, physionomie et localisation**Dynamique de la végétation****Valeur écologique et biologique**

Ces habitats présentent peu d'intérêts écologiques.



D.1.2 Interprétation des résultats

Au total, 129 espèces floristiques ont été inventoriées sur l'ensemble des parcelles. Parmi celle-ci, uniquement 4 espèces caractéristiques de zones humides ont été recensées.

Aucun habitat humide n'a été relevé.

D.2 Diagnostic des zones humide par le critère pédologique

D.2.1 Résultats

Les sondages pédologiques ont été réalisés sur les différentes parcelles identifiées.

Ci-dessous est présentée la carte des sondages pédologiques réalisés.

Tableau 6 : Liste des sondages pédologiques réalisés

Numéro du sondage	Hydromorphie constatée				Classe GEPPA	Profondeur d'apparition de l'hydromorphie	Sols de « zone humide »
	0-25 cm	25-50 cm	50-80 cm	80-120 cm			
1	-	-	/	/			Non
2	-	-	/	/			Non
3	-	g	g	g	IVc	42 cm	Non
4	-	-	/	/			Non
5	-	-	/	/			Non
6	-	g	(g)	(g)	IVb	33 cm	Non
7	-	(g)	/	/	IVa/IVc	22 cm	Non
8	-	(g)	/	/	IVa/IVc	20 cm	Non
9	-	-	/	/			Non
10	-	(g)	g	g	IVc	25 cm	Non
11	-	-	/	/			Non
12	-	g	(g)	/	IVb	23 cm	Non
14	-	-	/	/			Non
15	-	-	/	/			Non
16	-	-	/	/			Non
17	-	-	/	/			Non
18	-	-	/	/			Non
19	-	-	/	/			Non
20	-	g	(g)	(g)	IVa/IVb	34 cm	Non
21	-	-	/	/			Non
22	-	(g)	/	/		32 cm	Non

On note aucun sondage caractéristique de zone humide au sens de la réglementation, 8 présentant une hydromorphie mais non caractéristique et 14 ne présentent aucune trace.

D.2.2 Interprétation

L'ensemble des observations pédologiques est précisé dans les fiches sondages fournies en annexe.

Les sols varient selon leur positionnement dans les unités paysagères de la Bassée-Montois.

Certains sites présentent des sols à dominante limoneuse (718, 1020, 1554, 5, 1549) et avec une présence de calcaire marquée, dont la taille des éléments grossiers varie selon les horizons et les sites. Cela est cohérent avec leur position de fond de vallon à proximité de plateaux calcaires.

A Montigny-Lencoup, et Donnemarie-Dontilly, sur les coteaux, les sols sont eux plus argileux, et présentent parfois des cailloux rouges de diamètre important.

Les traces d'oxydoréduction ne sont pas généralisables à un type de sol ou à une localisation.

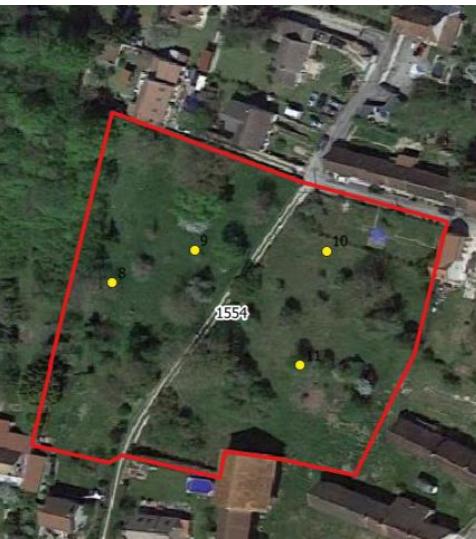
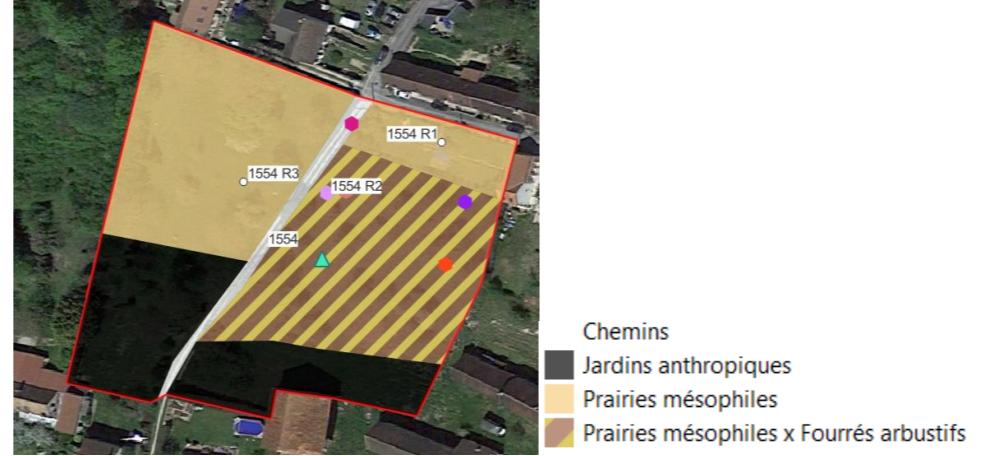
D.3 Synthèse des diagnostics pédologiques et floristiques pour chacun des sites

La synthèse des investigations floristiques et pédologiques est présentée dans le tableau ci-dessous, pour chacun des sites. Les points jaunes correspondent aux sondages pédologiques non humides.

GID	Ville	Surface (ha)	Zones humides		Photos
			Critère pédologique	Critère végétatif	
285	Montigny-Lencoup	0,83	 <p>Pas de zone humide observée. Les deux sondages effectués (le boisement n'étant pas accessible) n'ont révélé aucune trace d'oxydoréduction.</p>	 <p>Pas de zones humides observées. Une espèce de zones humides observée (<i>Ranunculus repens</i>).</p> <p>Espèces patrimoniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>) quasi menacé à l'échelle mondiale et européenne ; - Gesse aphylle (<i>Lathyrus aphaca</i>), assez rare en Ile-de-France ; 	 
1553	Montigny-Lencoup	0,47	 <p>Pas de zone humide observée. Sur les 3 sondages réalisés, seul le plus à l'ouest a montré des traces d'oxydo-réduction, mais pas d'horizon réduit.</p>	 <p>Pas de zones humides observées. Une espèce de zones humides observée (<i>Mentha suaveolens</i>).</p> <p>Espèces patrimoniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>) quasi menacé à l'échelle mondiale et européenne ; - Gesse aphylle (<i>Lathyrus aphaca</i>), assez rare en Ile-de-France ; 	

1157	Donnemarie-Dontilly	0,38	L'accès au site n'ayant pas été possible, aucun sondage pédologique n'a été réalisé sur cette parcelle.	L'accès au site n'ayant pas été possible, aucun inventaire floristique n'a été réalisé sur cette parcelle.	
1549	Gravon	0,67	<p>Aucune zone humide observée. Sur les 3 sondages réalisés, aucun n'a montré de traces d'oxydo-réduction.</p> 	 <p>Pas de zones humides observées. Aucune espèce caractéristique de zones humides a été observée.</p> <p>Espèces patrimoniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fausse buglosse des champs (<i>Lithospermum arvense</i>), espèce en danger d'extinction au niveau régional, très rare et déterminante ZNIEFF. - Scandix peigne-de-Vénus (<i>Scandix pecten-veneris</i>), espèce vulnérable et rare en Ile-de-France. - Rhinanthe velu (<i>Rhinanthus alectorolophus</i>), espèce rare dans la région. <p>Espèces invasives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbre à papillon (<i>Buddleja davidii</i>), classée comme potentielle largement implantée. 	 
718	Mouy-sur-Seine	0,33	<p>Pas de zone humide observée. L'un des deux sondages a montré de nombreuses traces d'oxydoréduction mais aucun horizon réduit.</p> 	 <p>Pas de zones humides observées. Aucune espèce caractéristique n'a été observée.</p> <p>Espèces patrimoniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>) quasi menacé à l'échelle mondiale et européenne ; - Asperge officinale (<i>Asparagus officinalis</i>), déterminante ZNIEFF. <p>Espèces invasives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>), avérée largement implantée. - Erable negundo (<i>Acer negundo</i>), avérée largement implantée. 	

1020	Jaulnes	0,54	 <p>Pas de zone humide observée. Les deux sondages réalisés n'ont montré aucune trace d'oxydoréduction.</p>	 <p>Pas de zones humides observées. Une espèce de zones humides observée (<i>Ranunculus repens</i>).</p> <p>Espèces patrimoniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>) quasi menacé à l'échelle mondiale et européenne ; <p>Espèces invasives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>) considéré comme avérée largement implantée. 	 
5	Everly	1,18	 <p>Pas de zone humide observée. Sur les 3 sondages réalisés, seul l'un montre des traces d'oxydoréduction qui s'estompent en profondeur, il n'y a pas d'horizon réduit.</p>	 <p>Pas de zones humides observées. Deux espèces de zones humides observées (<i>Mentha suaveolens</i> et <i>Ranunculus repens</i>).</p> <p>Espèces patrimoniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>) quasi menacé à l'échelle mondiale et européenne ; <p>A noter la présence de nombreuses espèces d'Orchidées non protégées ni patrimoniales au sein de la friche pairiale : L'Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>) et l'Orchis pyramidale (<i>Anacamptis pyramidalis</i>).</p>	 

1554	Chalmaison	0,8	 <p>Pas de zone humide observée. Sur les 4 sondages pédologiques effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 n'ont montré aucune trace d'oxydo-réduction avant 50 cm, ce qui est incompatible avec la présence de zones humides - 1 a montré des traces mais aucun horizon réduit, ce qui est incompatible avec la présence de zone humide 	 <p>Pas de zones humides observées. Deux espèces ont pu être observées, la Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) et la Menthé à feuilles rondes (<i>Mentha suaveolens</i>).</p> <p>Espèces patrimoniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ophrys mouche (<i>Ophrys insectifera</i>), assez rare en Ile-de-France. - Ancolie commune (<i>Aquilegia vulgaris</i>), rare en Ile-de-France. - Gesse aphylle (<i>Lathyrus aphaca</i>), assez rare en Ile-de-France. - Asperge officinale (<i>Asparagus officinalis</i>), déterminante ZNIEFF. - Laîche noire (<i>Carex nigra</i>), en danger d'extinction, extrêmement rare et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France. <p>Espèces invasives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tête d'or (<i>Solidago gigantea</i>), avérée largement implantée. 	  
1393	Donnemarie-Dontilly	0,65	 <p>10 sondages ont été réalisés par BIOS le 10/11/2021. Ils sont à dominante limoneuse, avec un horizon plus argileux en profondeur .</p> <p>Pas de zone humide observée</p>	<p>3 relevés ont été réalisés par l'entreprise BIOS. La parcelle correspond à une « Prairie de fauche de basse et moyenne altitude » (code EUNIS : E2.2 ; code CORINE Biotopes : 38.2). En tout, 29 espèces végétales y ont été identifiées. Les relevés phytosociologiques révèlent une parcelle plutôt homogène en termes de composition spécifique. Elle présente uniquement des plantes herbacées (hormis les haies).</p> <p>Parmi les différentes espèces, aucune ne présente d'enjeu particulier (statut UICN, statut de protection, déterminante ZNIEFF, ...)</p> <p>En se basant sur l'étude des espèces végétales présentes et d'après l'arrêté de 2008 modifié relatif aux zones humides, le critère végétation ne permet pas de caractériser la parcelle comme étant une zone humide.</p>	 <p>Figure 3 : Vue de la parcelle (vers l'Ouest)</p>

Ainsi, aucune zone humide n'a été observée sur l'ensemble de la campagne de terrains, que ce soit par le critère floristique ou pédologique

Annexe 1. Liste des espèces floristiques

Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Directive Habitat	Protection nationale	Protection régionale	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Statut de rareté	Espèces ZNIEFF IDF	Espèces ZH	Niveau invasivité	Statut d'indigénat
<i>Acer negundo L., 1753</i>	Érable negundo				LC		NA		AC			Avérées largement implantées	Eurynaturalisé
<i>Acer pseudoplatanus L., 1753</i>	Érable sycomore				LC	LC	LC		CCC				Eurynaturalisé
<i>Achillea millefolium L., 1753</i>	Achillée millefeuille				LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Agrimonia eupatoria L., 1753</i>	Aigremoine eupatoire					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Alopecurus pratensis L., 1753</i>	Vulpin des prés					LC	LC	LC	C				Indigène
<i>Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817</i>	Anacamptide pyramidale					LC	LC	LC	C				Indigène
<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934</i>	Brome stérile						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Aquilegia vulgaris L., 1753</i>	Ancolie commune						LC	DD	R				Indigène
<i>Arctium lappa L., 1753</i>	Grande bardane					LC	LC	LC	CC				Indigène
<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819</i>	Fromental élevé					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Artemisia vulgaris L., 1753</i>	Armoise commune					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Arum italicum Mill., 1768</i>	Gouet d'Italie						LC	LC	AC				Eurynaturalisé
<i>Asparagus officinalis L., 1753</i>	Asperge officinale				LC	LC	LC		CC	_IDF_			Indigène
<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette vivace						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Bromus hordeaceus L., 1753</i>	Brome mou						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Buddleja davidii Franch., 1887</i>	Buddleia de David						NA		C			Potentielles largement implantées	Eurynaturalisé

<i>Carex divisa Stokes, 1787</i>	Laîche écartée						LC	LC	CC				Indigène
<i>Carex nigra (L.) Reichard, 1778</i>	Laîche noire				LC		LC	EN	RRR	IDF	ZH		Indigène
<i>Carex spicata Huds., 1762</i>	Laîche en épis						LC	LC	CC				Indigène
<i>Chaerophyllum temulum L., 1753</i>	Cerfeuil envirant						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Chelidonium majus L., 1753</i>	Grande chélidoine					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Cirse des champs						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Cirsium Mill., 1754</i>	Cirse												
<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838</i>	Cirse commun						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Clematis vitalba L., 1753</i>	Clématite des haies						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Corylus avellana L., 1753</i>	Noisetier commun				LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Corylus maxima Mill., 1768</i>	Noisetier de Lambert				DD	DD	NA						
<i>Cotoneaster Medik., 1789 [nom. cons.]</i>	Cotonéaster												
<i>Crataegus monogyna Jacq., 1775</i>	Aubépine à un style				LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840</i>	Crépide capillaire						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Cruciata laevipes Opiz, 1852</i>	Croisette commune						LC	LC	CC				Indigène
<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Daphne laureola L., 1753</i>	Daphné lauréole					LC	LC	LC	AC				Indigène
<i>Daucus carota L., 1753</i>	Carotte sauvage				LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Euonymus europaeus L., 1753</i>	Fusain d'Europe				LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Fragaria vesca L., 1753</i>	Fraisier sauvage					LC	LC	LC	CCC				Indigène

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé				NT	NT	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé				NT	NT	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Galega officinalis L., 1753</i>	Galéga officinal					LC	NA		AC			Avérées largement implantées	Eurynaturalisé
<i>Galium aparine L., 1753</i>	Gaillet gratteron					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Galium mollugo L., 1753</i>	Gaillet commun						LC	LC	.				Sans objet
<i>Galium verum L., 1753</i>	Gaillet vrai					LC	LC	LC	CC				Indigène
<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	Géranium découpé						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Geranium molle L., 1753</i>	Géranium mou						LC		CCC				Indigène
<i>Geranium pyrenaicum Burm.f., 1759 [nom. et typ. cons.]</i>	Géranium des Pyrénées						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Geranium robertianum L., 1753</i>	Géranium herbe-à-Robert						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Geum urbanum L., 1753</i>	Benoîte des villes					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Glechoma hederacea L., 1753</i>	Gléchome lierre terrestre					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre grimpant					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Heracleum sphondylium L., 1753</i>	Berce sphondyle						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826</i>	Himantoglosse bouc					LC	LC	LC	C				Indigène
<i>Holcus lanatus L., 1753</i>	Houlque laineuse						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Juglans regia L., 1753</i>	Noyer royal				LC	LC	NA		CC				Eurynaturalisé
<i>Knautia arvensis (L.) Coul., 1828</i>	Knautie des champs						LC	LC	CC				Indigène
<i>Lactuca serriola L., 1756</i>	Laitue scariole					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Lamium album L.,</i>	Lamier blanc					LC	LC	LC	CCC				Indigène

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

1753													
<i>Lathyrus aphaca L., 1753</i>	Gesse aphylle				LC		LC	LC	AR				Indigène
<i>Laurus nobilis L., 1753</i>	Laurier noble				LC	LC	LC		.				Planté/cultivé
<i>Leucanthemum vulgare Lam., 1779</i>	Marguerite commune						DD	LC	CCC				Indigène
<i>Ligustrum vulgare L., 1753</i>	Troène commun						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Lithospermum arvense L., 1753</i>	Fausse buglosse des champs						LC	EN	RR	IDF			Indigène
<i>Loncomelos pyrenaicus (L.) Hroudka, 1988</i>	Ornithogale des Pyrénées						LC	LC	AC				Indigène
<i>Lonicera periclymenum L., 1753</i>	Chèvrefeuille des bois						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Lotus corniculatus L., 1753</i>	Lotier corniculé					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Malus domestica (Suckow) Borkh., 1803 [nom. cons.]</i>	Pommier nain						NA		.				Sans objet
<i>Malva sylvestris L., 1753</i>	Mauve sylvestre					LC	LC	LC	CC				Indigène
<i>Medicago arabica (L.) Huds., 1762</i>	Lucerne d'Arabie					LC	LC	LC	CC				Indigène
<i>Medicago lupulina L., 1753</i>	Lucerne lupuline					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Medicago sativa L., 1753</i>	Lucerne cultivée				LC	LC	LC	LC	CC				Indigène
<i>Melampyrum arvense L., 1753</i>	Mélampyre des champs						LC	LC	AC				Indigène
<i>Mentha suaveolens Ehrh., 1792</i>	Menthe à feuilles rondes				LC		LC	LC	CC		ZH		Indigène
<i>Muscat comosum (L.) Mill., 1768</i>	Muscari chevelu						LC	LC	AC				Indigène
<i>Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764</i>	Myosotis des champs						LC	LC	CCC				Indigène

<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop., 1772	Sainfoin à feuilles de vesce				LC	LC	LC		AR				Eurynaturalisé
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille				LC	LC	LC	LC	C				Indigène
<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche				LC	LC	LC	LC	AR				Indigène
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun				LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Orobanche picridis</i> F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride					LC	LC	LC	C				Indigène
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot				LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune					NA			AC			Avérées largement implantées	Eurynaturalisé
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panaïs cultivé					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse épervrerie					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé				LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel			LC		LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Poa pratensis</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Pâturin des prés			LC	LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Potérium sanguisorbe					LC	LC	LC	CC				Indigène
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier			LC	LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunier épineux			LC	LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé			LC	LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre					LC	LC	LC	CCC				Indigène

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncule rampante						LC	LC	LC	CCC		ZH		Indigène
<i>Reseda lutea L., 1753</i>	Réséda jaune						LC	LC	CC					Indigène
<i>Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich, 1777</i>	Rhinanthe crête-de-coq						LC	LC	R					Indigène
<i>Rosa L., 1753 [nom. et typ. cons.]</i>	Rosier													
<i>Rubus L., 1753 [nom. et typ. cons.]</i>	Ronce													
<i>Rumex crispus L., 1753</i>	Rumex crépu					LC	LC	LC	CCC					Indigène
<i>Rumex obtusifolius L., 1753</i>	Patience à feuilles obtuses						LC	LC	CCC					Indigène
<i>Salix caprea L., 1753</i>	Saule marsault				LC	LC	LC	LC	CCC					Indigène
<i>Salix L., 1753</i>	Saule													
<i>Sambucus nigra L., 1753</i>	Sureau noir						LC	LC	CCC					Indigène
<i>Scandix pecten-veneris L., 1753</i>	Scandix peigne-de-Vénus						LC	VU	R					Indigène
<i>Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824 [nom. cons.]</i>	Schédonore roseau						LC	LC	CCC					Indigène
<i>Secale cereale L., 1753</i>	Seigle commun						NA		.					Planté/cultivé
<i>Sherardia arvensis L., 1753</i>	Shérardie des champs						LC	LC	C					Indigène
<i>Silene latifolia Poir., 1789</i>	Silène à feuilles larges						LC	LC	CCC					Indigène
<i>Sinapis arvensis L., 1753</i>	Moutarde des champs					LC	LC	LC	CC					Indigène
<i>Solidago gigantea Aiton, 1789</i>	Tête d'or						NA		AC				Avérées largement implantées	Eurynaturalisé
<i>Sonchus asper (L.) Hill, 1769</i>	Laiteron épineux						LC	LC	CCC					Indigène
<i>Sorbus aucuparia L., 1753</i>	Sorbier des oiseleurs				LC	LC	LC	LC	AC					Indigène

<i>Stellaria holostea L., 1753</i>	Stellaire holostée						LC	LC	CC				Indigène
<i>Symphytum officinale L., 1753</i>	Consoude officinale						LC	LC	LC	CC		ZH	Indigène
<i>Taraxacum F.H.Wigg., 1780</i>	Pissenlit												
<i>Tilia L., 1753</i>	Tilleul												
<i>Tragopogon pratensis L., 1753</i>	Salsifis des prés						LC	LC	CCC				Indigène
<i>Trifolium L., 1753</i>	Trèfle												
<i>Trifolium pratense L., 1753</i>	Trèfle des prés				LC	LC	LC	LC	CCC?				Indigène
<i>Trifolium repens L., 1753</i>	Trèfle rampant					LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Ulmus L., 1753</i>	Orme												
<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Ortie dioïque				LC	LC	LC	LC	CCC				Indigène
<i>Veronica persica Poir., 1808</i>	Véronique de Perse						NA		CCC				Eurynaturalisé
<i>Viburnum opulus L., 1753</i>	Viorne obier					LC	LC	LC	CC				Indigène
<i>Vicia L., 1753</i>	Vesce												
<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce cultivée				LC	LC	NA	LC	CCC				Eurynaturalisé
<i>Vicia sepium L., 1753</i>	Vesce des haies				LC	LC	LC	LC	CC				Indigène
<i>Vinca major L., 1753</i>	Pervenche élevée						LC		.				Subspontané

Légende :

Espèce patrimoniale et/ou protégée et/soumises à réglementation

PN=Protection nationale

PR=Protection régionale

PD=Protection départementale

Co=réglementation cueillette

ZNIEFF= Espèce déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France

Espèces invasives de la « liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Ile-de-France (mai 2018)

Espèces caractéristiques des zones humides selon la table A de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Catégories IUCN pour les listes rouges

NE=Non évaluée
NA=Non évaluable
DD=Données insuffisantes
LC=Préoccupation mineure
NT=Quasi menacée
VU=Vulnérable
EN=En danger d'extinction
CR=En danger critique d'extinction
RE=Éteint dans la région IDF

Statut d'abondance

CCC=extrêmement commun
CC=très commun
C=commun
AC = assez commun
PC=peu commun
AR = assez rare
R= rare
RR= très rare

Statut de naturalité

Ind.=Indigène
Acc.=Accidentelle
Subsp.=Subspontanée
Cult.=Cultivée
Nat. (S.)=Eurynaturalisée
Nat. (E.)=Sténonaturalisée

Annexe 1. Relevés phytosociologiques

Relevé phytosociologique			285-R1			
Date du relevé	21/05/2024	Observateur du relevé		Claire Deharbe		
Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)	
1	arbustive	<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Prunier épineux	15	15	non
2	arbustive	<i>Clematis vitalba L., 1753</i>	Clématite des haies	5	/	non
3	arbustive	<i>Salix L., 1753</i>	Saule	1	/	non
5	herbacée	<i>Rubus L., 1753 [nom. et typ. cons.]</i>	Ronce	40	50	non
6	herbacée	<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin	10	/	non
7	herbacée	<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre grimpant	5	/	non
8	herbacée	<i>Galium aparine L., 1753</i>	Gaillet gratteron	3	/	non
9	herbacée	<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Prest & C.Presl, 1819</i>	Fromental élevé	1	/	non
10	herbacée	<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Renoncule âcre	1	/	non

11	herbacée	<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé	1	/	non
12	herbacée	<i>Geranium robertianum L., 1753</i>	Géranium herbe-à-Robert	1	/	non
13	herbacée	<i>Vinca major L., 1753</i>	Pervenche élevée	1	/	non
14	herbacée	<i>Galium mollugo L., 1753</i>	Gaillet commun	1	/	non
15	herbacée	<i>Vicia L., 1753</i>	Vesce	1	/	non
16	herbacée	<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce cultivée	1	/	non
17	herbacée	<i>Poa annua L., 1753</i>	Pâturin annuel	1	/	non
18	herbacée	<i>Medicago lupulina L., 1753</i>	Luzerne lupuline	1	/	non

Analyse		
:		
Total d'espèces dominantes dans le relevé :	3	
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0	Pourcentage : 0% non humide
Végétation reconnue comme hygrophile :		

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Relevé phytosociologique				285-R2		13	herbacée	<i>Rubus L., 1753</i> [nom. et typ. cons.]	Ronce	15	15	non	
Date du relevé	21/05/2024	Observateur du relevé			Claire Deharbe	14	herbacée	<i>Geranium robertianum L., 1753</i>	Géranium herbe-à-Robert	1	/	non	
N°	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)	15	herbacée	<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Renoncule âcre	1	/	non	
1	arborée	<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Prunier épineux	15	50	non	18	herbacée	<i>Lamium album L., 1753</i>	Lamier blanc	1	/	non
2	arborée	<i>Juglans regia L., 1753</i>	Noyer royal	15		non	19	herbacée	<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncule rampante	1	/	oui
3	arborée	<i>Corylus avellana L., 1753</i>	Noisetier commun	10		non	20	herbacée	<i>Galium mollugo L., 1753</i>	Gaillet commun	1	/	non
5	arborée	<i>Prunus avium (L.) L., 1755</i>	Prunier merisier	10		non	21	herbacée	<i>Chaerophyllum temulum L., 1753</i>	Cerfeuil enivrant	1	/	non
6	arbustive	<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre grimpant	15	45	non	22	herbacée	<i>Vicia sepium L., 1753</i>	Vesce des haies	1	/	non
7	arbustive	<i>Clematis vitalba L., 1753</i>	Clématis des haies	15		non	23	herbacée	<i>Geum urbanum L., 1753</i>	Benoîte des villes	1	/	non
8	arbustive	<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin	15		non	24	herbacée	<i>Daphne laureola L., 1753</i>	Daphné lauréole	1	/	non
9	arbustive	<i>Salix caprea L., 1753</i>	Saule marsault	5	/	non							
10	arbustive	<i>Glechoma hederacea L., 1753</i>	Gléchome lierre terrestre	1	/	non							
11	arbustive	<i>Galium aparine L., 1753</i>	Gaillet gratteron	1	/	non							
12	arbustive	<i>Crataegus monogyna Jacq., 1775</i>	Aubépine à un style	1	/	non							

Analysé :

Total d'espèces dominantes:

8

Dont espèces indicatrices ZH :

0

Pourcentage :

0%
non humide

Végétation reconnue comme hygrophile :

Relevé phytosociologique				1553-R1		12	herbacée	<i>Lathyrus aphaca L., 1753</i>	Gesse aphylle	1	/	non	
Date du relevé	21/05/2024	Observateur du relevé		Claire Deharbe	13	herbacée	<i>Carex spicata Huds., 1762</i>	Laîche en épis	1	/	non		
Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)	14	herbacée	<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	Géranium découpé	1	/	non	
						15	herbacée	<i>Taraxacum F.H.Wigg., 1780</i>	Pissenlit	1	/	non	
1	herbacée	<i>Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824 [nom. cons.]</i>	Schédonore roseau	60	60	non	16	herbacée	<i>Heracleum sphondylium L., 1753</i>	Berce sphondyle	1	/	non
2	herbacée	<i>Leucanthemum vulgare Lam., 1779</i>	Marguerite commune	30	/	non	17	herbacée	<i>Medicago sativa L., 1753</i>	Luzerne cultivée	1	/	non
3	herbacée	<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Renoncule âcre	20	/	non	18	herbacée	<i>Mentha suaveolens Ehrh., 1792</i>	Menthe à feuilles rondes	1	/	oui
5	herbacée	<i>Trifolium pratense L., 1753</i>	Trèfle des prés	5	/	non	19	herbacée	<i>Geranium robertianum L., 1753</i>	Géranium herbe-à-Robert	1	/	non
6	herbacée	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré	5	/	non	20	herbacée	<i>Poa pratensis L., 1753 [nom. et typ. cons.]</i>	Pâturen des prés	1	/	non
7	herbacée	<i>Ophrys apifera Huds., 1762</i>	Ophrys abeille	2	/	non	21	herbacée	<i>Achillea millefolium L., 1753</i>	Achillée millefeuille	1	/	non
8	herbacée	<i>Vicia sepium L., 1753</i>	Vesce des haies	1	/	non	Analyse		Total d'espèces dominantes dans le relevé :	1	Pourcentage : 0%		
9	herbacée	<i>Agrimonia eupatoria L., 1753</i>	Aigremoine eupatoire	1	/	non			Dont espèces indicatrices de zones humides :	0			
10	herbacée	<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette vivace	1	/	non			Végétation reconnue comme hygrophile :	non humide			
11	herbacée	<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Plantain lancéolé	1	/	non							

Relevé phytosociologique	1553-R2
--------------------------	---------

Date du relevé	21/05/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe
----------------	------------	-----------------------	----------------

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)	
1	herbacée	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	60	60	non
2	herbacée	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	10	/	non
3	herbacée	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	5	/	non
5	herbacée	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre	3	/	non
6	herbacée	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses	1	/	non
7	herbacée	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce sphondyle	1	/	non

Analyse	
:	
Total d'espèces dominantes dans le relevé :	1
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0 Pourcentage : 0%
Végétation reconnue comme hygrophile :	non humide

Relevé phytosociologique

1553-R3

Date du relevé	21/05/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe
----------------	------------	-----------------------	----------------

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)
1	arbustive	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	4	/ non
2	arbustive	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	1	/ non
3	arbustive	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	1	/ non
4	herbacée	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	30	non
5	herbacée	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce sphondyle	15	non
6	herbacée	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre	10	non
7	herbacée	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	5	/ non
8	herbacée	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Gléchome lierre terrestre	1	/ non
9	herbacée	<i>Rubus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce	1	/ non
10	herbacée	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	1	/ non

11	herbacée	Salix L., 1753	Saule	1	/	non
----	----------	----------------	-------	---	---	-----

Analyse	:			
Total d'espèces dominantes dans le relevé :	3			
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0	Pourcentage :	0%	
Végétation reconnue comme hygrophile :				non humide

Relevé phytosociologique	1549-R1
--------------------------	---------

Date du relevé	21/05/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe
----------------	------------	-----------------------	----------------

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)
1	herbacée	<i>Achillea millefolium L., 1753</i>	Achillée millefeuille	30	non
2	herbacée	<i>Medicago lupulina L., 1753</i>	Luzerne lupuline	15	
3	herbacée	<i>Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817</i>	Anacamptide pyramidale	4	/
4	herbacée	<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette vivace	1	/
5	herbacée	<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Plantain lancéolé	1	/

Analyse :	
Total d'espèces dominantes dans le relevé :	2
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0
Végétation reconnue comme hygrophile :	0% non humide

Relevé phytosociologique		1549-R2	
Date du relevé	21/05/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe

Numér o d'ordre	Strate	Spèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvreme nt de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatric e de ZH (oui / non)
1	herbacé e	<i>Secale cereale L., 1753</i>	Seigle commun	90	90
2	herbacé e	<i>Alopecurus pratensis L., 1753</i>	Vulpin des prés	10	/
3	herbacé e	<i>Papaver rhoeas L., 1753</i>	Coquelicot	1	/
4	herbacé e	<i>Vicia L., 1753</i>	Vesce	1	/
5	herbacé e	<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Cirse des champs	1	/
6	herbacé e	<i>Veronica persica Poir., 1808</i>	Véronique de Perse	1	/
7	herbacé e	<i>Scandix pecten-veneris L., 1753</i>	Scandix peigne-de-Vénus	1	/
8	herbacé e	<i>Melampyrum arvense L., 1753</i>	Mélampyre des champs	1	/
9	herbacé e	<i>Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich, 1777</i>	Rhinanthe crête-de-coq	1	/

Analys

e :

Total d'espèces dominantes dans le relevé :

1

Dont espèces indicatrices de zones humides :

0

Pourcentage :

0%

Végétation reconnue comme hygrophile :

**non
humide**

Relevé phytosociologique

1549-R3

Date du relevé	21/05/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe
----------------	------------	-----------------------	----------------

Numér o d'ordr e	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvreme nt de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatric e de ZH (oui / non)
1	arbustiv e	<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouill er sanguin	80	80
2	arbustiv e	<i>Corylus maxima Mill., 1768</i>	Noisetier de Lambert	5	/
3	arbustiv e	<i>Scandix pecten-veneris L., 1753</i>	Scandix peigne-de-Vénus	1	/
4	arbustiv e	<i>Acer pseudoplatanus L., 1753</i>	Érable sycomore	1	/
5	arbustiv e	<i>Euonymus europaeus L., 1753</i>	Fusain d'Europe	1	/
6	herbacé e	<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934</i>	Brome stérile	1	/
7	herbacé e	<i>Lithospermum arvense L., 1753</i>	Fausse buglosse des champs	1	/
8	herbacé e	<i>Juglans regia L., 1753</i>	Noyer royal	1	/
9	herbacé e	<i>Artemisia vulgaris L., 1753</i>	Armoise commun e	1	/

10	herbacé e	<i>Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840</i>	Crépide capillaire	1	/	non
----	-----------	--	--------------------	---	---	-----

Analys

e :

Total d'espèces dominantes dans le relevé :

1

Dont espèces indicatrices de zones humides :

0

Végétation reconnue comme hygrophile :

Pourcentage :

0%

**non
humide**

Relevé phytosociologique		1020-R1	
Date du relevé	22/05/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe

Numér o d'ordre	Strate	Spèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvreme nt de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatric e de ZH (oui / non)
1	herbacé e	<i>Arrhenatheru m elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819</i>	Fromental élevé	80	80
2	herbacé e	<i>Poa annua L., 1753</i>	Pâturn annuel	1	/
3	herbacé e	<i>Glechoma hederacea L., 1753</i>	Gléchom e lierre terrestre	1	/
4	herbacé e	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle agglomér é	1	/
5	herbacé e	<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Ortie dioïque	5	/
6	herbacé e	<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Cirse des champs	1	/
7	herbacé e	<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	Géranium découpé	1	/
8	herbacé e	<i>Rumex crispus L., 1753</i>	Rumex crépu	1	/
9	herbacé e	<i>Cirsium vulgare (Sav) Ten., 1838</i>	Cirse commun	1	/

10	herbacé e	<i>Rumex obtusifolius L., 1753</i>	Patience à feuilles obtuses	1	/	non
----	-----------	------------------------------------	-----------------------------	---	---	-----

Analys

e :

Total d'espèces dominantes dans le relevé :

1

Dont espèces indicatrices de zones humides :

0

Pourcentage :

0%

Végétation reconnue comme hygrophile :

non
humide

Relevé phytosociologique		1020-R2	
Date du relevé	22/05/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)
1	arborée	<i>Sambucus nigra L., 1753</i>	Sureau noir	15	non
2		<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé	10	
3	arborée	<i>Sorbus aucuparia L., 1753</i>	Sorbier des oiseleurs	1	/
4	arbustive	<i>Viburnum opulus L., 1753</i>	Viorne obier	1	/
5	arbustive	<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre grimpant	1	/
6	herbacée	<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Ortie dioïque	70	70
7	herbacée	<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934</i>	Brome stérile	10	/
8	herbacée	<i>Geum urbanum L., 1753</i>	Benoîte des villes	5	/
9	herbacée	<i>Galium aparine L., 1753</i>	Gaillet gratteron	5	/
10	herbacée	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule	1	/

		L., 1753	rampante			
11	herbacée	<i>Glechoma hederacea L., 1753</i>	Gléchome lierre terrestre	1	/	non
12	herbacée	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré	1	/	non

Analyses :	Total d'espèces dominantes dans le relevé :	2	Pourcentage :	0%
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0			
Végétation reconnue comme hygrophile :				non humide

Relevé phytosociologique			1020-R3		
Date du relevé	22/05/2024	Observateur du relevé		Claire Deharbe	
Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)
1	arborée	<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé	20	non
2	arborée	<i>Corylus avellana L., 1753</i>	Noisetier commun	10	
3	arborée	<i>Juglans regia L., 1753</i>	Noyer royal	10	
4	arbustive	<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Prunier épineux	1	non
5	herbacée	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré	15	
6	herbacée	<i>Galium aparine L., 1753</i>	Gaillet gratteron	15	
7	herbacée	<i>Cruciata laevipes Opiz, 1852</i>	Croisette commune	10	non
8	herbacée	<i>Rubus L., 1753 [nom. et typ. cons.]</i>	Ronce	10	
9	herbacée	<i>Poa trivialis L., 1753</i>	Pâturin commun	10	
10	herbacée	<i>Heracleum sphondylium L., 1753</i>	Berce sphondyle	5	non

11	herbacée	<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Renoncule âcre	5	/	non
12	herbacée	<i>Trifolium L., 1753</i>	Trèfle	5	/	non
13	herbacée	<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette vivace	1	/	non
14	herbacée	<i>Medicago lupulina L., 1753</i>	Luzerne lupuline	1	/	non
15	herbacée	<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Renoncule âcre	1	/	non
16	herbacée	<i>Trifolium L., 1753</i>	Trèfle	1	/	non
17	herbacée	<i>Lamium album L., 1753</i>	Lamier blanc	1	/	non
18	herbacée	<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncule rampante	1	/	non
19	herbacée	<i>Geum urbanum L., 1753</i>	Benoîte des villes	1	/	non
20	herbacée	<i>Arctium lappa L., 1753</i>	Grande bardane	1	/	non

Analyses :		
Total d'espèces dominantes dans le relevé :	8	
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0	Pourcentage : 0%
Végétation reconnue comme hygrophile :		non humide

Relevé phytosociologique			718-R1		
Date du relevé	22/05/2024	Observateur du relevé		Claire Deharbe	
Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)
1	herbacé e	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	40	non
2		<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	10	
3	herbacé e	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	5	/
4	herbacé e	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncul e acré	1	/
5	herbacé e	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	1	/
6	herbacé e	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	1	/
7	herbacé e	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	1	/
8	herbacé e	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	1	/
9	herbacé e	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	1	/

10	herbacé e	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses	1	/	non
11	herbacé e	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	1	/	non
12	herbacé e	<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc	1	/	non
13	herbacé e	<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet vrai	1	/	non
14	herbacé e	<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	1	/	non
15	herbacé e	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	1	/	non
16	herbacé e	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	1	/	non

Analys e :	Total d'espèces dominantes dans le relevé :	2	Pourcentage :	0%
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0			
Végétation reconnue comme hygrophile :				non humide

Relevé phytosociologique		718-R2	
Date du relevé	22/05/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)
1	herbacée	<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Ortie dioïque	60	60
2	herbacée	<i>Juglans regia L., 1753</i>	Noyer royal	30	/
3	herbacée	<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin	15	/
4	herbacée	<i>Galium aparine L., 1753</i>	Gaillet gratteron	5	/
5	herbacée	<i>Sambucus nigra L., 1753</i>	Sureau noir	5	/
6	herbacée	<i>Viburnum opulus L., 1753</i>	Viorne obier	5	/
7	herbacée	<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934</i>	Brome stérile	1	/
8	herbacée	<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Renoncule âcre	1	/
9	herbacée	<i>Arum italicum Mill., 1768</i>	Gouet d'Italie	1	/
10	herbacée	<i>Cirsium Mill., 1754</i>	Cirse	1	/

11	herbacée	<i>Glechoma hederacea L., 1753</i>	Gléchome lierre terrestre	1	/	non
12	herbacée	<i>Asparagus officinalis L., 1753</i>	Asperge officinale	1	/	non

Analys			
e :			
Total d'espèces dominantes dans le relevé :	1		
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0		
Végétation reconnue comme hygrophile :		Pourcentage :	0% non humide

Relevé phytosociologique	5-R1
--------------------------	------

Date du relevé	22/05/2024	Observateur du relevé	Claire Deharbe
----------------	------------	-----------------------	----------------

Numéro d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)
1	herbacée	<i>Poa trivialis L., 1753</i>	40	50	non
2	herbacée	<i>Bellis perennis L., 1753</i>	10		non
3	herbacée	<i>Trifolium L., 1753</i>	5	/	non
4	herbacée	<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	1	/	non
5	herbacée	<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	1	/	non
6	herbacée	<i>Taraxacum F.H.Wigg., 1780</i>	1	/	non

Analys	
e :	
Total d'espèces dominantes dans le relevé :	2
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0
Végétation reconnue comme hygrophile :	non humide

Relevé phytosociologique			718-R2		
Date du relevé	22/05/2024	Observateur du relevé		Claire Deharbe	
Numér o d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvreme nt de l'espèce (%)	Taux de recouvreme nt cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatric e de ZH (oui / non)
1	herbacé e	<i>Poa trivialis L., 1753</i>	Pâturin commun	30	non
2	herbacé e	<i>Arrhenatheru m elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819</i>	Fromental élevé	10	
3	herbacé e	<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	Géranium découpé	1	/
4	herbacé e	<i>Potentilla reptans L., 1753</i>	Potentille rampante	1	/
5	herbacé e	<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Plantain lancéolé	1	/
6	herbacé e	<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerett e vivace	1	/
7	herbacé e	<i>Papaver rhoeas L., 1753</i>	Coquelicot	1	/
8	herbacé e	<i>Silene latifolia Poir., 1789</i>	Silène à feuilles larges	1	/
9	herbacé e	<i>Sonchus asper (L.) Hill, 1769</i>	Laiteron épineux	1	/
10	herbacé e	<i>Sinapis arvensis L.,</i>	Moutarde des	1	/

		1753	champs			
11	herbacé e	<i>Veronica persica Poir., 1808</i>	Véroniqu e de Perse	1	/	non
12	herbacé e	<i>Artemisia vulgaris L., 1753</i>	Armoise commun e	1	/	non
13	herbacé e	<i>Medicago arabica (L.) Huds., 1762</i>	Luzerne d'Arabie	1	/	non
14	herbacé e	<i>Mentha suaveolens Ehrh., 1792</i>	Menthe à feuilles rondes	1	/	oui
15	herbacé e	<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934</i>	Brome stérile	1	/	non
16	herbacé e	<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncul e rampante	1	/	oui

Analys		
e :	Total d'espèces dominantes dans le relevé :	2
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0	Pourcentage : 0%
Végétation reconnue comme hygrophile :		non humide

Relevé phytosociologique			718-R3		
Date du relevé	22/05/2024	Observateur du relevé		Claire Deharbe	
Numér o d'ordr e	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvreme nt de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatri ce de ZH (oui / non)
1	arborée	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1753	Prunier merisier	10	10
2	arborée	<i>Ulmus</i> L., 1753	Orme	1	/
3	arborée	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	1	/
4	arbustiv e	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	40	40
5	arbustiv e	<i>Cotoneaster Medik.</i> , 1789 [nom. cons.]	Cotonéast er	5	/
6	arbustiv e	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuil le des bois	5	/
7	arbustiv e	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	5	/
8	herbacé e	<i>Rosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Rosier	10	10
9	herbacé e	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	5	/
10	herbacé e	<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop., 1772	Sainfoin à feuilles de vesce	5	/

11	herbacé e	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	1	/	non
12	herbacé e	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	1	/	non
13	herbacé e	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	1	/	non
14	herbacé e	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	1	/	non
15	herbacé e	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	1	/	non
16	herbacé e	<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laîche écartée	1	/	non
17	herbacé e	<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	1	/	non
18	herbacé e	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	1	/	non
19	herbacé e	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes	1	/	non
20	herbacé e	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	1	/	oui

Analys e :		
Total d'espèces dominantes dans le relevé :	3	
Dont espèces indicatrices de zones humides :	0	Pourcentage : 0%
Végétation reconnue comme hygrophile :		non humide

Relevé phytosociologique			718-R4		
Date du relevé	22/05/2024	Observateur du relevé		Claire Deharbe	
Numér o d'ordr e	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvreme nt de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatri ce de ZH (oui / non)
1	herbac ée	<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop., 1772	Sainfoin à feuilles de vesce	40	non
2	herbac ée	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	10	
3	herbac ée	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	10	
4	herbac ée	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	5	/
5	herbac ée	<i>Picris hieracoides</i> L., 1753	Picride fausse épervière	5	/
6	herbac ée	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	5	/
7	herbac ée	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	5	/
8	herbac ée	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	5	/
9	herbac ée	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	1	/

10	herbac ée	<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	1	/	non
11	herbac ée	<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panaïs cultivé	1	/	non
12	herbac ée	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	1	/	non
13	herbac ée	<i>Orobanche picridis</i> F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride	1	/	non
14	herbac ée	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	1	/	non
15	herbac ée	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Anacampti de pyramidale	1	/	non
16	herbac ée	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	1	/	non
17	herbac ée	<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune	1	/	non
18	herbac ée	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Anacampti de pyramidale	1	/	non
19	herbac ée	<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	1	/	non

Analys e :	Total d'espèces dominantes:	3	Pourcentage :	0%
Dont espèces indicatrices ZH :	0			
Végétation reconnue comme hygrophile :				non humide

Relevé phytosociologique			1554-R1		
Date du relevé	22/05/2024	Observateur du relevé		Claire Deharbe	
Numéro d'ordre					
Strate	Spèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicative de ZH (oui / non)	
1	arborée	<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin	1	/
2	herbacée	<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819</i>	Fromental élevé	40	non
				60	
3	herbacée	<i>Bromus hordeaceus L., 1753</i>	Brome mou	10	non
4	herbacée	<i>Poa trivialis L., 1753</i>	Pâturin commun	10	non
5	herbacée	<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette vivace	5	/
6	herbacée	<i>Daucus carota L., 1753</i>	Carotte sauvage	5	/
7	herbacée	<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Plantain lancéolé	5	/
8	herbacée	<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934</i>	Brome stérile	5	/
9	herbacée	<i>Tragopogon pratensis L., 1753</i>	Salsifis des prés	5	/

10	herbacée	<i>Trifolium pratense L., 1753</i>	Trèfle des prés	1	/	non
11	herbacée	<i>Geranium pyrenaicum Burm.f., 1759 [nom. et typ. cons.]</i>	Géranium des Pyrénées	1	/	non
12	herbacée	<i>Medicago lupulina L., 1753</i>	Luzerne lupuline	1	/	non
13	herbacée	<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce cultivée	1	/	non
14	herbacée	<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Ortie dioïque	1	/	non
15	herbacée	<i>Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826</i>	Himantoglosse bouc	1	/	non
16	herbacée	<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncule rampante	1	/	oui
17	herbacée	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré	1	/	non
18	herbacée	<i>Galium aparine L., 1753</i>	Gaillet gratteron	1	/	non
19	herbacée	<i>Lamium album L., 1753</i>	Lamier blanc	1	/	non
20	herbacée	<i>Chelidonium majus L., 1753</i>	Grande chélidoine	1	/	non

Analys						
e :	Total d'espèces dominantes dans le relevé :	3				
Dont espèces indicatrices ZH :	0		Pourcentage :	0%		
Végétation reconnue comme hygrophile :				non humide		

Relevé phytosociologique			1554-R2			
Date du relevé	22/05/2024	Observateur du relevé		Claire Deharbe		
Numér o d'ordr e	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatri ce de ZH (oui / non)	
1	arborée	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine, Caille-lait blan	5	/	non
2	arbustiv e	<i>Rosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Rosier, Églantier	10	10	non
3	arbustiv e	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Himantoglosse bouc, Orchis bouc, Himantoglosse à od	1	/	non
4	arbustiv e	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre, Bouton-d'or, Pied-de-coq	1	/	non
5	herbac ée	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine, Cornouiller femelle	30	85	non
6	herbac ée	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Avoine élevée, Fromental,	20		non

			Fénasse,			
7	herbac ée	<i>Rubus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce	15		non
8	herbac ée	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun, Marjolaine sauvage	10		non
9	herbac ée	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	5	/	non
10	herbac ée	<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panaïs cultivé, Pastinacier	5	/	non
11	herbac ée	<i>Malus domestica</i> (Suckow) Borkh., 1803 [nom. cons.]	Pommier nain, Pommier, Pomme, Pommier 'Paradis'	5	/	non
12	herbac ée	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari chevelu, Muscari à toupet, Muscari chevelu,	3	/	non
13	herbac ée	<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale, Asperge, Asparagus	1	/	non
14	herbac ée	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Vesce cultivée, Poisette	1	/	non
15	herbac ée	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laîche glauque	1	/	non

16	herbacée	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun	1	/	oui
----	----------	---------------------------------	--	---	---	-----

Analys

e :

Total d'espèces dominantes
dans le relevé :

5

Dont espèces indicatrices de
zones humides :

0

Pourcentage :

0%

Végétation reconnue comme
hygrophile :

**non
humide**

Relevé phytosociologique			1554-R3		
Date du relevé	22/05/2024	Observateur du relevé		Claire Deharbe	
Numér o d'ordre	Strate	Espèce (par ordre décroissant de recouvrement à l'intérieur de chaque strate)	Taux de recouvreme nt de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatric e de ZH (oui / non)
1	herbacé e	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle agglomér é	60	60
2	herbacé e	<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824 [nom. cons.]	Schédonor e roseau	10	/
3	herbacé e	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerett e vivace	1	/
4	herbacé e	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	5	/
5	herbacé e	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun	1	/
6	arborée	<i>Vicia</i> L., 1753	Vesce	1	/
7	arborée	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal	10	/
8	herbacé e	<i>Malus domestica</i> (Suckow) Borkh., 1803 [nom. cons.]	Pommier nain	5	/

9	herbacé e	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759 [nom. et typ. cons.]	Géranium des Pyrénées	1	/	non
10	arborée	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	1	/	non
11	herbacé e	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier	5	/	non

Analys e :		Total d'espèces dominantes dans le relevé : 1			Pourcentage : 0%			
Dont espèces indicatrices de zones humides : 0			non humide					
Végétation reconnue comme hygrophile :								

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Site	1114 Bassée-Montois – Jaulnes - 1020
Date	23/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Soleil
Couvert végétal	Friche



Description générale		
Classe GEPPA	Classe GEPPA : : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009	

Sondage	N°1	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					Hydromorphie					Eléments grossiers (EG)	Commentaires		
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Taches Oxydation		Concrétiions					
				Abondance	Contraste			Abondance	Taille						
1 / A	0-20	LA					3						Racines		
2 / S(g)	32-50	L					3						Calcaire 1 cm		

Remarque :

Arrêt du sondage à 50 cm car il n'y a pas de traces significatives d'oxydo-réduction, ce qui est incompatible avec la présence d'une zone humide au sens réglementaire.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Site	1114 Bassée-Montois – Jaulnes - 1020
Date	23/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Soleil
Couvert végétal	Friche

Profil de sol observé (de gauche à droite)



Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : III : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009

Sondage	N°2	Coordonnées GPS (EPSG 2154) X : 720145,231933080824092						Y : 6812890,959999697282910						
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires	
								Taches Oxydation	Concrétions		Horizon réduit	Horizon histique		
1 / A	0-18	L					2						Racines	
2 / S	18-50	L					2						Calcaire 1 cm	

Remarque :

Arrêt du sondage à 50 cm car aucune trace significative d'oxydo-réduction n'a été observée, ce qui est incompatible avec une zone humide.



Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Site	1114 Bassée-Montois – Mouy-sur-Seine - 718
Date	23/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Soleil
Couvert végétal	Herbacé

Profil de sol observé (de gauche à droite)



Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : IVc : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009

Sondage	N°3	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					X : 717929,631121766404249				Y : 6813388,421845909208059		
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires
				Taches Oxydation	Concrétiions			Abondance	Contraste	Abondance	Taille		
1 / A	0-16	LA				2						Racines	
2 / S1	16-42	LA				2						Calcaire 1mm	
3 / S2g	42-65	LA				3	4	2				Calcaire 2mm	
4 / S3g	65-120	AL				4	4	2					

Remarque :

Apparition de traces d'hydromorphie significatives à partir de 42 cm qui se prolongent jusqu'à 120 cm. En revanche, aucun horizon réduit n'est présent, ce qui est incompatible avec la présence de zone humide.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de gauche à droite et de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Profil de sol observé (de gauche à droite)

Site	1114 Bassée-Montois – Mouy-sur-Seine - 718
Date	23/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Couvert
Couvert végétal	Herbacé



Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009

Sondage	N°4	Coordonnées GPS (EPSG 2154) X : 717980,242292136768810						Y : 6813375,145461772568524					
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires
				Taches Oxydation	Concréctions			Abondance	Contraste	Abondance	Taille		
1 / A	0-17	L				2						Racines	
2 / S1	17-42	Ls				1						Calcaire 2 mm	Présence de cailloux orangés
3/ S2	42-50	LA				2						Cailloux 5 cm	

Remarque :

Arrêt du sondage à 50 cm car aucune trace significative d'oxydo-réduction n'a été observée, ce qui est incompatible avec une zone humide. Les traces orangées sont issues des éléments grossiers.



FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de gauche à droite et de haut en bas)



FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-20040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Site	1114 Bassée-Montois – Everly - 5
Date	23/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Couvert
Couvert végétal	Friche

Profil de sol observé (de gauche à droite)



Description générale		
Classe GEPPA	Classe GEPPA : : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009	

Sondage	N°5	Coordonnées GPS (EPSG 2154) X : 718390,152399713173509						Y : 6818675,661775665357709					
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires
				Taches Oxydation	Concrétions			Abondance	Contraste	Abondance	Taille		
1 / A	0-18	AL				2						Racines, calcaire 2mm	
2 / S1	18-37	LA				2						Calcaire 2mm	
3 / S2	37-50	Ls				2							Sable

Remarque :

Pas d'apparition de traces d'oxydo-réductions significatives avant 50 cm, ce qui est incompatible avec une zone humide au sens réglementaire.



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-20040251-20250710-D_2025_3_1-DE



Horizons de sol observés (de gauche à droite et de haut en bas)



FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-20040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Site	1114 Bassée-Montois – Everly - 5
Date	23/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Couvert
Couvert végétal	Entre champ et sous-bois

Profil de sol observé (de gauche à droite)



Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : IVb : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009

Sondage	N°6	Coordonnées GPS (EPSG 2154) X : 718470,422430680366233 Y : 6818643,911907229572535						Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires	
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Taches Oxydation		Concrétions		Horizon réduit	Horizon histique	
				Abondance	Contraste			Abondance	Taille					
1 / 0	0-4 cm	LA					3						Racines	
2 / S1	4-33	LA S					2						Calcaire 1 mm	
3 / S2 g	33-65	LS					2	4	1				Calcaire 1 mm	
4/ S3	65-100	LA					2	2					Nombreux x calcaires	Eléments grossiers alignés

Remarque :

Refus de tarière à 100 cm, pas de présence d'horizon réduit. Les traces d'oxydoréduction s'accentuent à partir de 33 cm puis diminuent à 65 cm pour ne plus être significatives.



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de gauche à droite et de haut en bas)



FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Profil de sol observé (de gauche à droite)

Site	1114 Bassée-Montois – Everly - 5
Date	23/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Soleil
Couvert végétal	Terre Labourée
Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : IVa ou IVc : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009



Sondage	N°7	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					Hydromorphie					Y : 6818680,496195009909570	
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)	Structure	Humidité	Taches Oxydation		Concrétiions		Horizon réduit	Horizon histique	
							Abondance	Contraste	Abondance	Taille			
1 / LA	0-22	AL / L A				2						Racines, Calcaire 1mm	
2 / S(g)	22-50	AL				2	2	2				Calcaire 2mm	

Remarque :

Pas d'apparition de traces d'oxydo-réductions significatives avant 50 cm, ce qui est incompatible avec une zone humide au sens réglementaire.



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-20040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Profil de sol observé (de gauche à droite)

Site	1114 Bassée-Montois – Chalmaison - 1554	
Date	23/05/2024	
Observateurs	GB	
Conditions météorologiques	Couvert	
Couvert végétal	Friche	
Description générale		
Classe GEPPA	Classe GEPPA : IVa ou IVc : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009	

Sondage	N°8	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					Hydromorphie					Y : 6819642,421325574629009	
		Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Taches Oxydation		Concrétiions		Horizon réduit	Horizon histique	
			Abondance	Contraste			Abondance	Taille					
1 / A	0-10	LA				2						Radicelles	
2 / S1	10-20	AI				2							
3 / S2(g)	20-50	La s				2	2	1				Calcaire 1mm	Horizon plus clair

Remarque :

Pas de traces significatives d'oxydoréduction avant 50 cm.



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-20040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Profil de sol observé (de gauche à droite)

Site	1114 Bassée-Montois – Chalmaison - 1554
Date	23/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Couvert
Couvert végétal	Friche



Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009

Sondage	N°9	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					X : 718113,424875030410476					Y : 6819651,497191858477890									
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Hydromorphie					Eléments grossiers (EG)	Commentaires							
				Taches Oxydation				Concrétiions		Abondance	Taille	Horizon réduit	Horizon histique								
				LA	AL			Abondance	Contraste												
1 / A	0-18	1 / A	0-18	LA	AL		2							Racines							
2 / S	18-50	2 / S	18-50	AL	AL		2														

Remarque :

Pas de traces significatives d'oxydoréduction avant 50 cm.



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Site	1114 - Bassée-Montois – Chalmaison - 1554
Date	23/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Pluie
Couvert végétal	Friche

Profil de sol observé (de gauche à droite)



Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : IVc : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009

Sondage	N°10	Coordonnées GPS (EPSG 2154) X : 718150,074766123085283						Y : 6819651,368971871212125					
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires
				Taches Oxydation	Concrétions			Abondance	Contraste	Abondance	Taille		
1/ A	0-25 cm	L					2						Fines racines
2/ S1	25-52 cm	La					2	2	1				
3/ S2	52-120 cm	LA S					2	5	2				Grains calcaires 1mm

Remarque :

Le sondage ne présente pas de traces significatives avant 50 cm. De plus, aucun horizon réduit n'est observé. Il n'est pas caractéristique de zone humide.

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-20040251-20250710-D_2025_3_1-DE



Horizons de sol observés (de gauche à droite et de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Profil de sol observé (de gauche à droite)

Site	1114 Bassée-Montois – Chalmaison - 1554
Date	23/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Pluie
Couvert végétal	Friche



Description générale		
Classe GEPPA	Classe GEPPA : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009	

Sondage	N°11	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					Hydromorphie					Y : 6819619,443639351986349		
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Taches Oxydation		Concrétiions		Horizon réduit	Horizon histique	
				Abondance	Contraste			Abondance	Taille					
1 / A	0-25	LA					2						Racines	
2 / S	25-50	LA					3						Calcaire 1 mm	

Remarque :

Pas de traces significatives d'oxydo-réductions avant 50 cm de profondeur, ce qui est incompatible avec une zone humide au sens réglementaire.



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Profil de sol observé (de gauche à droite)

Site	1114 - Bassée-Montois – Montigny-Lencoup - 1553
Date	24/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Couvert
Couvert végétal	Friche



Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : IVb : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009

Sondage	N°12	Coordonnées GPS (EPSG 2154) X : 718150,074766123085283						Y : 6816900,191222633235157					
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires
				Taches Oxydation	Concrétions			Abondance	Contraste	Abondance	Taille		
1 / A	0-23	L				3						Racines, calcaire 1 mm	
2 / S1 g	23 - 64	AL				2	4	2	2	1mm		Quelques cailloux 2 cm	Traces d'oxydoréduction en stries
3 / S2	64-85	AL				2	2	1				Nombreux cailloux rouges 2cm	

Remarque :

Refus de tarière à 85 cm, les traces d'oxydoréduction apparaissent à 23 cm, puis diminuent à partir de 64 cm. Il n'y a pas de présence d'horizon réduit.



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de gauche à droite et de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Site	1114 - Bassée-Montois – Montigny-Lencoup - 1553
Date	24/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Soleil
Couvert végétal	Friche
Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009

Profil de sol observé (de gauche à droite)



Sondage	N°13	Coordonnées GPS (EPSG 2154) X : 704138,618656801409088 Y : 6816858,187708367593586						Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires	
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Taches Oxydation		Concrétions				
								Abondance	Contraste	Abondance	Taille	Horizon réduit	Horizon histique	
1 / A	0-12	AL					3							Racines, copeaux de bois
2 / S1	12-38	AL					2							Cailloux 2 cm
3/ S2	38-50	A					2							

Remarque :

Pas de traces significatives d'oxydo-réductions avant 50 cm de profondeur, ce qui est incompatible avec une zone humide au sens réglementaire.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Profil de sol observé (de gauche à droite)

Site	1114 - Bassée-Montois – Montigny-Lencoup - 1553	
Date	24/05/2024	
Observateurs	GB	
Conditions météorologiques	Couvert	
Couvert végétal	Friche	
Description générale		
Classe GEPPA	Classe GEPPA : III : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009	

Sondage	N°14	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					Hydromorphie					Y : 6816885,749881362542510		
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Taches Oxydation		Concrétions		Horizon réduit	Horizon histique	
				Abondance	Contraste			Abondance	Taille					
1 / A	0-16	AL				2							Racines Calcaire 1cm	
2 / S	16-50	AL				2							Cailloux rouges et blancs 3- 4 cm	

Remarque :

Pas de traces significatives d'oxydoréduction avant 50 cm.



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Profil de sol observé (de gauche à droite)

Site	1114 - Bassée-Montois – Montigny-Lencoup - 285
Date	24/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Soleil
Couvert végétal	Sous-bois



Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : III : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009

Sondage	N°15	Coordonnées GPS (EPSG 2154)				X : 704187,010946819442324				Y : 6817276,655203443951905				
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)	Structure	Humidité	Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires		
							Taches Oxydation		Concrétiions					
1 / A	0-30	AL				2			Abondance	Contraste	Abondance	Taille	Calcaire 1 cm	
2 / S	30-50	AL				3							Cailloux rouge et blanc 3cm	

Remarque :

Pas de traces significatives d'oxydoréduction avant 50 cm.



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Site	1114 - Bassée-Montois – Montigny-Lencoup - 285
Date	24/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Couvert
Couvert végétal	Lisière de sous-bois, mousse

Profil de sol observé (de gauche à droite)



Description générale		
Classe GEPPA	Classe GEPPA : III : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009	

Sondage	N°16	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					X : 704230,233207673183642				Y : 6817288,398989280685782		
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires
				Taches Oxydation	Concrétiions			Abondance	Contraste	Abondance	Taille		
1/ A	0-14	AL				2						Cailloux rouges et blancs, 2cm	
2/ S	14-45 cm	AL				2						Cailloux 5cm	

Remarque :

Refus de tarière à 45 cm, malgré plusieurs tentatives. Aucune trace d'oxydoréduction n'est présente.



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Site	1114 - Bassée-Montois – Gravon - 1549
Date	24/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Couvert
Couvert végétal	Jardin

Profil de sol observé (de gauche à droite)



Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : III : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009

Sondage	N°17	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					Hydromorphie					Eléments grossiers (EG)	Commentaires		
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Taches Oxydation		Concréctions					
				Abondance	Contraste			Abondance	Taille						
1 / A	0-15	LA S				2							Nombreux cailloux 2 cm		
2 / S	15-50	AS				2							Traces de sable, très caillouteux		

Remarque :

Arrêt du sondage à 50 cm car aucune trace significative d'oxydo-réduction n'a été observée, ce qui est incompatible avec une zone humide.



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Site	1114 - Bassée-Montois – Gravon - 1549
Date	24/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Couvert
Couvert végétal	Jardin



Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : III : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009

Sondage	N°18	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					X : 708891,599828213453293				Y : 6810852,784250717610121		
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires
				Taches Oxydation	Concrétiions			Abondance	Contraste	Abondance	Taille		
1 / A	0-10	LS				2						Quelques racines et cailloux 2cm, sable	
2 / S	10-45	Ls				2						Nombreux cailloux 1 cm	
3 / C	45-50	S				1						Sable	

Remarque :

Arrêt du sondage à 50 cm car il n'y a pas de traces significatives d'oxydo-réduction, ce qui est incompatible avec la présence d'une zone humide au sens réglementaire.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Site	1114 - Bassée-Montois – Gravon - 1549
Date	24/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Pluie
Couvert végétal	Champ cultivé

Profil de sol observé (de gauche à droite)



Description générale		
Classe GEPPA	Classe GEPPA : III : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009	

Sondage	N°19	Coordonnées GPS (EPSG 2154)						Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires		
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Taches Oxydation		Concrétiions					
				Abondance	Contraste			Abondance	Taille						
1 / LA	0-22	LA	LA				4						Cailloux 1cm		
2 / S	22-50	A					4								

Remarque :

Pas d'apparition de traces d'oxydo-réductions significatives avant 50 cm, ce qui est incompatible avec une zone humide au sens réglementaire.

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-20040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Site	1114 - Bassée-Montois – Donnemarie-Dontilly - 255
Date	24/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Couvert
Couvert végétal	Friche

Profil de sol observé (de gauche à droite)



Description générale		
Classe GEPPA	Classe GEPPA : IVa/IVb : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009	

Sondage	N°20	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					X : 708876,293150008190423				Y : 6819499,279836896806955		
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires
				Taches Oxydation	Concrétiions			Abondance	Contraste	Abondance	Taille		
1 / LA	0-18	LA				1						Racines	
2 / S1	18-34	AL				1						Calcaire 1cm	
3 / S2 g	34-55	A				1	3	2	3	1mm		Calcaire 1cm	
4/ S3	55-120	A				2						Calcaire 1 cm	

Remarque :

Des traces d'oxydoréductions significatives apparaissent à 34 cm puis s'arrêtent à 55 cm. Il n'y a pas d'horizon réduit. Ce n'est pas caractéristique d'une zone humide.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de gauche à droite et de haut en bas)



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-20040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Site	1114 - Bassée-Montois – Donnemarie-Dontilly - 255
Date	24/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Pluie
Couvert végétal	Terre labourée



Description générale	
Classe GEPPA	Classe GEPPA : III : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009

Sondage	N°21	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					Hydromorphie				Eléments grossiers (EG)	Commentaires			
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Taches Oxydation		Concrétiions					
				Abondance	Contraste			Abondance	Taille						
1 / LA	0-26	AA				3									
2 / S	26-50	AL				3							Horizon plus clair		

Remarque :

Pas d'apparition de traces d'oxydo-réductions significatives avant 50 cm, ce qui est incompatible avec une zone humide au sens réglementaire.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)



FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le
 ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1-DE

Site	1114 - Bassée-Montois – Donnemarie-Dontilly - 255
Date	24/05/2024
Observateurs	GB
Conditions météorologiques	Pluie
Couvert végétal	Friche

Profil de sol observé (de gauche à droite)



Description générale		
Classe GEPPA	Classe GEPPA : IVa/IVc : sol non humide au sens de l'arrêté du 01 octobre 2009	

Sondage	N°22	Coordonnées GPS (EPSG 2154)					X : 708758,401496235281229					Y : 6819454,910212120041251			
		Horizon (n°/Type)	Profondeur (cm)	Texture (%A ; %L →GEPPA)		Structure	Humidité	Hydromorphie					Eléments grossiers (EG)	Commentaires	
				Taches Oxydation	Concrétiions			Abondance	Contraste	Abondance	Taille	Horizon réduit			
1 / A	0-18	LA				2								Radicelles, quelques cailloux 2 cm	
2 / S1	18-32	A/ AA				3									
3 / S2	32-50	A/ AA				3	2	1	1	1mm					

Remarque :

Pas d'apparition de traces d'oxydo-réductions significatives avant 50 cm, ce qui est incompatible avec une zone humide au sens réglementaire.

FICHE PROFIL PEDOLOGIQUE



Horizons de sol observés (de haut en bas)

